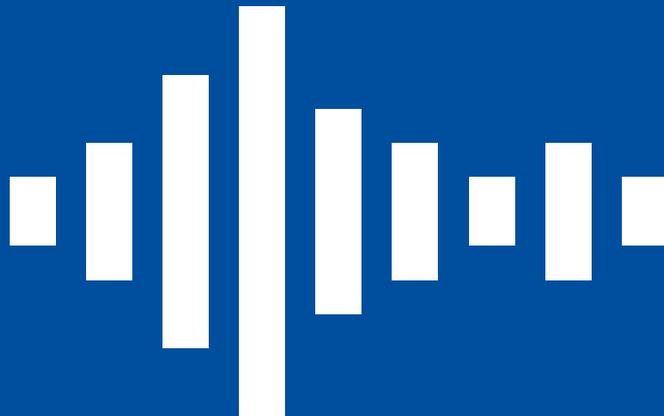


**Métropole
du Grand Paris**

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES CARTES STRATÉGIQUES DE BRUIT

Juin 2018



* ile de France

Résumé non technique relatif à l'élaboration des cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris

Ce rapport a été réalisé par :



Il est constitué de 2 documents :

1. Un résumé non technique relatif à l'élaboration des cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris
2. Des documents cartographiques.

Le Conseil Métropolitain du 28 juin 2018 a arrêté ce document, après l'avoir soumis à l'avis des communes, établissements publics territoriaux et gestionnaires d'infrastructures du territoire métropolitain, pendant une période de 3 mois qui s'est déroulée du 13 mars 2018 au 13 juin 2018.

Sommaire

I. Contexte autour de l'élaboration des cartes stratégiques de bruit.....	2
1. Objectif général de la politique européenne dans le domaine du bruit	2
2. Transposition en droit français, exigences réglementaires et documents attendus	2
II. Notions d'acoustique	6
1. Définitions du bruit et des principaux indicateurs	6
2. L'addition des décibels, une arithmétique particulière.....	8
3. La propagation du bruit.....	9
III. Méthodologie d'élaboration des cartes stratégiques de bruit.....	11
1. Généralités	11
2. Le projet de cartographie régionale du bruit	11
3. Protocole d'élaboration de la cartographie régionale du bruit	15
4. Données d'entrée	19
5. Logiciels utilisés	20
6. Paramètres de calcul.....	20
7. Données de population utilisées.....	21
8. Cartes produites	22
9. Tableaux statistiques.....	25
IV. Résultats	26
1. Cartes stratégiques de bruit.....	26
2. Statistiques d'exposition au bruit	29
3. Bruit industriel.....	33

I. Contexte autour de l'élaboration des cartes stratégiques de bruit

1. Objectif général de la politique européenne dans le domaine du bruit

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche commune à tous les Etats membres de l'Union européenne visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. A cette fin, elle prescrit la mise en œuvre, dans chaque Etat membre, des orientations suivantes :

- déterminer l'exposition au bruit dans l'environnement à l'aide d'une cartographie du bruit et estimer les populations exposées (élaboration des cartes stratégiques de bruit « CSB »),
- garantir l'information du public concernant le bruit dans l'environnement et ses effets,
- adopter des plans d'action visant à prévenir et réduire le bruit dans l'environnement, et à préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante (notion de zone calme).

2. Transposition en droit français, exigences réglementaires et documents attendus

La directive européenne 2002/49/CE a été transposée dans le droit français par les articles L. 572-1 à L. 572-11 (partie législative) et R. 572-1 à R. 572-11 (partie réglementaire) du Code de l'environnement.

En application de cette directive, les agglomérations ainsi que les grandes infrastructures doivent faire l'objet de cartes stratégiques de bruit établies par les autorités compétentes en la matière (la première échéance était fixée au 30 juin 2007) puis de plans de prévention du bruit dans l'environnement « PPBE » (la première échéance était fixée au 18 juillet 2008), des productions à réviser ensuite au minimum tous les 5 ans.

Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier, incluant les réseaux autoroutier, national, départemental, et communal.
- Les infrastructures de transport ferroviaire.
- Les infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires.
- Les activités bruyantes des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

Les sources de bruit liées aux activités humaines, à caractère localisé, fluctuant ou aléatoire, ne sont pas visées par la directive. L'intégration d'autres sources de bruit est laissée à l'entière discrétion des autorités compétentes.

Les articles R. 572-1 à R.572-11 du Code de l'environnement définissent **les autorités compétentes** pour la réalisation des cartes stratégiques de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement qui en découlent.

L'arrêté du 14 avril 2017 paru au Journal Officiel le 29 avril 2017 a redéfini la liste des agglomérations de plus de 100 000 habitants et des communes qui en sont membres, qui sont concernées par l'application de l'article 572-2 du Code de l'environnement, à savoir par l'obligation d'établir une carte stratégique de bruit et un plan de prévention du bruit (PPBE) conformément à la directive européenne 2002/49/CE. Il s'agit d'une évolution importante par rapport aux dispositions antérieures (cf. décret n° 2006-361 du 24 mars 2006) qui avaient confié la compétence aux communes et intercommunalités qui composaient les agglomérations de plus de 100 000 habitants, au sens de l'unité urbaine définie par l'INSEE. Cette précédente définition avait généré une complexité importante avec parfois de très nombreuses autorités compétentes au sein d'une même agglomération. Pour ne citer qu'un exemple, l'agglomération parisienne comptait ainsi pas moins de 241 communes ou intercommunalités compétentes.

Le dispositif est donc désormais simplifié afin d'en améliorer l'efficacité, en faisant coïncider la notion d'agglomération avec les découpages administratifs, et en retenant les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale qui répondent à l'une des désignations suivantes :

- métropoles,
- communautés urbaines de plus de 100 000 habitants,
- communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants et dont la densité de population dépasse 1000 habitants/km².

Selon l'arrêté du 14 avril 2017, ce sont désormais en France 45 agglomérations de plus de 100 000 habitants qui sont concernées. Il s'agit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale dont les villes centres sont les suivantes : Angers, Arras, Aubergenville, Beauchamp, Bordeaux, Brest, Brunoy, Caen, Cannes, Cergy, Clermont-Ferrand, Courcouronnes, Dijon, Dunkerque, Grenoble, Hénin-Beaumont, Le Havre, Le Mans, Le Pecq, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Montmorency, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Orsay, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Roissy-en-France, Rouen, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Torcy, Trappes, Versailles.

Au niveau francilien, cette révision implique une très forte diminution du nombre d'autorités compétentes. Alors qu'on dénombrait, pour l'établissement des cartes et des plans d'agglomération de première échéance (2007/2008), 241 autorités compétentes pour 396 communes et 10,1 millions d'habitants concernés au sein de l'agglomération parisienne (INSEE 2006), le nouveau découpage concerne **14 autorités compétentes** représentant 436 communes et 10,4 millions d'habitants. Il s'agit des agglomérations suivantes :

- **la Métropole du Grand Paris, composée de 12 territoires (131 communes),**
- la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (73 communes),
- la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (12 communes),
- la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (20 communes),
- la communauté d'agglomération Versailles-Grand-Parc (19 communes),
- la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (12 communes),
- la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération (21 communes),
- la communauté Paris-Saclay (27 communes),
- la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (24 communes),
- la communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (9 communes),
- la communauté d'agglomération Cergy-Pontoise (13 communes),
- la communauté d'agglomération Plaine Vallée (18 communes),
- la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (42 communes),
- la communauté d'agglomération Val Parisis (15 communes).

Les autorités compétentes pour la mise en œuvre de la 3^{ème} échéance (2017/2018) de la directive européenne à l'échelle de l'Île-de-France sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

		Grandes infrastructures : - Routes de plus de 3 millions de véhicules par an - Voies ferrées de plus de 30 000 trains par an - Aéroports de plus de 50 000 mouvements d'avions par an : Paris-CDG, Paris-Orly et Paris-LBG	Au sein des 14 agglomérations concernées en Ile-de-France: - Toutes les routes - Toutes les voies ferrées - Tous les aéroports ou aérodromes (à l'exception des trafics militaires) - Activités bruyantes des ICPE A
Cartes stratégiques de bruit	Echéances	30 juin 2017 (3^{ème} échéance) Puis tous les 5 ans	30 juin 2017 (3^{ème} échéance) Puis tous les 5 ans
	Autorités compétentes	CSB des grandes infrastructures : Préfets de département	CSB des agglomérations : Les 14 autorités compétentes en Île-de-France, telles que désignées par l'arrêté du 14 avril 2017
PPBE	Echéances	18 juillet 2018 (3^{ème} échéance) puis tous les 5 ans	18 juillet 2018 (3^{ème} échéance) puis tous les 5 ans
	Autorités compétentes	PPBE des grandes infrastructures : - les Préfets de départements pour les autoroutes, routes d'intérêt national ou européen, infrastructures ferroviaires et les aéroports - les conseils départementaux pour le réseau routier départemental	PPBE des agglomérations : Les 14 autorités compétentes en Île-de-France, telles que désignées par l'arrêté du 14 avril 2017

Tableau 1 : Autorités compétentes pour la mise en œuvre de la troisième échéance de la directive européenne 2002/49/CE en Ile-de-France

Les deux indicateurs de niveau sonore qui doivent être nécessairement utilisés pour produire les cartes sont le **Ln** et le **Lden** définis dans le chapitre II.1.

L'article 7 de l'arrêté du 4 avril 2006 définit les valeurs limites réglementaires pour ces deux indicateurs pour les différents types de source de bruit (en dB(A)) :

	Aérodrome	Route et/ou LGV	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
Lden	55	68	73	71
Ln		62	65	60

Tableau 2 : Tableau des valeurs limites visées à l'article 3 du décret 2006-361 du 24 mars 2006

Les documents à produire (cf. article 3 du décret n°2006-361) sont récapitulés ci-dessous :

Source	Routes		Fer		Avion		Industrie	
	Ln	Lden	Ln	Lden	Ln	Lden	Ln	Lden
Cartes de type A : Carte des zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones délimitant des plages de niveaux sonores	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartes de type B : Cartes des secteurs affectés par le bruit arrêtés par le préfet en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 5 du décret n°95-21 du 9 janvier 1995 (classement des voies)	X		X					
Cartes de type C : Cartes des zones où les valeurs limites mentionnées à l'article L.572-6 du code de l'environnement sont dépassées (cartes de dépassement des seuils)	X	X	X	X		X	X	X
Cartes de type D : Cartes des évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence	X	X	X	X	X	X	X	X
Tableaux statistiques fournissant une estimation du nombre de personnes vivant dans des bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones de bruit cartographiées	X	X	X	X	X	X	X	X
Résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration	X							

Tableau 3 : Tableau de synthèse des documents à produire

Ces documents sont, d'une part des représentations graphiques des niveaux sonores (les cartes de bruit) et des secteurs affectés par le bruit ouvrant à des obligations réglementaires antérieures à la directive n°2002/49/CE (le classement sonore), et d'autre part, des informations statistiques sur les populations exposées.

Au total, l'autorité compétente doit produire 25 cartes, 8 tableaux et un résumé non technique récapitulant les principaux résultats et la méthodologie employée. Ce nombre de documents peut être moins élevé si le territoire n'est pas concerné par l'ensemble des sources de bruit observées.

Les cartes de bruit sont, une fois établies, arrêtées par les instances de l'autorité compétente et mises à disposition du public au siège de l'autorité compétente. Elles sont publiées par voie électronique.

Suite à ce travail d'élaboration et de publication des cartes stratégiques de bruit, les autorités compétentes doivent réaliser un plan d'actions : le plan de prévention du bruit dans l'environnement ou « PPBE ». Ce document constitue un engagement de l'autorité compétente pour s'impliquer dans la lutte contre le bruit en présentant des actions, soit curatives, soit de prévention, menées sur son territoire.

II. Notions d'acoustique

1. Définitions du bruit et des principaux indicateurs

Bruit

Le bruit est un « phénomène acoustique produisant une sensation généralement considérée comme désagréable ou gênante » (AFNOR).

Le son est dû à des vibrations d'un milieu qui se transmettent de proche en proche. La vitesse du son change d'un milieu à l'autre : plus le milieu est dense et plus la vitesse de propagation du son est élevée (ainsi dans l'air, celle-ci est de 340 m/s, dans l'eau de 1500 m/s et dans l'acier de 5900 m/s). Il peut être caractérisé par sa fréquence (grave entre 20 Hz et 200 Hz, médium entre 200 Hz et 2000 Hz et aiguë entre 2000 et 20 000 Hz) ainsi que par son amplitude – ou niveau de pression acoustique.

La sensation auditive est due à la fluctuation de la pression acoustique dans l'air autour de la pression atmosphérique.

L'oreille humaine a une sensibilité très élevée, puisque le rapport entre un son juste audible ($P_0 = 2 \cdot 10^{-5}$ Pa) et un son douloureux (20 Pa) est de l'ordre d'un million (10^6). Afin de se ramener à une échelle plus facile à manipuler, les niveaux de bruit sont généralement exprimés en dB (décibel). Il s'agit d'une échelle logarithmique, le niveau de pression sonore L (dB) étant proportionnel au rapport logarithmique de la pression acoustique sur la pression de référence correspondante au seuil d'audibilité.

$$L \text{ (dB)} = 20 \log (P/P_0) \text{ où } P_0 = 2 \cdot 10^{-5} \text{ Pa}$$

L'utilisation de cette échelle permet de ramener les niveaux sonores dans une gamme allant de 0 à 140 dB environ (cf. échelle de bruit ci-contre).

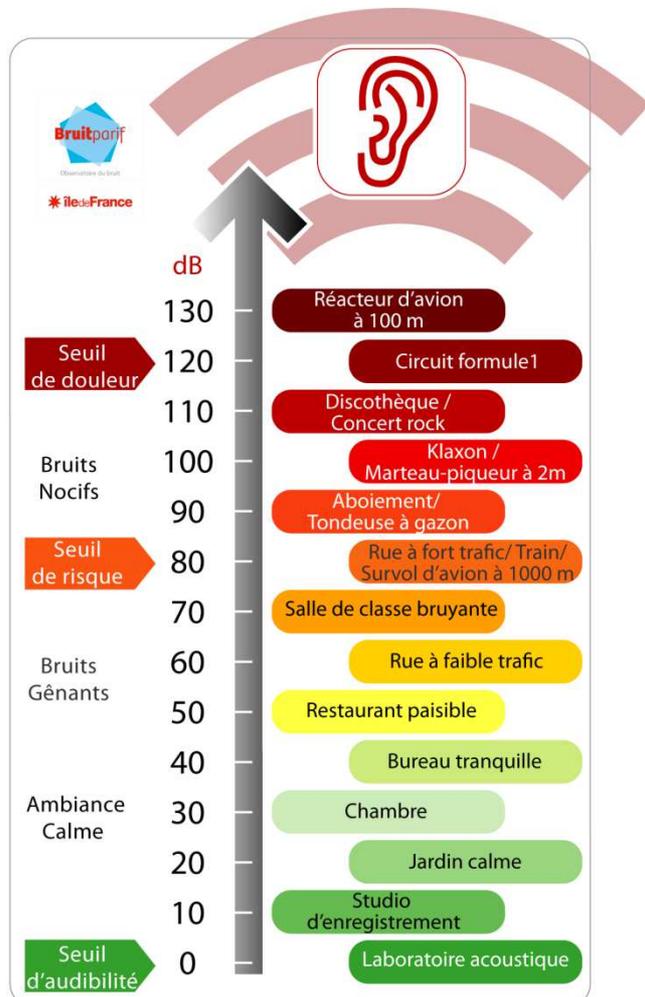


Figure 1 : Echelle des niveaux sonores (source : Bruitparif)

Décibel A – dB(A)

L'oreille humaine n'est pas sensible de la même manière à toutes les fréquences. A niveau équivalent, un son grave sera ainsi perçu moins fort qu'un son médium ou aigu. Afin de tenir compte de cette différence de sensibilité de l'oreille aux différentes fréquences, les niveaux sonores sont généralement exprimés en dB(A) – il s'agit de niveaux qui sont pondérés par un coefficient différent (on parle de courbe de pondération A) en fonction de la gamme de fréquence afin de tenir compte du filtre appliqué par l'oreille aux différentes fréquences.

Bruit ambiant

Il s'agit du bruit total existant dans une situation donnée, pendant un intervalle de temps donné. Il est composé des bruits émis par toutes les sources proches ou éloignées.

Bruit particulier

C'est une composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et peut être attribuée à une source d'origine particulière.

Bruit résiduel

C'est la composante du bruit ambiant lorsqu'un ou plusieurs bruits particuliers sont supprimés.

Niveau sonore équivalent – $L_{eq,T}$

Si on considère une période T pendant laquelle le bruit fluctue, le niveau sonore équivalent correspond au niveau qui serait continu sur la même période T et dont l'énergie acoustique dépensée serait la même que celle du niveau fluctuant. La figure ci-dessous illustre cette notion.

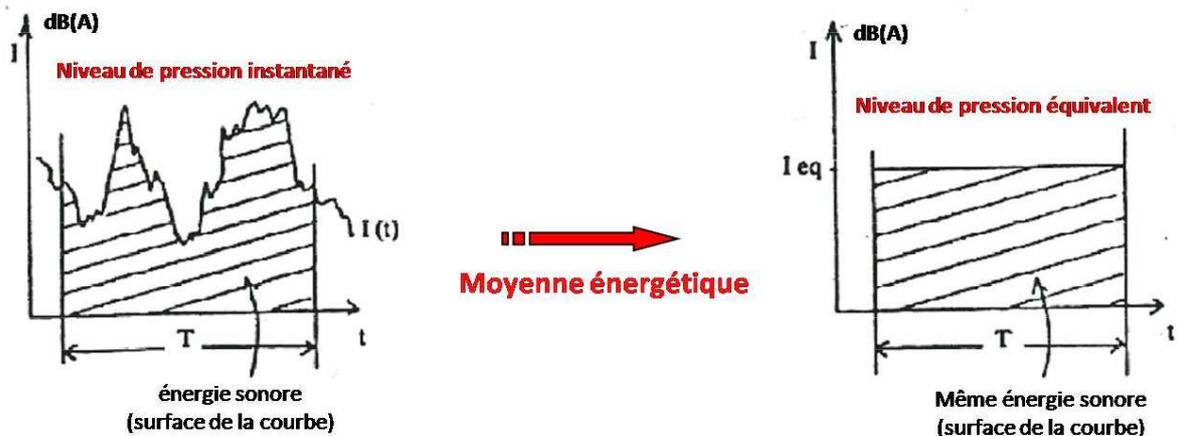


Figure 2 : Illustration du niveau sonore équivalent

Indicateurs de niveau sonore – $L_d/L_e/L_n/L_{den}$

Les indicateurs de niveau sonore utilisés dans le cadre de la réalisation des cartes stratégiques de bruit caractérisent 3 périodes d'une journée :

- L_{day} : niveau sonore de la période de jour, de 6h à 18h (d'une durée de 12h)
- $L_{evening}$: niveau sonore de la période de soirée, de 18h à 22h (d'une durée de 4h),
- L_{night} : niveau sonore de la période de nuit, de 22h à 6h (d'une durée de 8h).

L'indicateur **Lden** est le niveau sonore équivalent pondéré sur 24 heures calculé à partir des niveaux sonores pour les périodes jour, soir et nuit, en donnant un poids plus fort au bruit en soirée (+ 5 dB(A)) et la nuit (+ 10 dB(A)) afin de tenir compte de la sensibilité accrue des populations au bruit durant ces deux périodes.

$$L_{den} = 10 \log \left(\frac{12 \cdot 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 \cdot 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 \cdot 10^{\frac{L_{night}+10}{10}}}{24} \right)$$

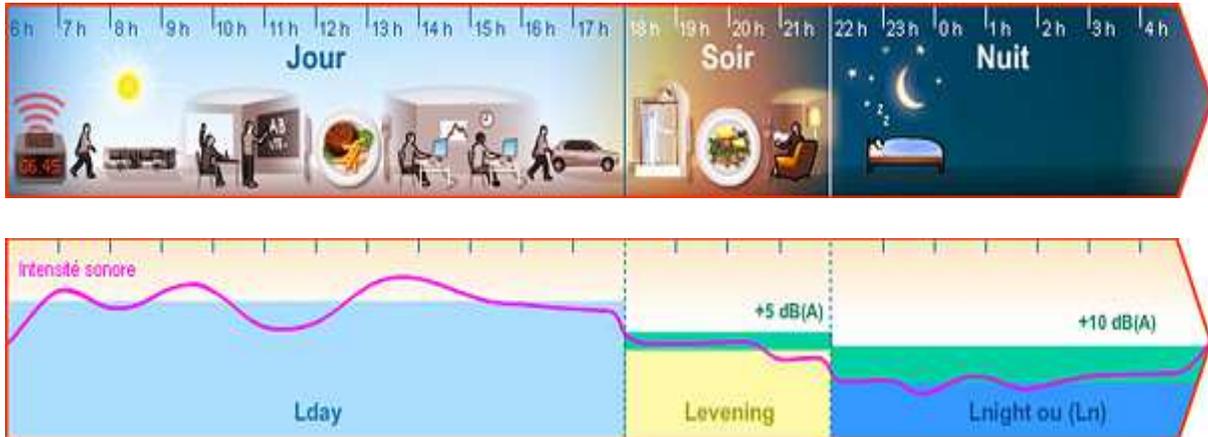


Figure 3 : Illustration du mode de calcul de l'indicateur Lden (source : <http://bruit.seine-et-marne.fr/indicateurs-lden-et-ln>)

2. L'addition des décibels, une arithmétique particulière

Le doublement de l'intensité sonore, du par exemple à un doublement du trafic, se traduit par une augmentation de 3 dB(A) du niveau de bruit.



Figure 4 : Addition de niveaux sonores (source : Bruitparif)

Si deux niveaux de bruit sont émis simultanément par deux sources sonores, et si le premier est supérieur au second d'au moins 10 dB(A), le niveau sonore résultant est égal au plus puissant des deux. C'est l'effet de masque : le bruit le plus faible est masqué par le plus fort.



Figure 5 : Illustration de l'effet de masque (source : Bruitparif)

La sensation de bruit est doublée par une augmentation de 10 dB(A) (énergie sonore multipliée par 10).

Perception	Niveau sonore	Nombre de sources de bruit identiques
quatre fois plus fort	+ 20 dB(A)	 x 100
deux fois plus fort	+ 10 dB(A)	 x 10
nettement plus fort	+ 6 dB(A)	 x 4
plus fort	+ 3 dB(A)	 x 2
à peine plus fort	+ 1 dB(A)	 x 1,25
Niveau de référence	Par. ex. 70 dB(A)	 x 1

Figure 6 : Correspondance entre perception auditive, niveau sonore et sources de bruit (source : Bruitparif)

3. La propagation du bruit

Le bruit est produit par une vibration. Tout élément matériel qui se déplace alternativement dans l'atmosphère vibre et fait vibrer l'air. Un élément en vibration (aussi appelée source de bruit) transmet son mouvement aux molécules d'air situées à sa proximité immédiate. De proche en proche, la vibration se propage d'une molécule d'air à l'autre, à la vitesse approximative de 340 m/s (phase de propagation). Au bout de ce cheminement, le bruit provient à notre oreille dont le tympan se met à vibrer à son tour entraînant le mécanisme de l'audition (phase de réception) puis sa transmission au cerveau qui va l'interpréter (phase de la perception).

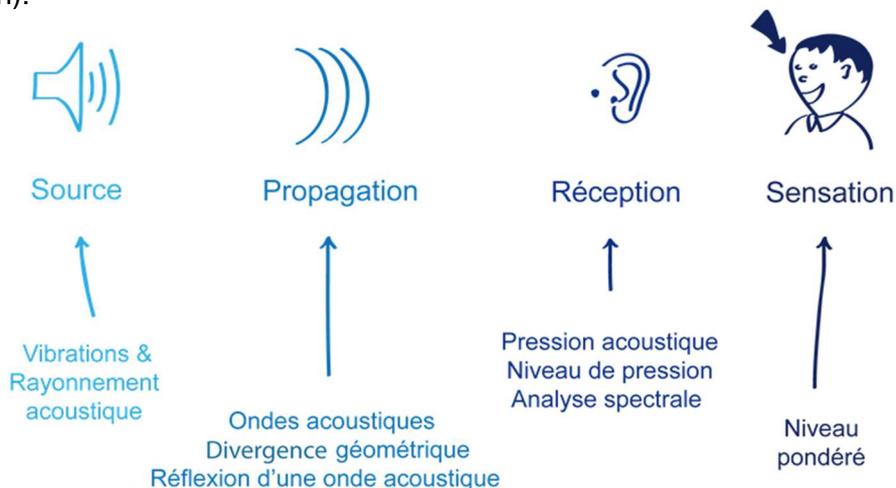


Figure 7 : De la source à la perception du bruit (source : Bruitparif)

La propagation d'un bruit dans un site donné dépend des conditions du milieu ambiant et notamment des paramètres suivants :

- L'effet de sol : la nature du sol intervient dans la propagation du son en l'absorbant ou en le réfléchissant. Un sol dur et lisse réfléchira beaucoup plus d'énergie acoustique qu'un terrain meuble, de culture ou recouvert d'une végétation dense.
- L'effet d'obstacle : lorsqu'un obstacle matériel se trouve entre la source et le récepteur, ce dernier va bénéficier d'une « zone d'ombre », dans laquelle l'énergie acoustique est atténuée par rapport à celle perçue à la même distance de la source, mais en vue directe de celle-ci. Cet effet, très sensible, est à la base de la conception des écrans acoustiques.

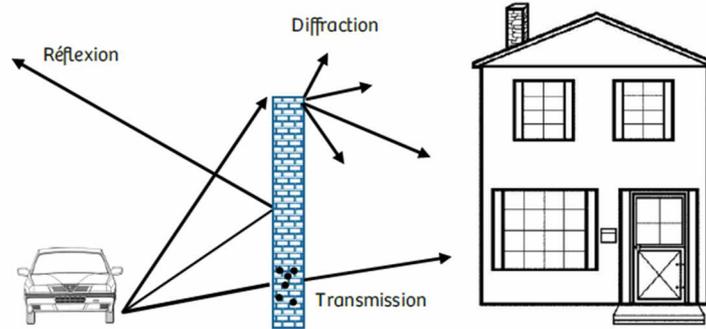


Figure 8 : Effet d'un obstacle sur la propagation du bruit (source : Bruitparif)

- La divergence géométrique qui est liée à l'atténuation du bruit avec la distance. Le niveau de bruit décroît à mesure que l'on s'éloigne de la source. Cette décroissance dépend de la manière dont la source rayonne (directivité de la source). Il peut s'agir d'une source ponctuelle, elle émet alors du bruit de manière homogène dans toutes les directions et le niveau de bruit décroît de 6 dB(A) à chaque doublement de distance. Elle peut être linéique, par exemple une route, le niveau de bruit décroît alors de 3 dB(A) à chaque doublement de distance. Elle peut être linéique de longueur limitée, par exemple un train en circulation, le niveau de bruit décroît alors de 4 dB(A) à chaque doublement de distance. La figure ci-dessous illustre l'influence de la distance sur la propagation du bruit.

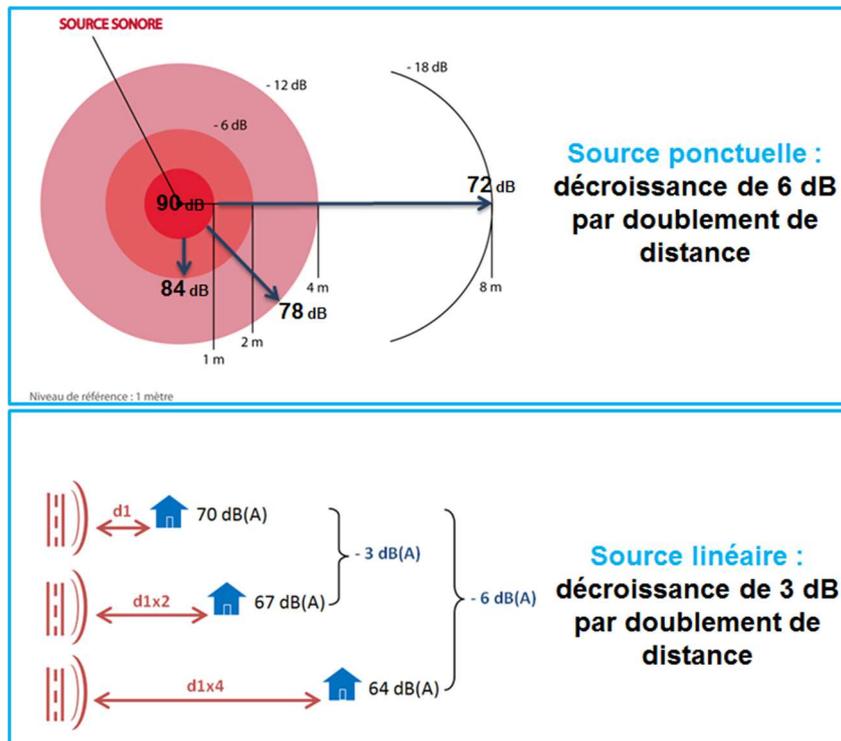


Figure 9 : Décroissance du bruit avec la distance (source : Bruitparif)

III. Méthodologie d'élaboration des cartes stratégiques de bruit

1. Généralités

Les cartes stratégiques de bruit ne sont généralement pas issues de mesures sur le terrain mais de calculs réalisés par modélisation informatique à partir de données descriptives de la topographie (relief, bâtiments, écrans anti-bruit...) et des sources de bruit (trafics routiers, ferroviaires, aériens, parc de véhicules et flottes d'aéronefs, types de revêtements de chaussée et caractéristiques des rails...) recueillies auprès de multiples acteurs.

La réalisation d'une carte de bruit nécessite de collecter et de structurer les données d'entrée, puis de produire un modèle numérique avant de lancer les calculs informatiques qui vont permettre d'estimer les émissions sonores des sources de bruit et d'évaluer les niveaux sonores sur le territoire en tenant compte des lois de propagation et de réflexion du bruit.

Des mesures réelles de bruit sur le terrain peuvent toutefois être réalisées en complément pour vérifier la cohérence des niveaux sonores modélisés avec la réalité et/ou pour accéder à des informations complémentaires (variations du bruit au cours du temps par exemple). Cette étape de validation peut entraîner des corrections du modèle afin de mieux refléter la réalité.

2. Le projet de cartographie régionale du bruit

Bruitparif assure le pilotage du projet de cartographie à l'échelle régionale. Ce projet a un triple objectif :

- Mettre à disposition de tous un référentiel commun cohérent techniquement à l'échelle régionale, produit selon des méthodes homogènes.
- Permettre aux autorités compétentes en charge de la mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE en Île-de-France de remplir leurs obligations réglementaires, en leur fournissant l'ensemble des documents et statistiques devant être arrêtés.
- Mutualiser les moyens techniques et réaliser ainsi des économies d'échelle pour la collectivité dans son ensemble.

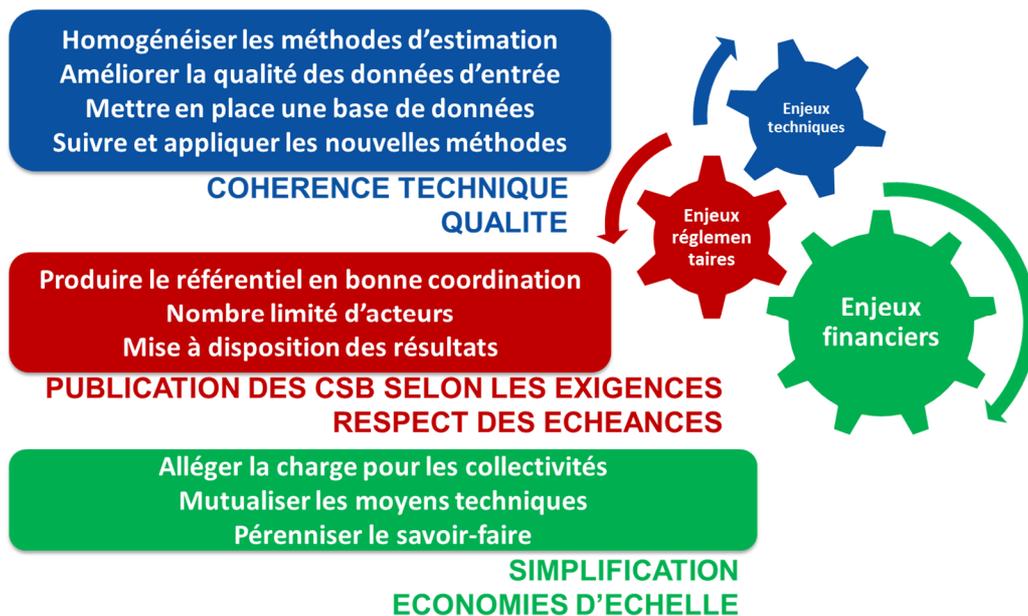


Figure 10 : Les enjeux du projet de cartographie régionale du bruit (source : Bruitparif)

Le projet coordonné par Bruitparif associe différents partenaires qui sont soit fournisseurs de données d'entrée nécessaires à la réalisation des cartes (en vert), soit producteurs de cartes pour certains types d'infrastructures (en bleu).

- **Les partenaires de l'Etat**
 - DRIEE et ses unités territoriales
 - DRIEA-DiRIF
 - CEREMA DTerIdF (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
 - DGAC
- **Bruitparif**
- **Les collectivités territoriales**
 - Conseil régional d'Île-de-France
 - Conseils départementaux
 - Ville de Paris
 - Collectivités territoriales qui ont la compétence lutte contre les nuisances sonores
- **Les gestionnaires d'infrastructures**
 - SNCF
 - SNCF Réseau
 - RATP
 - ADP
- **Autres organismes**
 - IAU-IdF

Les fournisseurs de données d'entrée

Le tableau ci-après synthétise les fournisseurs de données d'entrée pour la réalisation des cartes de bruit relatives à la troisième échéance de la directive 2002/49/CE.

Fournisseur	Données d'entrées
DRIEA et ses unités territoriales	Ecrans acoustiques
DRIEA-DiRIF	Trafics routiers
Conseil régional d'Île-de-France	Via la plateforme open data : localisation des établissements d'enseignement et de santé
Conseil départementaux	Trafics routiers ; comptages ; informations sur les établissements sensibles gérés par les conseils départementaux ; informations sur les protections phoniques ; revêtements routiers ; limitations de vitesse
Collectivités territoriales	Trafics routiers ; comptages ; informations sur les établissements sensibles ; informations sur les protections phoniques ; revêtements routiers ; limitations de vitesse
SNCF SNCF Réseau	Trafics et caractéristiques des voies par SNCF Réseau, données sur les émissions acoustiques des différents types de trains fournies par SNCF.
IAU-IdF	Dénombrement de la population au bâtiment ; limites administratives
Gestionnaires d'autoroutes	Trafics routiers (réseau concédé)

Tableau 4 : Fournisseurs de données pour la cartographie de 3^{ème} échéance

Les producteurs de cartographies

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des producteurs de cartes de bruit relatives à la troisième échéance de la directive 2002/49/CE.

	Cerema DTER-IdF	Bruitparif	Ville de Paris	RATP	ADP et DGAC
Bruit routier	Voies de plus de 3 millions de véh/an (à l'exception des départements 75, 91 et 95)	Voies de plus de 3 millions de véh/an pour les départements 91 et 95 Voies avec moins de 3 millions de véh/an (pour tous les départements à l'exception de Paris)	Ensemble des voies sur Paris		
Bruit ferré	Voies en surface du réseau SNCF Réseau avec un trafic > 30 000 trains/an			Voies en surface du réseau RATP	
Bruit des aéronefs		Etudes autour des aéroports et aéroports menées par Bruitparif			Aéroports > 50 000 mvts/an : Paris-CDG, Paris-Orly, Paris-Le Bourget ADP pour DGAC Autres aéroports : PEB (DGAC)

Tableau 5 : Producteurs de la cartographie de 3^{ème} échéance

Précision au sujet des cartes de bruit industriel

Pour l'application de la troisième échéance de la directive 2002/49/CE, la réactualisation des cartes de bruit industriel (Installation Classées pour la protection de l'Environnement et soumises à autorisation – ICPE A) ne constitue pas un enjeu prioritaire en Île-de-France. Aussi, il a été décidé exclusivement la mise à jour des cartes de bruit des transports terrestres et aériens. A minima, les autorités compétentes pourront adjoindre aux cartes et statistiques de bruit des transports, la liste des ICPE A de leur territoire potentiellement bruyantes, à partir de la liste des ICPE A fournie par la DRIEE IdF et d'une table de correspondance proposée par Bruitparif (potentialité de bruyance en fonction des activités).

La potentialité de bruyance des activités a été estimée à partir de la méthode développée par Bruitparif. Cette méthode a été mise en œuvre par Acoucity¹ sur 377 industries sur le territoire du Grand Lyon. Pour chaque industrie de la base de données, un niveau de bruyance a été attribué (faible=1 ; moyen=2 ; fort=3). Une classe d'activité pouvant comporter des industries aux niveaux de bruyance différents, la potentialité de bruyance a été synthétisée sous forme de pourcentage.

Exemple : Pour l'activité « Traitements de déchets industriels », 75% des industries de cette catégorie ont un niveau de bruyance moyen (=2), 13% fort (=3), et 12% faible (=1).

Il a été retiré du tableau les activités avec une potentialité de bruyance faible (=1) égale à 100%, afin de ne présenter que les activités les plus potentiellement bruyantes.

¹ Observatoire de l'environnement sonore de la Métropole de Lyon

Activité	Bruyance		
	1	2	3
Activité de régénération	0	100	0
Assemblage, montage	43	57	0
Ateliers réparation entretien véhicules	0	100	0
Automobiles (récupération, démolition)	0	100	0
Blanchiment, teinture, impression	75	25	0
Bois et de l'ameublement (industrie du)	0	50	50
Caoutchouc et matières plastiques	0	100	0
Carrières	0	0	100
Carrières	50	0	50
Centrales à béton	0	0	100
Centrales d'enrobés	0	100	0
Chantiers, construction, bitumes, enrobés	0	100	0
Chantiers, construction, terrassement	0	100	0
Chaufferies urbaines	0	0	100
Déchetterie	40	60	0
Dépôts de ferraille	75	25	0
Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	33	67	0
Ebéniste menuisier	0	0	100
Entreprise de peinture, revêtements de murs et sols	0	100	0
Fab. produits minéraux non métal	0	100	0
Fabrication d'autres matériaux de construction	0	83	17
Fabrication de groupes électrogènes	0	100	0
Fabrication de matières plastiques de base	0	100	0
Fabrication de peintures	50	50	0
Fabrication de portes souples	0	100	0
Fabrication d'électrodes	0	100	0
Fabrication d'enseignes et signalétique	0	100	0
Fonderie des métaux ferreux	0	100	0
Fonderie des métaux non ferreux	0	100	0
Fonderie et travail des métaux	0	0	100
Imprimerie, presse, édition	0	100	0
Imprimerie, presse-édition, photographie	0	100	0
Industrie des gaz	0	100	0
Industrie du caoutchouc	0	100	0
Industrie pharmaceutique	83	0	17
Industries diverses	60	27	13
Métallurgie de l'aluminium	0	100	0
Métallurgie des métaux non ferreux, affinage	0	0	100
Podologie. Appareils spéciaux	0	100	0
Poudres et explosifs	0	100	0
Production de chaleur, chaufferies	0	29	71
Production d'eau	0	100	0
Production d'électricité	0	100	0
Produits en bois, ameublement (fabrication de)	50	50	0
Raffinage de pétrole, carburants et lubrifiants	0	100	0
Récupération de matières métalliques recyclables	0	100	0
Récupération non ferreux	60	40	0
Récupération, dépôts de ferrailles	60	33	7
Recyclages matières plastiques	0	100	0
Regroupement d'OM, DIB	60	40	0
Regroupement, reconditionnement de déchets	67	33	0
Réparation et entretien de véhicules	0	100	0
Scierie, fabrication de panneaux	0	100	0
Traitement de déchets industriels	13	75	13
Traitement de déchets urbains	9	91	0
Traitement de surface	81	19	0
Traitement des déchets	0	100	0
Traitement thermique	50	50	0
Transformation de papiers et carton	0	100	0
Transformation des matières plastiques	0	100	0
Travail des métaux, chaudronnerie, poudres	11	78	11
Usinage	40	60	0
Vente et réparation automobile	80	20	0

Tableau 5 : Potentialité de bruyance des ICPE A (en pourcentage)

3. Protocole d'élaboration de la cartographie régionale du bruit

Le processus général d'élaboration de la cartographie régionale du bruit est schématisé ci-dessous.

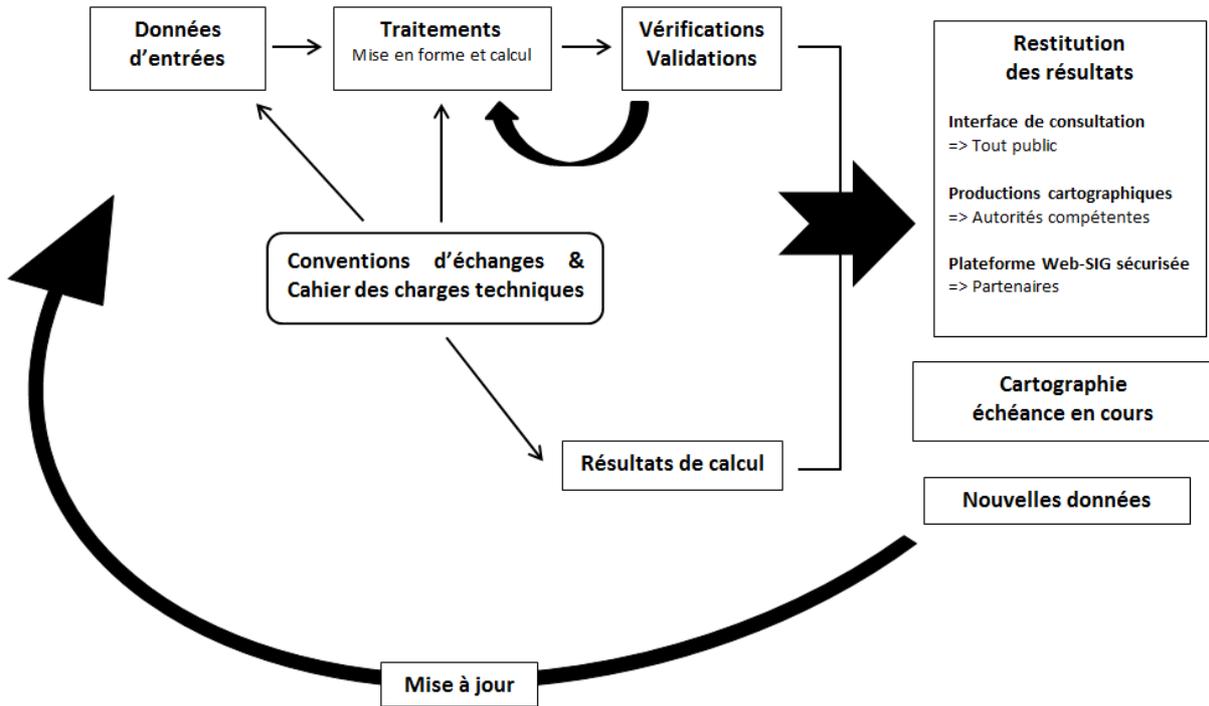


Figure 11 : Les étapes d'élaboration des cartes de bruit

BRUIT ROUTIER

Les principales étapes de la production des cartes stratégiques de bruit routier de 3^{ème} échéance ont été les suivantes :

Etape 1 : Détermination des réseaux pour les modélisations

La Direction Territoriale d'Île-de-France du CEREMA a réalisé les cartes stratégiques du bruit routier pour les voies de plus de 3 millions de véhicules par an (hors départements de Paris, de l'Essonne et du Val d'Oise), tandis que Bruitparif a modélisé le réseau complémentaire (hors Paris) et que la Ville de Paris a modélisé le réseau parisien. Afin que les cartes réalisées soient bien complémentaires (pas de routes non modélisées, ou au contraire, de routes modélisées deux fois), il a été nécessaire de connaître précisément quel réseau modélisait chacun des acteurs.

Etape 2 : Synthèse des données existantes et constitution de la base de données

Les bases de données nécessaires à la réalisation des cartes de bruit ont été constituées à partir de données récupérées dans le cadre de conventions d'échanges ou de données diffusées en open data. Des traitements ont été effectués pour la mise au format géométrique et attributaire.

Etape 3 : Réalisation de cartes thématiques pour envoi aux autorités compétentes

Afin d'impliquer en amont les collectivités qui ont été désignées autorités compétentes, un envoi de cartes thématiques a été effectué par Bruitparif à chacune d'entre elles afin qu'elles puissent apporter des modifications sur les données d'entrée proposées, ou en fournir de nouvelles. Ces cartes thématiques portaient sur les données suivantes :

- Localisation des protections phoniques
- Identification des établissements sensibles
- Estimation du trafic routier
- Estimation de la part des poids lourds dans le trafic total
- Estimation de la vitesse du trafic routier

Pour Bruitparif, il s'agissait de valider les données utilisées et de récupérer des données complémentaires nécessaires à la réalisation des cartes de bruit.

Etape 4 : Intégration des retours des autorités compétentes sur les cartes thématiques

Mise à jour des bases de données à partir des retours des collectivités locales.

Etape 5 : Construction des modèles de calcul

Intégration des différentes données dans les logiciels de calcul et réalisations des paramétrages par chacun des producteurs de cartographies de bruit routier.

Etape 6 : Modélisation des niveaux sonores

Chaque producteur de cartographie du bruit routier a réalisé la modélisation des niveaux sonores sur le réseau sur lequel il travaillait : le CEREMA-Dter-IdF pour le réseau de plus de 3 millions de véh/an (hors les départements de Paris, de l'Essonne et du Val d'Oise), la ville de Paris pour le réseau parisien et Bruitparif pour le réseau complémentaire.

Les modélisations réalisées fournissent les niveaux de bruit sous forme de maillages réguliers pour les différents indicateurs (Lden, Ln, Ld, Le) ainsi que l'évaluation du bruit en façade des bâtiments (pour les bâtiments d'habitation et/ou établissements sensibles).

Etape 7 : Consolidation des résultats

Bruitparif a effectué une sommation énergétique des niveaux sonores modélisés par les différents acteurs, puis a édité les différentes cartes (type A et C, pour les indicateurs Lden et Ln, à l'échelle 1 :10 000^{ème}, à l'échelle des communes, des EPT de la Métropole et des 14 autorités compétentes) ainsi que les statistiques demandées par la Directive.

Etape 8 : Diffusion des résultats aux autorités compétentes

Les résultats obtenus sont présentés et transmis aux autorités compétentes concernées qui peuvent alors les approuver pour répondre à leurs obligations réglementaires.

Après approbation, les cartes de bruit et les données d'exposition relatives aux voies de plus de 3 millions véhicules par an sont rendues publiques sur les sites des préfectures de départements et les liens vers ces sites sont relayés sur le site internet de Bruitparif.

Les cartes et données consolidées de bruit routier sont également rendues publiques sur le site internet de Bruitparif au sein de l'espace cartographique (web-SIG).

Les collectivités désignées autorités compétentes peuvent utiliser ces cartes et ces données pour les soumettre à l'approbation de leur organe de décision et les mettre à la disposition du public sur leur site internet (ou en faisant un lien depuis leur site sur celui de Bruitparif).

Etape 9 : Mise à jour du référentiel

Les cartes stratégiques de bruit ont pour vocation à être mises à jour régulièrement, au minimum tous les 5 ans conformément au cadre défini par la directive européenne 2002/CE/49.

BRUIT FERROVIAIRE

La Direction Territoriale d'Île-de-France du CEREMA a réalisé les cartes des voies des grandes infrastructures (plus de 30 000 trains par an soit plus de 82 trains par jour) du réseau de SNCF Réseau à partir des données de trafics et de caractéristiques des voies fournies par SNCF Réseau et des données sur les émissions acoustiques des différents types de trains fournies par SNCF.

La RATP a modélisé quant à elle l'intégralité de son réseau ferré de surface (métro et RER aériens, tramway).

Bruitparif a récupéré les résultats de ces deux types de modélisations et a effectué des sommations énergétiques sur les voies qui se superposent ou se joutent afin de rendre compte du niveau de bruit cumulé sur ces zones.

Les cartes sont ensuite mises en forme et éditées.

La RATP et la DTer-IdF du Cerema réalisent chacun le décompte des populations exposées. Néanmoins, Bruitparif effectuant la compilation et la sommation des cartes réalisées par la DTer-IdF du Cerema et la RATP, il réalise également les statistiques globales d'exposition au bruit ferré des populations et des établissements sensibles.

Les résultats sont présentés aux autorités compétentes concernées qui peuvent alors les approuver pour répondre à leurs obligations réglementaires.

Après approbation, les cartes de bruit et les données d'exposition relatives aux voies de plus de 30 000 trains par an sont rendues publiques sur les sites des préfectures de départements et les liens vers ces sites sont relayés sur le site internet de Bruitparif.

Les cartes et données consolidées de bruit ferroviaire sont également rendues publiques sur le site internet de Bruitparif au sein de l'espace cartographique (web-SIG).

Les collectivités désignées comme autorités compétentes peuvent utiliser ces cartes et ces données pour les soumettre à l'approbation de leur organe de décision et les mettre à la disposition du public sur leur site internet (ou en faisant un lien depuis leur site sur celui de Bruitparif).

Nota Bene : à la demande de Bruitparif, le CEREMA est en train de réaliser les cartes complémentaires pour les voies ferrées comptant moins de 30 000 trains par an. Ces cartes ne sont pas encore disponibles et seront intégrées et transmises aux autorités concernées dès que possible.

BRUIT AERIEN

Les cartes stratégiques de bruit de chacun des trois grands aéroports franciliens (Paris-CDG, Paris-Orly, Paris-Le Bourget) ont été élaborées par Aéroports de Paris pour le compte de la DGAC, puis transmises à Bruitparif.

Il convient de noter que les cartes mises à disposition par Aéroports de Paris et la DGAC à Bruitparif sont uniquement des courbes isophones par pas de 5 dB(A). Aussi, il n'est pas possible de réaliser la sommation énergétique du bruit lié au trafic aérien sur les zones qui subissent un cumul de nuisances liées aux aéroports de Paris-CDG et de Paris-Le Bourget.

Pour ces trois grands aéroports franciliens, le décompte des populations et établissements sensibles exposés a été réalisé par Aéroports de Paris pour le compte de la DGAC puis transmis à Bruitparif.

Après approbation, les cartes de bruit et les données d'exposition relatives aux grands aéroports sont rendues publiques sur les sites des préfectures de départements concernés et relayées sur le site internet de Bruitparif au sein de l'espace cartographique (web-SIG).

Pour les autres aérodromes franciliens (cf. tableau ci-dessous), les éléments disponibles (PEB transmis par la DGAC, études de bruit disponibles) ont été intégrés et sont également mis à disposition sur le site internet de Bruitparif.

Département	Nom
75, 92	Paris-Issy-les-Moulineaux
77	Chelles-Le Pin
77	Coulommiers-Voisins
77	Fontenay-Trésigny
77	La Ferté-Gaucher
77, 93	Lognes-Emerainville
77	Meaux-Esbly
77	Melun-Villaroche
77	Moret-Episy
77	Nangis-les-Loges
78	Beynes-Thiverval
78	Chavenay-Villepreux
78	Les Mureaux
78	Saint-Cyr-l'Ecole
78	Toussus-le-Noble
78, 91, 92	Vélizy-Villacoublay
91	Buno-Bonnevaux
91	Etampes-Mondésir
91	La Ferté-Alais
95	Enghien-Moisselles
95	Mantes-Chérence
95	Persan-Beaumont
95	Pontoise - Cormeilles-en-Vexin

Tableau 6 : Liste des aérodromes franciliens

Les collectivités désignées comme autorités compétentes peuvent utiliser ces cartes et ces données pour les soumettre à l'approbation de leur organe de décision et les mettre à la disposition du public sur leur site internet (ou en faisant un lien depuis leur site sur celui de Bruitparif), afin de répondre à leurs obligations réglementaires.

Le territoire de la Métropole du Grand Paris est concerné essentiellement par le bruit généré par les plateformes aéroportuaires de Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Paris- Charles de Gaulle, ainsi que par l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux. On notera également que les PEB des aérodromes de Vélizy-Villacoublay et de Lognes-Emerainville, bien que situés hors MGP, s'étendent très légèrement respectivement sur les communes de Chatenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart (T2, 92) d'une part et de Noisy-le-Grand (T9, 93) d'autre part. En sus des cartes de bruit disponibles pour ces différents aéroports et aérodromes, des analyses de mesures réalisées ont été publiées par Bruitparif et sont disponibles au sein de l'espace « Publications » de son site internet : <https://www.bruitparif.fr/rapports-d-etude-bruit-aerien>

4. Données d'entrée

Les données d'entrée servent à construire un modèle d'information géographique le plus précis possible. Les couches de données et les informations qui ont été utilisées sont les suivantes :

- **Bâtiments** (IGN, BDTopo 2.1 – 2014 et BD Topo 2011 pour Paris bruit routier)
- **Etablissements sensibles** (établissement d'enseignement et de santé) (Région Île-de-France, Conseils Départementaux, autres collectivités territoriales, BDTopo de l'IGN, APUR, 2012 à 2015)
- **Routes et voies ferrées**
 - **Tracés et principales caractéristiques géographiques** (IGN, BDTopo 2.1 – 2014 et BD Topo 2011 pour le réseau routier sur Paris)
 - **Trafics réseau routier** : Bruitparif 2006-2014 à partir des données communiquées par les conseils départementaux et les autres collectivités territoriales, Cerema DTer-IdF 2008-2010 à partir des données fournies par la DiRIF et les sociétés d'autoroutes concédées
 - **Trafics voies ferrées** : RATP 2012, SNCF Réseau 2010, SNCF (cf. « Méthode et données d'émission sonore pour la réalisation des études prévisionnelles du bruit des infrastructures de transport ferroviaire dans l'environnement", RFF, SNCF, DGITM, version 3b du 21/10/2012).
- **Ecrans et murs anti-bruit** (Etat, Conseils Départementaux, collectivités territoriales, 2008-2015)
- **Modèle numérique de terrain** (MNT – IGN, 2013)
- **Absorption du sol** (Corine Land Cover, 2006)

Les informations spatiales sont principalement issues de la BD TOPO 3D de l'IGN qui fournit la localisation des sources de bruit et des obstacles sur le territoire.

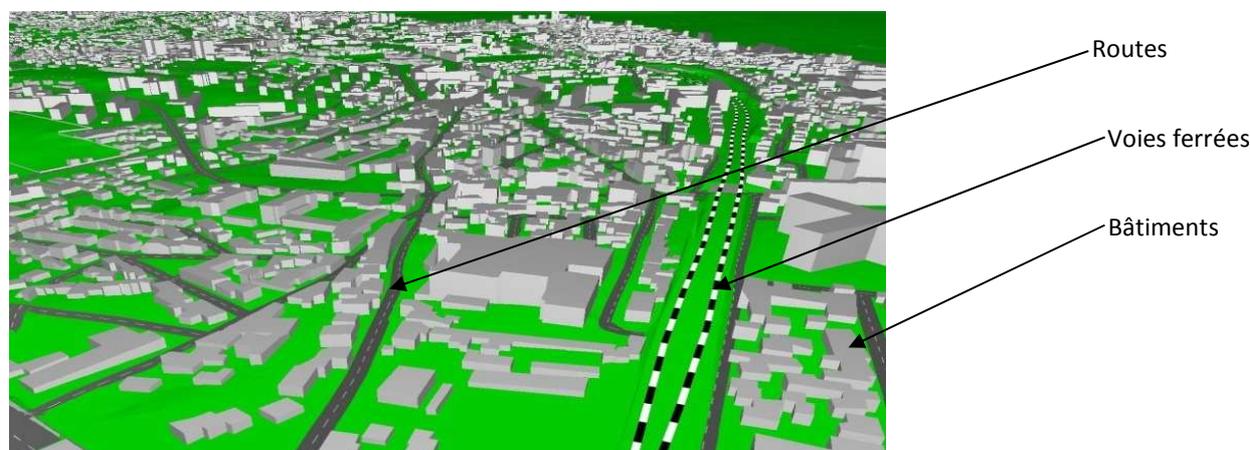


Figure 12 : Représentation 3D du modèle de calcul acoustique

- **Données de trafic**

Les informations de qualification et de quantification des sources de bruit sont issues de divers organismes. Le rassemblement de ces données constitue une étape primordiale pour réaliser les cartes stratégiques de bruit. Elles sont très nombreuses et leur recueil auprès des différents acteurs des transports (Etat, Conseils Départementaux, collectivités territoriales, SNCF Réseau, RATP, ADP, DGAC) est long et difficile, mais indispensable.

Pour le réseau routier, il faut obtenir les données de trafic, la répartition poids lourds/véhicules légers, la vitesse (réglementaire ou réelle), l'allure des véhicules, la nature de la chaussée. Les données ferroviaires nécessaires sont le nombre, la vitesse et la

répartition horaire des trains, le type de matériel roulant, et les types de traverses, de rails et de pose (voie ballastée ou non).

Lorsque tous les paramètres nécessaires à la construction du modèle ne sont pas disponibles, des estimations peuvent être réalisées. Pour le réseau routier des voies de moins de 3 millions de véhicules/an, Bruitparif utilise notamment les valeurs forfaitaires proposées par un groupe de travail de la Commission européenne sur l'évaluation de l'exposition au bruit (WG-AEN)² :

Catégorie	Type de route	TMJA véh/j	Vitesse km/h	% PL 6-18h	% PL 18-22h	% PL 22-6h
N	Routes non circulées	0	0	0	0	0
E	Routes sans issues	250	30	2%	1%	0
D	Routes de desserte	500	50	5%	2%	1%
C	Voie de distribution	1000	50	10%	6%	3%
B	Petites routes ex-nationales	2000	50	15%	10%	5%
A	Routes ex-nationales/ Autoroutes	Données de comptages				

Tableau 7 : Valeurs forfaitaires pour le réseau routier issu du WG-AEN, 2006

5. Logiciels utilisés

La modélisation des cartes de bruit et la production de l'évaluation des bâtiments exposés nécessitent l'utilisation de logiciels spécialisés en modélisation acoustique (calcul du maillage du niveau acoustique sur une zone d'étude et évaluation des niveaux en façade des bâtiments) : **CadnaA** (DataKustik) pour Bruitparif, la RATP, et la Ville de Paris, **MITHRA-SIG** (Geomod) pour le CEREMA DTer IdF, et **INM** pour Aéroports de Paris et la DGAC.

6. Paramètres de calcul

La directive n°2002/49/CE fixe certains paramètres de calcul pour la réalisation des cartes stratégiques de bruit. D'autres sont laissés au choix des producteurs de carte. La définition de ces paramètres est une étape qui va impacter la précision et le temps de calcul.

Paramètres fixés par la réglementation

La transposition de la directive n°2002/49/CE, plus précisément l'arrêté du 4 avril 2006, recommande de calculer les cartes stratégiques de bruit en utilisant les normes spécifiques suivantes :

- Bruit des trafics routier et ferroviaire : XP S 31-133³
- Bruit des aéronefs : CEAC doc.29
- Bruit industriel : ISO 9613-2

² Source : Groupe de travail de la Commission européenne sur l'évaluation de l'exposition au bruit (WG-AEN), Guide de bonnes pratiques de la cartographie stratégique du bruit et la production de données associées sur l'exposition au bruit, 13 janvier 2006

³ La norme XP S 31 133 mentionnée à l'article 2 de l'arrêté du 4 avril 2006 a été remplacé par la norme française NF S31-133 : 2008, puis 2011. La norme française NF S31-133 : 2011 reprend la nouvelle méthode de prévention du bruit (NMPB) 2008.

Ces normes décrivent précisément, comment à partir de la source de bruit, les ondes sonores évoluent dans l'environnement en fonction des obstacles rencontrés.

Les valeurs d'émission des sources de bruit sont fournies dans les documents suivants :

- **Infrastructures routières** : Nouvelle méthode de prévision du bruit (NMPB 2008)⁴.
- **Infrastructures ferroviaires** : Nouvelle méthode de prévision du bruit (NMPB 2008)
- **Avions** : Base de données européenne « ANP » (base de données internationale de bruit et de performance des avions dont toutes les valeurs sont insérées dans la directive).

La directive n°2002/49/CE fixe le calcul du niveau sonore à **4 mètres de hauteur** par rapport au sol. L'évaluation des niveaux de bruit en façade de bâtiment, permettant d'obtenir les estimations des personnes exposées au bruit, est calculée à la même hauteur, à **2 mètres en avant de la façade** du bâtiment et **sans tenir compte de la dernière réflexion du bruit sur la façade** (celle qui provient du bâtiment évalué, ce qui amène à enlever 3 dB(A) aux résultats obtenus à partir des cartes de type A de modélisation des niveaux sonores).

Paramètres spécifiques au projet de cartographie régionale

Pour calculer le bruit généré par le réseau routier, Bruitparif, le CEREMA Dter-IdF et la Ville de Paris ont utilisé la méthode NMPB 2008.

Des choix ont par ailleurs été faits sur les paramètres suivants afin d'optimiser la production des résultats :

- Le pas de maillage des points de calcul : un calcul est réalisé tous les **5 mètres** pour **Bruitparif** et la **RATP**, **2 mètres** pour la **Ville de Paris**, **20 mètres** pour le **CEREMA Dter-IdF**.
- Le rayon de considération des sources autour d'un point de calcul : **1500 mètres** pour **Bruitparif**, **1000 mètres** pour la **Ville de Paris**, le **CEREMA Dter-IdF**, et la **RATP**.
- Le nombre maximum de réflexions des rayons sonores sur des obstacles : les ondes sonores peuvent se réfléchir, au maximum, **2 fois** sur des obstacles avant de parvenir au point de calcul pour **Bruitparif**, la **Ville de Paris** et la **RATP**, contre **3 fois** pour le **CEREMA Dter-IdF**.
- Le nombre de rayons sonores tirés à partir d'un point de calcul pour rechercher des sources : **180 rayons** (1 rayon tous les 2 degrés) pour **Bruitparif** et la **Ville de Paris**, **24 rayons** (pas angulaire de 15° par rayon) pour le **CEREMA Dter-IdF**.

Les normes de calcul prennent également en compte les conditions météorologiques. La direction, la vitesse du vent et la température ont une influence sur la propagation du bruit quand on s'éloigne de la source. Les conditions issues des valeurs d'occurrences favorables pour la France métropolitaine citées dans la NMPB 2008 ont été utilisées.

Pour calculer les cartes stratégiques de bruit des aéronefs, le Laboratoire d'Aéroports de Paris suit le guide technique du STAC "Élaboration des cartes de bruit autour des aérodrômes".

7. Données de population utilisées

Les données de population utilisées sont issues de la couche « densibati » produite par l'IAU IdF dans laquelle la population du RGP (recensement général de la population) 2009 de l'INSEE est répartie à l'intérieur des bâtiments d'habitation (couche bâtiment issue de la BDTOPO 2008 de l'IGN) de façon proportionnelle au volume du bâtiment. Les statistiques de population et d'établissements exposés au bruit routier sur Paris ont été produites par la Ville de Paris à partir bases de données de l'IAU IdF (2008) et de l'APUR (2010).

⁴ Disponible dans le guide «Prévision du bruit routier. 2 Méthode de calcul de propagation du bruit incluant les effets météorologiques (NMPB 2008)», du SETRA de juin 2009.

8. Cartes produites

Les cartes de bruit sont produites aux échelles suivantes :

- l'échelle réglementaire (1 : 10 000^{ème}),
- l'échelle des communes,
- l'échelle des EPT de la Métropole du Grand Paris,
- l'échelle des 14 autorités compétentes au titre des agglomérations au sein de la région Île-de-France,
- l'échelle de la région Île-de-France.

Cartes des niveaux sonores (cartes de type A)

Ces cartes représentent pour chaque source de bruit (bruit routier, bruit ferré et bruit aérien) et chaque indicateur (Lden et Ln), les zones exposées au bruit. Ces zones sont délimitées par des isophones, courbes de même niveau sonore, qui vont de 5 en 5 dB(A) et qui sont colorées conformément à la norme NF-S 31-130 (version 2008), comme indiqué dans le tableau suivant :

Couleur	Niveau sonore en dB(A)
Violet foncé	≥ 75
Violet lavande	70 – 75
Rouge	65 – 70
Orange	60 – 65
Jaune	55 – 60
Vert clair	< 55

Tableau 8 : Correspondance entre niveau sonore et couleur de représentation



Figure 13 : Illustration d'une carte des niveaux sonores

Cartes des secteurs affectés par le bruit (cartes de type B)

Ces cartes représentent les secteurs affectés par le bruit définis dans les arrêtés préfectoraux de classement sonore établis distinctement pour les routes et les voies ferrées. Ces cartes ont été établies sur une évolution prévisionnelle du trafic à l'horizon de 2015.

Le classement sonore est une démarche réglementaire prise en application de l'article L.571-10 du code de l'environnement, détaillée par le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996. Elle conduit au classement, par le préfet du département, des infrastructures de transport terrestre en 5 catégories, selon leur niveau d'émission, et à la définition de secteurs affectés par le bruit. Des règles portant sur l'isolement acoustique des bâtiments nouveaux s'appliquent dans ces secteurs en fonction du classement.

Des arrêtés préfectoraux définissent, pour chaque infrastructure, la catégorie de classement correspondante ainsi que le périmètre du secteur affecté.

L'illustration suivante montre une route de catégorie 3 et deux routes de catégorie 2 représentées respectivement par une couleur rouge et une couleur orange (norme NFS 31-130). Les secteurs affectés, en gris transparent, s'étendent respectivement sur 100 mètres et sur 30 mètres de part et d'autres de ces routes. Les nouveaux bâtiments construits à l'intérieur de ces secteurs doivent respecter des critères de protection acoustique.

Couleur	Catégorie	Secteur affecté
violet foncé	1	300 m
violet lavande	2	250 m
rouge	3	100 m
orange	4	30 m
jaune	5	10 m



Tableau 9 : Correspondance entre catégorie de classement, secteurs affectés et couleur de représentation

Figure 14 : Illustration d'une carte des secteurs affectés par le bruit

Précision importante :

Les secteurs affectés par le bruit représentés ne sont pas comparables avec les cartes de niveaux sonores. Elles sont issues d'une autre méthodologie de calcul et n'ont pas les mêmes objectifs. Le classement sonore constitue un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la classification du réseau routier et ferroviaire en tronçons auxquels est affectée une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dit "affectés par le bruit", dans lesquels les bâtiments sensibles au bruit doivent présenter une isolation acoustique renforcée.

Cartes de dépassement des valeurs limites (cartes de type C)

Les cartes de dépassement de seuils représentent les secteurs où les valeurs limites réglementaires (rappelées dans le tableau ci-dessous) sont dépassées.

Source \ Indicateur	Valeurs limites en dB(A)	
	Lden	Ln
Route	68	62
Fer Ligne conventionnelle LGV	73	65
	68	62
Avion	55	
ICPE A	71	60



Tableau 10 : Valeurs limites en fonction de la source de bruit considéré et de l'indicateur

Figure 15 : Représentation graphique de la zone dépassant la valeur limite

Ces cartes ne prennent pas en compte la dernière réflexion du bruit en façade de bâtiment. Elles sont obtenues en retirant 3 dB(A) aux résultats obtenus à partir des cartes de type A de modélisation des niveaux sonores.

Cartes d'évolution (cartes de type D)

Ces cartes présentent les évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence.

L'article 3 de l'arrêté du 4 avril 2006 précise qu' « une évolution connue ou prévisible ... est une modification planifiée des sources de bruit, ainsi que tout projet d'infrastructure susceptible de modifier les niveaux sonores, dès lors que les données nécessaires à l'élaboration d'une carte de bruit sont disponibles ... »

Les données nécessaires à la création de ces cartes sont généralement indisponibles ou trop imprécises. Ces cartes n'ont donc pas été produites à ce stade.

Cartes des bâtiments d'habitation et des établissements sensibles exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux valeurs limites réglementaires

Ces cartes présentent les bâtiments sensibles (« Habitat », établissements « Santé, sanitaire et social », « Enseignement », « Petite enfance ») exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux valeurs limites réglementaires, pour les indicateurs Lden et Ln.

Ces cartes n'ont pas d'obligation réglementaire, elles ont été produites par Bruitparif afin d'apporter des informations complémentaires.

Le niveau de bruit au bâtiment utilisé pour réaliser ces cartes, est celui le plus élevé constaté à une hauteur de 4 m par rapport au sol et à 2 m en avant de la façade du bâtiment (sans tenir compte de la dernière réflexion sur le bâtiment, c'est à dire en retirant 3 dB(A) aux niveaux sonores obtenus, tout comme pour les cartes de type C). Pour une meilleure lisibilité, elles ont uniquement été réalisées à l'échelle de la commune et au 1 :10 000^{ème}.

Bruit routier - Bâtiments d'habitation et établissements sensibles exposés à des niveaux de bruit supérieurs à la valeur limite *Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)*

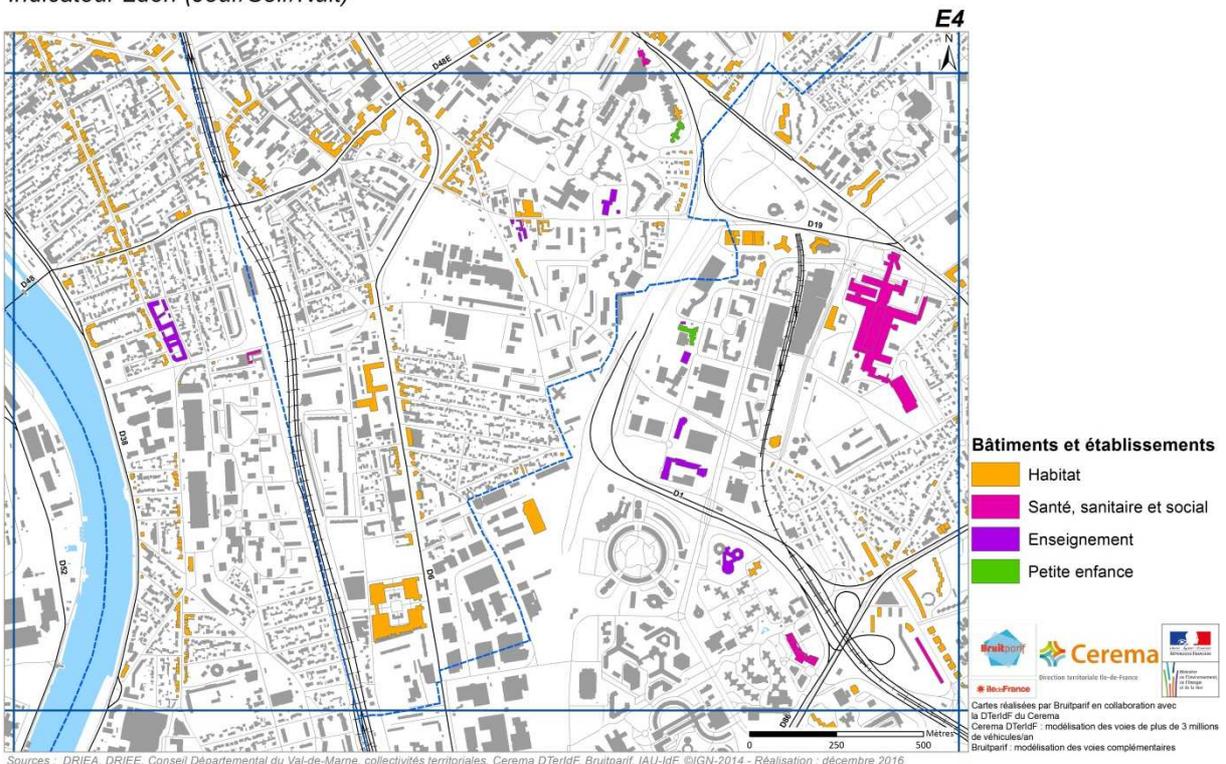


Figure 16 : Exemple de carte représentant les bâtiments d'habitation et les établissements sensibles exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux valeurs limites réglementaires (ici pour le bruit routier selon l'indicateur Lden)

9. Tableaux statistiques

Les tableaux statistiques indiquent le nombre d'habitants et le nombre d'établissements de santé et d'enseignement qui sont exposés au bruit par tranche de niveau de bruit.

Les estimations des populations touchées par le bruit sont calculées de manière conforme aux préconisations européennes et aux prescriptions énoncées dans l'arrêté du 4 avril 2006, en affectant la population d'un bâtiment considéré au niveau de bruit le plus élevé constaté à une hauteur de 4 m par rapport au sol et à 2 m en avant de la façade du bâtiment (sans tenir compte de la dernière réflexion du son sur le bâtiment).

Ces estimations doivent donc être considérées avec précaution, la méthode ayant tendance à maximiser le décompte des populations fortement exposées au bruit. En effet, les façades d'un même immeuble peuvent être exposées à des niveaux de bruit très différents en fonction de leur orientation vis-à-vis de la source de bruit, ou en fonction de la hauteur de l'immeuble. Pour un immeuble parallèle à une route, la différence entre la façade la plus proche de la voie et la façade opposée (donnant sur cour intérieure par exemple) peut dépasser 20 dB(A).

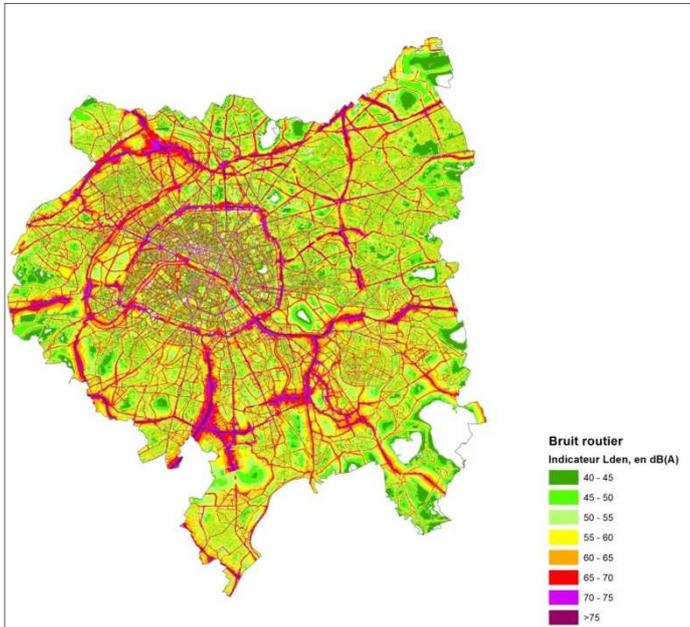
Les tableaux présentent pour chaque source de bruit et chaque indicateur :

- Le nombre de personnes, et le nombre d'établissements sensibles pour chacune des plages suivantes :
 - Lden en dB(A) : <55 ; [55 -60[; [60 -65[; [65 -70[; [70 -75[; >=75
 - Ln en dB(A) : <50 ; [50 -55[; [55 -60[; [60 -65[; [65 -70[; >=70
- Le nombre de personnes, et le nombre d'établissements sensibles dépassant les valeurs limites.

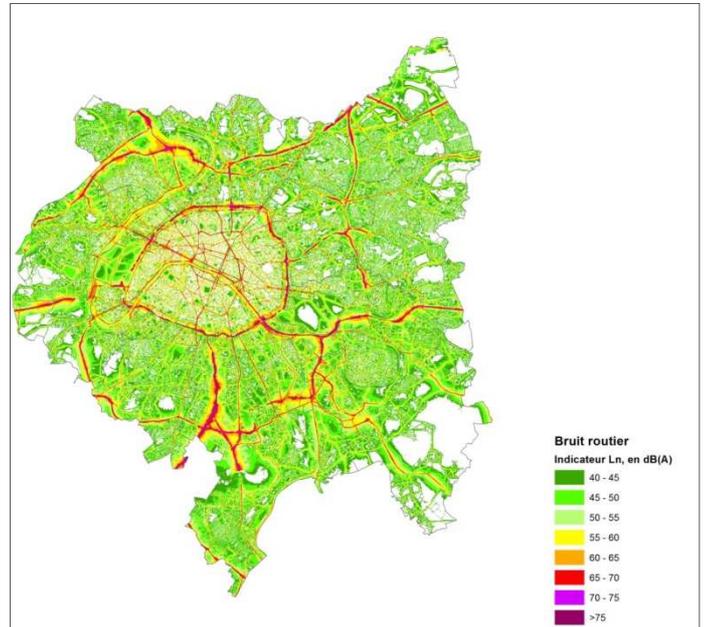
IV. Résultats

1. Cartes stratégiques de bruit

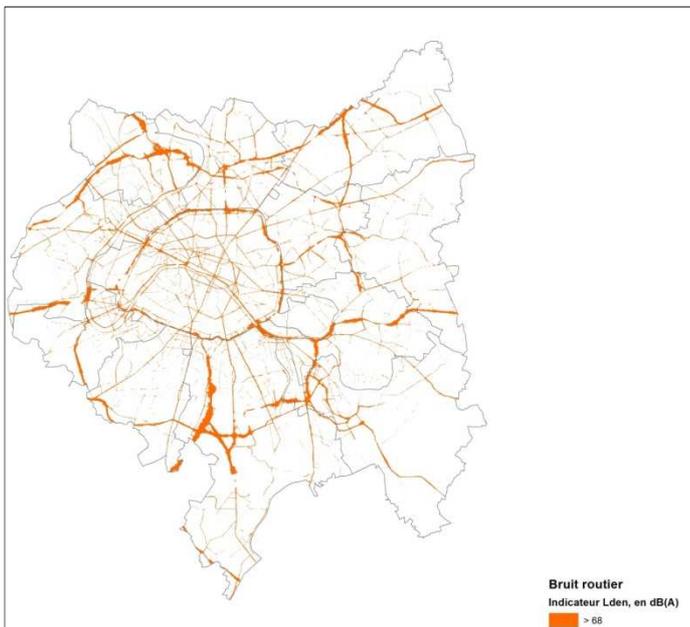
BRUIT ROUTIER



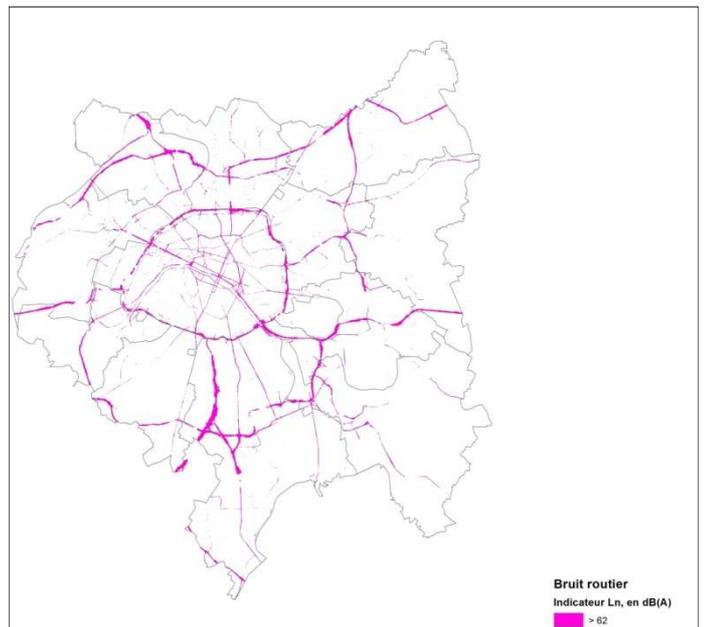
Carte de type A – Indicateur Lden



Carte de type A – Indicateur Ln

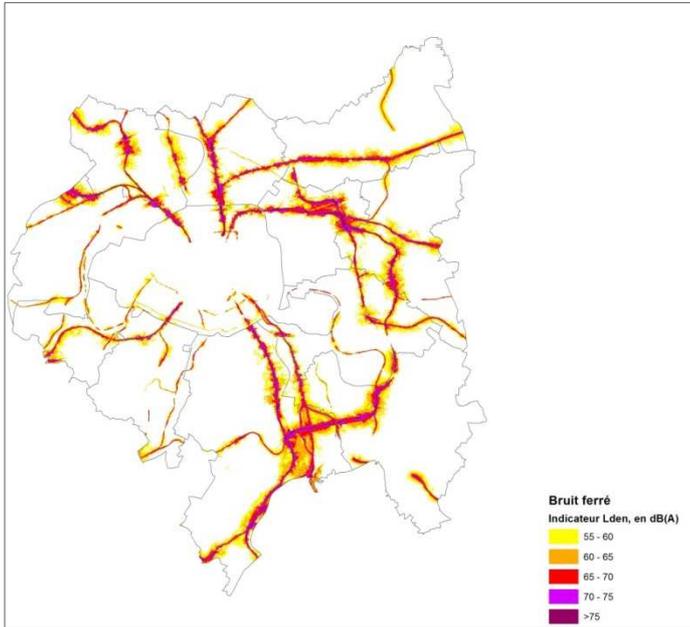


Carte de type C – Indicateur Lden

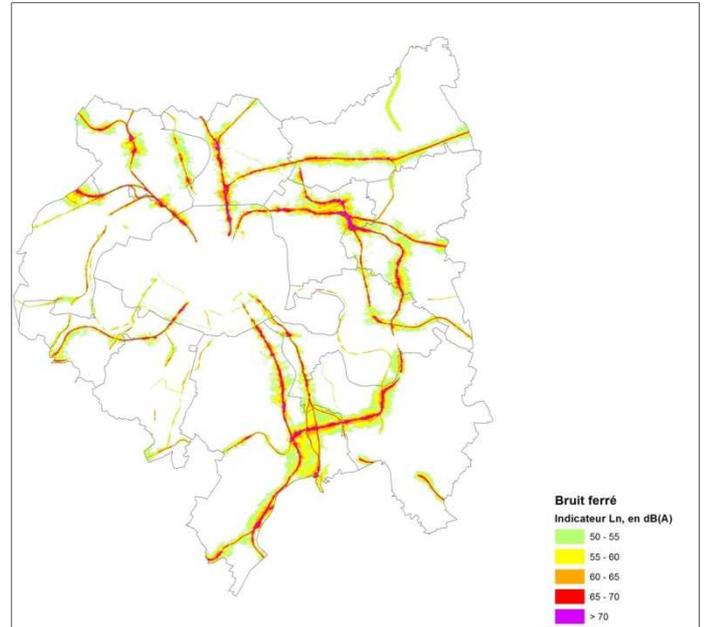


Carte de type C – Indicateur Ln

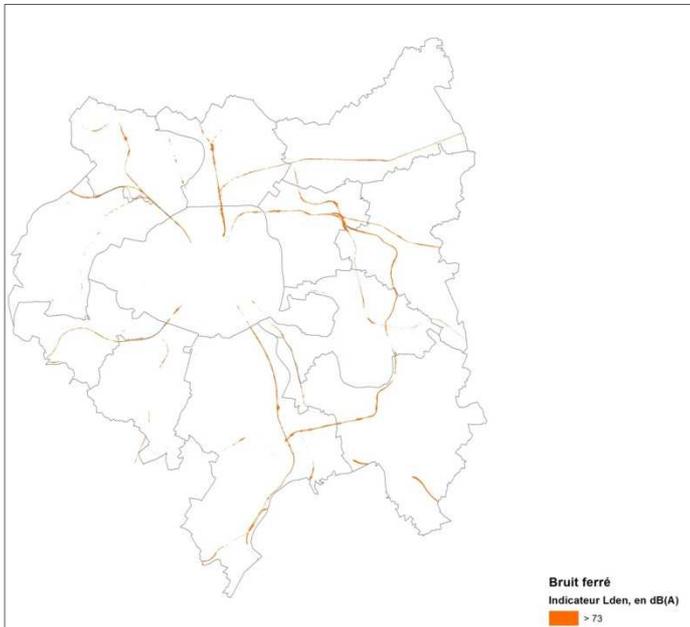
BRUIT FERRE



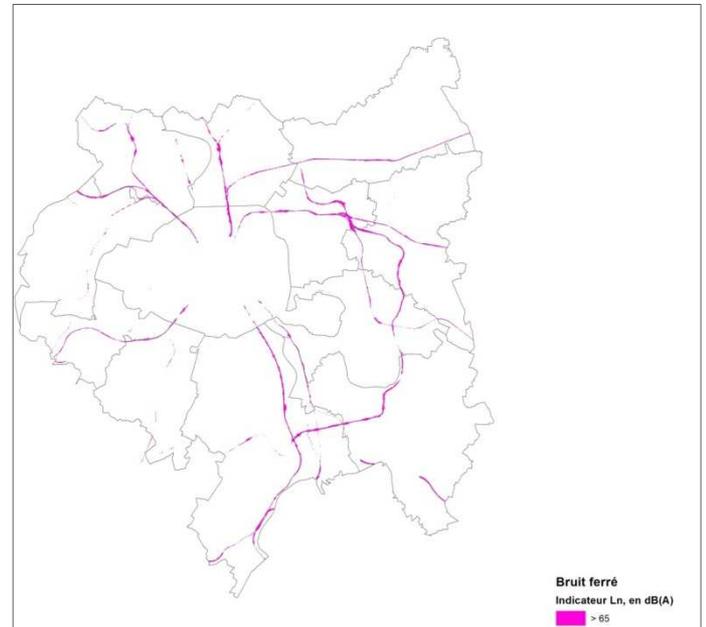
Carte de type A – Indicateur Lden



Carte de type A – Indicateur Ln

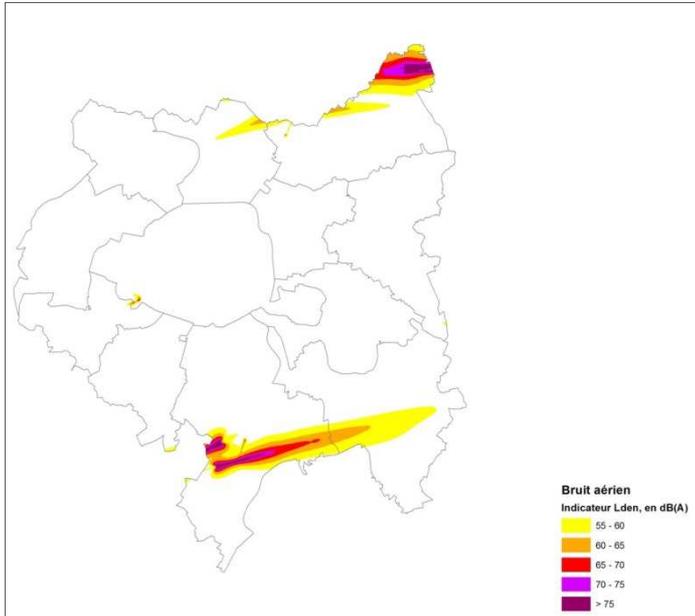


Carte de type C – Indicateur Lden

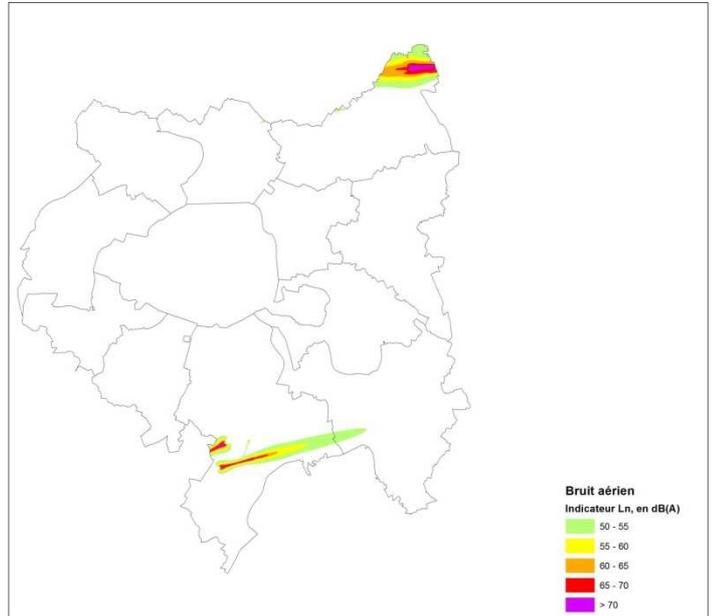


Carte de type C – Indicateur Ln

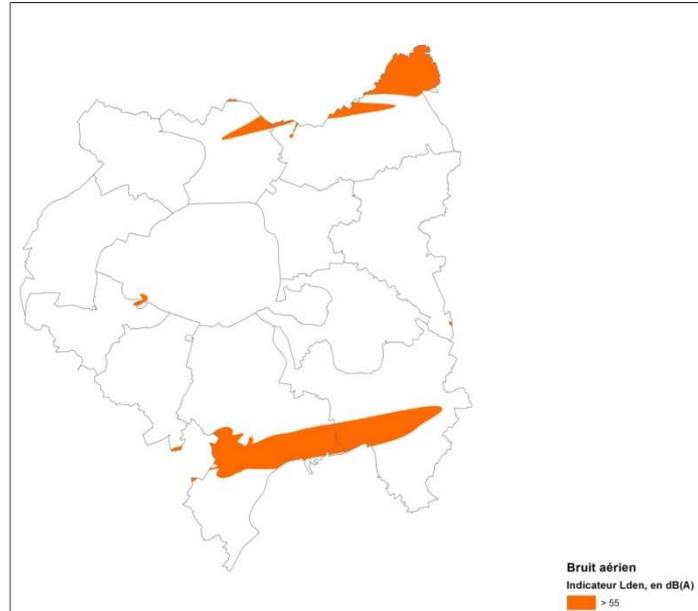
BRUIT AERIEN



Carte de type A – Indicateur Lden



Carte de type A – Indicateur Ln

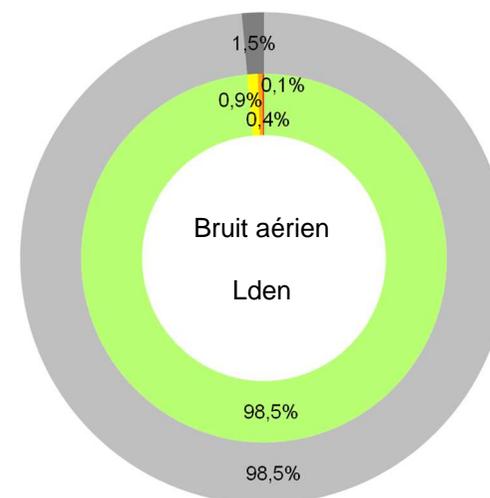
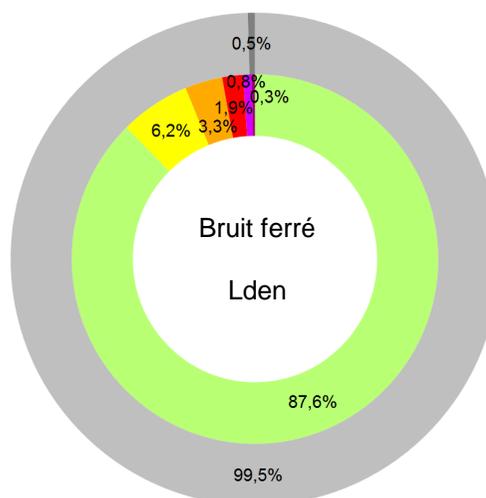
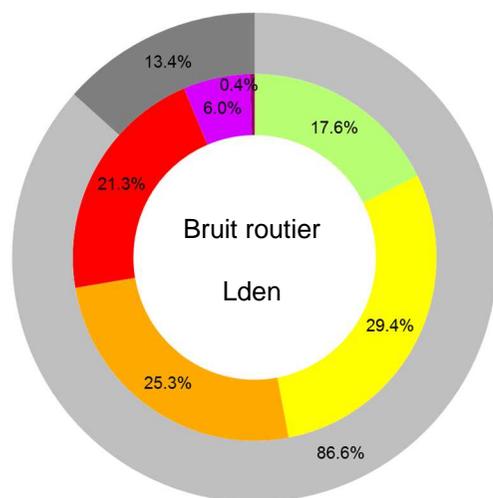


Carte de type C – Indicateur Lden

2. Statistiques d'exposition au bruit

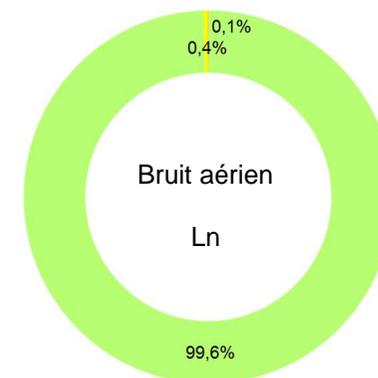
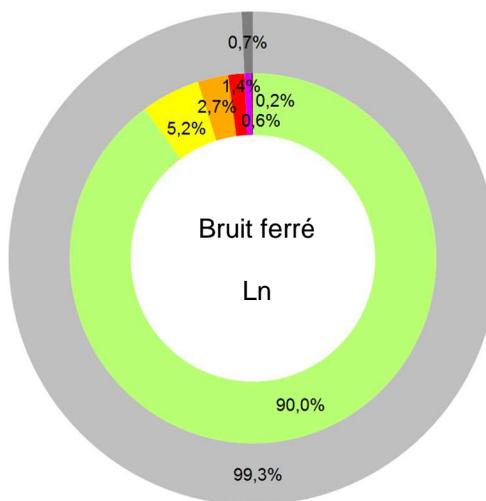
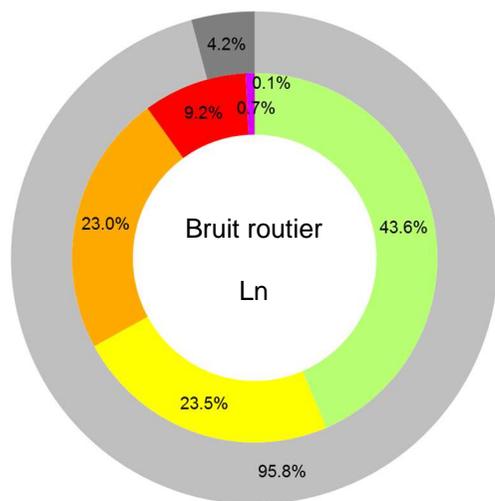
POPULATION – INDICATEUR Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien Total		CDG		ORLY		LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Inférieur à 55 dB(A)	1 180 140	17.6%	5 970 906	87.6%	6 588 592	98.5%	6 683 829	100.0%	6 612 098	98.9%	6 665 717	99.7%
entre 55 et 60 dB(A)	1 963 104	29.4%	421 741	6.2%	62 089	0.9%	2 429	0.04%	38 922	0.6%	20 738	0.3%
entre 60 et 65 dB(A)	1 694 116	25.3%	224 975	3.3%	28 180	0.4%	263	0.0%	27 846	0.4%	71	0.0%
entre 65 et 70 dB(A)	1 423 804	21.3%	126 134	1.9%	7 327	0.1%	-	0.0%	7 327	0.1%	-	0.0%
entre 70 et 75 dB(A)	400 012	6.0%	51 783	0.8%	338	0.01%	5	0.0%	333	0.0%	-	0.0%
Supérieur à 75 dB(A)	25 351	0.4%	17 982	0.3%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Au dessus du seuil	894 490	13.4%	31 973	0.5%	97 934	1.5%	2 697	0.04%	74 428	1.1%	20 809	0.3%
Au dessus du seuil Fer LGV			153	0.0%								



POPULATION – INDICATEUR Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien Total		CDG		ORLY		LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Inférieur à 50 dB(A)	2 915 189	43.6%	6 128 791	90.0%	6 658 341	99.6%	6 686 132	99.99%	6 658 735	99.6%	6 686 526	100.0%
entre 50 et 55 dB(A)	1 568 546	23.5%	354 208	5.2%	24 215	0.4%	389	0.01%	23 826	0.4%	-	0.0%
entre 55 et 60 dB(A)	1 535 263	23.0%	183 024	2.7%	3 831	0.1%	-	0.0%	3 831	0.1%	-	0.0%
entre 60 et 65 dB(A)	614 243	9.2%	96 952	1.4%	139	0.0%	5	0.0%	134	0.0%	-	0.0%
entre 65 et 70 dB(A)	49 015	0.7%	40 028	0.6%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Supérieur à 70 dB(A)	4 270	0.1%	10 518	0.2%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Au dessus du seuil	280 081	4.2%	50 546	0.7%								
Au dessus du seuil Fer LGV			-	0.0%								



ETABLISSEMENTS SENSIBLES – INDICATEUR Lden

Par plages de niveaux sonores (sans les établissements situés dans Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré			Bruit aérien - TOTAL	
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	793	348	319	227	78	88	27	5
entre 60 et 65 dB(A)	667	282	268	133	26	61	12	2
entre 65 et 70 dB(A)	539	220	251	78	23	29	3	0
entre 70 et 75 dB(A)	142	54	73	28	13	15	0	0
à plus de 75 dB(A)	4	2	5	11	2	2	0	0

Etablissements	Bruit aérien - CDG		Bruit aérien - ORLY		Bruit aérien - LBG	
	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	1	0	7	4	19	1
entre 60 et 65 dB(A)	1	0	11	2	0	0
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	3	0	0	0
entre 70 et 75 dB(A)	0	0	0	0	0	0
à plus de 75 dB(A)	0	0	0	0	0	0

Etablissements en situation de dépassement des valeurs limites (y compris Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré			Bruit aérien - TOTAL	
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
Au dessus du seuil	458	145	188	20	7	5	42	7
Au dessus du seuil Fer LGV				0	0	1		

Etablissements	Bruit aérien - CDG		Bruit aérien - ORLY		Bruit aérien - LBG	
	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
Au dessus du seuil	2	0	21	6	19	1

ETABLISSEMENTS SENSIBLES – INDICATEUR Ln

Par plages de niveaux sonores (sans les établissements situés dans Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré			Bruit aérien - TOTAL	
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	680	299	284	196	56	73	8	1
entre 55 et 60 dB(A)	578	228	253	123	23	57	2	0
entre 60 et 65 dB(A)	162	63	87	63	23	25	0	0
entre 65 et 70 dB(A)	12	3	7	21	10	8	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0	7	2	2	0	0

Etablissements	Bruit aérien - CDG		Bruit aérien - ORLY		Bruit aérien - LBG	
	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	1	0	7	1	0	0
entre 55 et 60 dB(A)	0	0	2	0	0	0
entre 60 et 65 dB(A)	0	0	0	0	0	0
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	0	0	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0	0	0	0

Etablissements en situation de dépassement des valeurs limites (y compris Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré		
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
Au dessus du seuil	123	38	39	31	12	10
Au dessus du seuil Fer LGV				0	0	0

3. Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF :

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

La liste des établissements potentiellement bruyants est fournie dans le document intitulé « Documents cartographiques » pour chaque Etablissement Public Territorial (EPT).

Bruitparif propose une table de correspondance, qui indique la potentialité de bruyance en fonction des activités (cf. *Tableau 5 : Potentialité de bruyance des ICPE A (en pourcentage), page 16*).

Documents cartographiques

Ce rapport a été réalisé par :



Il est constitué de 2 documents :

1. Un résumé non technique relatif à l'élaboration des cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris
2. Des documents cartographiques.

Le Conseil Métropolitain du 28 juin 2018 a arrêté ce document, après l'avoir soumis à l'avis des communes, établissements publics territoriaux et gestionnaires d'infrastructures du territoire métropolitain, pendant une période de 3 mois qui s'est déroulée du 13 mars 2018 au 13 juin 2018.

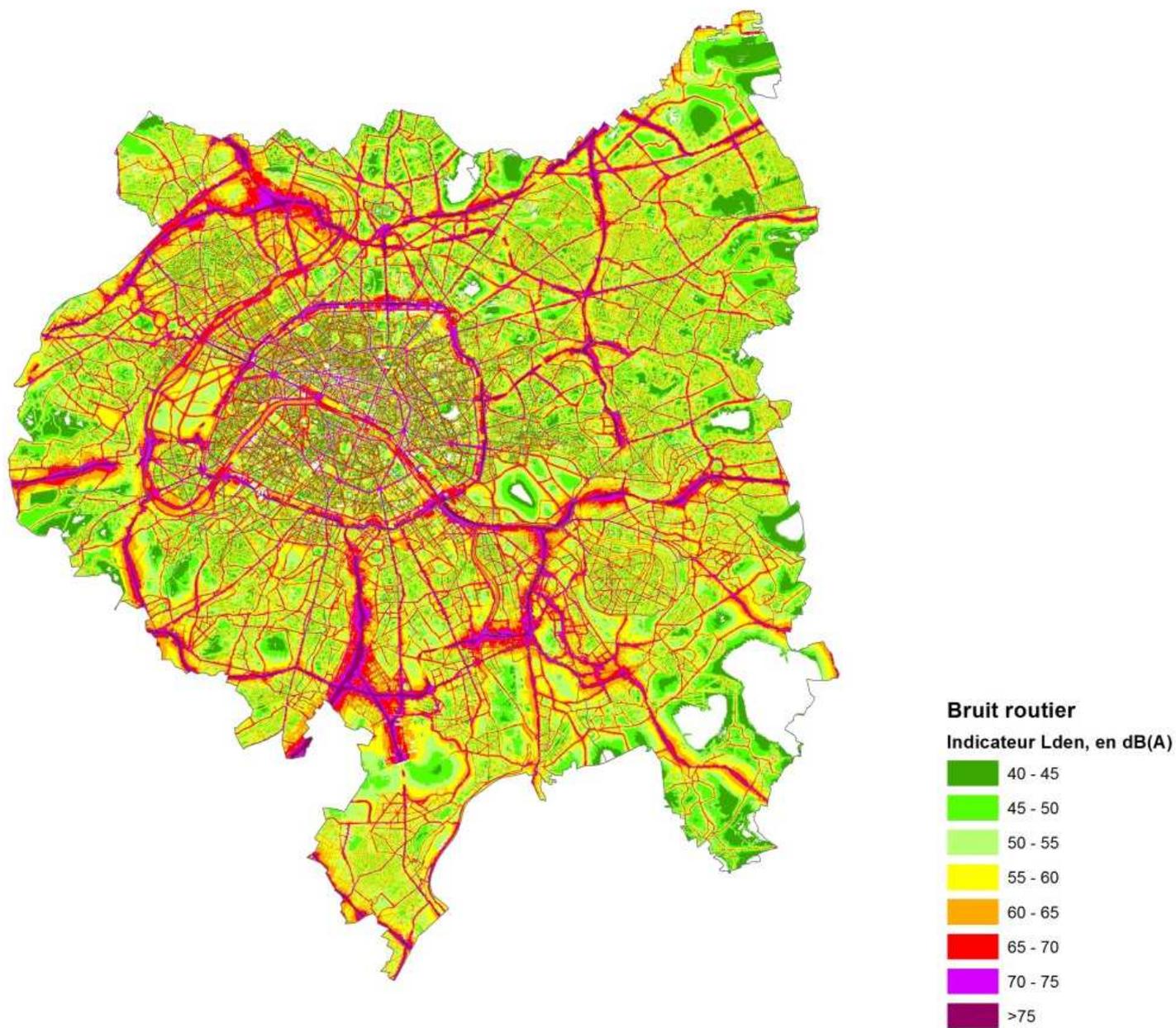
Sommaire

I. Cartes stratégiques du bruit à l'échelle métropolitaine	2
1. Cartes stratégiques de bruit.....	2
2. Statistiques d'exposition au bruit	13
3. Bruit industriel.....	17
II. Cartes stratégiques de bruit des territoires de la Métropole du Grand Paris	18
1. T1 : Paris.....	18
2. T2 : Vallée Sud Grand Paris	28
3. T3 : Grand Paris Seine Ouest.....	38
4. T4 : Paris Ouest La Défense	46
5. T5 : Boucle Nord de Seine.....	54
6. T6 : Plaine Commune.....	63
7. T7 : Paris Terres d'Envol	75
8. T8 : Est Ensemble	87
9. T9 : Grand Paris - Grand Est.....	95
10. T10 : Paris-Est-Marne et Bois.....	103
11. T11 : Grand Paris Sud Est Avenir.....	111
12. T12 : Grand-Orly Seine Bièvre	122

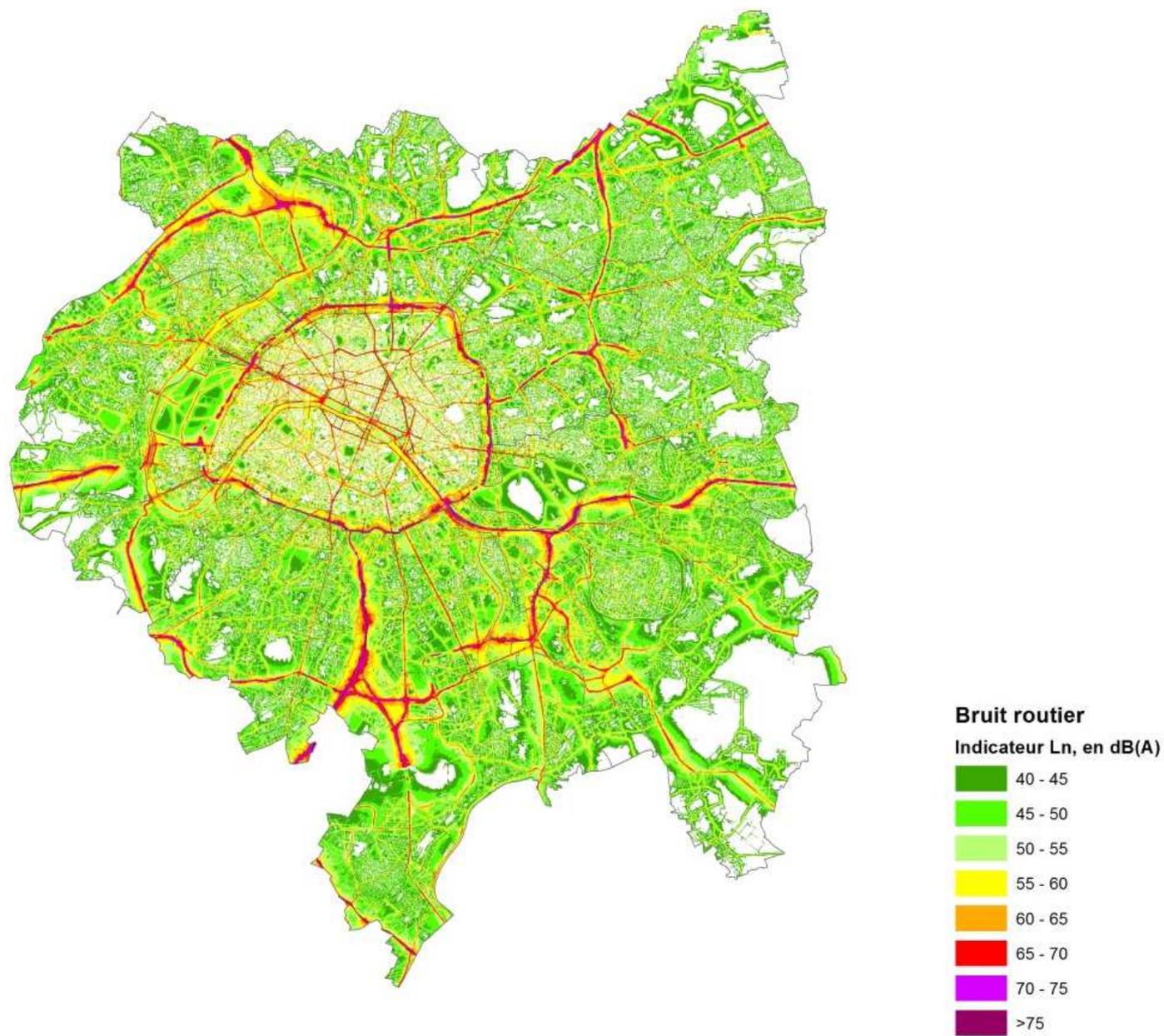
I. Cartes stratégiques du bruit à l'échelle métropolitaine

1. Cartes stratégiques de bruit

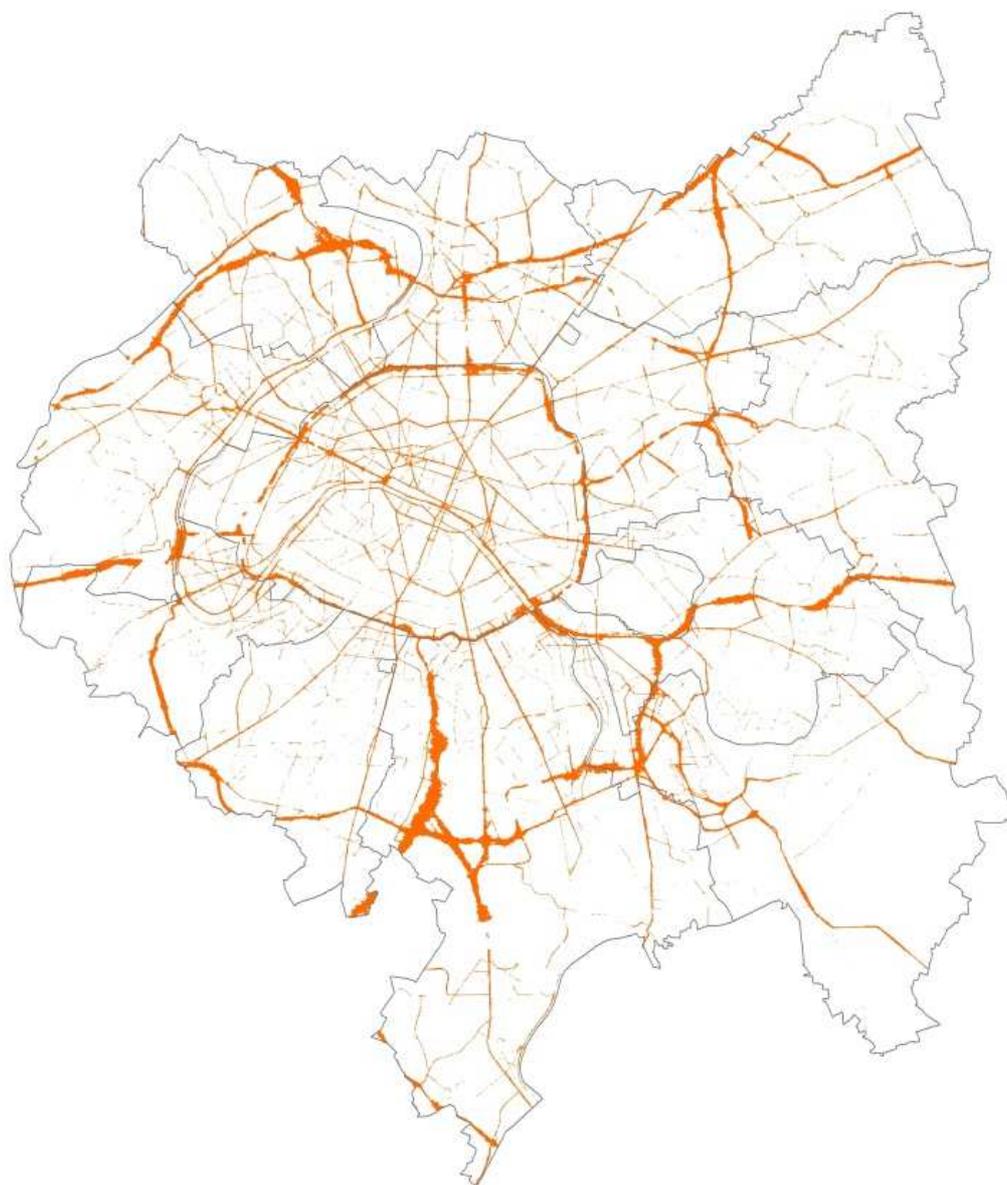
BRUIT ROUTIER – Carte de type A – Indicateur Lden



BRUIT ROUTIER – Carte de type A – Indicateur Ln

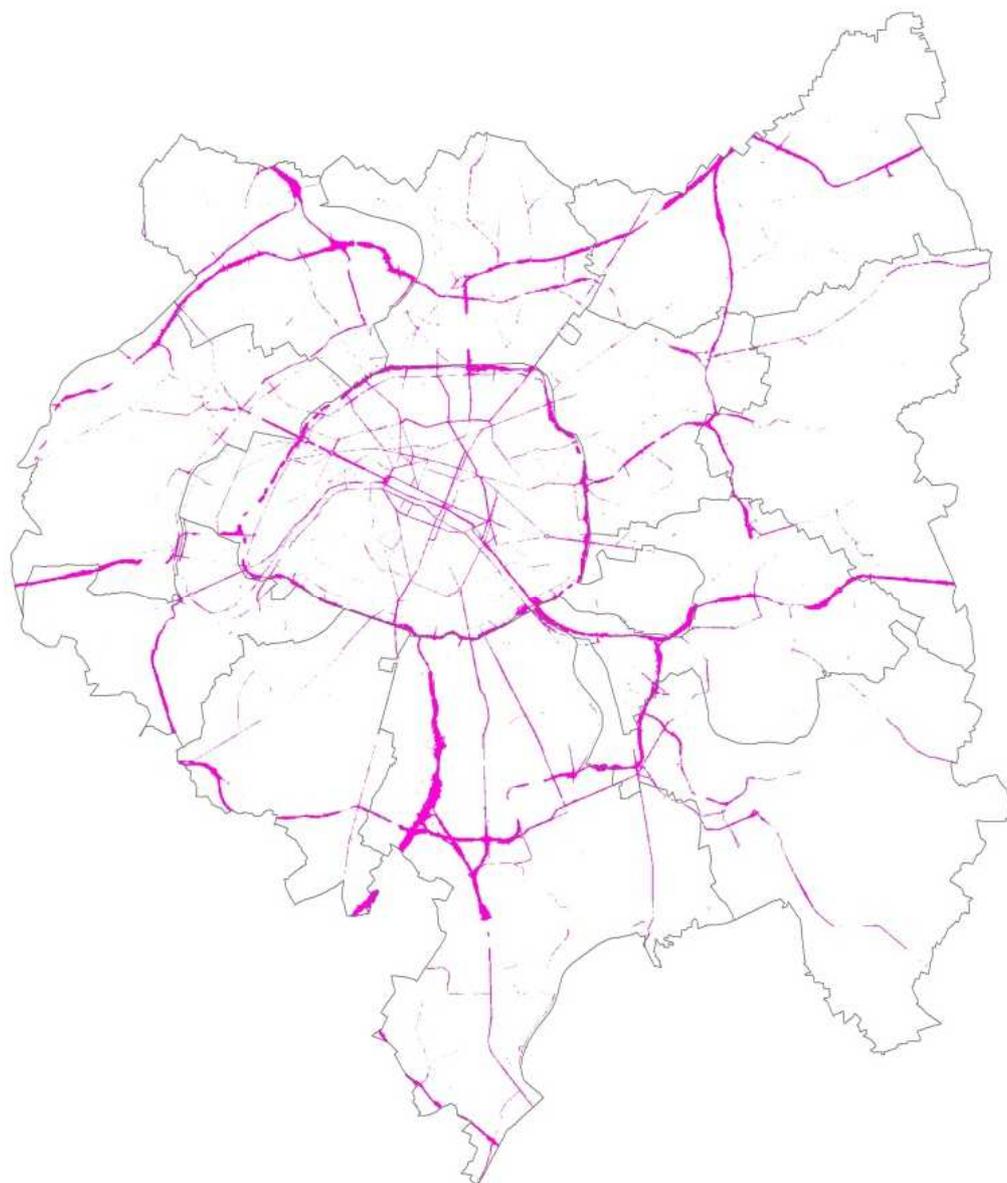


BRUIT ROUTIER – Carte de type C – Indicateur Lden



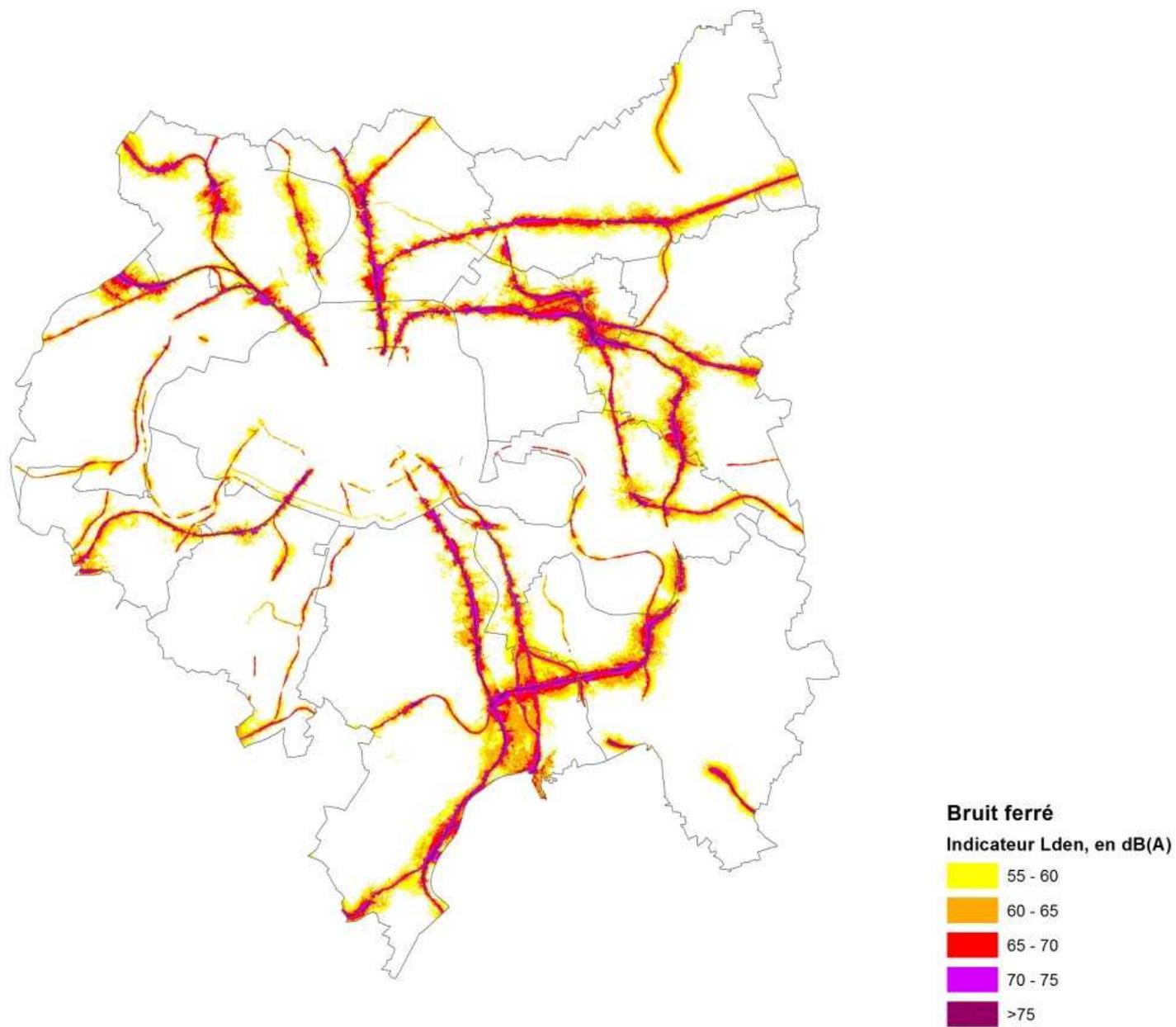
Bruit routier
Indicateur Lden, en dB(A)
 > 68

BRUIT ROUTIER – Carte de type C – Indicateur Ln

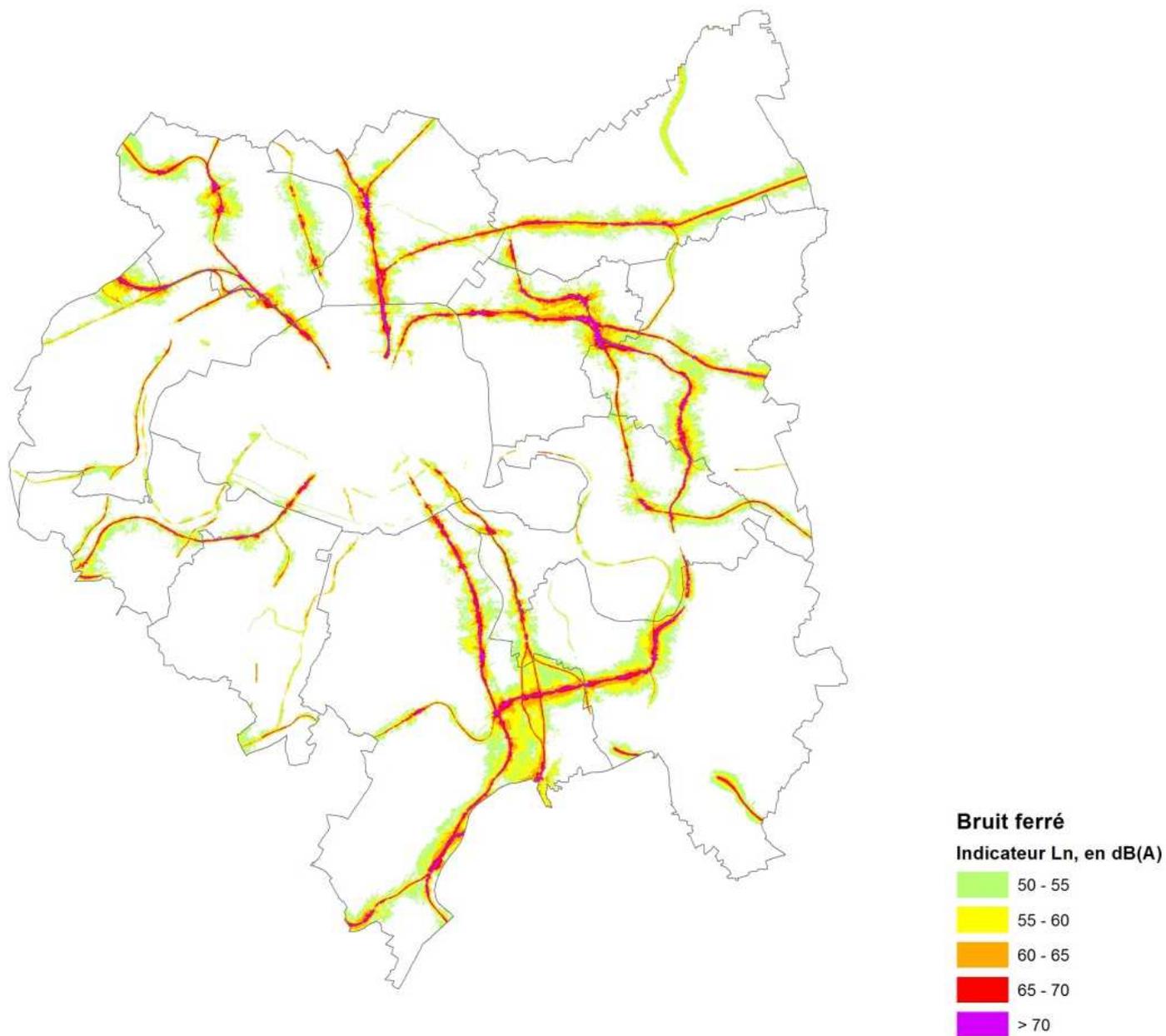


Bruit routier
Indicateur Ln, en dB(A)
 > 62

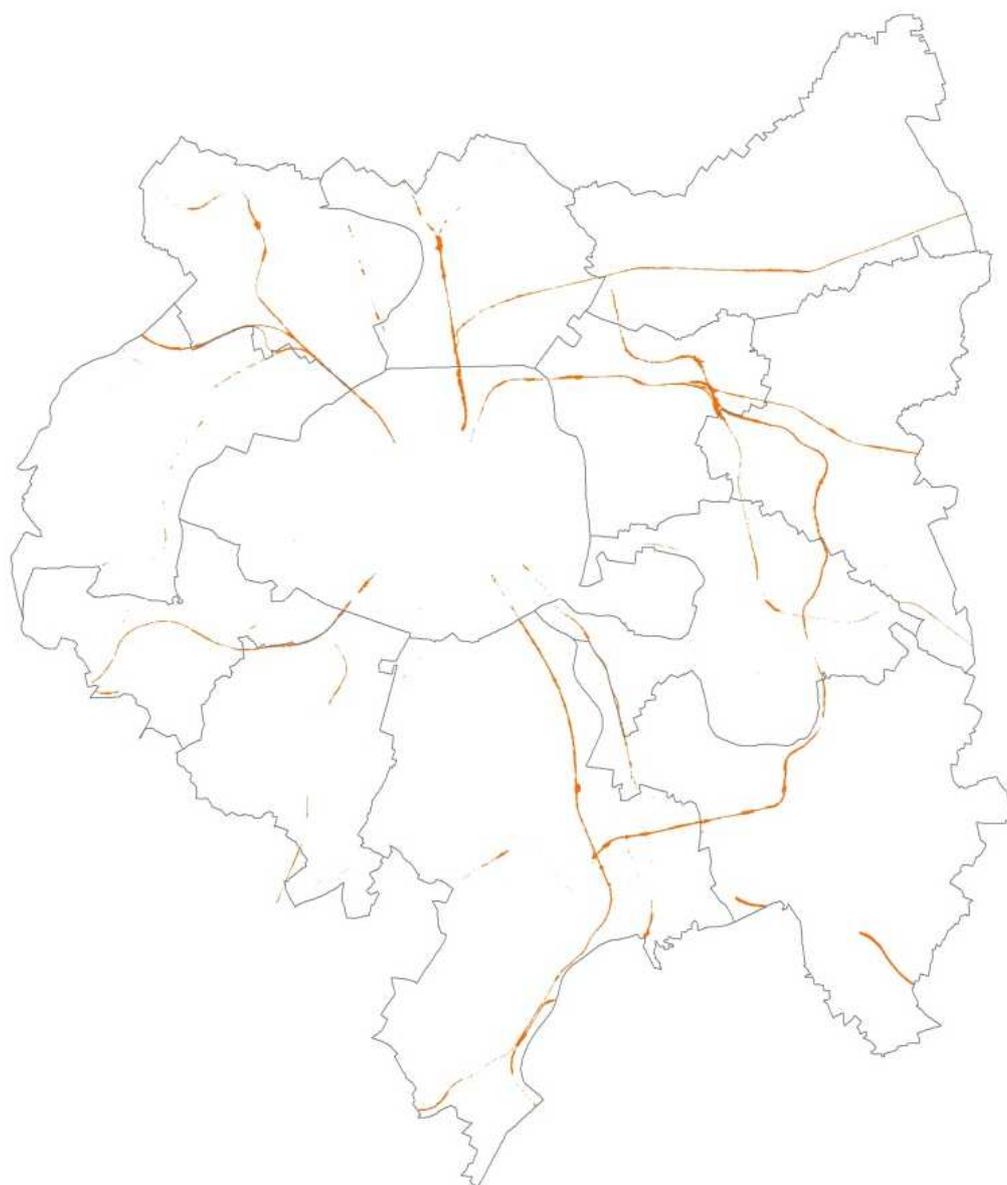
BRUIT FERRE – Carte de type A – Indicateur Lden



BRUIT FERRE – Carte de type A – Indicateur Ln

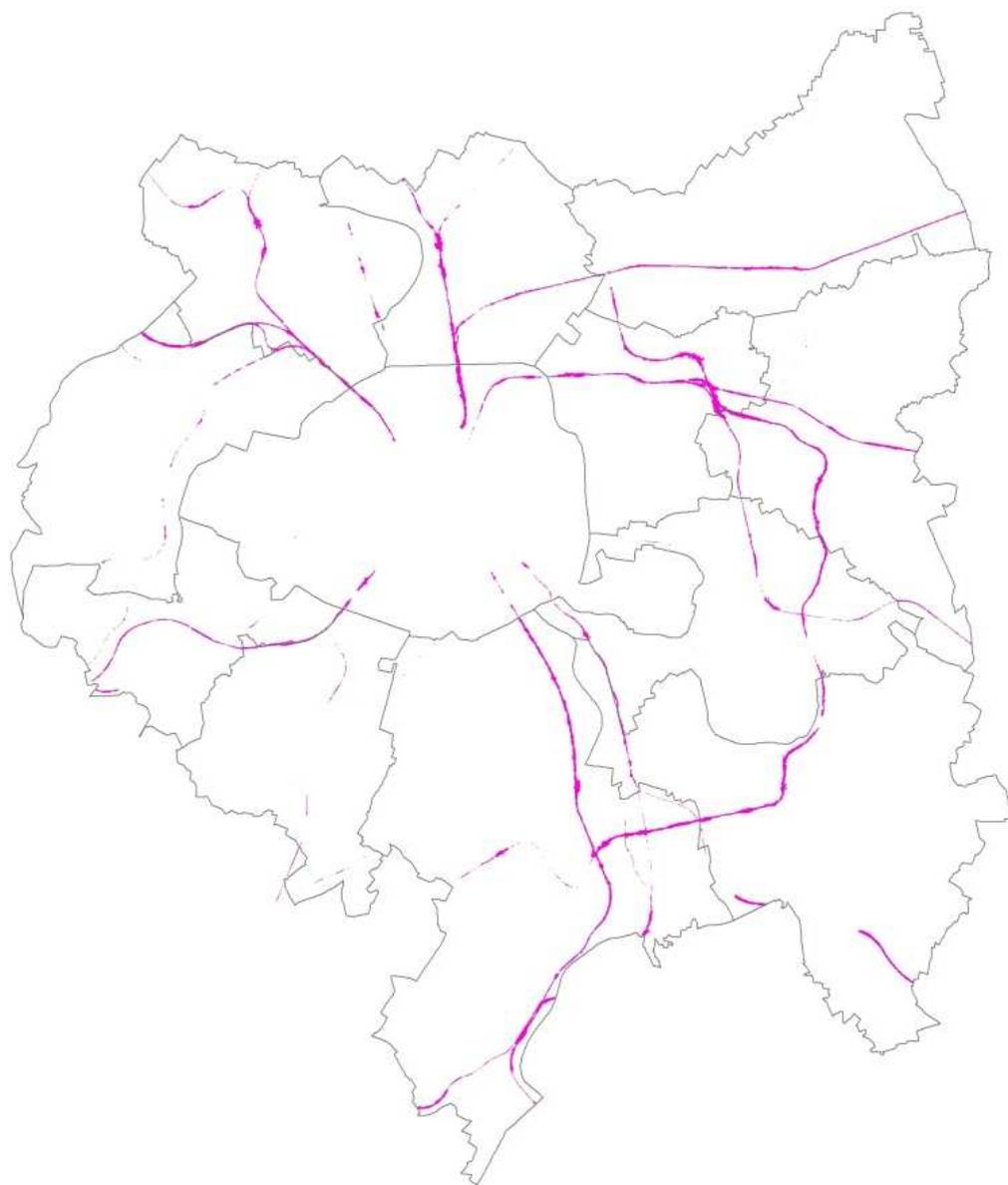


BRUIT FERRE – Carte de type C – Indicateur Lden



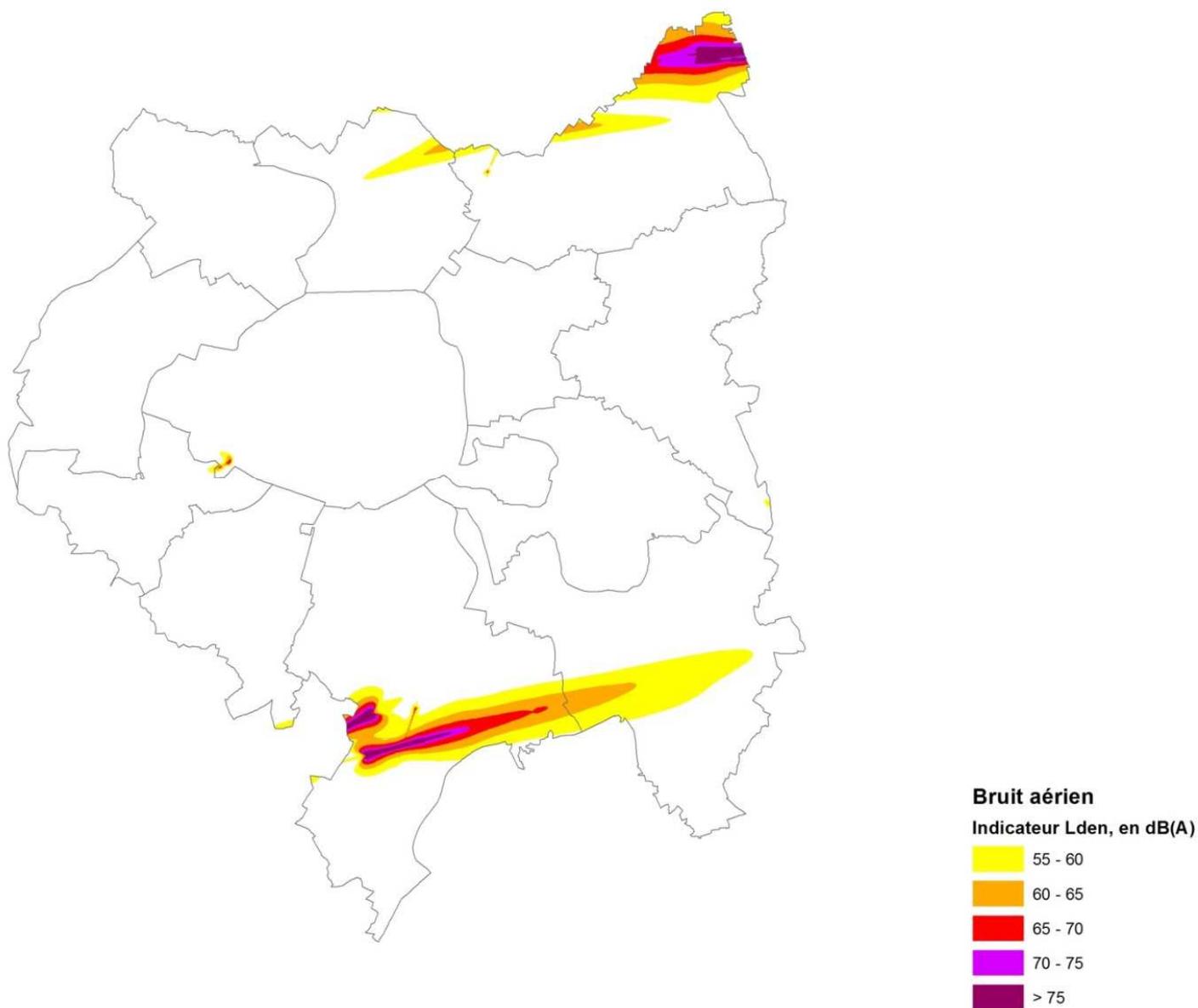
Bruit ferré
Indicateur Lden, en dB(A)
 > 73

BRUIT FERRE – Carte de type C – Indicateur Ln

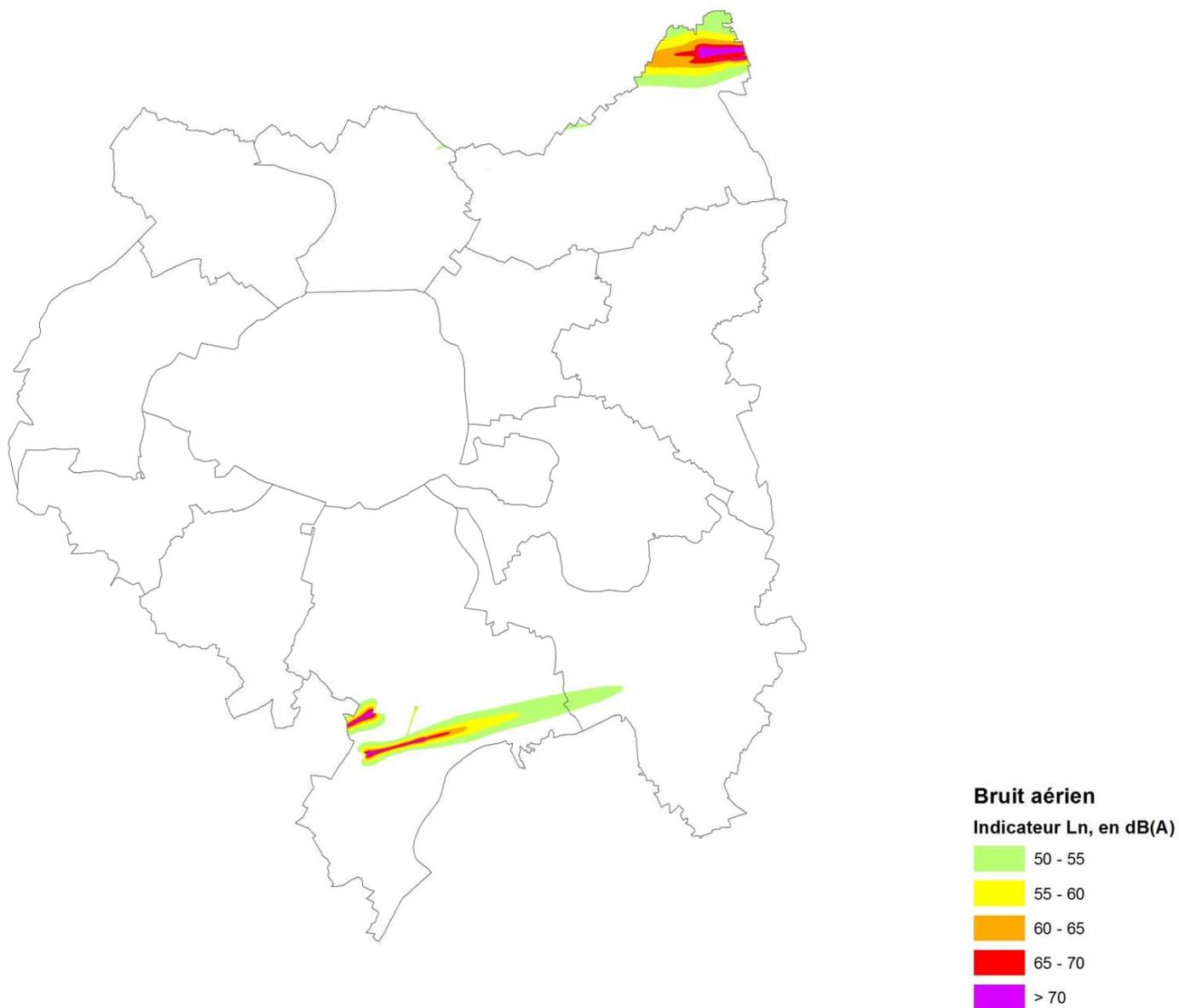


Bruit ferré
Indicateur Ln, en dB(A)
 > 65

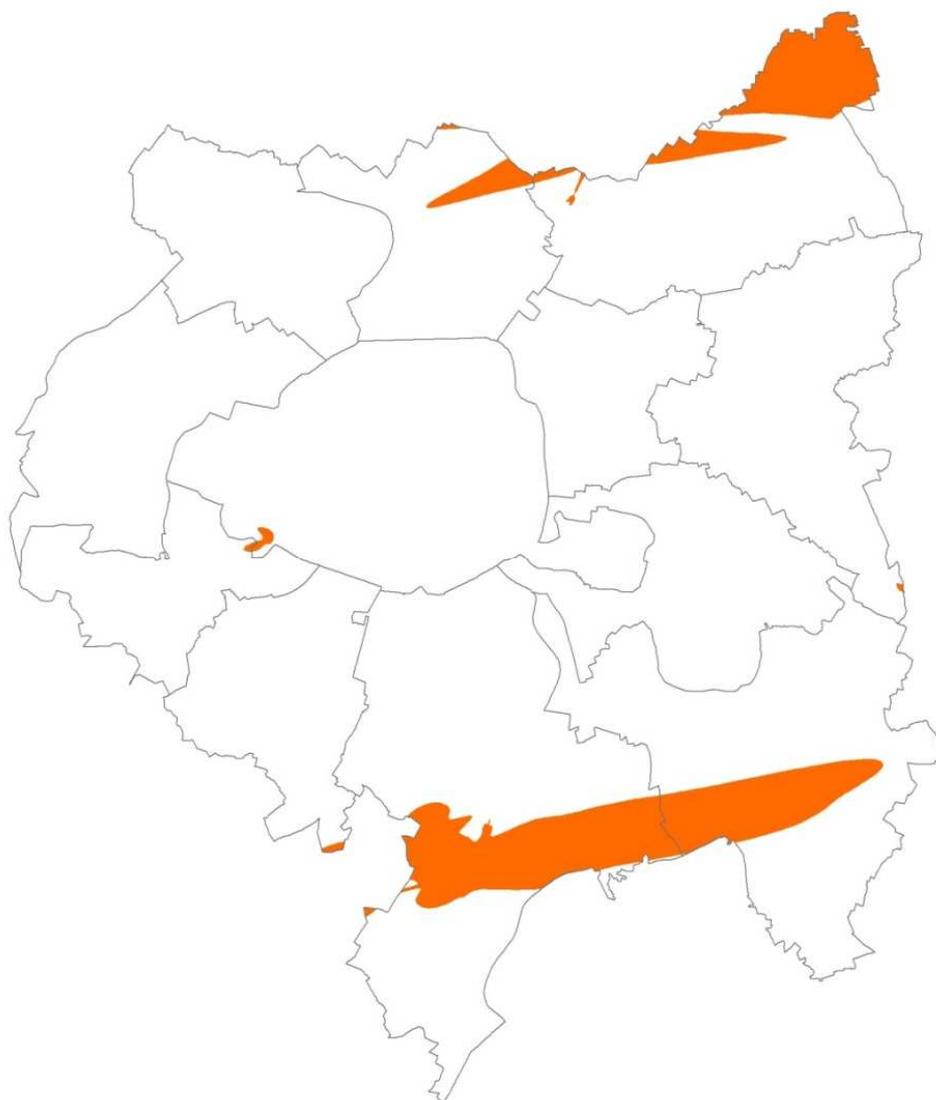
BRUIT AERIEN – Carte de type A – Indicateur Lden



BRUIT AERIEN – Carte de type A – Indicateur Ln



BRUIT AERIEN – Carte de type C – Indicateur Lden

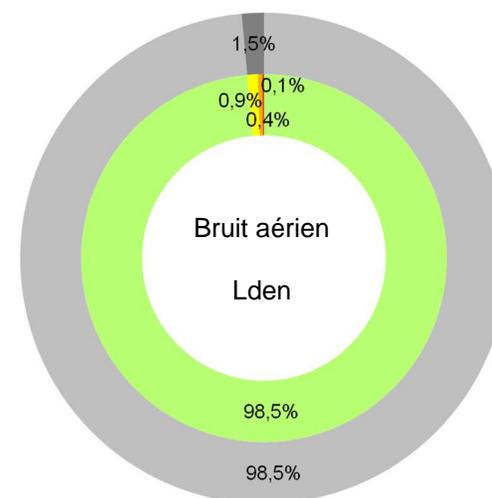
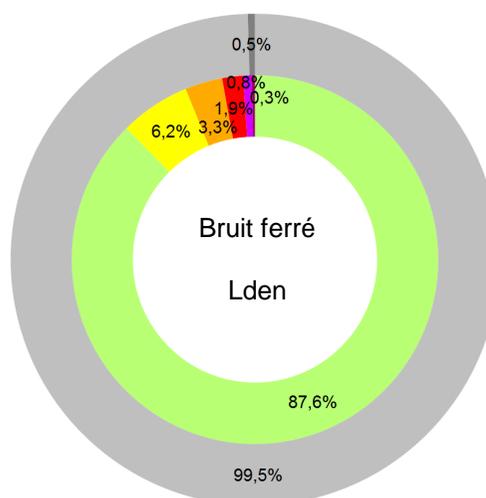
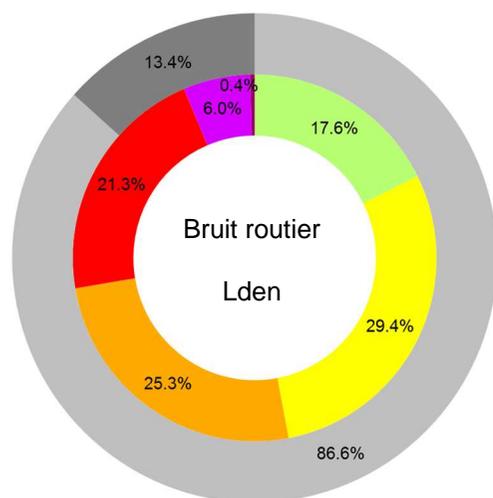


Bruit aérien
Indicateur Lden, en dB(A)
 > 55

2. Statistiques d'exposition au bruit

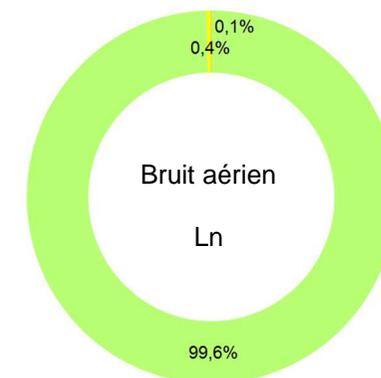
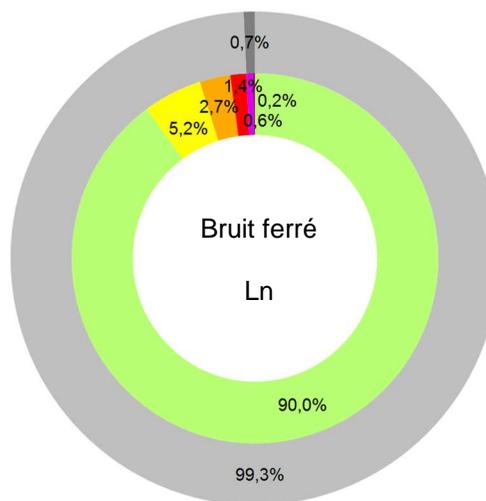
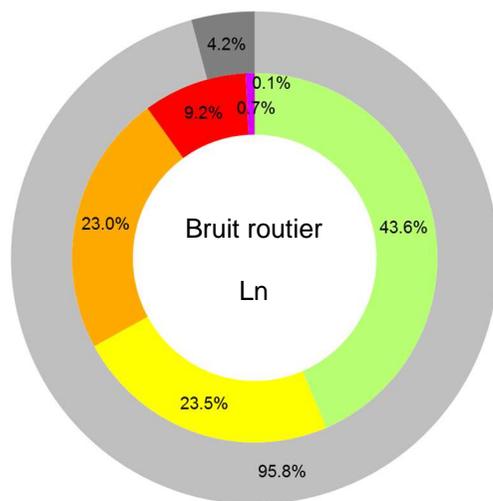
POPULATION – INDICATEUR Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien Total		CDG		ORLY		LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Inférieur à 55 dB(A)	1 180 140	17.6%	5 970 906	87.6%	6 588 592	98.5%	6 683 829	100.0%	6 612 098	98.9%	6 665 717	99.7%
entre 55 et 60 dB(A)	1 963 104	29.4%	421 741	6.2%	62 089	0.9%	2 429	0.04%	38 922	0.6%	20 738	0.3%
entre 60 et 65 dB(A)	1 694 116	25.3%	224 975	3.3%	28 180	0.4%	263	0.0%	27 846	0.4%	71	0.0%
entre 65 et 70 dB(A)	1 423 804	21.3%	126 134	1.9%	7 327	0.1%	-	0.0%	7 327	0.1%	-	0.0%
entre 70 et 75 dB(A)	400 012	6.0%	51 783	0.8%	338	0.01%	5	0.0%	333	0.0%	-	0.0%
Supérieur à 75 dB(A)	25 351	0.4%	17 982	0.3%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Au dessus du seuil	894 490	13.4%	31 973	0.5%	97 934	1.5%	2 697	0.04%	74 428	1.1%	20 809	0.3%
Au dessus du seuil Fer LGV			153	0.0%								



POPULATION – INDICATEUR Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien Total		CDG		ORLY		LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Inférieur à 50 dB(A)	2 915 189	43.6%	6 128 791	90.0%	6 658 341	99.6%	6 686 132	99.99%	6 658 735	99.6%	6 686 526	100.0%
entre 50 et 55 dB(A)	1 568 546	23.5%	354 208	5.2%	24 215	0.4%	389	0.01%	23 826	0.4%	-	0.0%
entre 55 et 60 dB(A)	1 535 263	23.0%	183 024	2.7%	3 831	0.1%	-	0.0%	3 831	0.1%	-	0.0%
entre 60 et 65 dB(A)	614 243	9.2%	96 952	1.4%	139	0.0%	5	0.0%	134	0.0%	-	0.0%
entre 65 et 70 dB(A)	49 015	0.7%	40 028	0.6%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Supérieur à 70 dB(A)	4 270	0.1%	10 518	0.2%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
Au dessus du seuil	280 081	4.2%	50 546	0.7%								
Au dessus du seuil Fer LGV			-	0.0%								



ETABLISSEMENTS SENSIBLES – INDICATEUR Lden

Par plages de niveaux sonores (sans les établissements situés dans Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré			Bruit aérien - TOTAL	
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	793	348	319	227	78	88	27	5
entre 60 et 65 dB(A)	667	282	268	133	26	61	12	2
entre 65 et 70 dB(A)	539	220	251	78	23	29	3	0
entre 70 et 75 dB(A)	142	54	73	28	13	15	0	0
à plus de 75 dB(A)	4	2	5	11	2	2	0	0

Etablissements	Bruit aérien - CDG		Bruit aérien - ORLY		Bruit aérien - LBG	
	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	1	0	7	4	19	1
entre 60 et 65 dB(A)	1	0	11	2	0	0
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	3	0	0	0
entre 70 et 75 dB(A)	0	0	0	0	0	0
à plus de 75 dB(A)	0	0	0	0	0	0

Etablissements en situation de dépassement des valeurs limites (y compris Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré			Bruit aérien - TOTAL	
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
Au dessus du seuil	458	145	188	20	7	5	42	7
Au dessus du seuil Fer LGV				0	0	1		

Etablissements	Bruit aérien - CDG		Bruit aérien - ORLY		Bruit aérien - LBG	
	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
Au dessus du seuil	2	0	21	6	19	1

ETABLISSEMENTS SENSIBLES – INDICATEUR Ln

Par plages de niveaux sonores (sans les établissements situés dans Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré			Bruit aérien - TOTAL	
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	680	299	284	196	56	73	8	1
entre 55 et 60 dB(A)	578	228	253	123	23	57	2	0
entre 60 et 65 dB(A)	162	63	87	63	23	25	0	0
entre 65 et 70 dB(A)	12	3	7	21	10	8	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0	7	2	2	0	0

Etablissements	Bruit aérien - CDG		Bruit aérien - ORLY		Bruit aérien - LBG	
	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social	Enseignement	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	1	0	7	1	0	0
entre 55 et 60 dB(A)	0	0	2	0	0	0
entre 60 et 65 dB(A)	0	0	0	0	0	0
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	0	0	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0	0	0	0

Etablissements en situation de dépassement des valeurs limites (y compris Paris)

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré		
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
Au dessus du seuil	123	38	39	31	12	10
Au dessus du seuil Fer LGV				0	0	0

3. Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF :

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

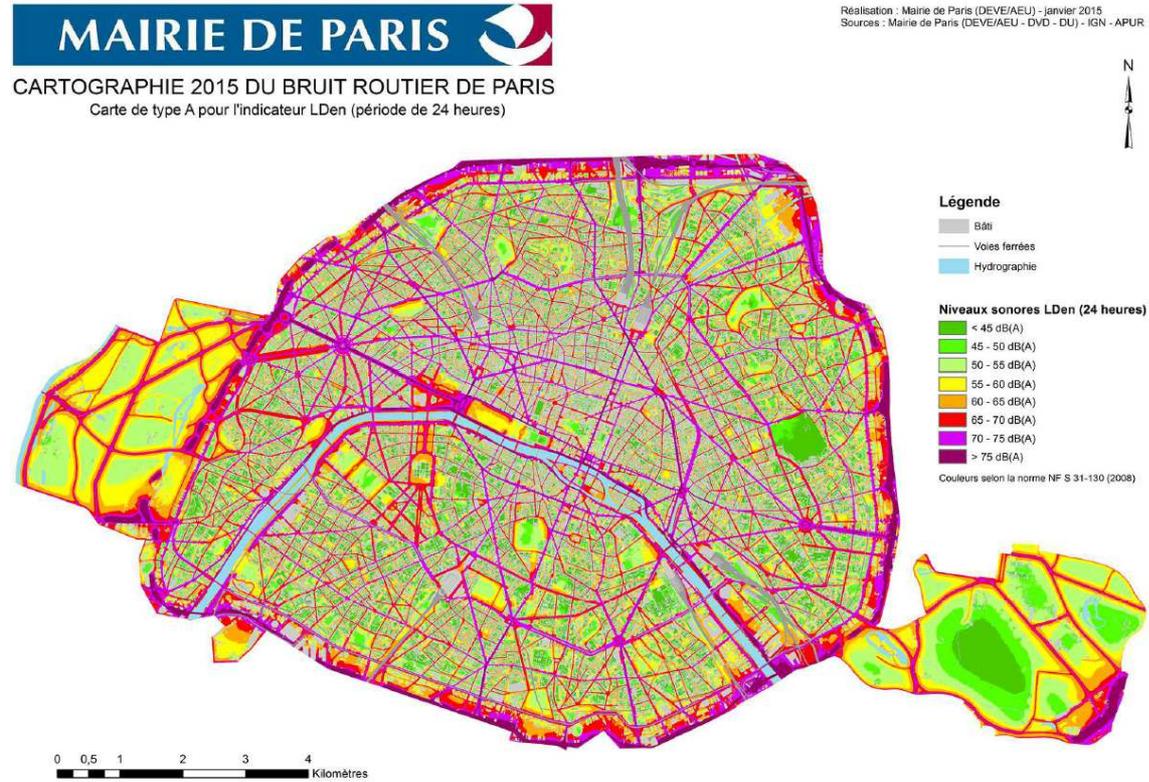
La liste des établissements potentiellement bruyants est fournie en annexe de ce document pour chaque Etablissement Public Territorial (EPT).

Bruitparif propose une table de correspondance, qui indique la potentialité de bruyance en fonction des activités (*cf. Tableau 5 : Potentialité de bruyance des ICPE A (en pourcentage), page 16*).

II. Cartes stratégiques de bruit des territoires de la Métropole du Grand Paris

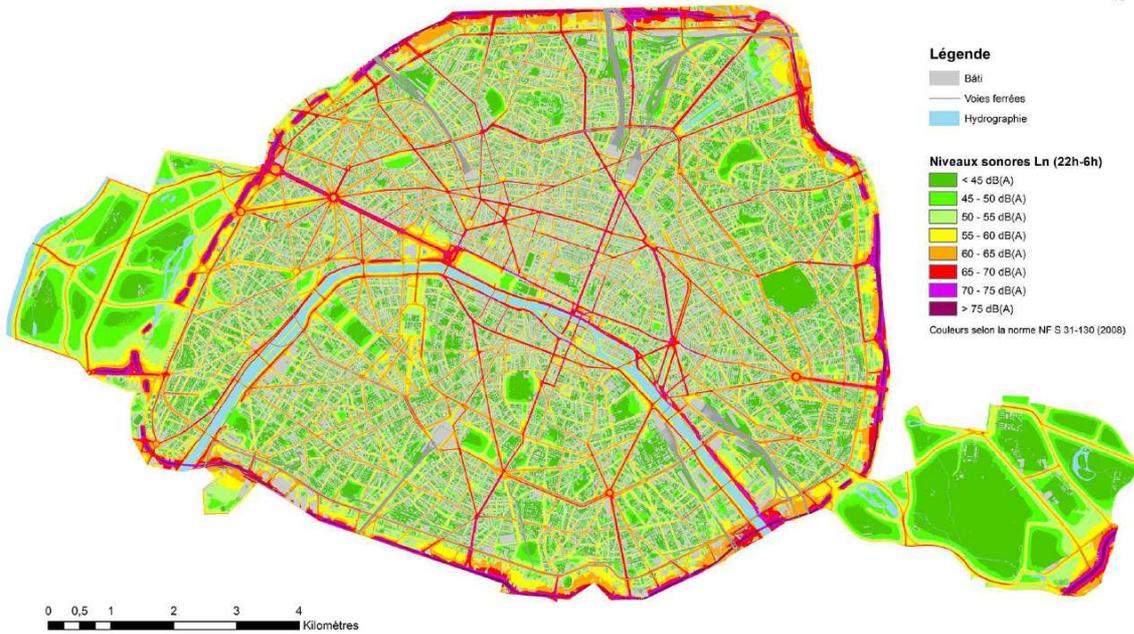
1. T1 : Paris

BRUIT ROUTIER – Carte de type A – Indicateur Lden



BRUIT ROUTIER – Carte de type A – Indicateur Ln

CARTOGRAPHIE 2015 DU BRUIT ROUTIER DE PARIS
Carte de type A pour l'indicateur Ln (période nuit)

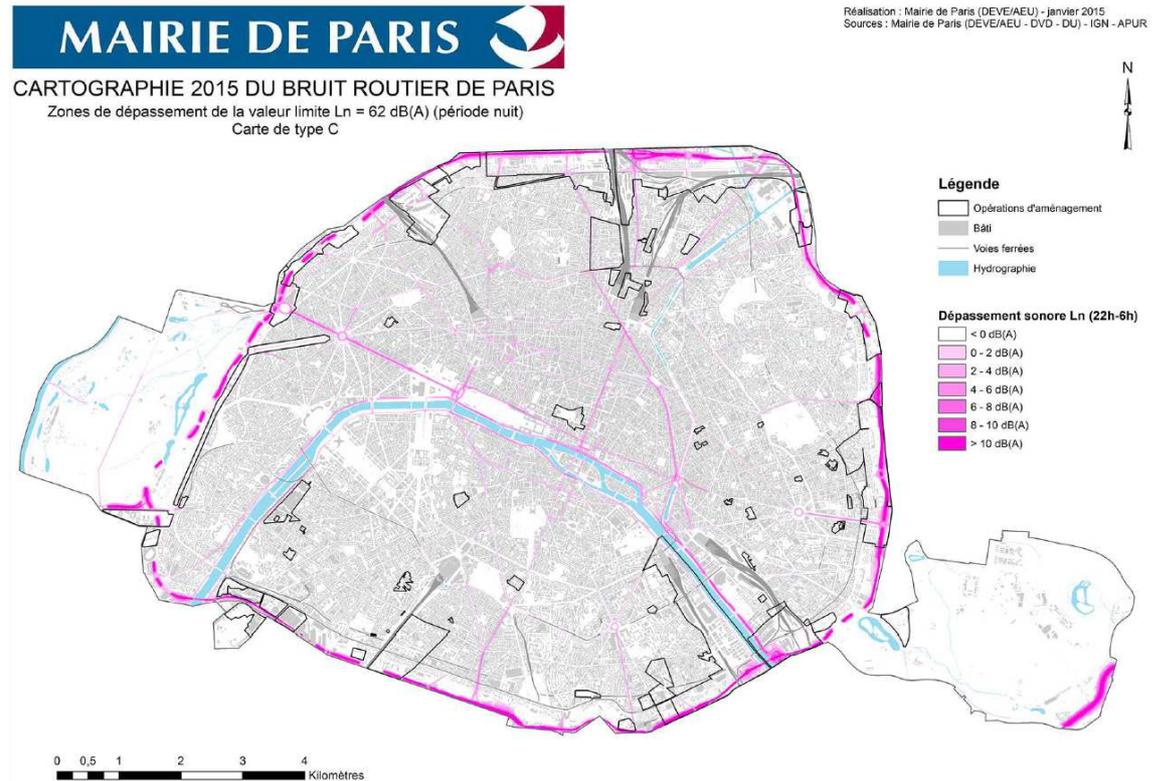


BRUIT ROUTIER – Carte de type C – Indicateur Lden

CARTOGRAPHIE 2015 DU BRUIT ROUTIER DE PARIS
Zones de dépassement de la valeur limite Lden = 68 dB(A) (période de 24 heures)
Carte de type C



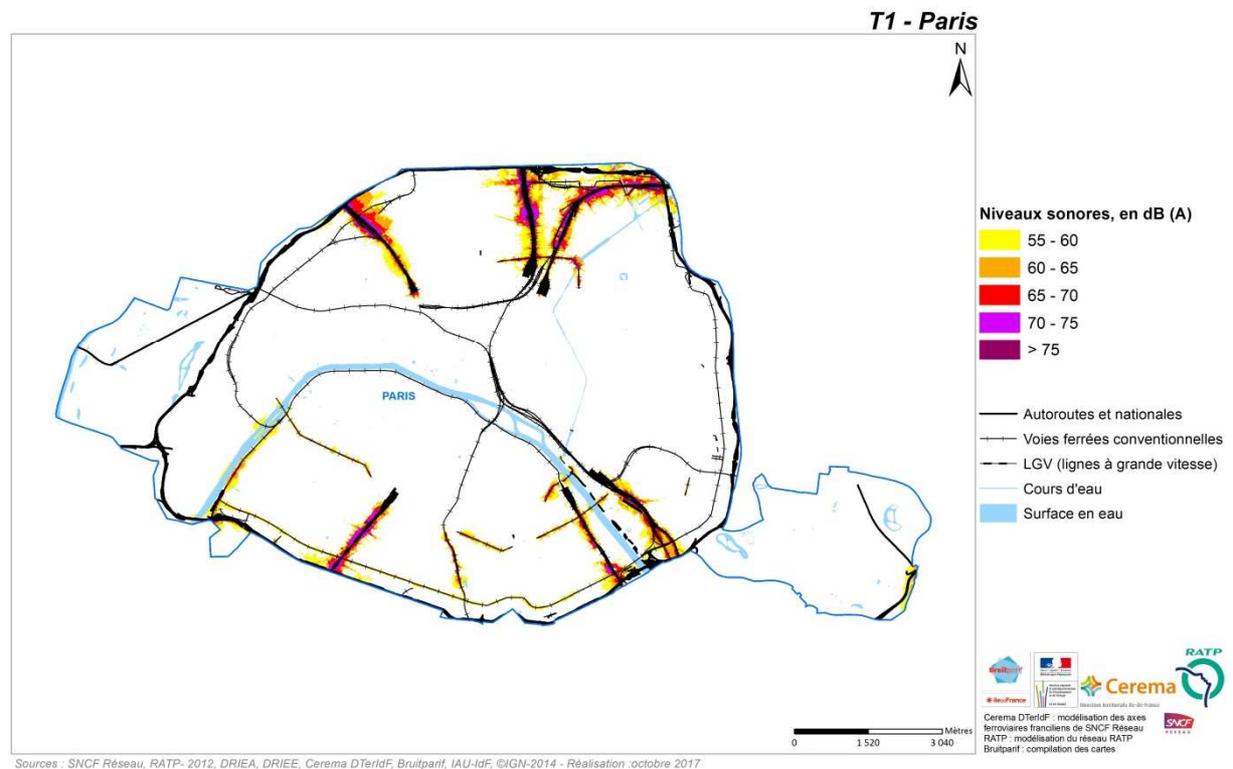
BRUIT ROUTIER – Carte de type C – Indicateur Ln



BRUIT FERRE – Carte de type A – Indicateur Lden

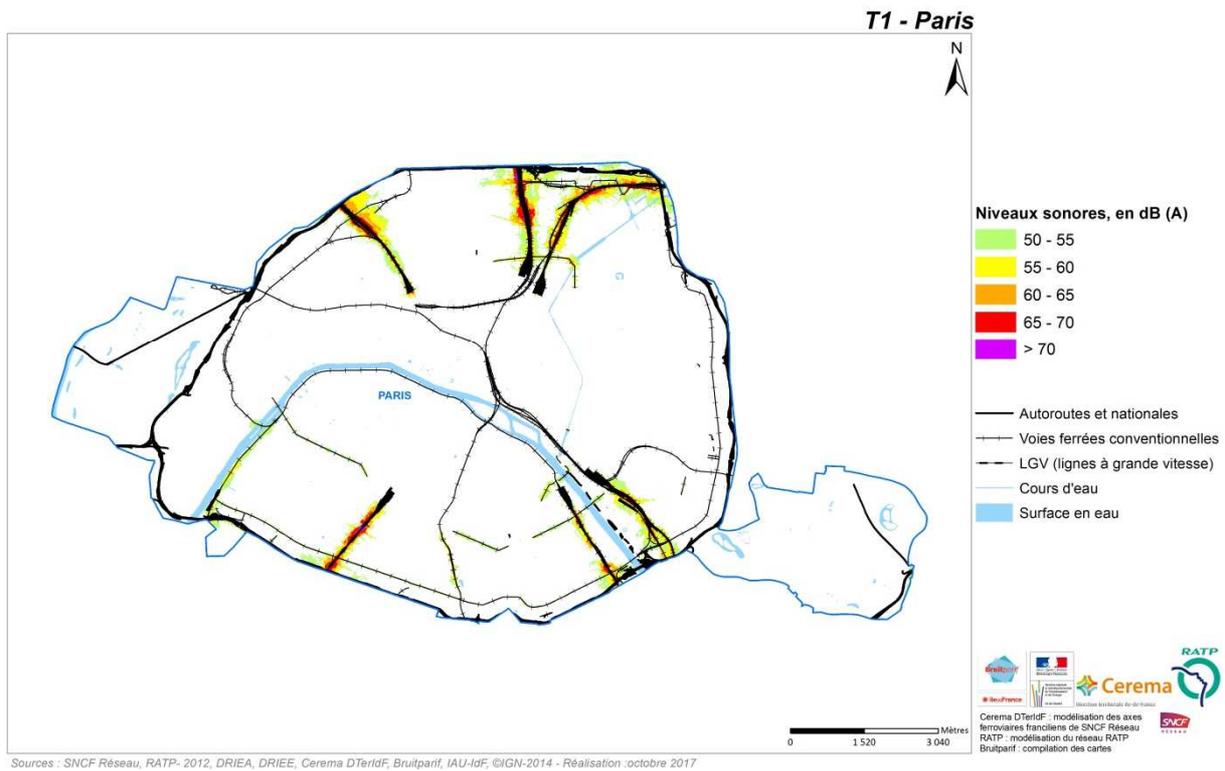
Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



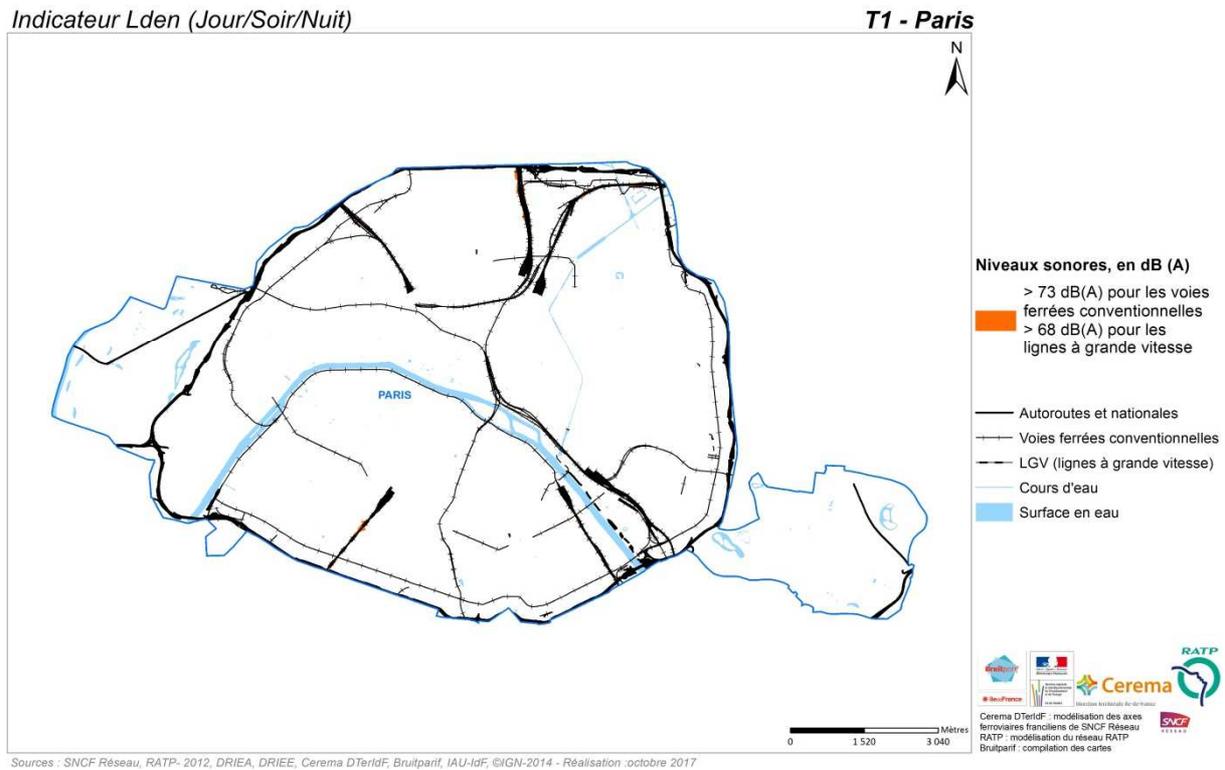
BRUIT FERRE – Carte de type A – Indicateur Ln

Bruit ferré
Indicateur Ln (Nuit)



BRUIT FERRE – Carte de type C – Indicateur Lden

Bruit ferré
Zones de dépassement de la valeur limite
Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



BRUIT FERRE – Carte de type C – Indicateur Ln

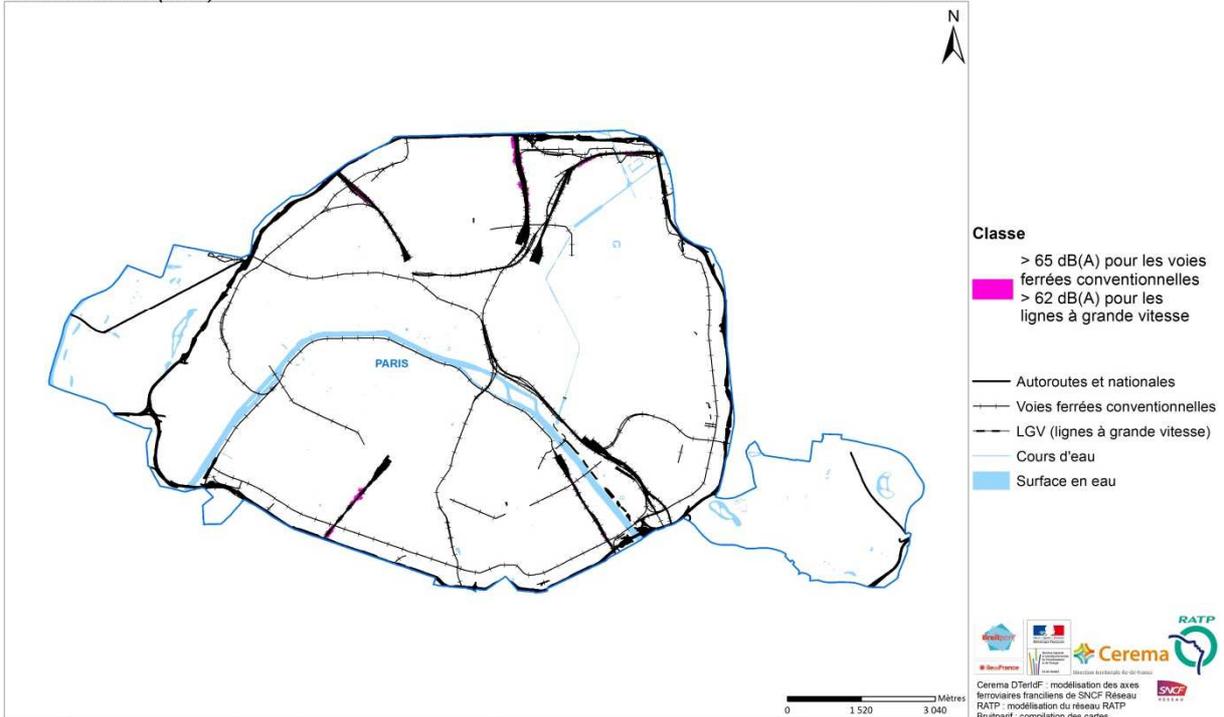
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

T1 - Paris

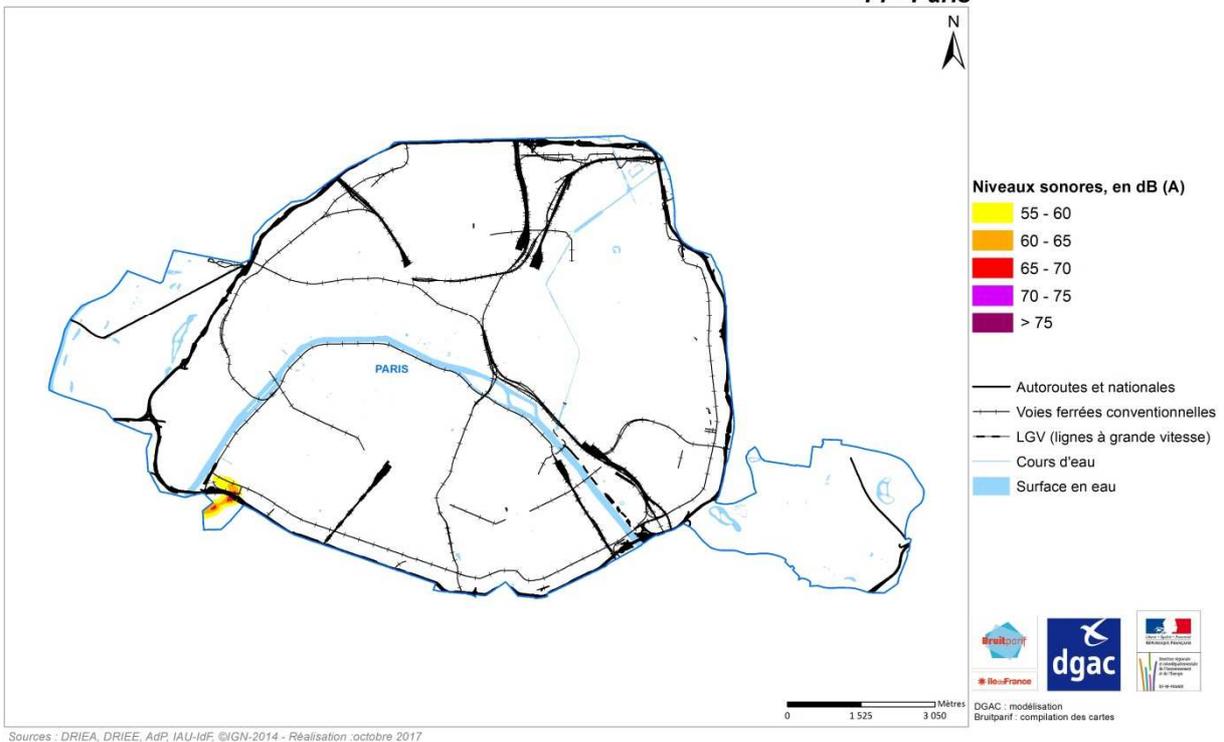


BRUIT AERIEN – Carte de type A – Indicateur Lden

Bruit des aérien - Héliport Issy-les-Moulineaux

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T1 - Paris

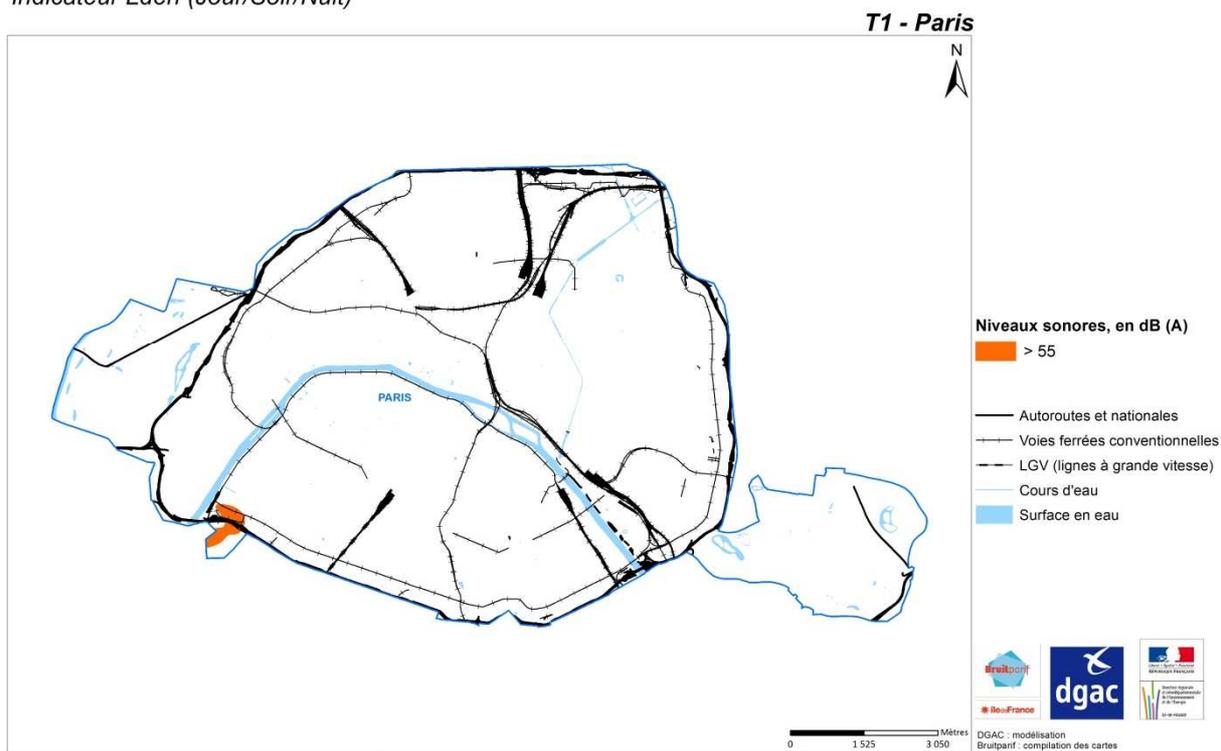


BRUIT AERIEN – Carte de type C – Indicateur Lden

Bruit des aérien - Héliport Issy-les-Moulineaux

Zones de dépassement de la valeur limite

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



T1 - Paris

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	516380	24,7%	80254	3,6%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	622974	29,8%	37127	1,7%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	559030	26,7%	18695	0,8%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	90270	4,3%	9662	0,4%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	3009	0,1%	1550	0,1%	0	0,0%
Au dessus du seuil	231088	11,0%	4418	0,2%	0	0,0%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	444306	21,2%	57893	2,6%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	645738	30,8%	24211	1,1%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	245461	11,7%	14170	0,6%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	15435	0,7%	5840	0,3%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	1459	0,1%	707	0,0%	0	0,0%
Au dessus du seuil	109149	5,2%	6547	0,3%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Les statistiques d'exposition au bruit routier ont été élaborées par la Ville de Paris.

T1 - Paris

Statistiques d'exposition au bruit

Etablissements sensibles

Indicateur Lden

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré		
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
entre 60 et 65 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
entre 65 et 70 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
entre 70 et 75 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
à plus de 75 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Au dessus du seuil	113	11	20	3		
Au dessus du seuil Fer LGV						

Indicateur Ln

Etablissements	Bruit routier			Bruit ferré		
	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
entre 55 et 60 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
entre 60 et 65 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
entre 65 et 70 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
à plus de 70 dB(A)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Au dessus du seuil	61	13	4	3		
Au dessus du seuil Fer LGV						

Les statistiques d'exposition des établissements sensibles au bruit routier ont été élaborées par la Ville de Paris. Elles ne sont pas disponibles par plages de 5 en 5 dB(A). Seules ont été mises à disposition les statistiques pour les établissements en situation de dépassement des valeurs limites.

T1 - Paris - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
Electrolyse du Marais	75003	PARIS 03	Autorisation	Non Seveso
GALVAN'OR 2000 (i3923)	75003	PARIS 03	Autorisation	Non Seveso
ROUGE PULLON S.A.S	75003	PARIS 03	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE MANIGOR	75003	PARIS 03	Autorisation	Non Seveso
MENAGERIE DU JARDIN DES PLANTES	75005	PARIS 05	Autorisation	Non Seveso
MUSEUM NATIONAL HISTOIRE NATURELLE	75005	PARIS 05	Autorisation	Non Seveso
VIVARIUM DU MNHN	75005	PARIS 05	Autorisation	Non Seveso
MONNAIE DE PARIS	75006	PARIS 06	Autorisation	Non Seveso
PALAIS DE LA DECOUVERTE	75008	PARIS 08	Autorisation	Non Seveso
BERTIN ET AUBERT (i1405)	75010	PARIS 10	Autorisation	Non Seveso
EXACOMPTA (i4790)	75010	PARIS 10	Autorisation	Non Seveso
DECORS D'OR (i3770)	75011	PARIS 11	Autorisation	Non Seveso
DESBOURDES (i2483)	75011	PARIS 11	Autorisation	Non Seveso
MALURO (i5129)	75011	PARIS 11	Autorisation	Non Seveso
MEUROP SA (i4179)	75011	PARIS 11	Autorisation	Non Seveso
PRM (i1978)	75011	PARIS 11	Autorisation	Non Seveso
TEXIER (i261)	75011	PARIS 11	Autorisation	Non Seveso
AQUARIUM PORTE DOREE	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso
CPCU	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso
ECOLE BOULLE (i5140)	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso
OPERA BASTILLE	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso
PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS MNHN	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso
REMY GARNIER S.A	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso

Cartes stratégiques de bruit - Métropole du Grand Paris - Documents cartographiques

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
SAS SIMONE	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso
SNCF	75012	PARIS 12	Autorisation	Non Seveso
FRANCE TELECOM	75013	PARIS 13	Autorisation	Non Seveso
GNVERT	75013	PARIS 13	Autorisation	Non Seveso
RATP CHOISY-Département maintenance	75013	PARIS 13	Autorisation	Non Seveso
SNCF RESEAU	75013	PARIS 13	Autorisation	Non Seveso
RATP-PHT RENE COTY (i5673)	75014	PARIS 14	Autorisation	Non Seveso
CPCU GRENELLE (i449)	75015	PARIS 15	Autorisation	Non Seveso
CPCU VAUGIRARD	75015	PARIS 15	Autorisation	Non Seveso
RATP JAVEL	75015	PARIS 15	Autorisation	Non Seveso
SYCTOM	75015	PARIS 15	Autorisation	Non Seveso
UNESCO BONVIN	75015	PARIS 15	Autorisation	Non Seveso
VIPARIS	75015	PARIS 15	Autorisation	Non Seveso
JARDIN D'ACCLIMATATION	75016	PARIS 16	Autorisation	Non Seveso
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES	75016	PARIS 16	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE D'EXPLOITAT° AQUARIUM TROCADERO	75016	PARIS 16	Autorisation	Non Seveso
GTPC (i2959)	75017	PARIS 17	Autorisation	Non Seveso
HOTEL MERIDIEN (i1915)	75017	PARIS 17	Autorisation	Non Seveso
Assistance Publique Hôpitaux de Paris	75018	PARIS 18	Autorisation	Non Seveso
GEODIS LOGISTICS ILE DE FRANCE	75018	PARIS 18	Autorisation	Non Seveso
RATP - ATELIER DE CHAMPIONNET	75018	PARIS 18	Autorisation	Non Seveso
RATP - PHT NEY	75018	PARIS 18	Autorisation	Non Seveso
AP/HP SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES	75019	PARIS 19	Autorisation	Non Seveso
CIRQUE DIANA MORENO	75019	PARIS 19	Autorisation	Non Seveso
CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE	75019	PARIS 19	Autorisation	Non Seveso
EPPDCSI	75019	PARIS 19	Autorisation	Non Seveso
HOPITAL ROBERT DEBRE	75019	PARIS 19	Autorisation	Non Seveso

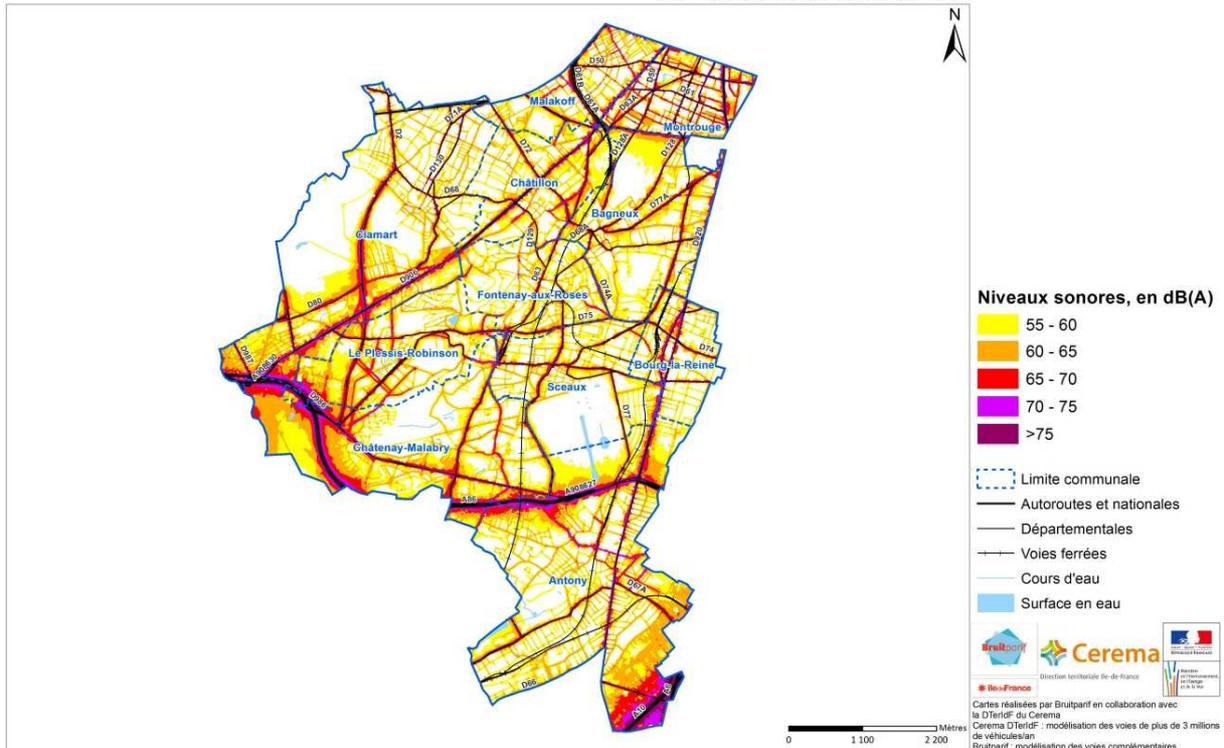
2. T2 : Vallée Sud Grand Paris

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

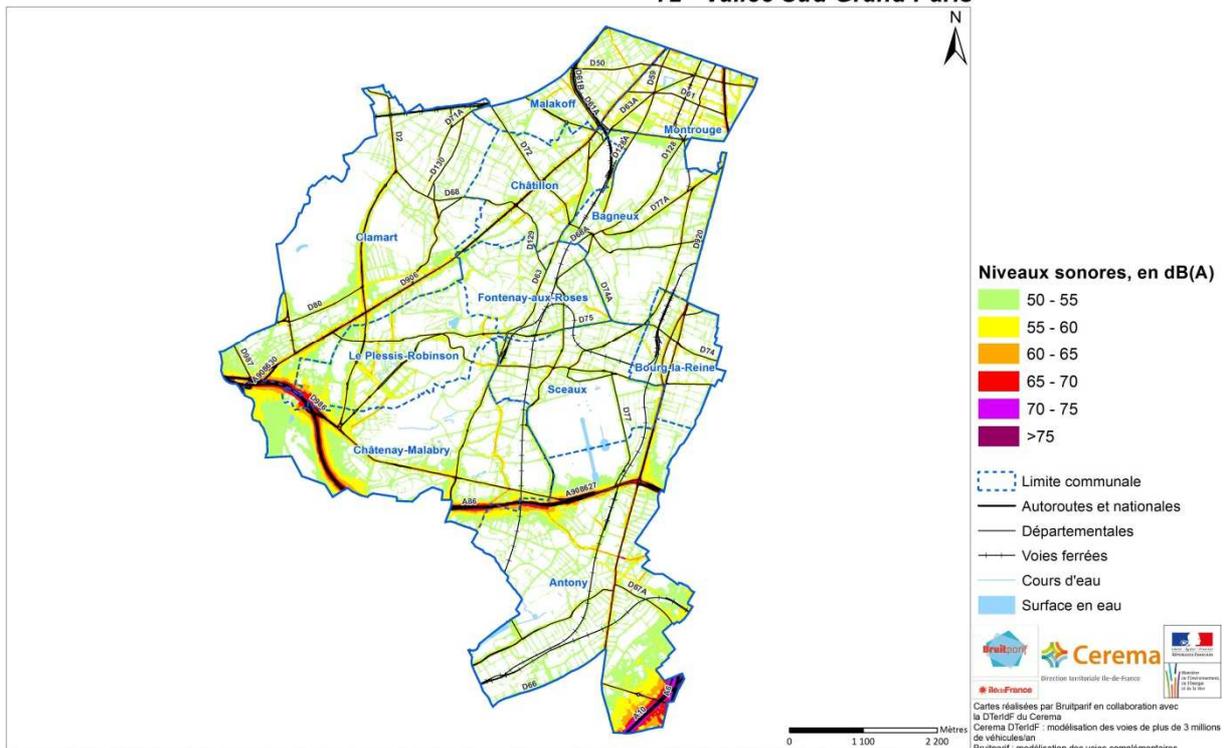
T2 - Vallée Sud Grand Paris



Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris



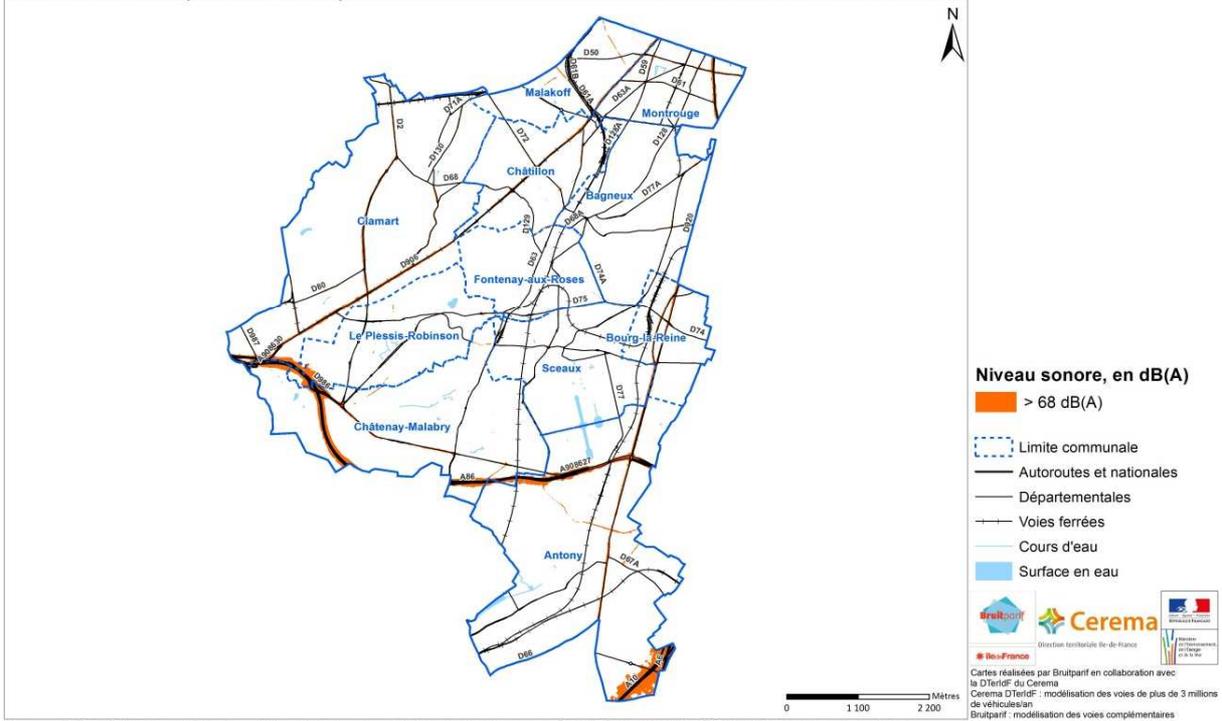
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris



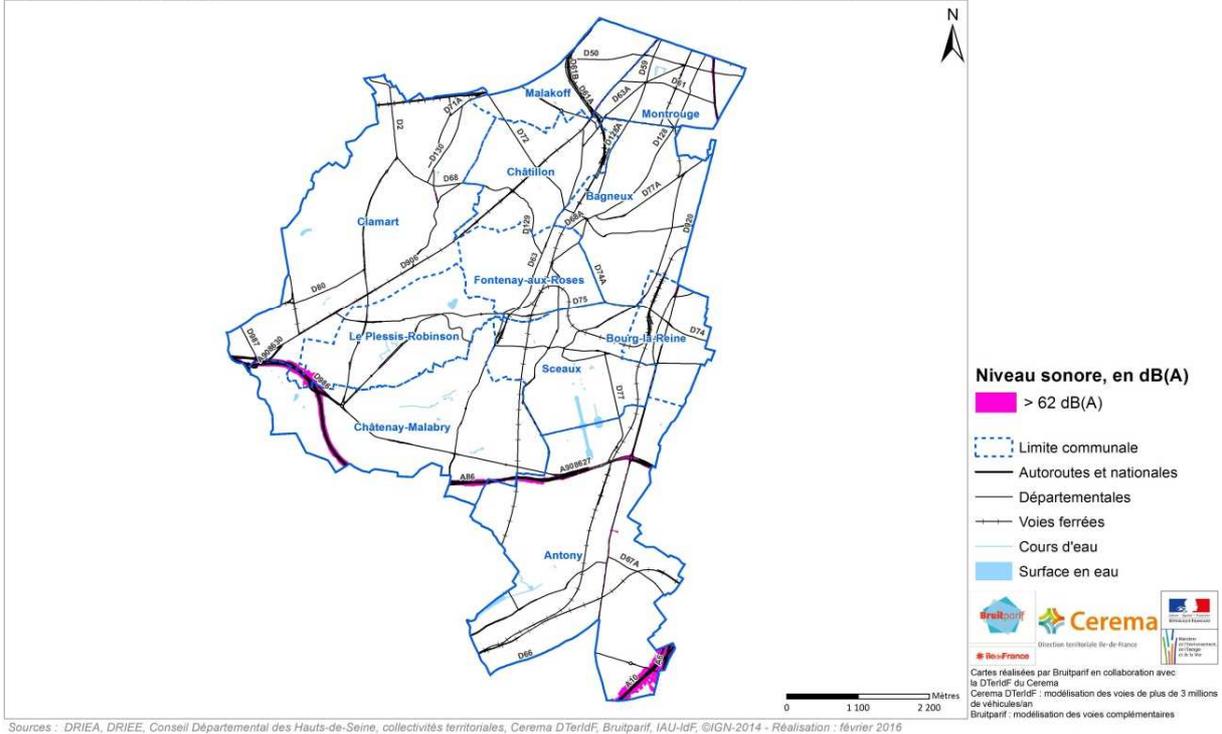
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris

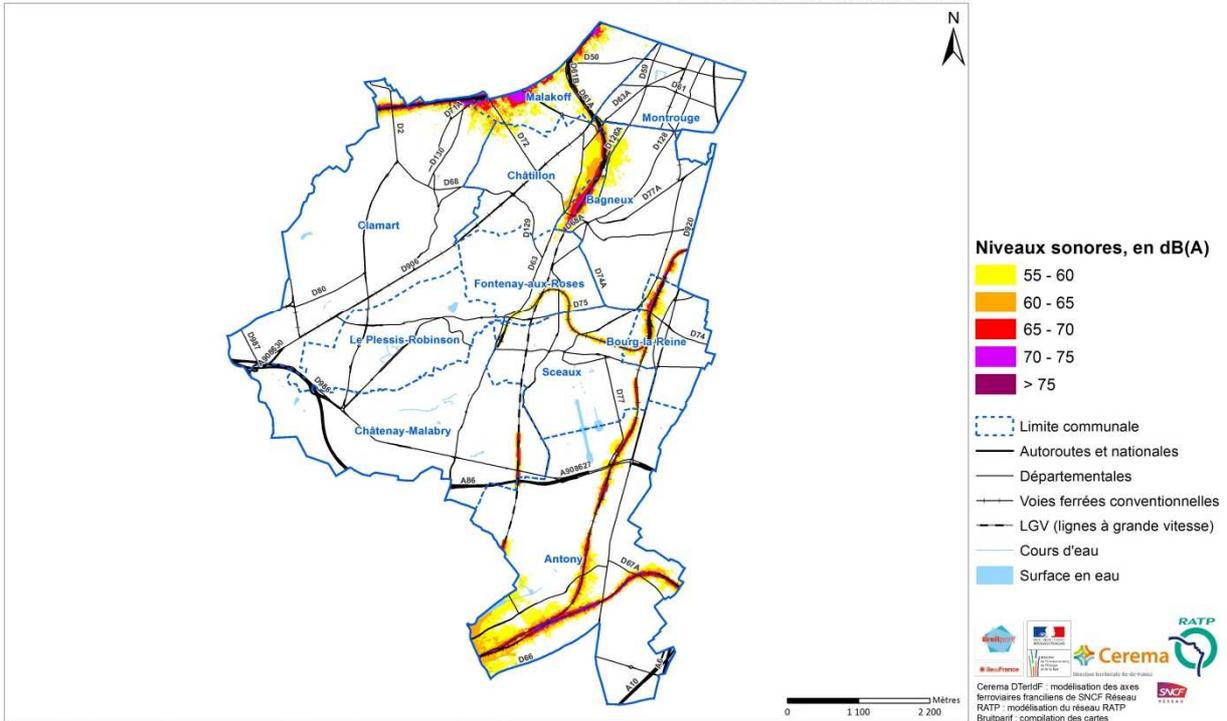


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

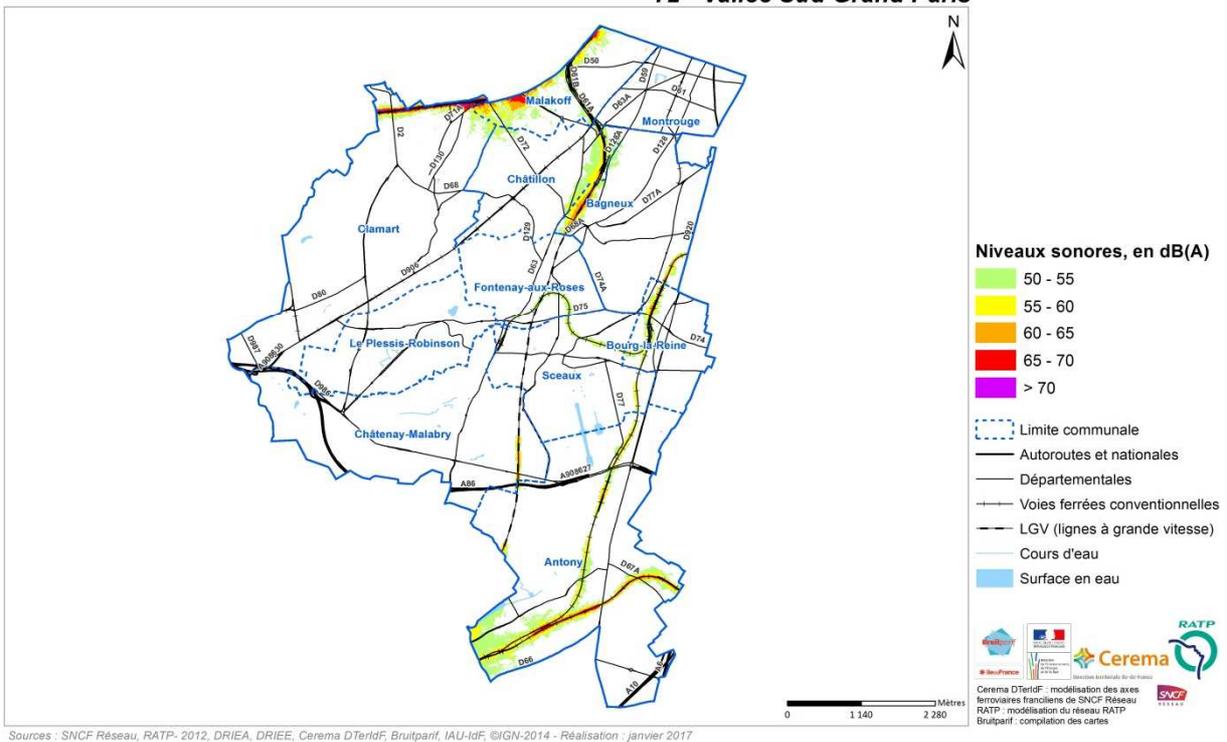
T2 - Vallée Sud Grand Paris



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris



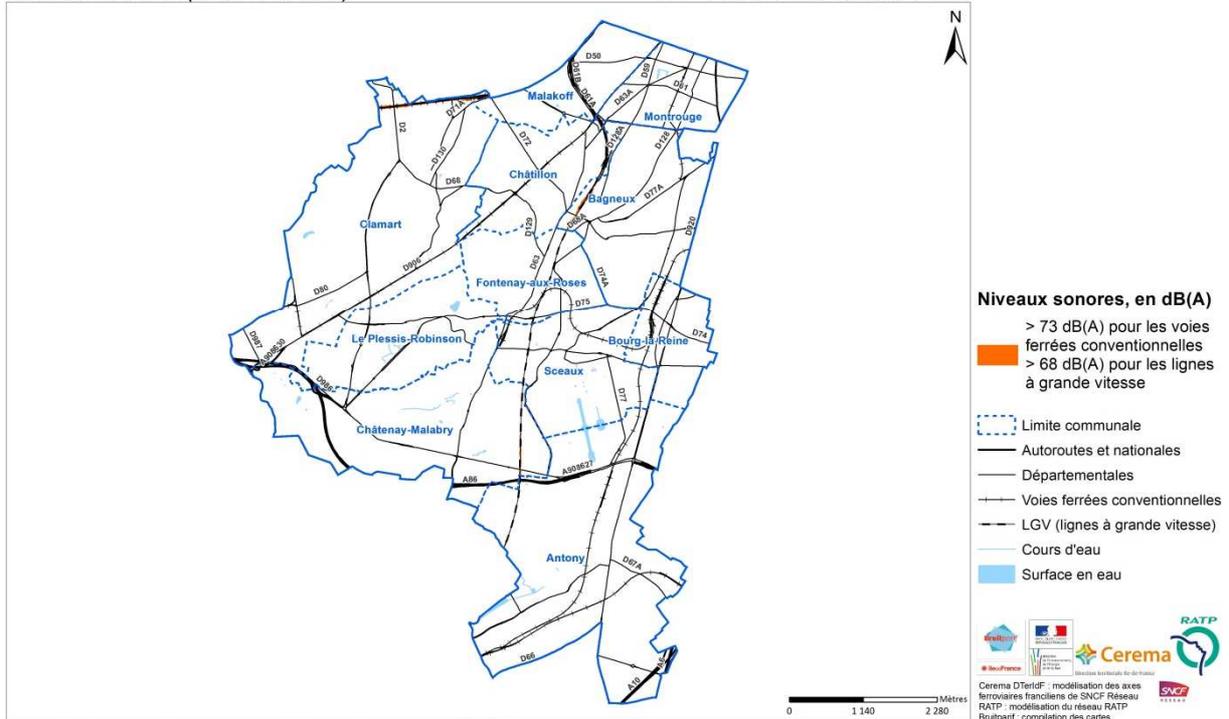
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris



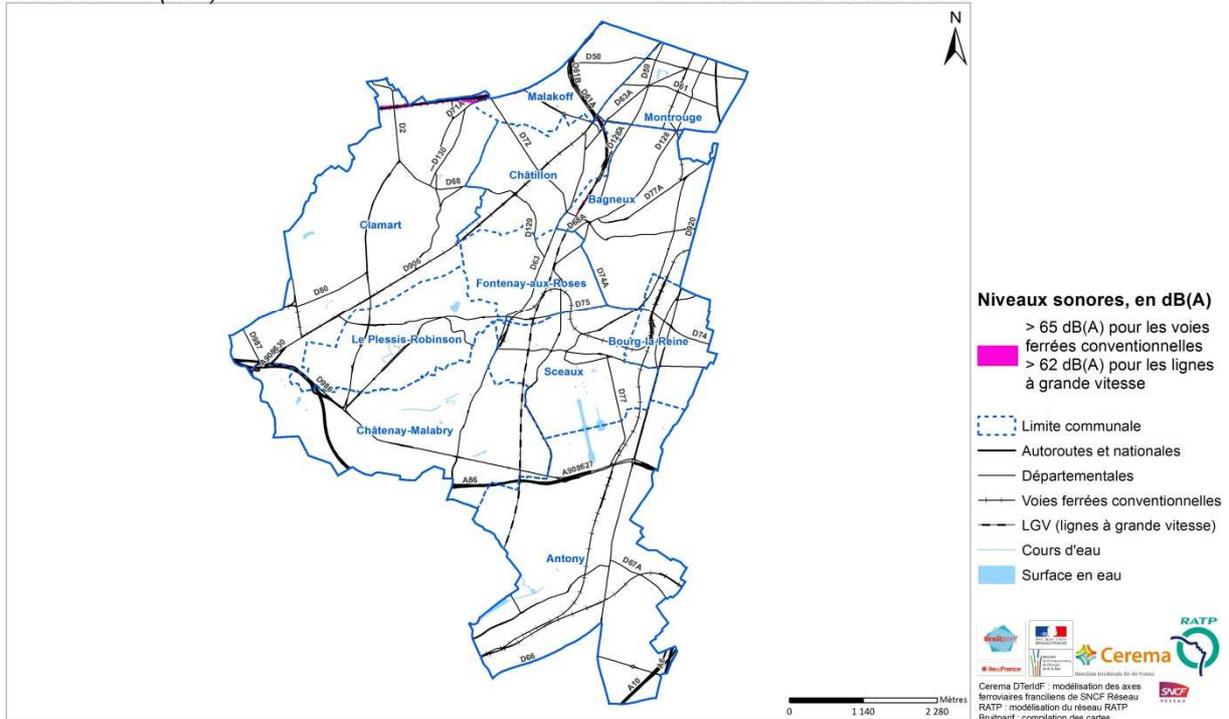
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris

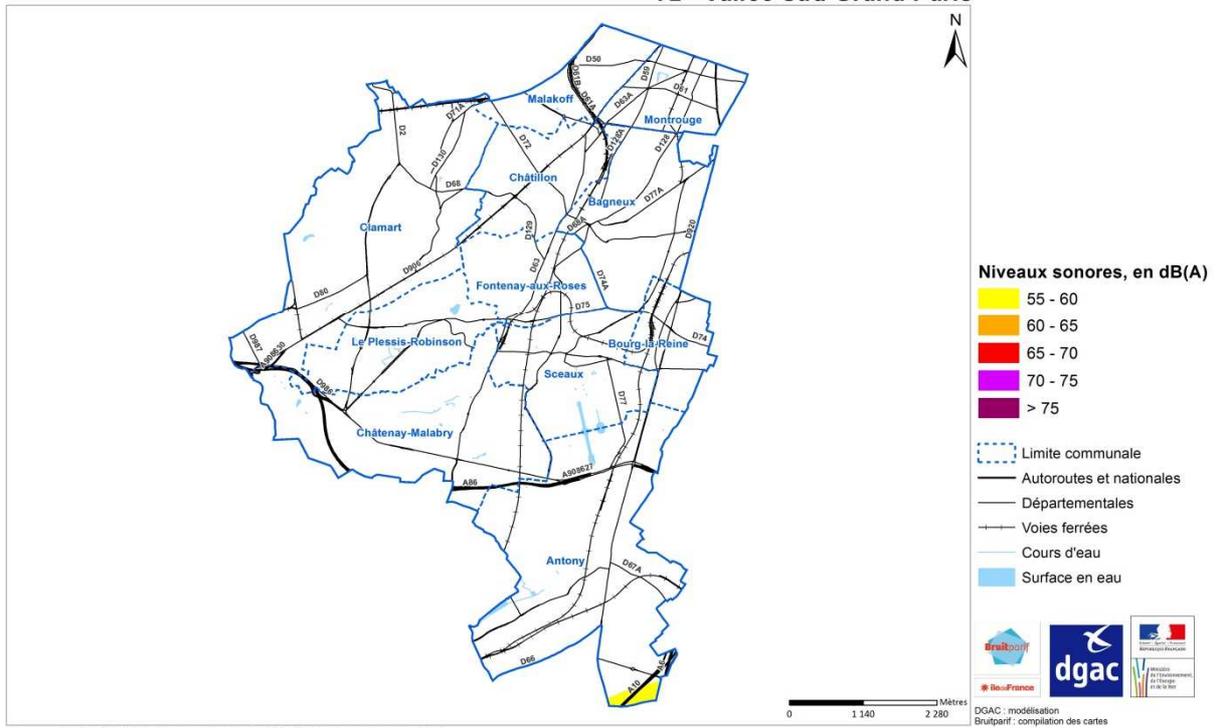


BRUIT AERIEN

Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

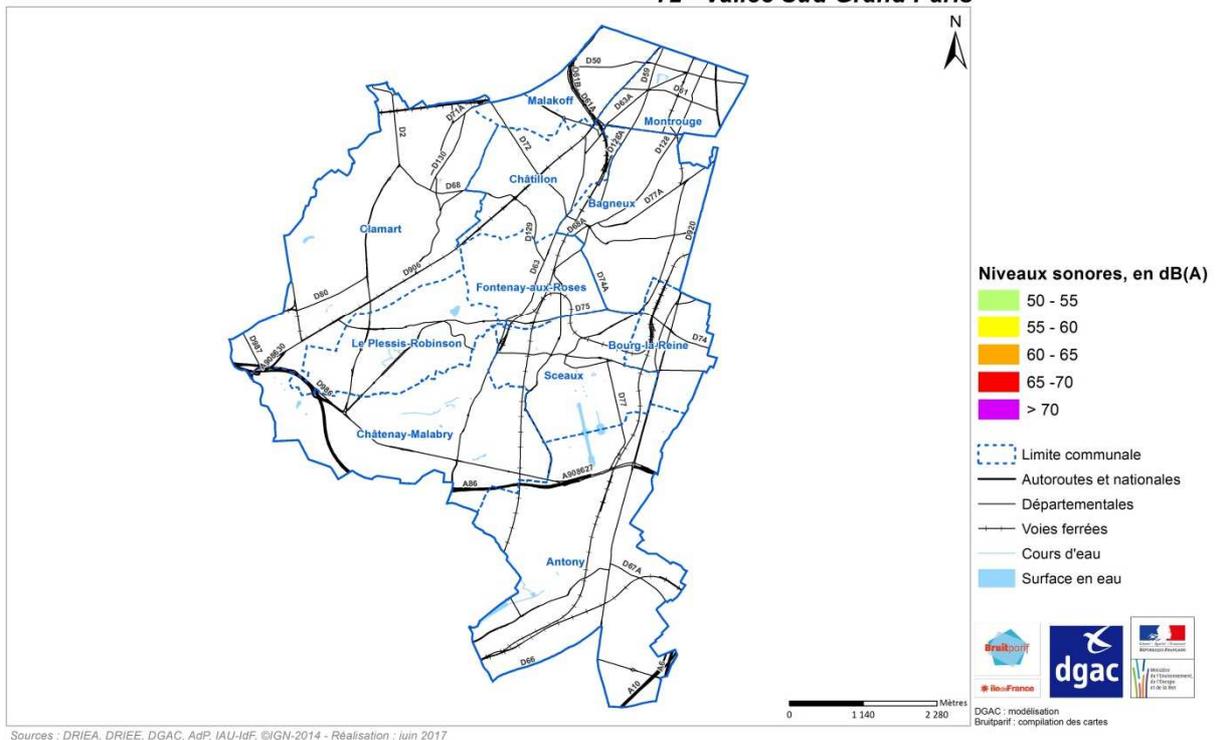
T2 - Vallée Sud Grand Paris



Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly

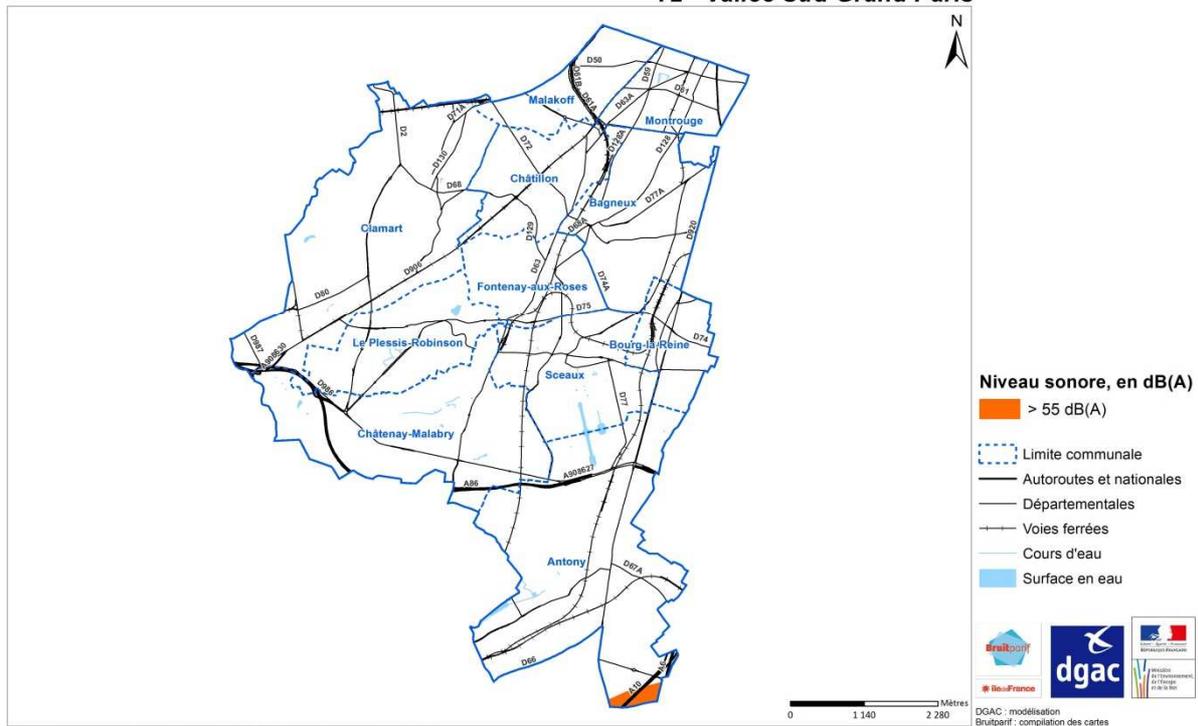
Indicateur Ln (Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris



Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly
Zones de dépassement de la valeur limite
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T2 - Vallée Sud Grand Paris



T2 - Vallée Sud Grand Paris

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	137712	35,9%	18496	4,8%	2	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	85332	22,2%	8632	2,2%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	73445	19,1%	5247	1,4%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	28894	7,5%	1203	0,3%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	622	0,2%	169	0,0%	0	0,0%
Au dessus du seuil	57483	15,0%	744	0,2%	2	0,0%
Au dessus du seuil Fer LGV			153	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	91508	23,9%	14381	3,7%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	75883	19,8%	6582	1,7%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	33417	8,7%	2440	0,6%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	520	0,1%	1015	0,3%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	159	0,0%	115	0,0%	0	0,0%
Au dessus du seuil	15065	3,9%	1130	0,3%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T2 – Vallée Sud Grand Paris

Etablissements sensibles

Indicateur Lden

T2	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	62	48	28
entre 60 et 65 dB(A)	41	33	19
entre 65 et 70 dB(A)	44	35	23
entre 70 et 75 dB(A)	12	7	6
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	26	19	17

T2	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	12	4	3
entre 60 et 65 dB(A)	3	3	3
entre 65 et 70 dB(A)	6	1	2
entre 70 et 75 dB(A)	0	0	2
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	0	0	0
Au-dessus du seuil Fer LGV	0	0	1

T2	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

Indicateur Ln

T2	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	45	36	17
entre 55 et 60 dB(A)	48	37	26
entre 60 et 65 dB(A)	11	7	6
entre 65 et 70 dB(A)	2	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	4	3	0

T2	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	4	2	6
entre 55 et 60 dB(A)	5	2	1
entre 60 et 65 dB(A)	4	1	2
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	1
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	0	0	1

T2	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

Bruit industriel (T2)

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF :

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
GALION	92160	ANTONY	Autorisation	Seuil Bas
L'HOTELLIER	92160	ANTONY	Autorisation	Non Seveso
AALYAH RECYCLAGE	92220	BAGNEUX	Autorisation	Non Seveso
FACEO FRANCE	92220	BAGNEUX	Autorisation	Non Seveso
GAEC DES PILLAUDINS	03460	BAGNEUX	Autorisation	Non Seveso
SNCF DEPOT MONTROUGE	92220	BAGNEUX	Autorisation	Non Seveso
REGIE LINGE DEVELOPPEMENT	92290	CHATENAY MALABRY	Autorisation	Non Seveso
REVIVAL (ex GALLOO, ex COUDERC GUYEU)	92320	CHATILLON	Autorisation	Non Seveso
SNCF	92320	CHATILLON	Autorisation	Non Seveso
TAIS ONYX (VEOLIA)	92320	CHATILLON	Autorisation	Non Seveso
COCA COLA ENTREPRISE	92140	CLAMART	Autorisation	Non Seves
IRSN	92260	FONTENAY AUX ROSES	Autorisation	Non Seveso
COLLIDOUÉ INVEST	92120	MONTROUGE	Autorisation	Non Seveso

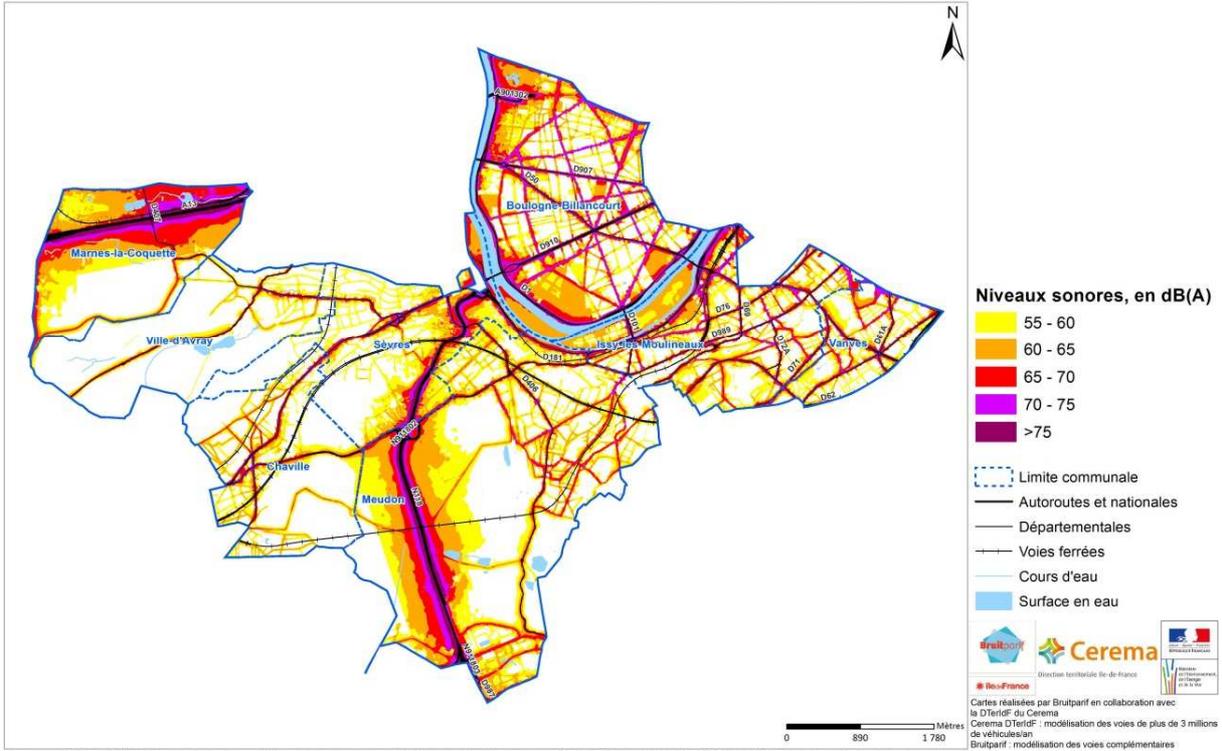
3. T3 : Grand Paris Seine Ouest

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T3 - Grand Paris Seine Ouest

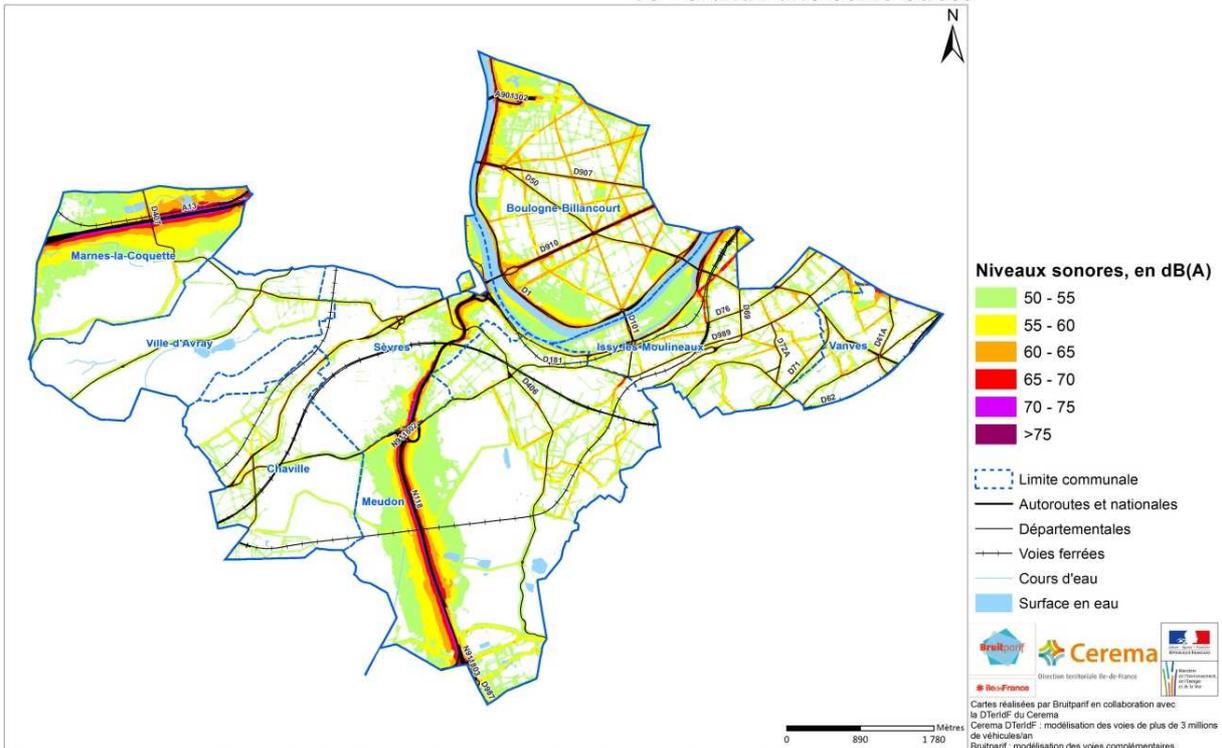


Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, collectivités territoriales, Cerema DTERIDF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : février 2016

Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T3 - Grand Paris Seine Ouest



Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, collectivités territoriales, Cerema DTERIDF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : février 2016

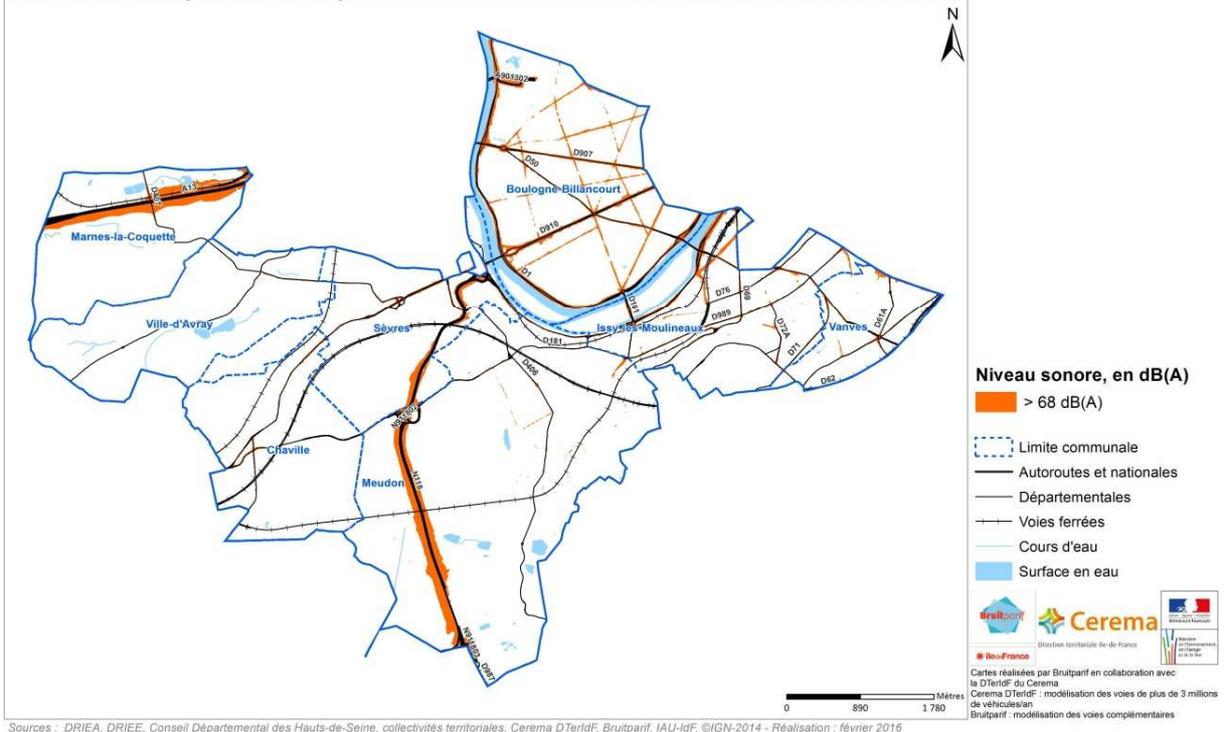
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T3 - Grand Paris Seine Ouest



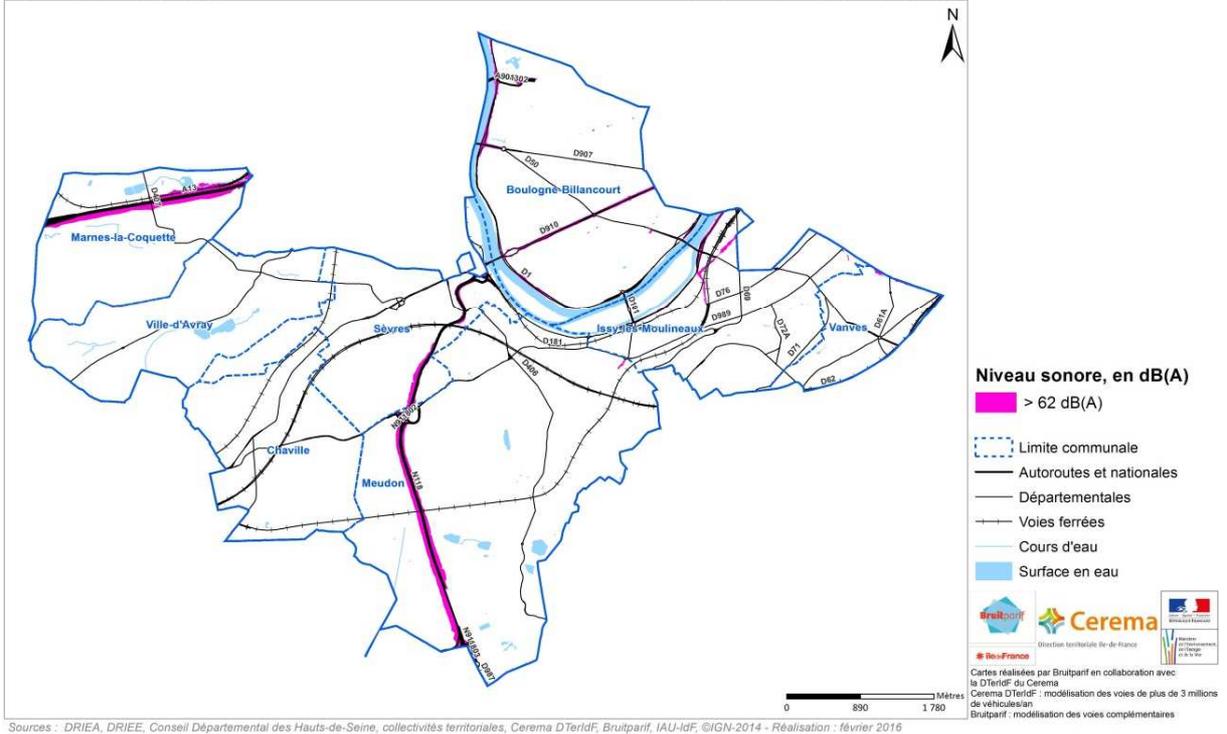
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T3 - Grand Paris Seine Ouest

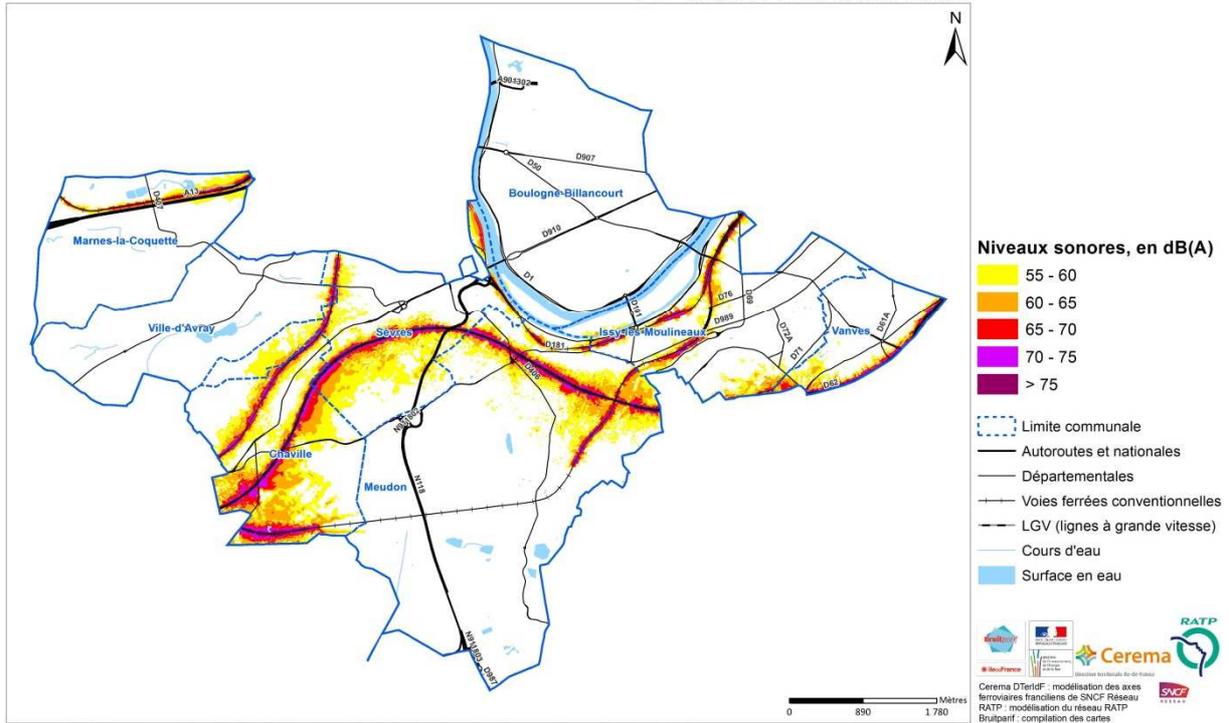


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

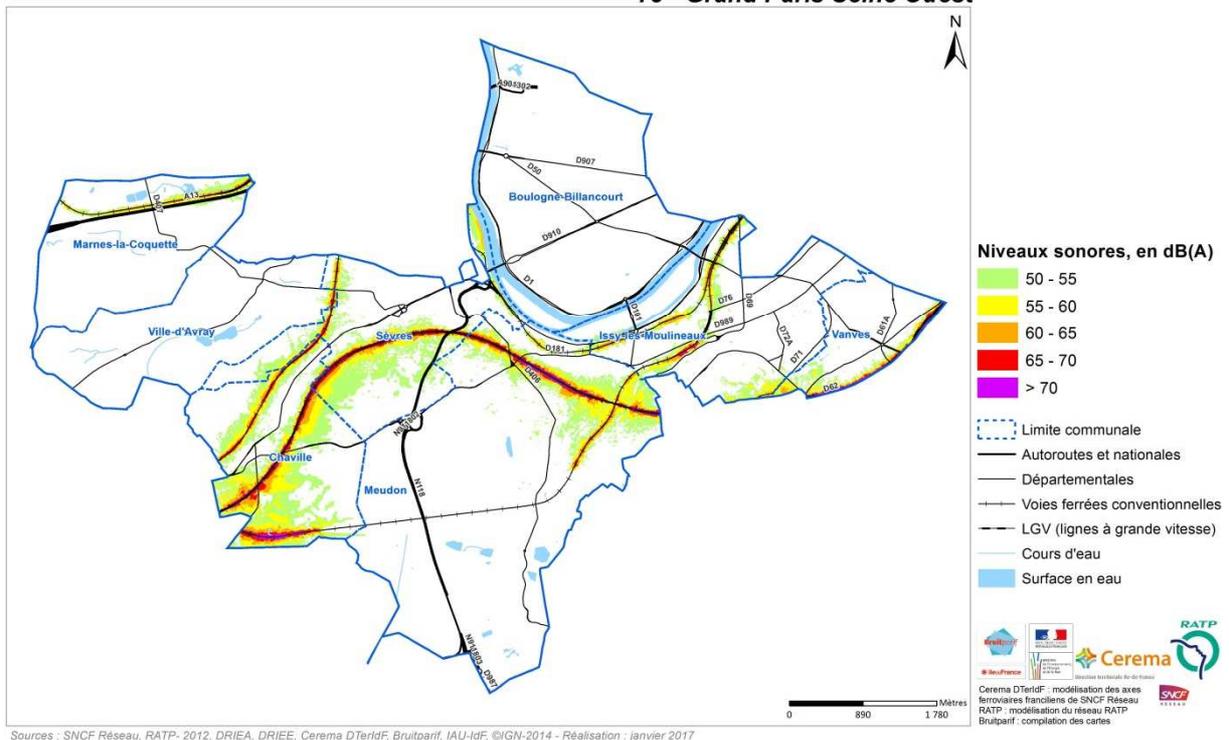
T3 - Grand Paris Seine Ouest



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T3 - Grand Paris Seine Ouest



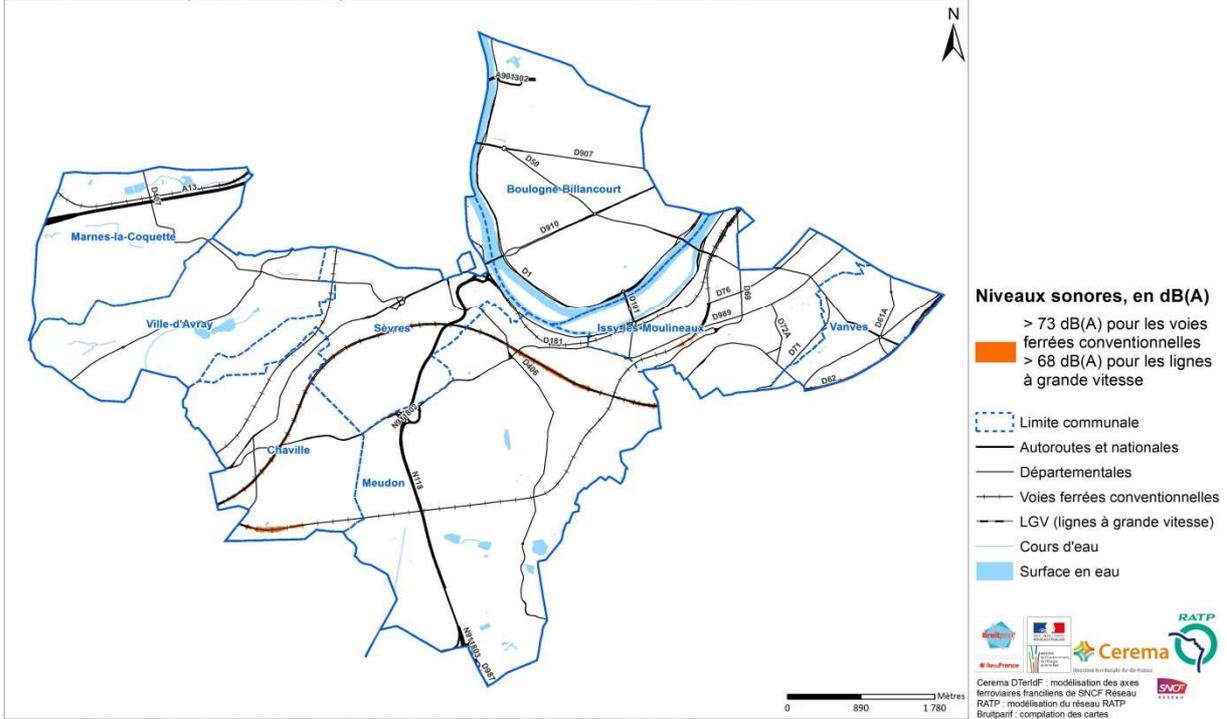
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T3 - Grand Paris Seine Ouest



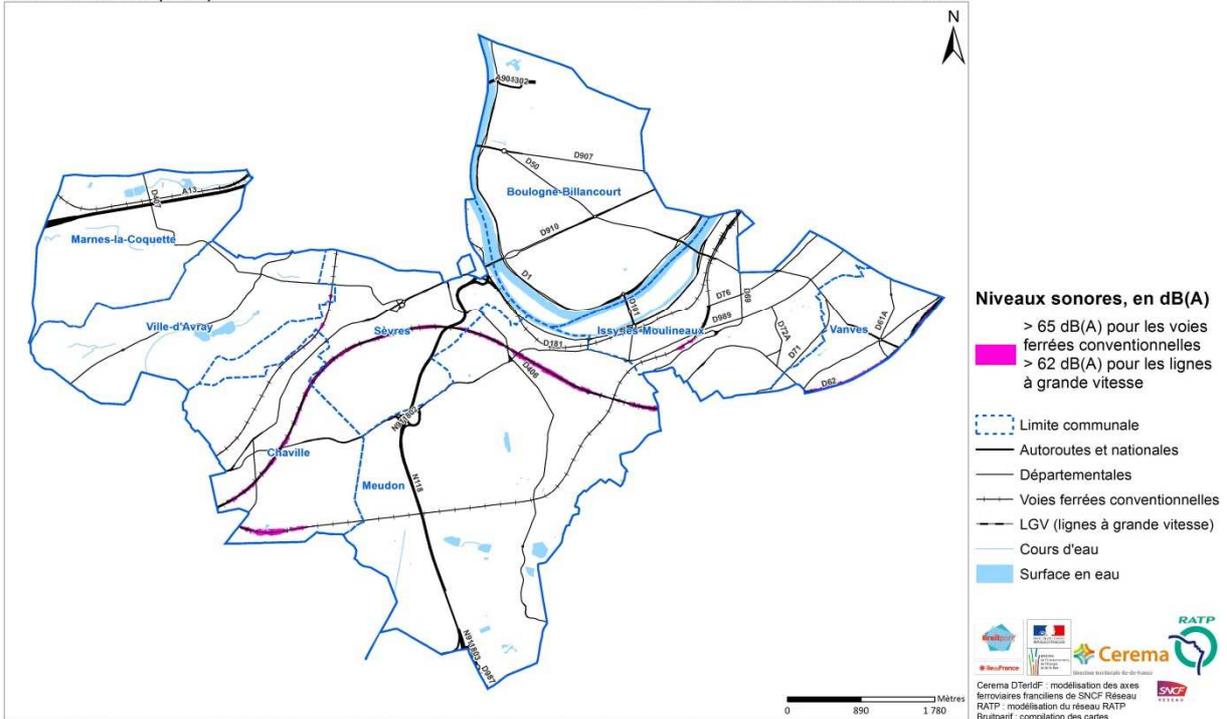
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

T3 - Grand Paris Seine Ouest



T3 - Grand Paris Seine Ouest

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	78830	26,4%	21198	7,1%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	45597	15,3%	11151	3,7%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	88615	29,6%	7489	2,5%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	30751	10,3%	3205	1,1%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	1521	0,5%	595	0,2%	0	0,0%
Au dessus du seuil	74572	24,9%	1610	0,5%	0	0,0%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	47173	15,8%	17329	5,8%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	86855	29,1%	10501	3,5%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	37872	12,7%	5781	1,9%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	2800	0,9%	2368	0,8%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	0	0,0%	180	0,1%	0	0,0%
Au dessus du seuil	13881	4,6%	2549	0,9%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T3 – Grand Paris Seine Ouest

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Indicateur Lden

T3	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	44	54	31
entre 60 et 65 dB(A)	32	21	16
entre 65 et 70 dB(A)	51	45	28
entre 70 et 75 dB(A)	9	4	4
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	36	22	13

T3	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	20	13	8
entre 60 et 65 dB(A)	5	3	8
entre 65 et 70 dB(A)	1	0	1
entre 70 et 75 dB(A)	1	3	5
à plus de 75 dB(A)	2	0	0
Au-dessus du seuil	2	1	2

T3	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

Indicateur Ln

T3	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	37	28	20
entre 55 et 60 dB(A)	52	45	29
entre 60 et 65 dB(A)	12	5	5
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	3	2	2

T3	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	11	8	8
entre 55 et 60 dB(A)	5	3	6
entre 60 et 65 dB(A)	2	1	2
entre 65 et 70 dB(A)	0	2	3
à plus de 70 dB(A)	2	0	0
Au-dessus du seuil	2	2	3

T3	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T3 – Grand Paris Seine Ouest - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
IDEX SEGUIN RIVE DE SEINE ENERGIES - ISE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	Autorisation	Non Seveso
SOPHIA GE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	Autorisation	Non Seveso
TSI	92130	ISSY LES MOULINEAUX	Autorisation	Non Seveso
UNIBETON	92130	ISSY LES MOULINEAUX	Autorisation	Non Seveso
ENGIE RESEAUX	92190	MEUDON	Autorisation	Non Seveso
ONERA	92190	MEUDON	Autorisation	Non Seveso
SY.EL.OM	92190	MEUDON	Autorisation	Non Seveso

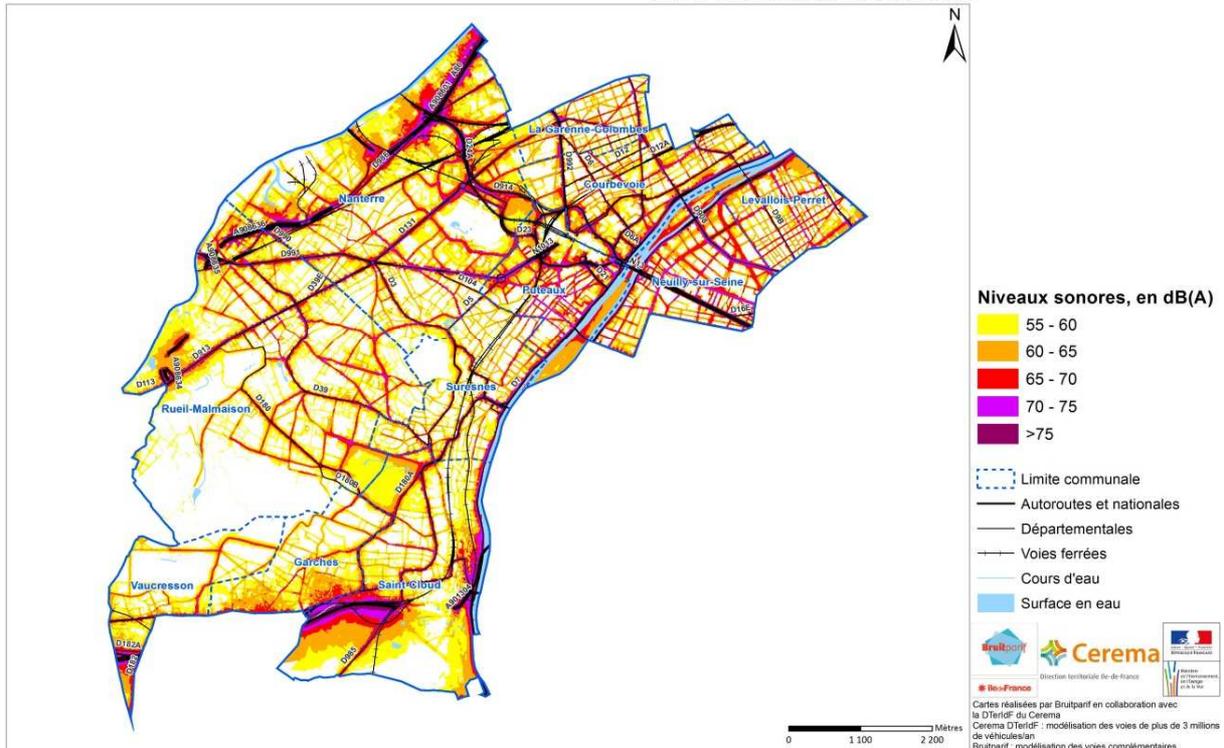
4. T4 : Paris Ouest La Défense

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T4 - Paris Ouest La Défense

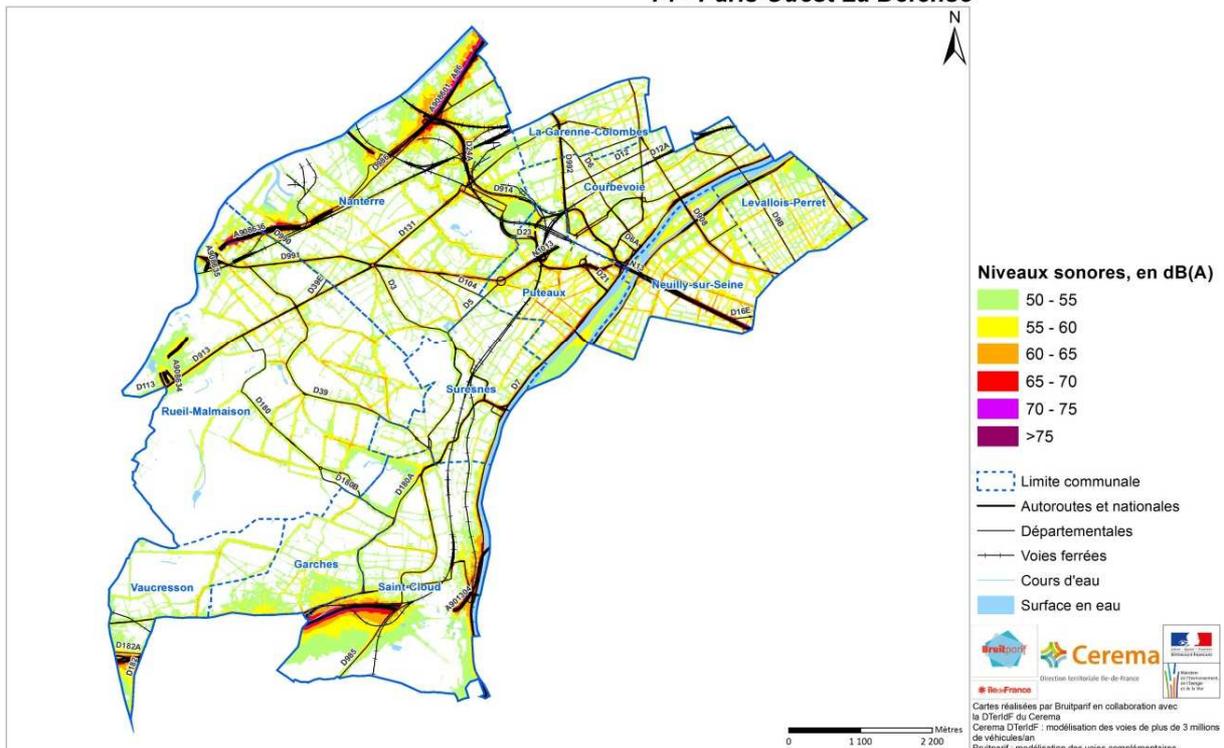


Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, collectivités territoriales, Cerema DTERIDF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : février 2016

Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T4 - Paris Ouest La Défense



Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, collectivités territoriales, Cerema DTERIDF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : février 2016

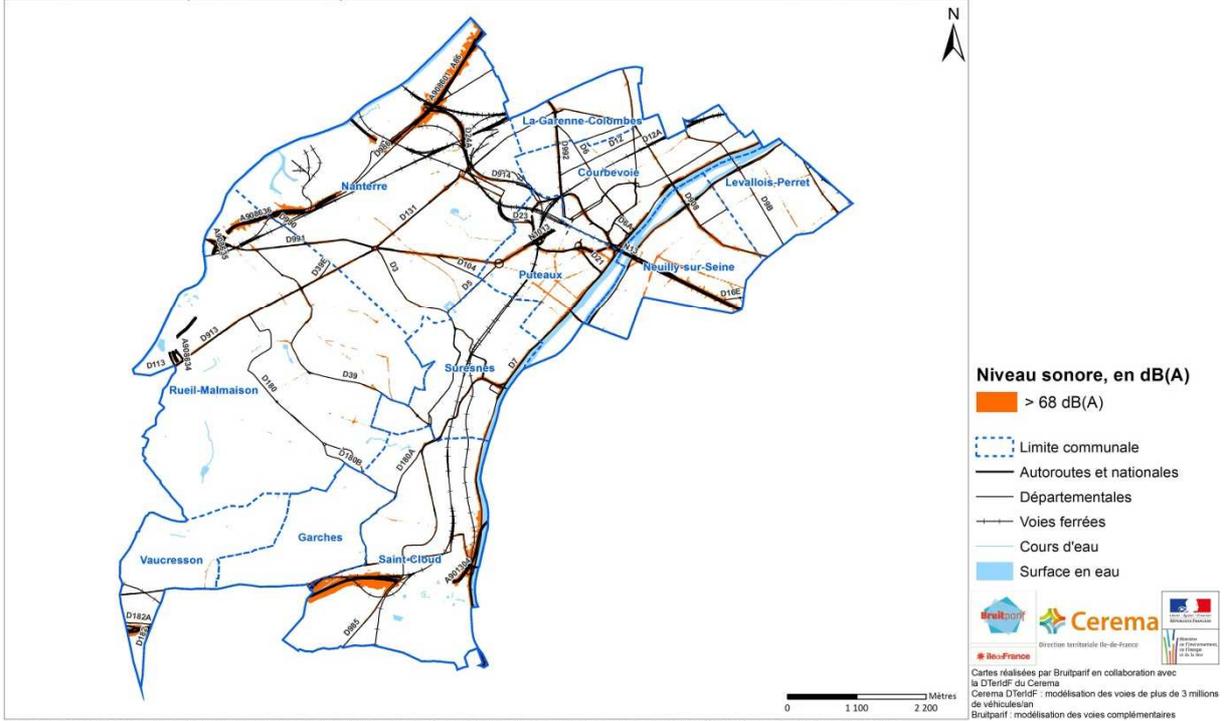
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T4 - Paris Ouest La Défense



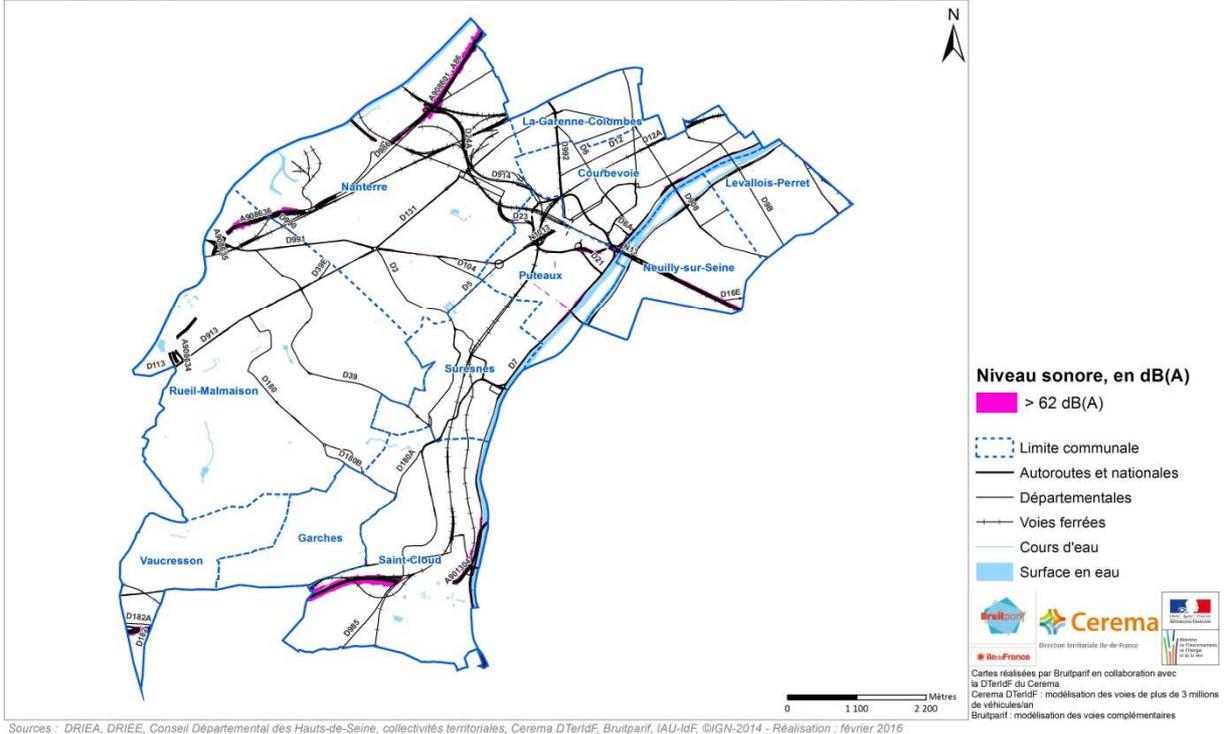
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T4 - Paris Ouest La Défense

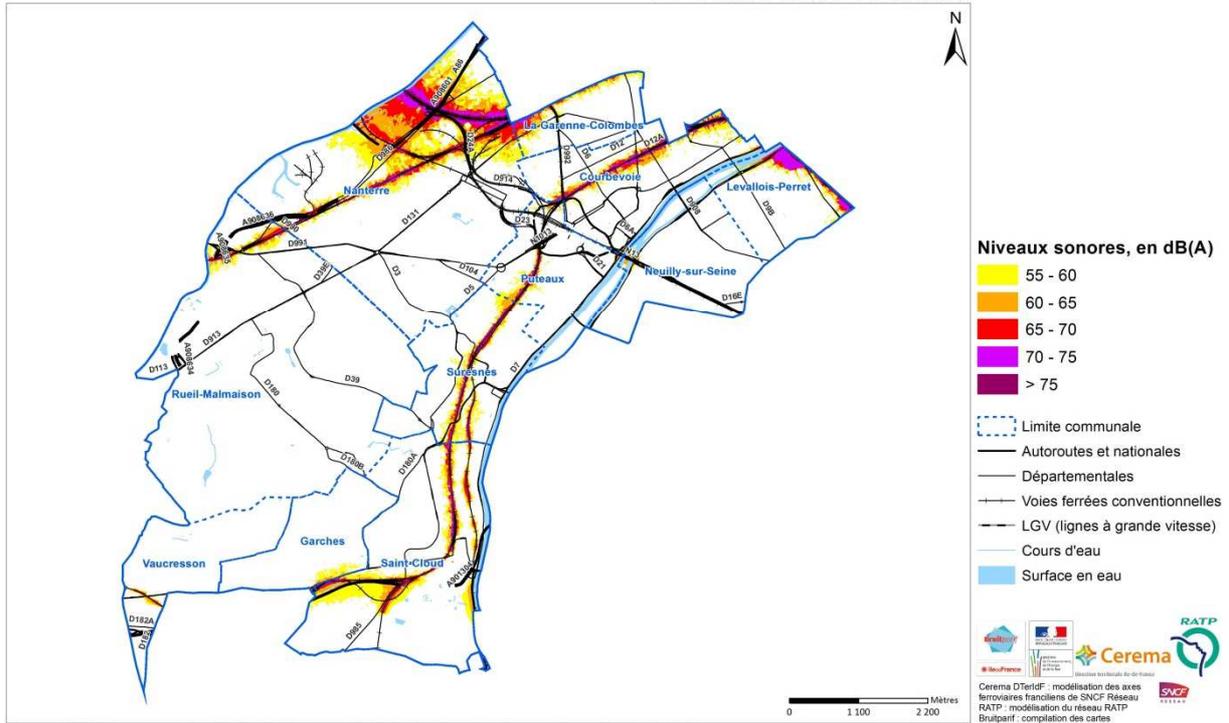


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

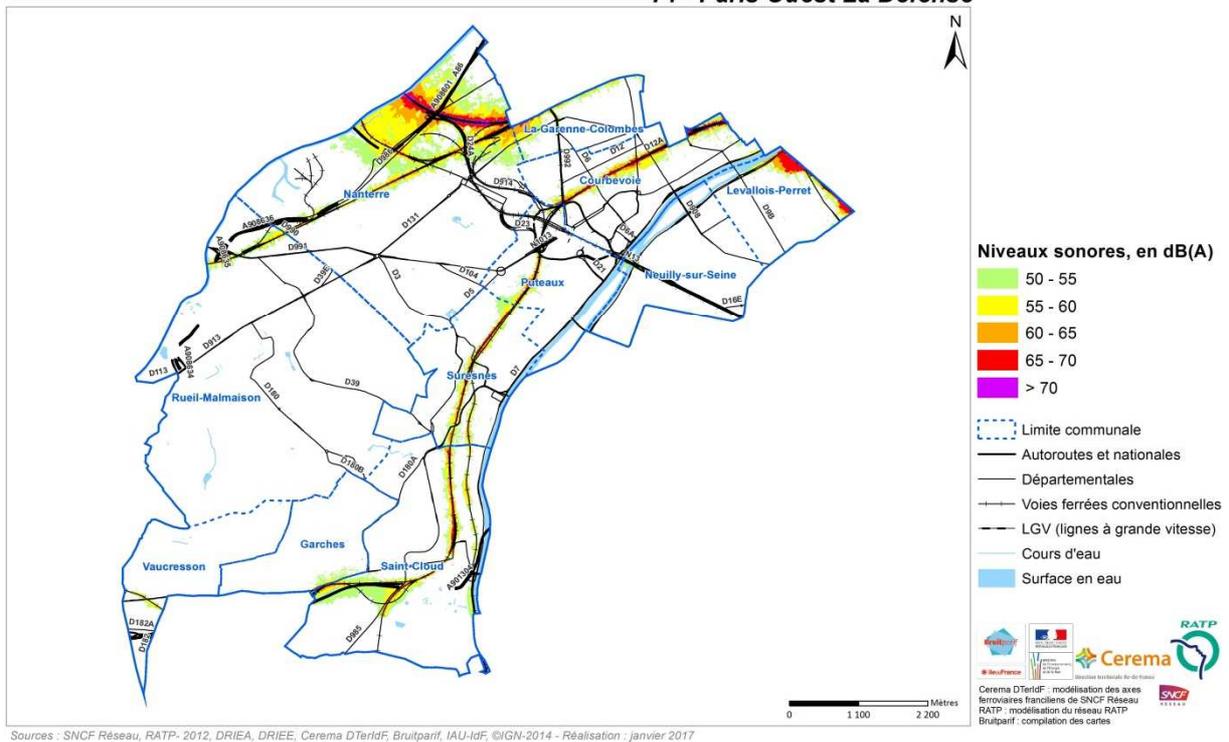
T4 - Paris Ouest La Défense



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T4 - Paris Ouest La Défense



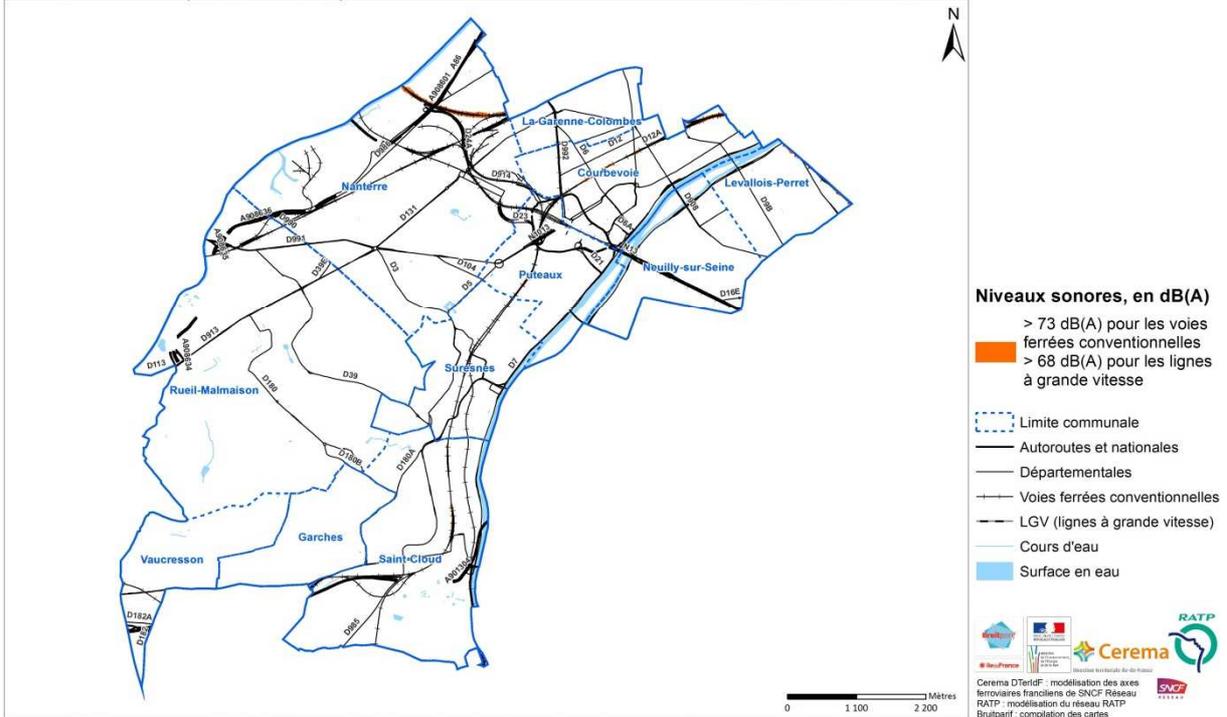
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T4 - Paris Ouest La Défense



Sources : SNCF Réseau, RATP-2012, DRIEA, DRIEE, Cerema DTeridF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : janvier 2017

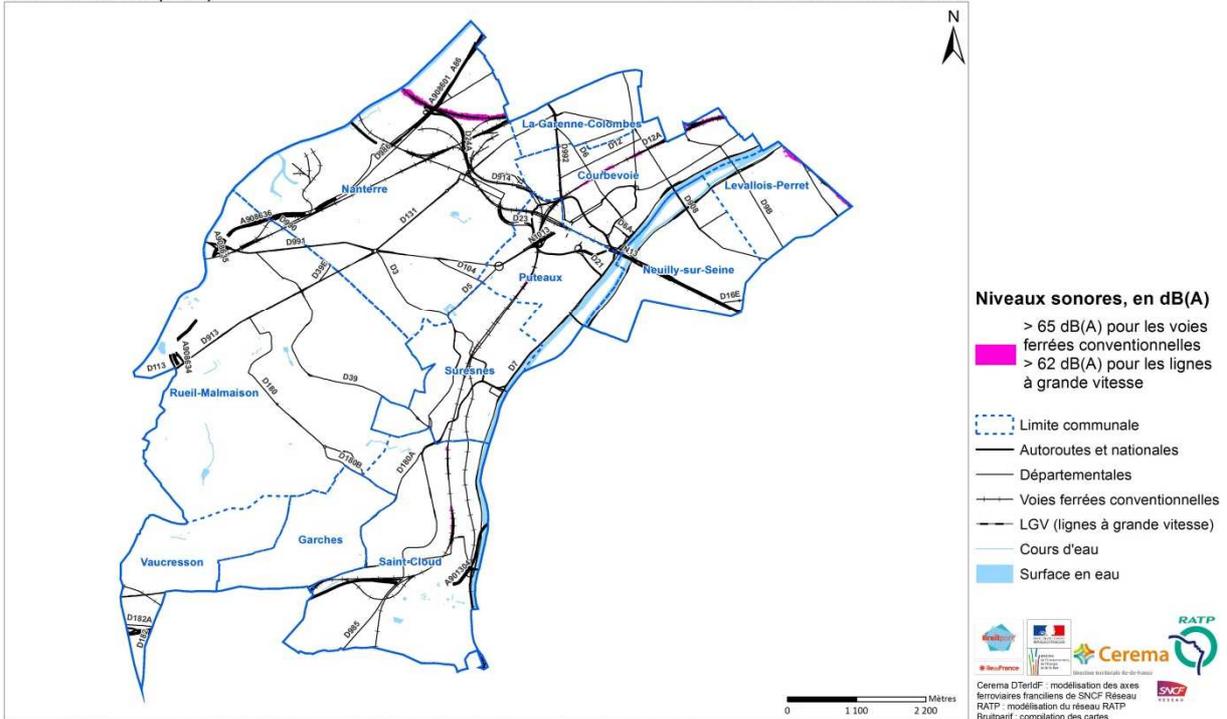
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

T4 - Paris Ouest La Défense



Sources : SNCF Réseau, RATP-2012, DRIEA, DRIEE, Cerema DTeridF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : janvier 2017

T4 - Paris Ouest La Défense

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	140968	25.6%	29991	5.4%	0	0.0%
entre 60 et 65 dB(A)	157093	28.5%	17355	3.1%	0	0.0%
entre 65 et 70 dB(A)	133380	24.2%	12029	2.2%	0	0.0%
entre 70 et 75 dB(A)	32776	5.9%	4239	0.8%	0	0.0%
à plus de 75 dB(A)	4580	0.8%	2441	0.4%	0	0.0%
Au dessus du seuil	88888	16.1%	4178	0.8%	0	0.0%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0.0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	165635	30.0%	24631	4.5%	0	0.0%
entre 55 et 60 dB(A)	135548	24.6%	16019	2.9%	0	0.0%
entre 60 et 65 dB(A)	40272	7.3%	6789	1.2%	0	0.0%
entre 65 et 70 dB(A)	4849	0.9%	3781	0.7%	0	0.0%
à plus de 70 dB(A)	117	0.0%	1437	0.3%	0	0.0%
Au dessus du seuil	16151	2.9%	5218	0.9%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0.0%		

T4 – Paris Ouest La Défense

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Indicateur Lden

T4	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	66	62	21
entre 60 et 65 dB(A)	105	55	40
entre 65 et 70 dB(A)	71	33	36
entre 70 et 75 dB(A)	7	15	12
à plus de 75 dB(A)	0	1	2
Au-dessus du seuil	36	32	31

T4	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	21	11	8
entre 60 et 65 dB(A)	5	6	4
entre 65 et 70 dB(A)	7	2	2
entre 70 et 75 dB(A)	6	1	2
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	2	0	0

T4	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

Indicateur Ln

T4	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	104	58	42
entre 55 et 60 dB(A)	77	33	33
entre 60 et 65 dB(A)	8	18	15
entre 65 et 70 dB(A)	0	1	2
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	1	6	8

T4	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	15	9	7
entre 55 et 60 dB(A)	8	4	3
entre 60 et 65 dB(A)	5	3	3
entre 65 et 70 dB(A)	4	0	1
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	4	0	1

T4	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T4 – Paris Ouest La Défense - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
AWS FRANCE	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
CASH (MAISON DE NANTERRE)	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
CCMP	92000	NANTERRE	Autorisation	Seuil Haut
CEMEX BETON ILE DE FRANCE	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
ELIS	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
ENERTHERM	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
LRB ROULIER	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
METAUFER	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
NANDIS SAS	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
ONYX GENERIS (VEOLIA PROPRETE)	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
PANZANI	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
RATP	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
RATP	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
REVIVAL	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
SITA ILE DE FRANCE	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
SITA ILE DE FRANCE	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE DES LUBRIFIANTS DE NANTERRE	92000	NANTERRE	Autorisation	Seuil Bas
SPECITUBES	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
SPIN	92000	NANTERRE	Autorisation	Non Seveso
CENEVIA	92400	COURBEVOIE	Autorisation	Non Seveso
ENERTHERM	92400	COURBEVOIE	Autorisation	Non Seveso
TELECITYGROUP FRANCE SA	92400	COURBEVOIE	Autorisation	Non Seveso
PSA PEUGEOT CITROEN	92250	LA GARENNE COLOMBES	Autorisation	Non Seveso
MAISON DE LA PECHE ET DE LA NATURE	92300	LEVALLOIS PERRET	Autorisation	Non Seveso
TOURS DE LEVALLOIS SAS	92300	LEVALLOIS PERRET	Autorisation	Non Seveso
CICEO	92800	PUTEAUX	Autorisation	Non Seveso
IRIS IMMOBILIER	92800	PUTEAUX	Autorisation	Non Seveso
LE NATUROSCOPE	92800	PUTEAUX	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE GENERALE	92800	PUTEAUX	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE GENERALE	92800	PUTEAUX	Autorisation	Non Seveso
INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE (IFP)	92500	RUEIL MALMAISON	Autorisation	Non Seveso
RUMALDIS (SAS)	92500	RUEIL MALMAISON	Autorisation	Non Seveso
AIRBUS GROUP (ex EADS)	92150	SURESNES	Autorisation	Non Seveso
AMEL	92150	SURESNES	Autorisation	Non Seveso
SOCLIS	92150	SURESNES	Autorisation	Non Seveso

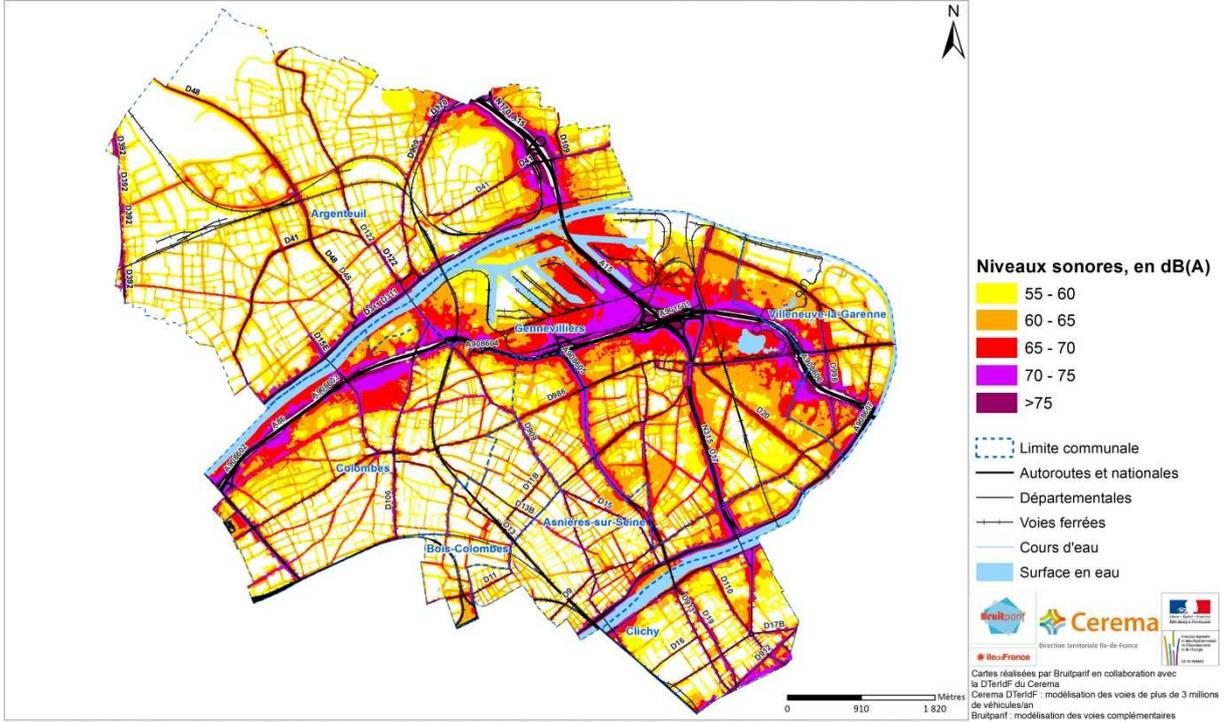
5. T5 : Boucle Nord de Seine

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T5 - Boucle Nord de Seine

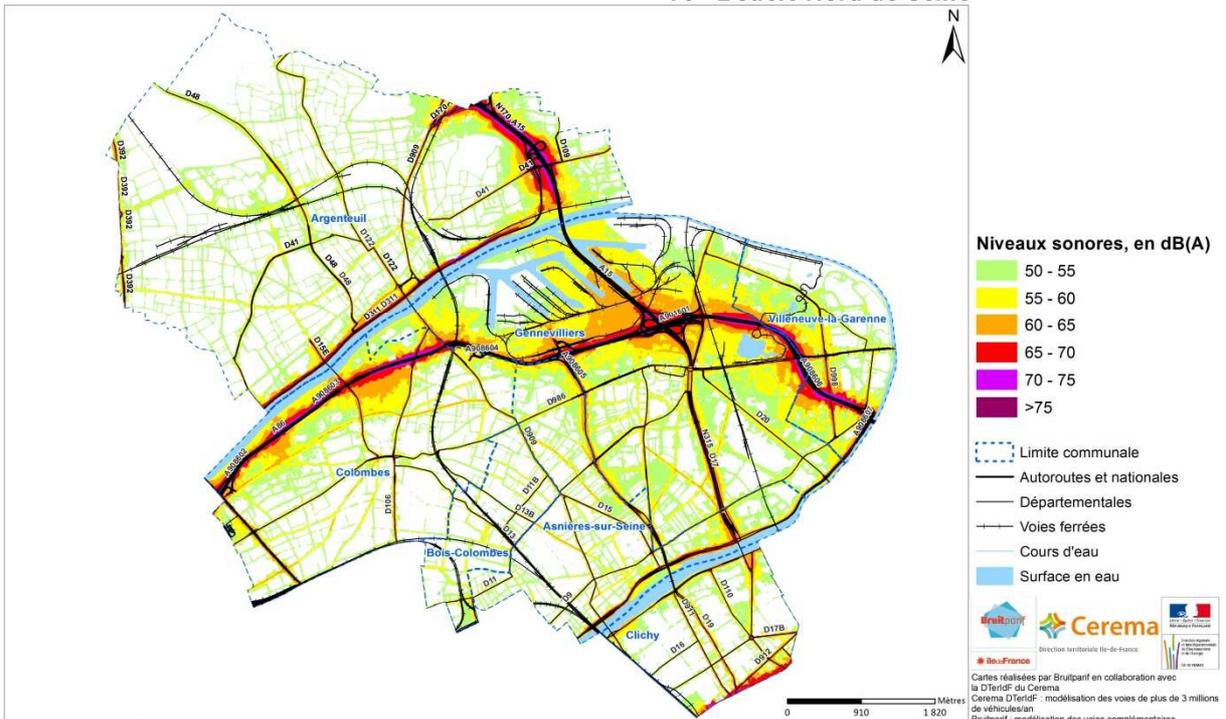


Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, collectivités territoriales, Cerema DTERIDF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : octobre 2017

Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T5 - Boucle Nord de Seine



Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, collectivités territoriales, Cerema DTERIDF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : octobre 2017

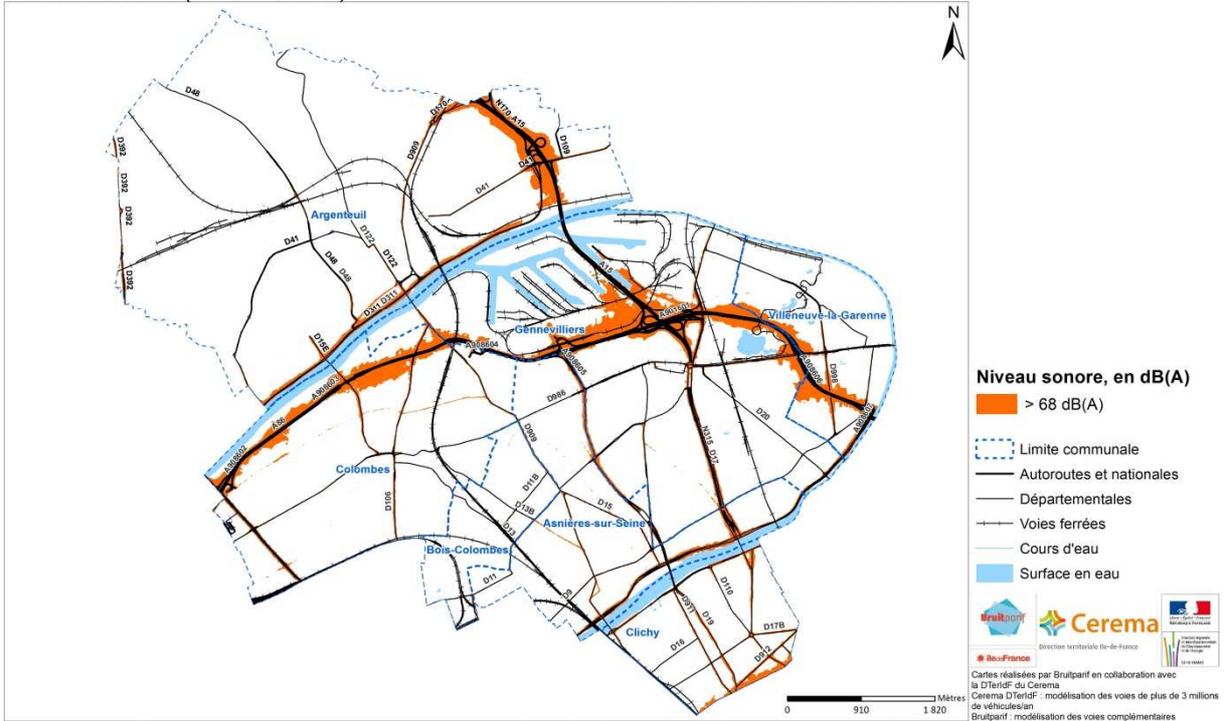
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T5 - Boucle Nord de Seine



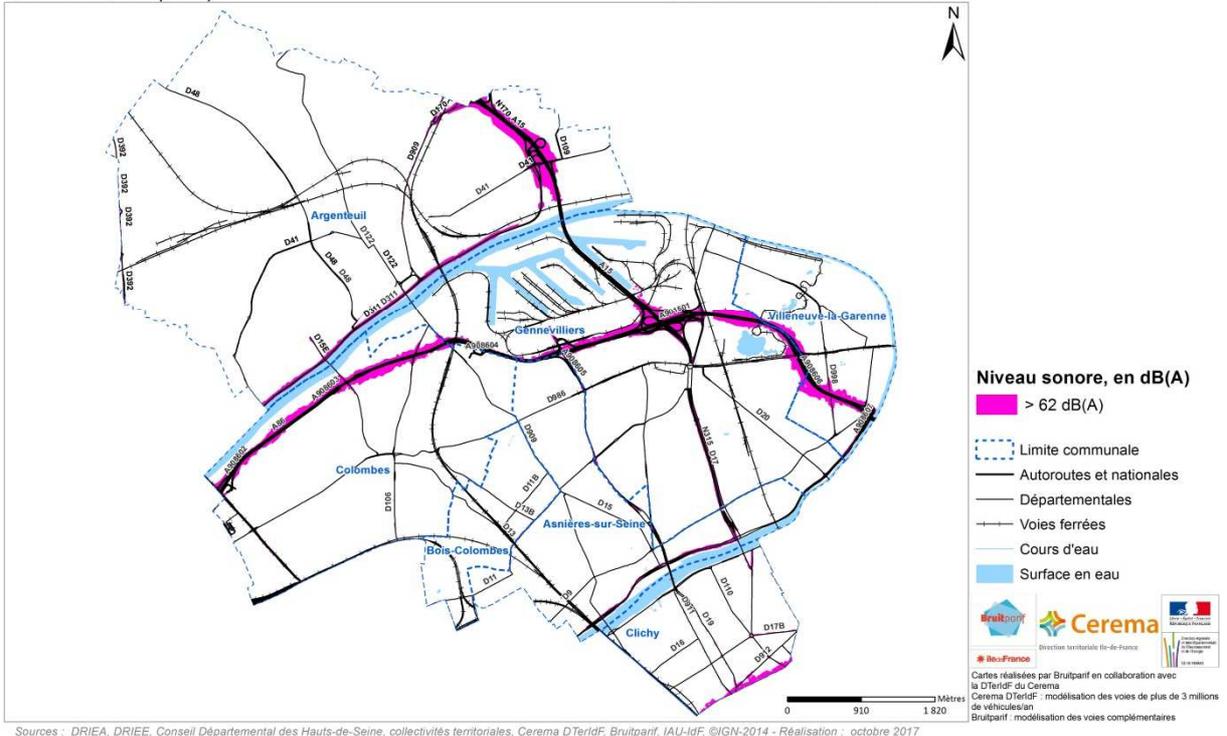
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T5 - Boucle Nord de Seine

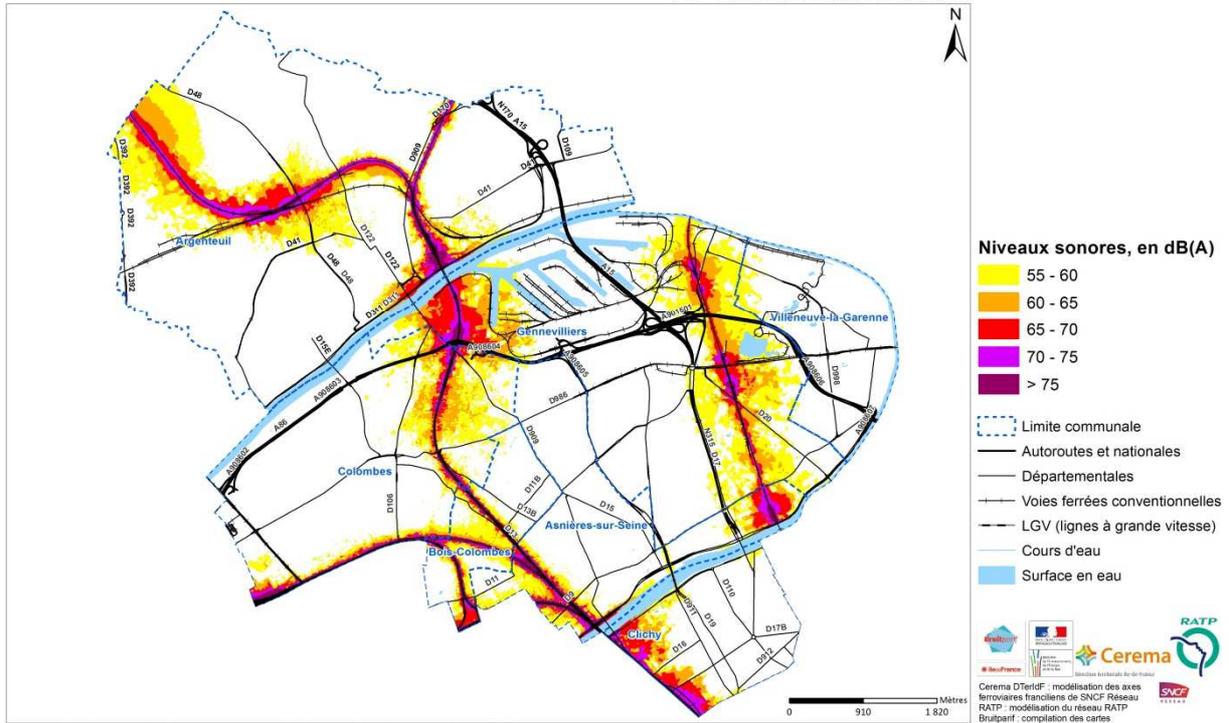


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

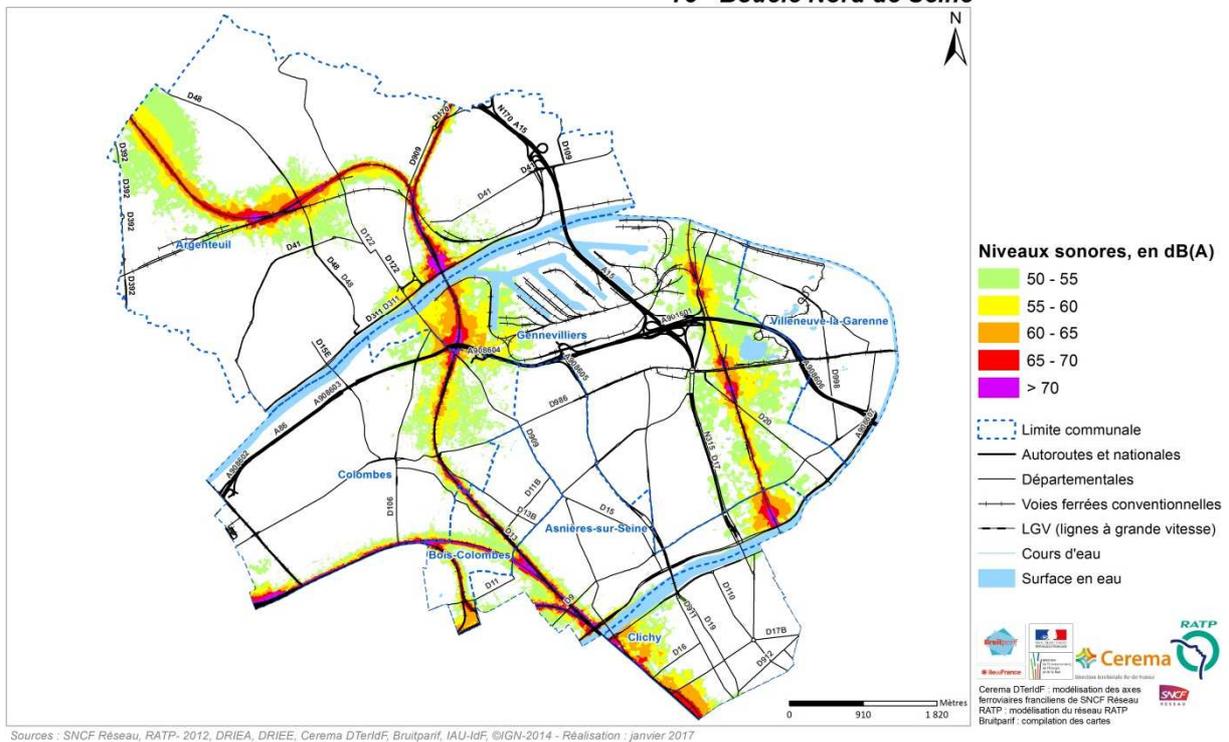
T5 - Boucle Nord de Seine



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T5 - Boucle Nord de Seine



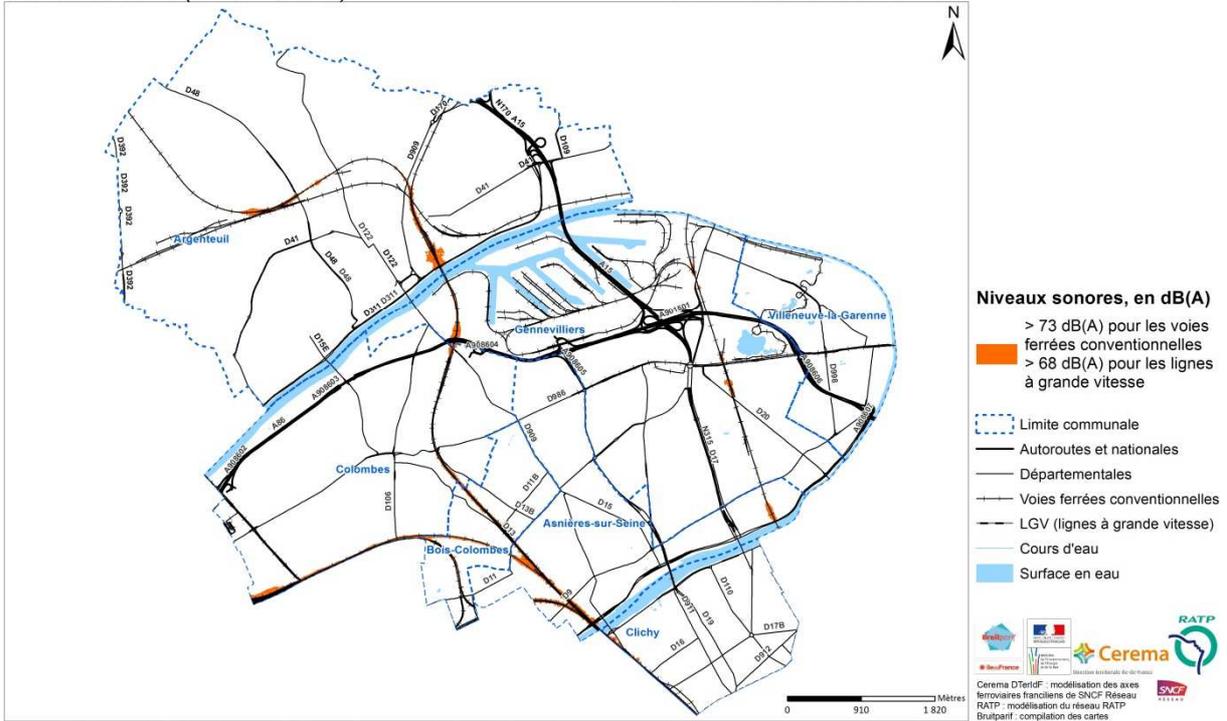
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T5 - Boucle Nord de Seine



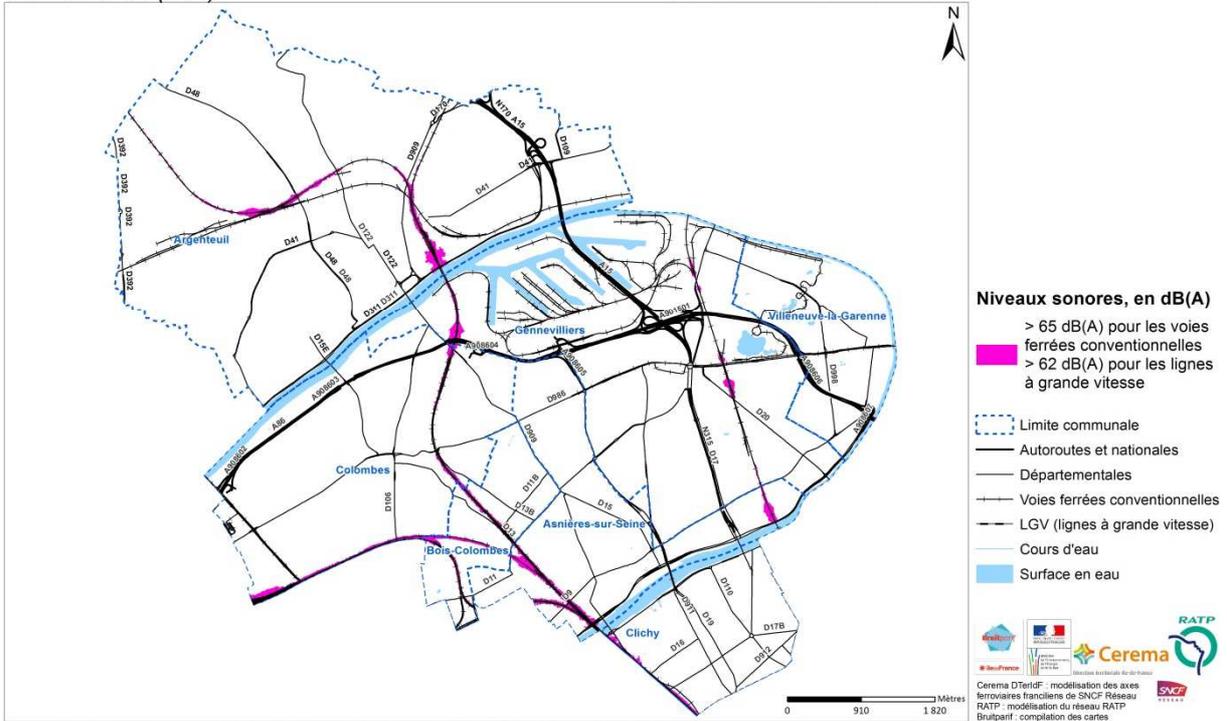
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

T5 - Boucle Nord de Seine



T5 - Boucle Nord de Seine

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	127627	30,6%	40117	9,6%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	99390	23,8%	14707	3,5%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	85022	20,4%	11117	2,7%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	35256	8,4%	5556	1,3%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	1456	0,3%	4678	1,1%	0	0,0%
Au dessus du seuil	68084	16,3%	6218	1,5%	0	0,0%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	103993	24,9%	32064	7,7%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	88787	21,3%	12624	3,0%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	39445	9,4%	10040	2,4%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	2731	0,7%	5251	1,3%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	121	0,0%	3239	0,8%	0	0,0%
Au dessus du seuil	13597	3,3%	8490	2,0%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T5 – Boucle Nord de Seine

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Indicateur Lden

T5	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	81	44	28
entre 60 et 65 dB(A)	68	32	22
entre 65 et 70 dB(A)	41	12	17
entre 70 et 75 dB(A)	9	11	4
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	26	17	10

T5	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	20	13	7
entre 60 et 65 dB(A)	13	0	4
entre 65 et 70 dB(A)	6	2	1
entre 70 et 75 dB(A)	2	1	1
à plus de 75 dB(A)	3	2	0
Au-dessus du seuil	4	2	0

T5	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

Indicateur Ln

T5	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	66	30	24
entre 55 et 60 dB(A)	46	15	18
entre 60 et 65 dB(A)	13	12	5
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	4	2	1

T5	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	15	10	6
entre 55 et 60 dB(A)	12	1	4
entre 60 et 65 dB(A)	5	1	1
entre 65 et 70 dB(A)	2	1	0
à plus de 70 dB(A)	2	2	0
Au-dessus du seuil	4	3	0

T5	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T5 – Boucle Nord de Seine - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
AD TAF TRAITEMENTS THERMIQUES	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
ASTEN	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
AXA REIM FRANCE	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
Allo Benne Environnement	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
COMPAGNIE DES SABLIERES DE LA SEINE	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
DECAP ILE DE FRANCE	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
ECOPUR/SEVIA	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
EDF	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
ENGIE RESEAUX	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
GRANDS MOULINS DE PARIS	92238	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
GUY DAUPHIN ENV	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
HOWMET	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
ISOCHEM	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Seuil Bas
JRC	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
MERSEN FRANCE GENNEVILLIERS	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
METAUX 116	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
ND G3	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
PANZANI	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
PAPREC CHANTIERS	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
PHOSALU	92230	GENNEVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
ARGEVAL (ex COFELY GDF SUEZ) ARGENTEUIL	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
CENTRE HOSPITALIER V.DUPOUY	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
COLSON Michel	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
COVED INDUSTRIE § SERVICES	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
CUINICK CHROME	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
DASSAULT AVIATION	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
HOLMAERTSRC	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
NOVERGIE Ile-de-France CVE d'argenteuil	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
NOVERGIE centre de macheders	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
PAL PROTECTION ALLIAGES LEGERS	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
RERO	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
REVIVAL	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
RICHARD ANDRE	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
SFBT (SEMPERTRANS)	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
STEG	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
Société JR	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso

Cartes stratégiques de bruit - Métropole du Grand Paris - Documents cartographiques

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
TELLIER	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
TRADEHOS	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
WALL COLMONOY FRANCE	95100	ARGENTEUIL	Autorisation	Non Seveso
SAFRAN AIRCRAFT ENGINES	92700	COLOMBES	Autorisation	Seuil Bas
SAFRAN TRANSMISSION SYSTEMS	92707	COLOMBES	Autorisation	Non Seveso
SIAAP	92700	COLOMBES	Autorisation	Non Seveso
GLOBAL SWITCH	92110	CLICHY	Autorisation	Non Seveso
SDCC	92110	CLICHY	Autorisation	Non Seveso
DALKIA	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	Autorisation	Non Seveso
FRANTZ ELECTROLYSE	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	Autorisation	Non Seveso
RESOCLEAN EUROPE	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	Autorisation	Non Seveso
UNIVAR	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	Autorisation	Seuil Bas
VLG CHEM	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	Autorisation	Non Seveso

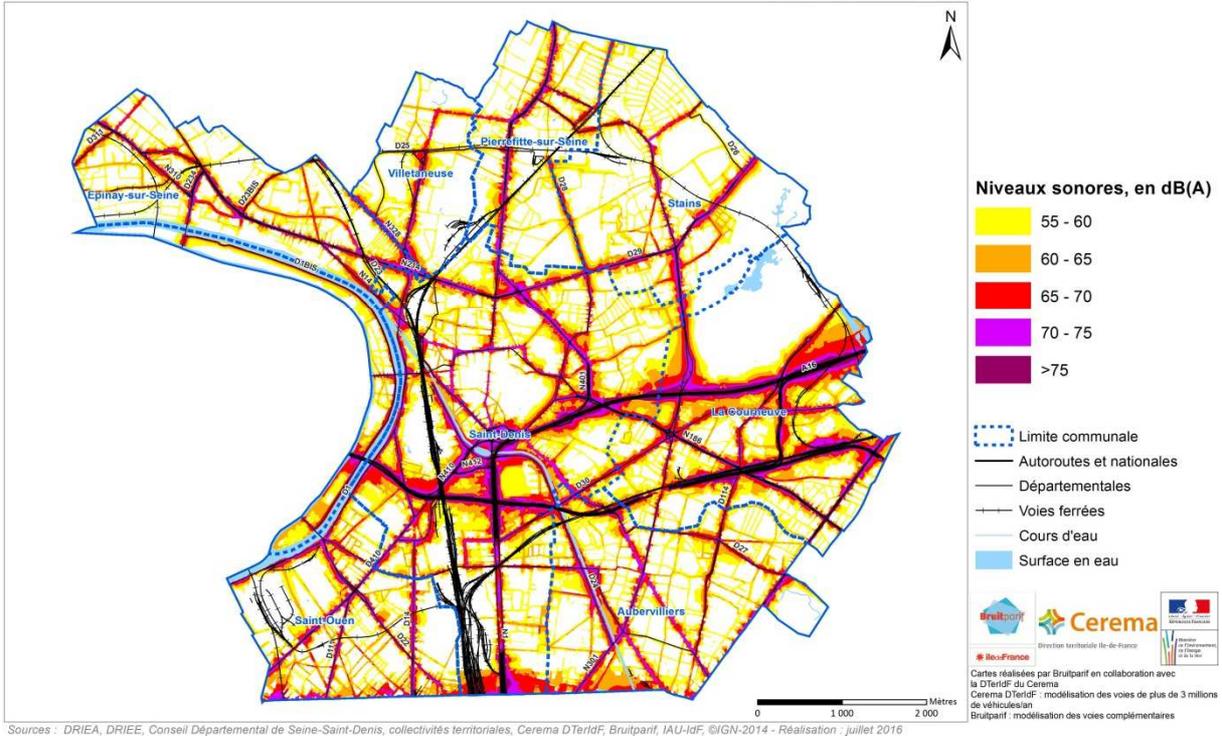
6. T6 : Plaine Commune

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

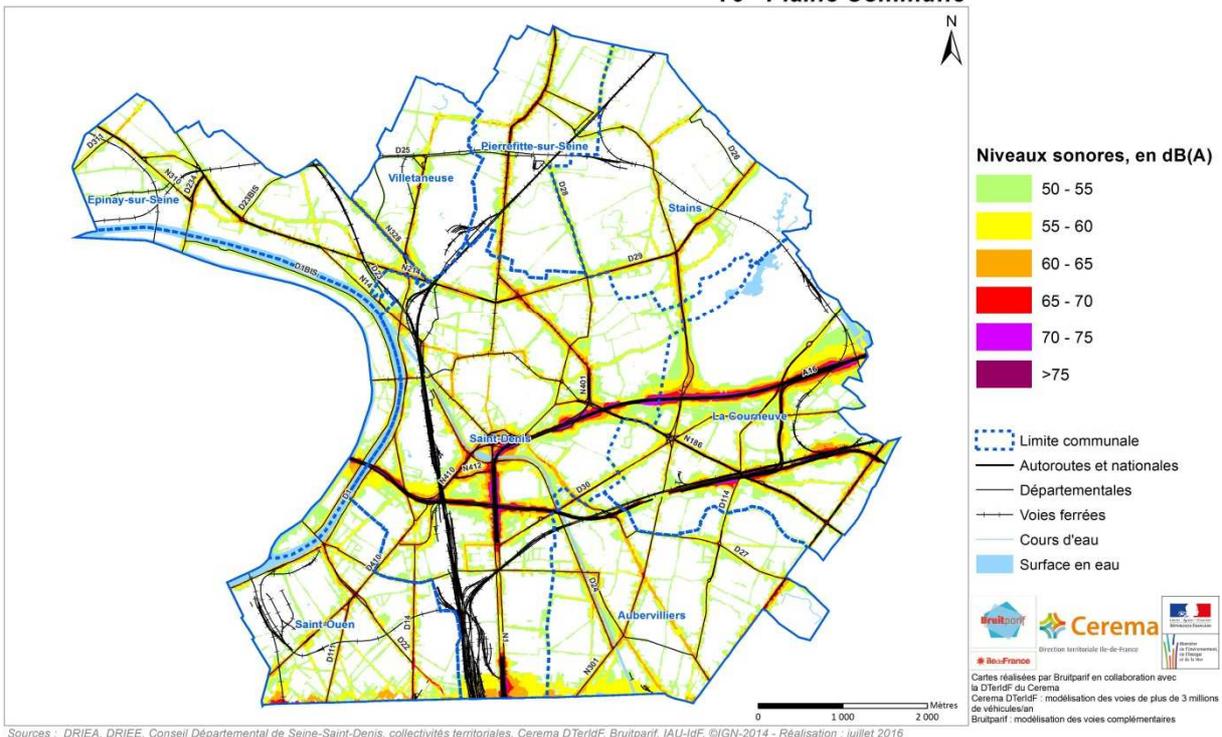
T6 - Plaine Commune



Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T6 - Plaine Commune



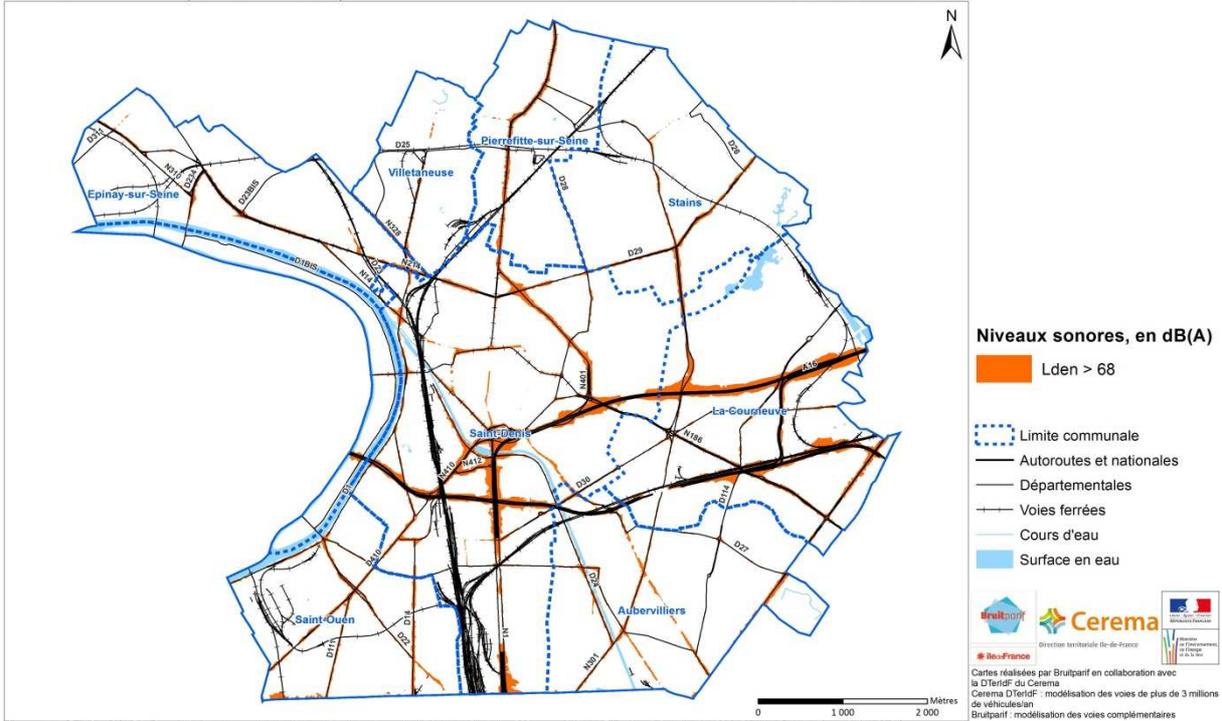
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T6 - Plaine Commune



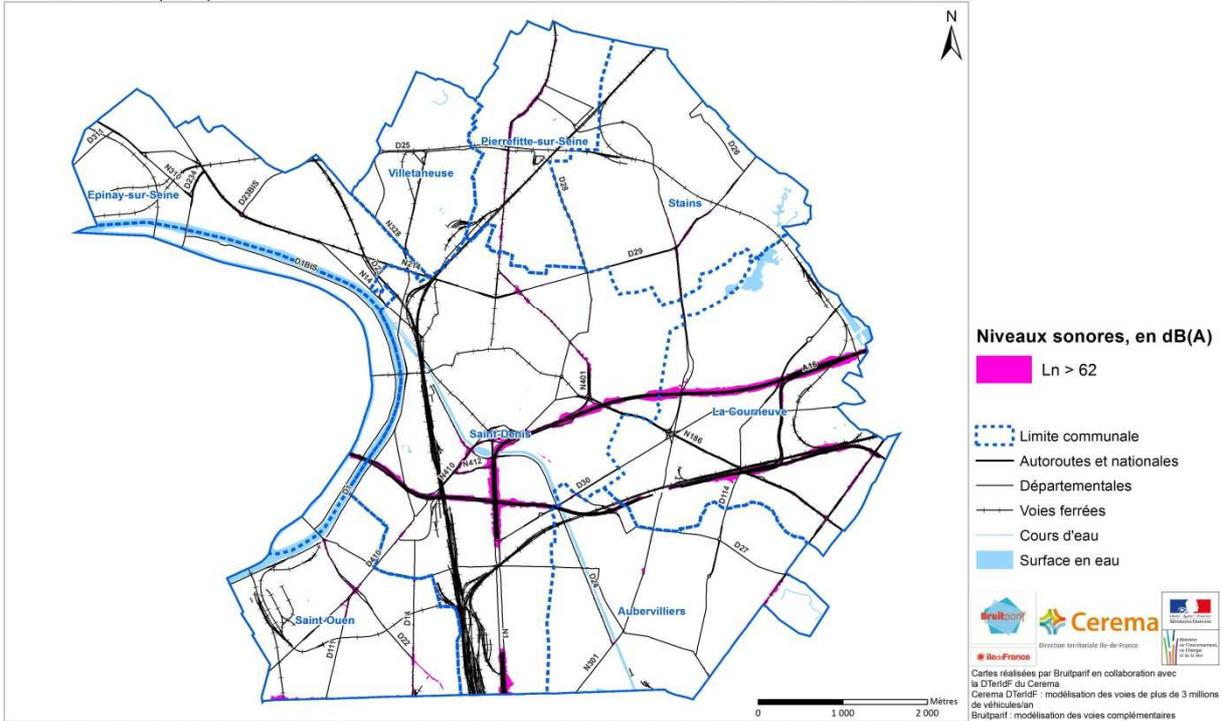
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T6 - Plaine Commune

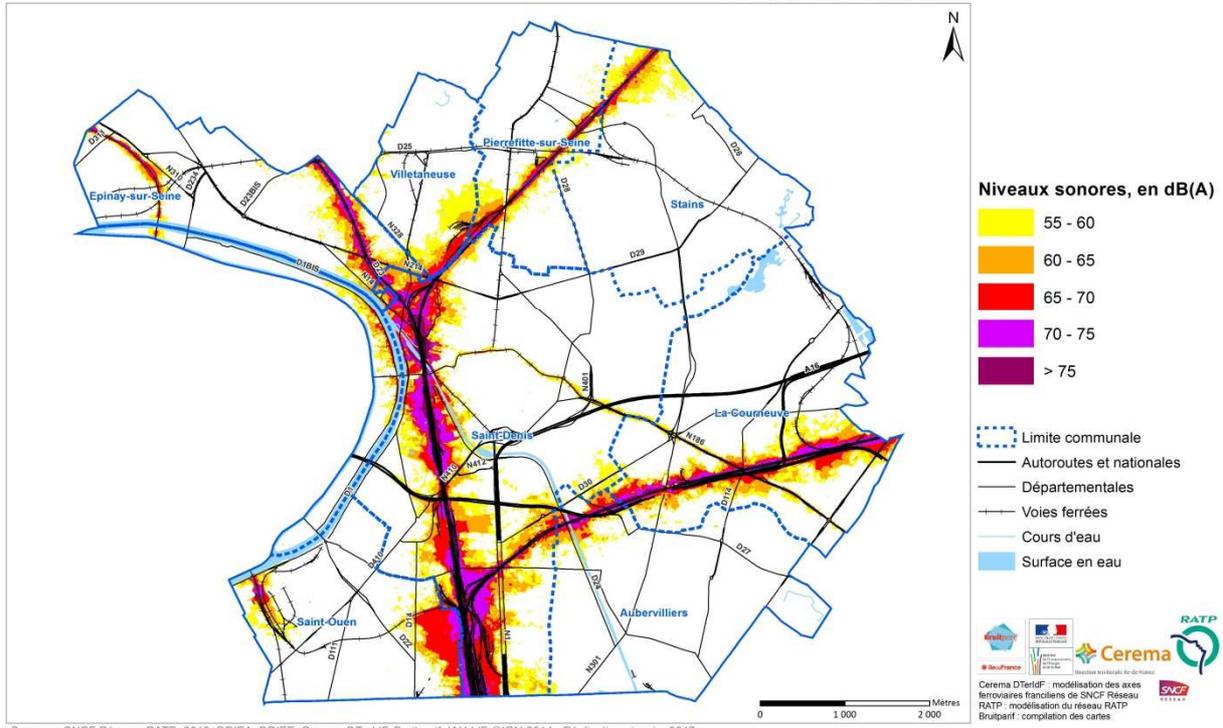


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

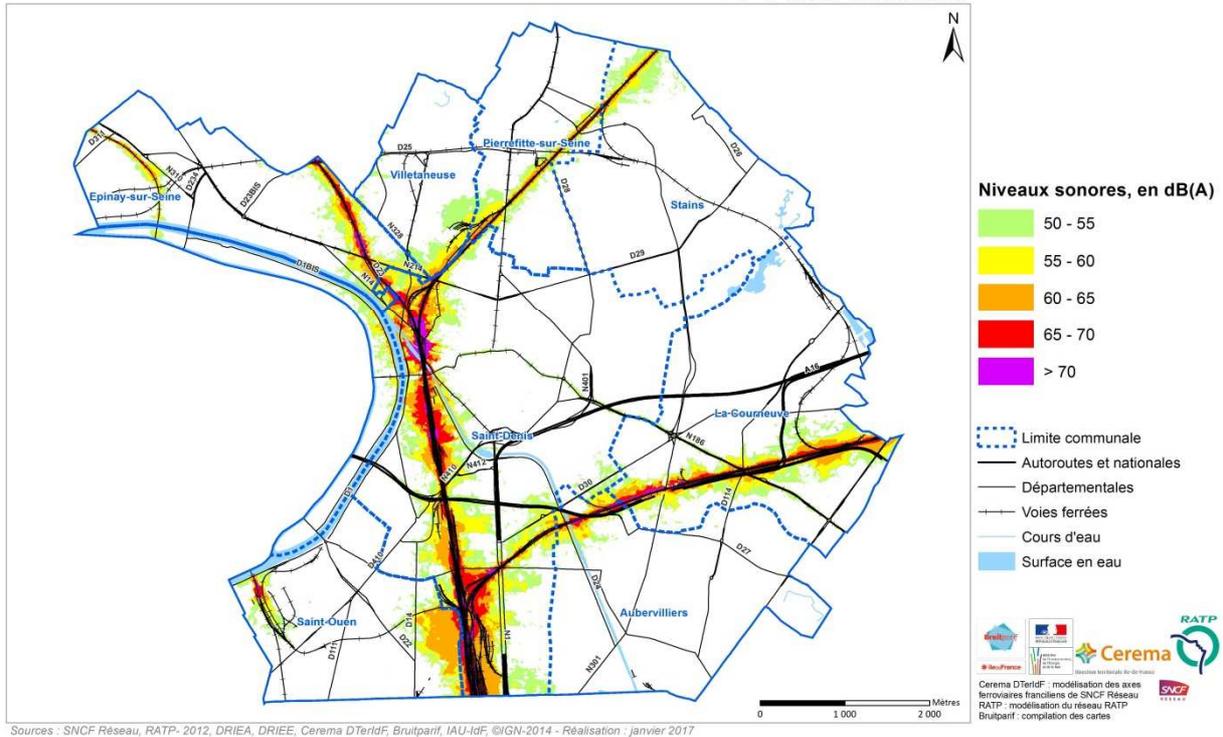
T6 - Plaine Commune



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T6 - Plaine Commune



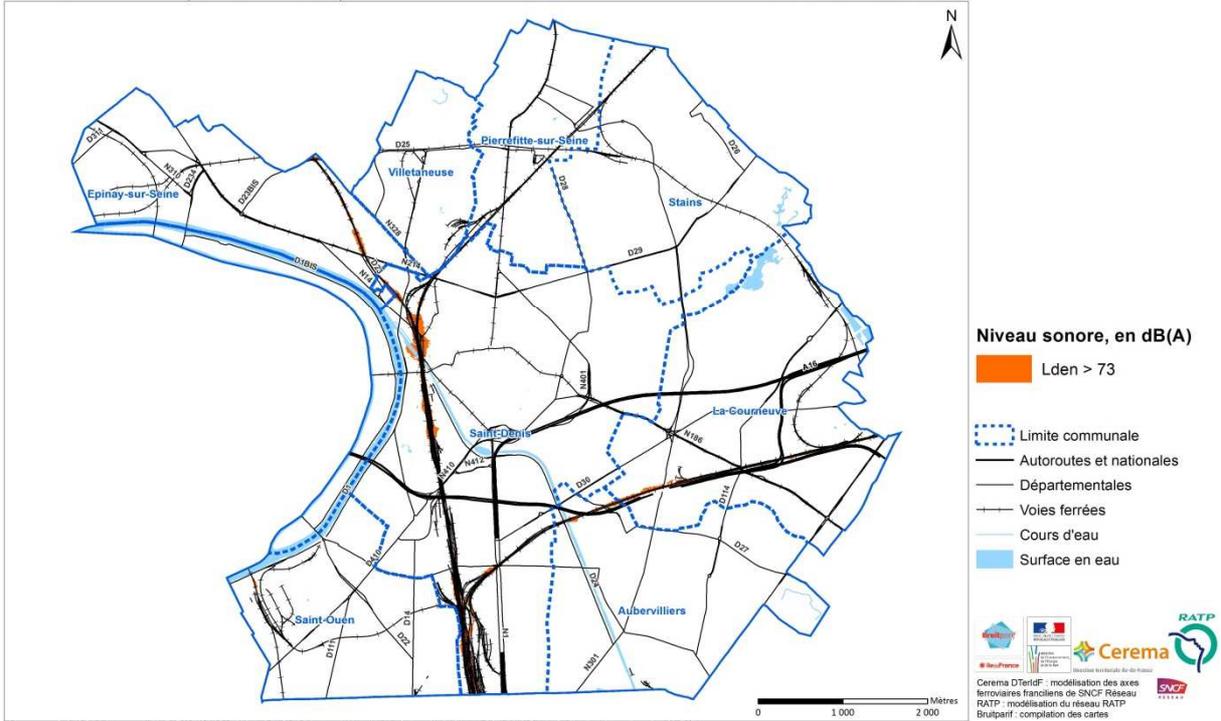
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T6 - Plaine Commune



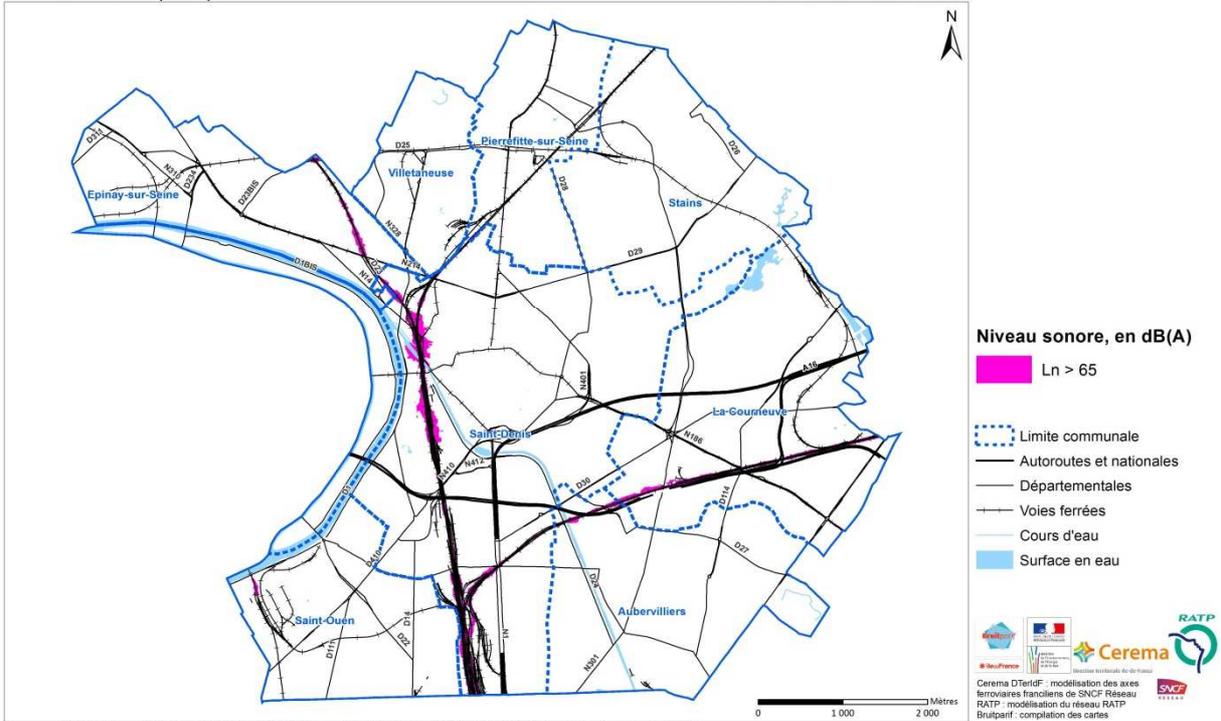
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T6 - Plaine Commune

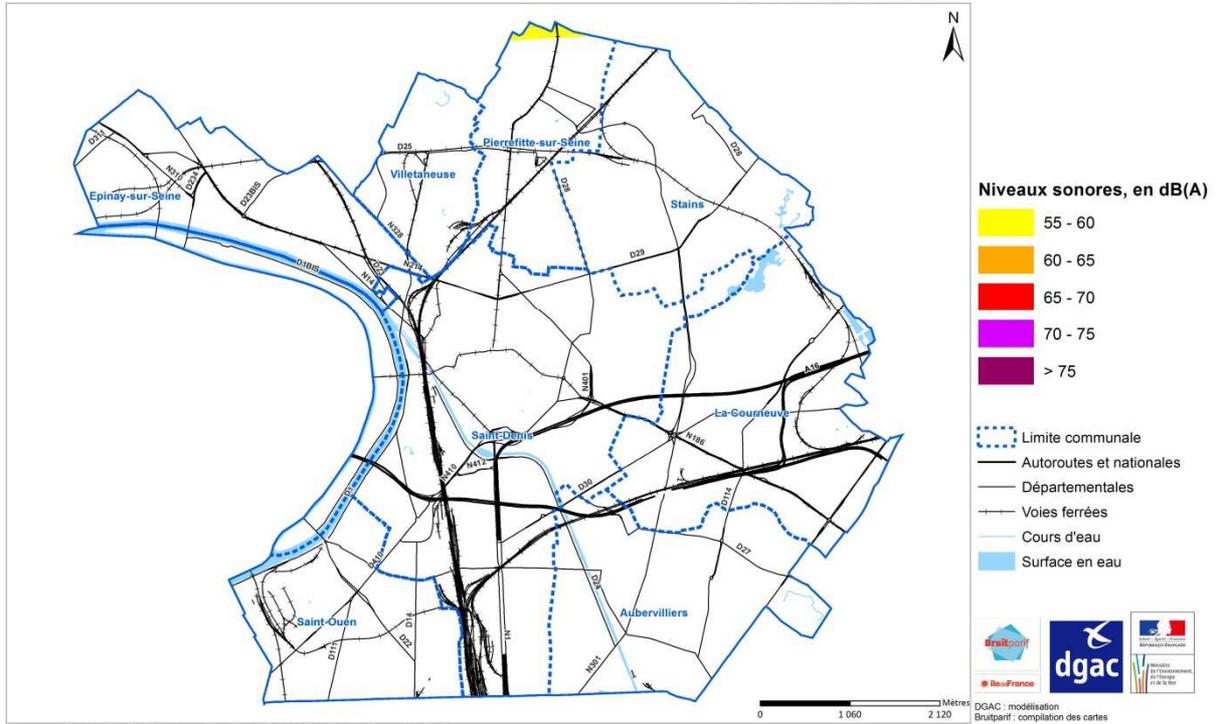


BRUIT AERIEN

Bruit aérien - Aéroport Paris-CDG

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

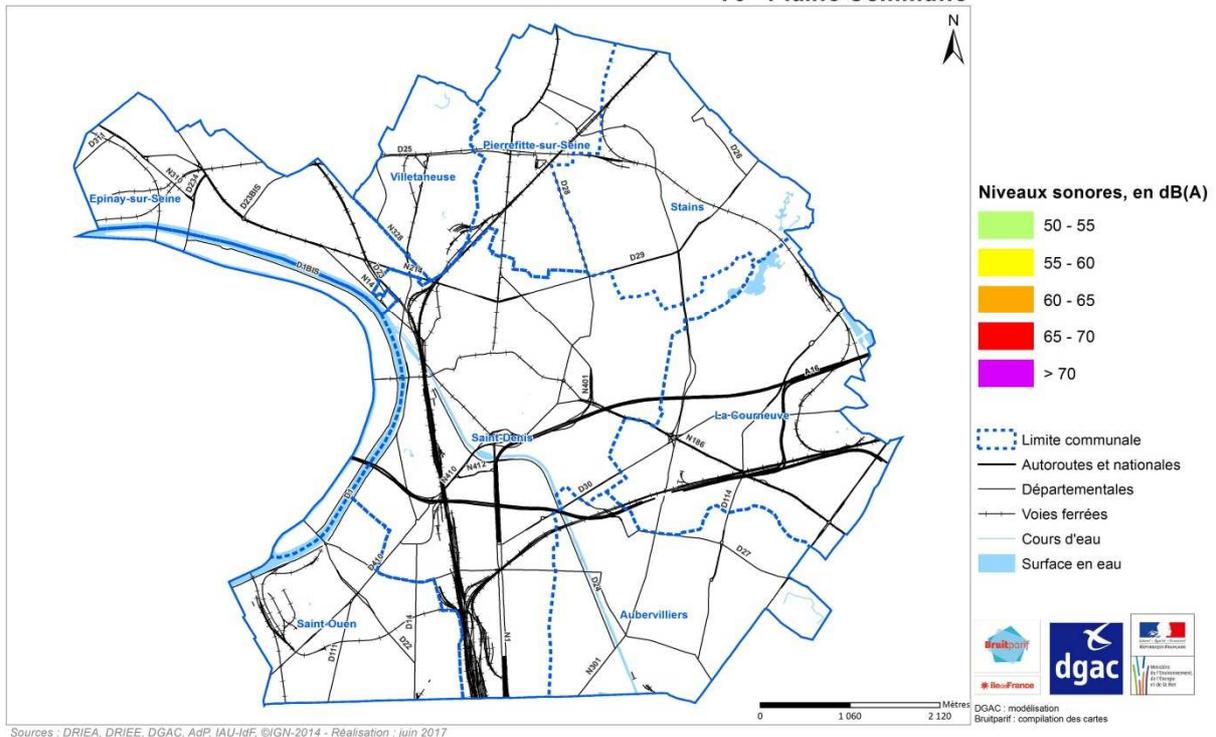
T6 - Plaine Commune



Bruit aérien - Aéroport Paris-CDG

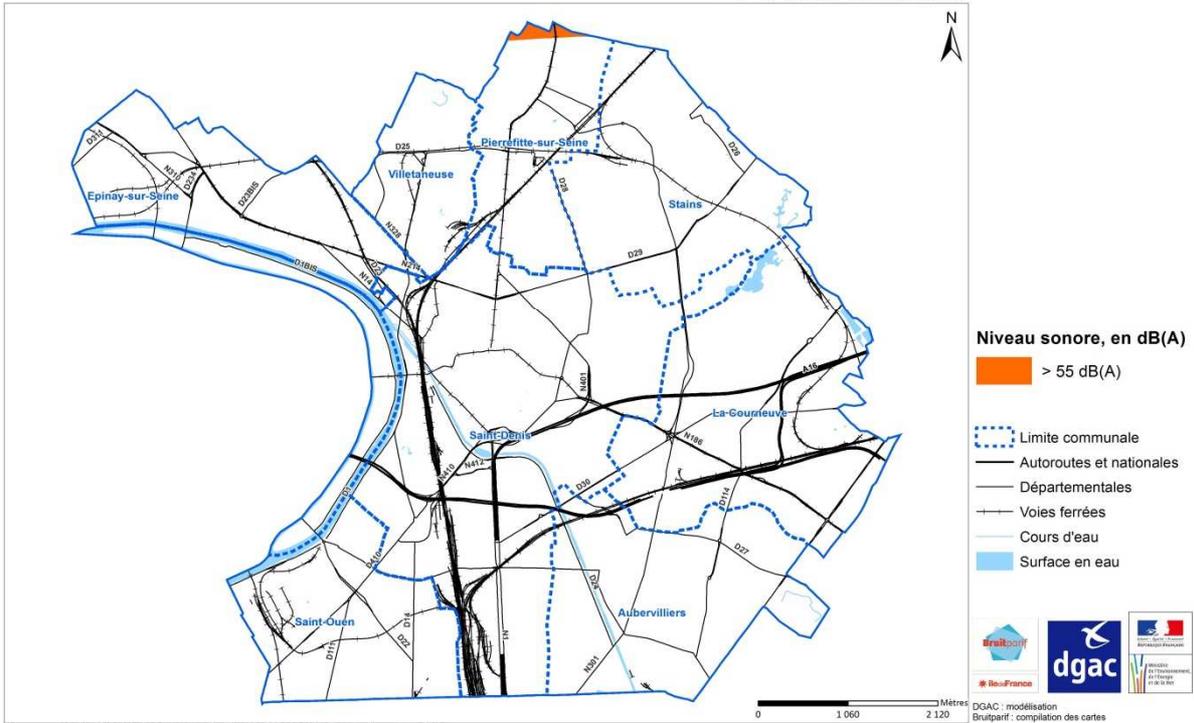
Indicateur Ln (Nuit)

T6 - Plaine Commune



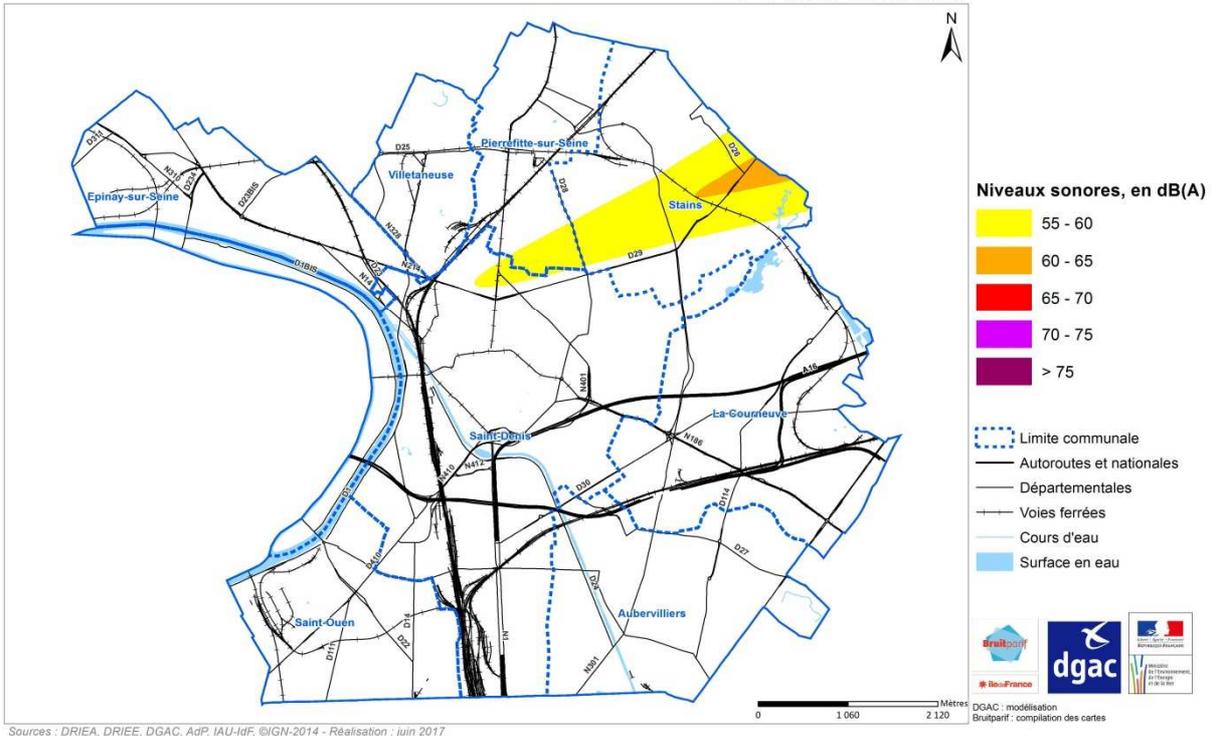
Bruit aérien - Aéroport Paris-CDG
Zones de dépassement de la valeur limite
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T6 - Plaine Commune



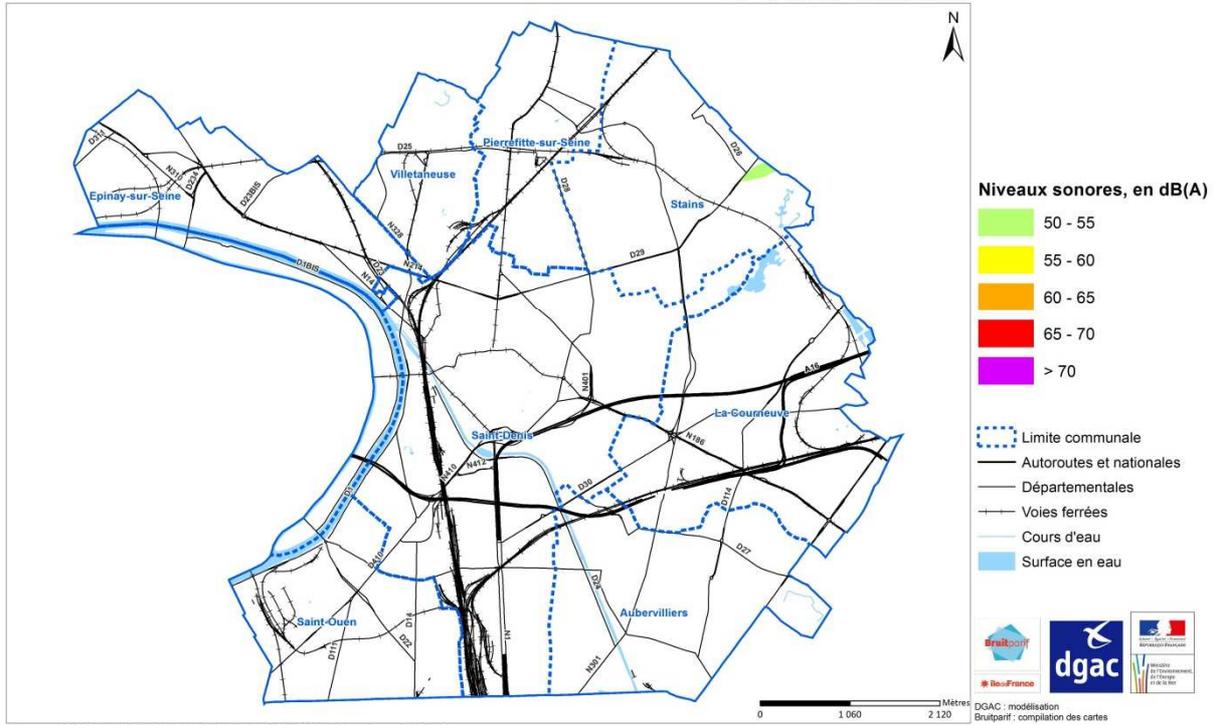
Bruit aérien - Aéroport Paris-Le Bourget
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T6 - Plaine Commune



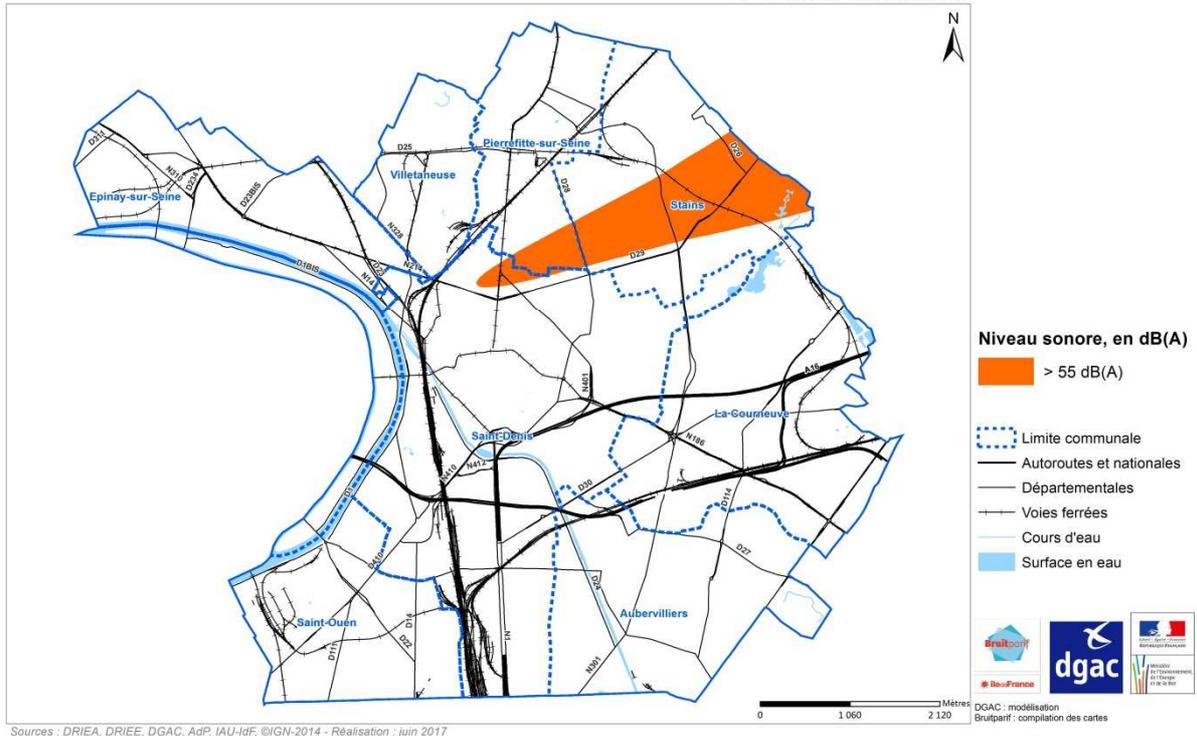
Bruit aérien - Aéroport Paris-Le Bourget
Indicateur Ln (Nuit)

T6 - Plaine Commune



Bruit aérien - Aéroport Paris-Le Bourget
Zones de dépassement de la valeur limite
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T6 - Plaine Commune



T6 - Plaine Commune

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien CDG		Bruit aérien LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	112473	28,4%	26122	6,6%	835	0,2%	18303	4,6%
entre 60 et 65 dB(A)	66258	16,7%	19008	4,8%	0	0,0%	71	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	60616	15,3%	7566	1,9%	0	0,0%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	43197	10,9%	2074	0,5%	0	0,0%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	2578	0,7%	2214	0,6%	0	0,0%	0	0,0%
Au dessus du seuil	74786	18,9%	2936	0,7%	835	0,2%	18374	4,6%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%				

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien CDG		Bruit aérien LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	68423	17,3%	23719	6,0%	0	0,0%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	59020	14,9%	15225	3,8%	0	0,0%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	49390	12,5%	4453	1,1%	0	0,0%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	3304	0,8%	2910	0,7%	0	0,0%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	251	0,1%	694	0,2%	0	0,0%	0	0,0%
Au dessus du seuil	20944	5,3%	3604	0,9%				
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%				

T6 – Plaine Commune

Etablissements sensibles

Indicateur Lden

T6	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	67	19	30
entre 60 et 65 dB(A)	54	13	25
entre 65 et 70 dB(A)	25	14	22
entre 70 et 75 dB(A)	32	4	14
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	42	8	19

T6	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	22	6	14
entre 60 et 65 dB(A)	14	2	8
entre 65 et 70 dB(A)	7	1	4
entre 70 et 75 dB(A)	2	0	0
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	1	0	0

T6	Bruit aérien - CDG		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

T6	Bruit aérien - LBG		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	17		1
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	17		1

Indicateur Ln

T6	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	54	16	27
entre 55 et 60 dB(A)	25	13	19
entre 60 et 65 dB(A)	32	4	14
entre 65 et 70 dB(A)	2	0	2
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	9	1	7

T6	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	17	2	9
entre 55 et 60 dB(A)	12	3	9
entre 60 et 65 dB(A)	5	0	2
entre 65 et 70 dB(A)	2	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	2	0	0

T6	Bruit aérien - CDG		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T6	Bruit aérien – LBG		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0

T6 – Plaine Commune - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

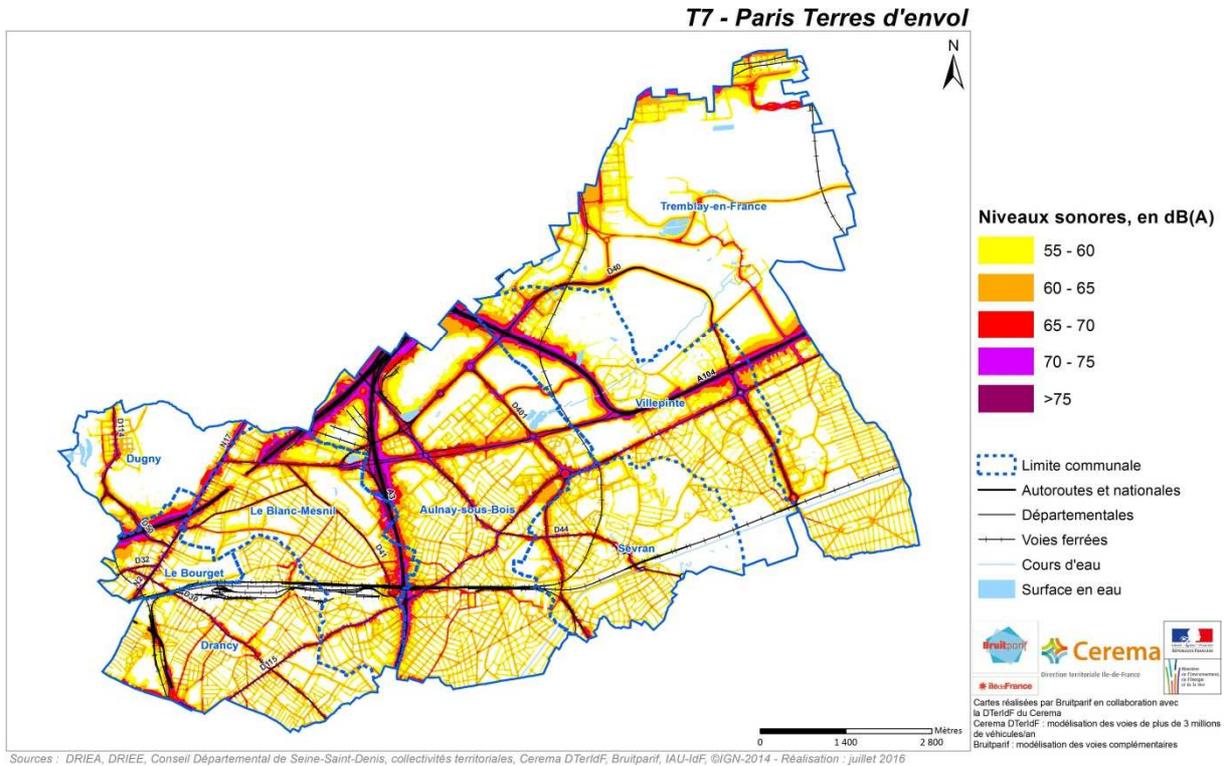
Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
COSTELLA SA	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
CUV'ECLAIR	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
FRANCE TELECOM	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PIERRE TIMBAUD	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
RATP CENTRE BUS - EPIC	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
SAINT GOBAIN RECHERCHE S.A.	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE LAGAE PEINTURES S.A.S	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
TELECITY GROUP	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
UNIBETON SAS	93300	AUBERVILLIERS	Autorisation	Non Seveso
AIRBUS HELICOPTERS (ex EUROCOPTER)	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
BARTIN RECYCLING	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
BECK EXPORT AUTOMOBILES	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
COMPAGNIE DES GAZ DE PETROLE PRIMAGAZ SA	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Seuil Bas
DA COSTA METAUX	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
EUROPA DISCOUNT EX PREMIUM LOGISTICS	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
EUROPEENNE D'EMBOUTEILLAGE SAS	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
GIA CASS' 2000	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
GROUPE GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
INTERXION FRANCE	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
METAUX COURNEUVE Sarl	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
ORGANOTECHNIE	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
PAPREC (ex Sté PAPREC et Sté RECYDIS)	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
SAFETY KLEEN SARL	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
SCAFA 93	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
WALDECK AUTO PLUS SARL	93120	LA COURNEUVE	Autorisation	Non Seveso
GENERALE DES METAUX	93800	EPINAY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
SIAAP SITE SEINE CENTRE	93800	EPINAY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
CDIF	93380	PIERREFITTE SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
REVETEMENT CHROME DUR	93380	PIERREFITTE SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
PLAINE COMMUNE ENERGIE	93240	STAINS	Autorisation	Non Seveso
SCI DU 7 RUE D'AMIENS	93240	STAINS	Autorisation	Non Seveso
SNCF JONCHEROLLES	93430	VILLETANEUSE	Autorisation	Non Seveso

7. T7 : Paris Terres d'Envol

BRUIT ROUTIER

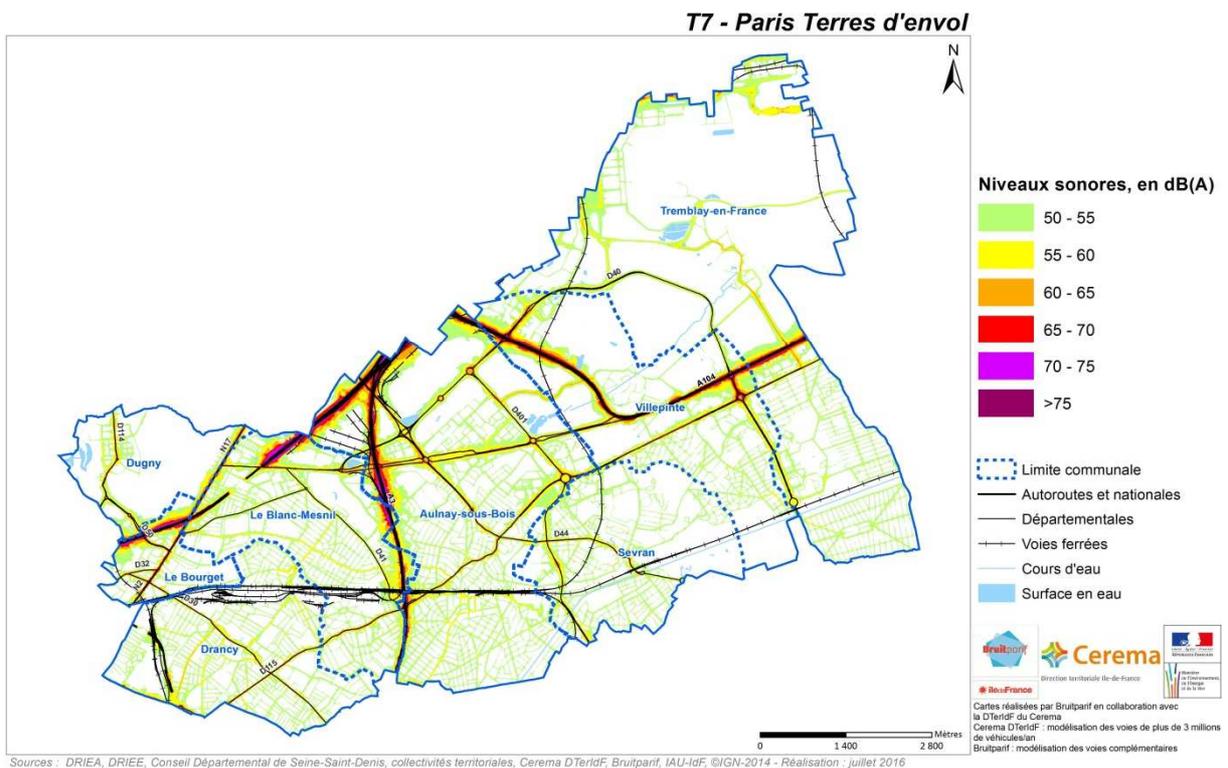
Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)



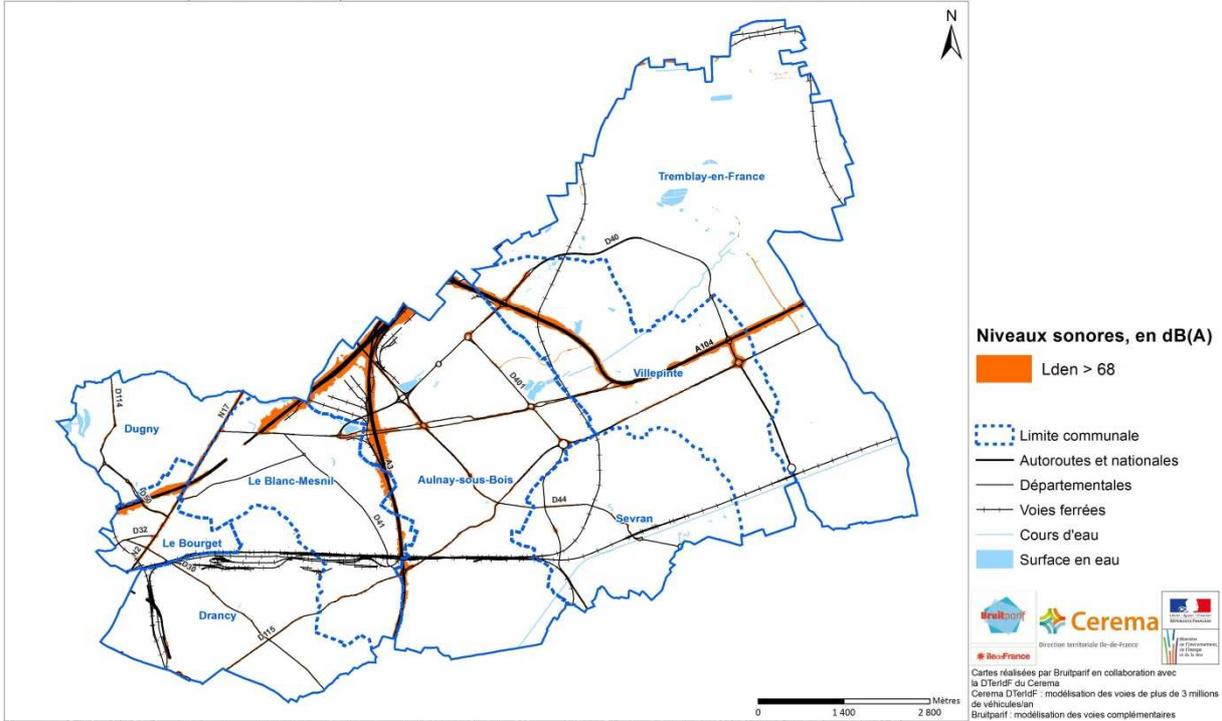
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, collectivités territoriales, Cerema D'TerIdF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : juillet 2016

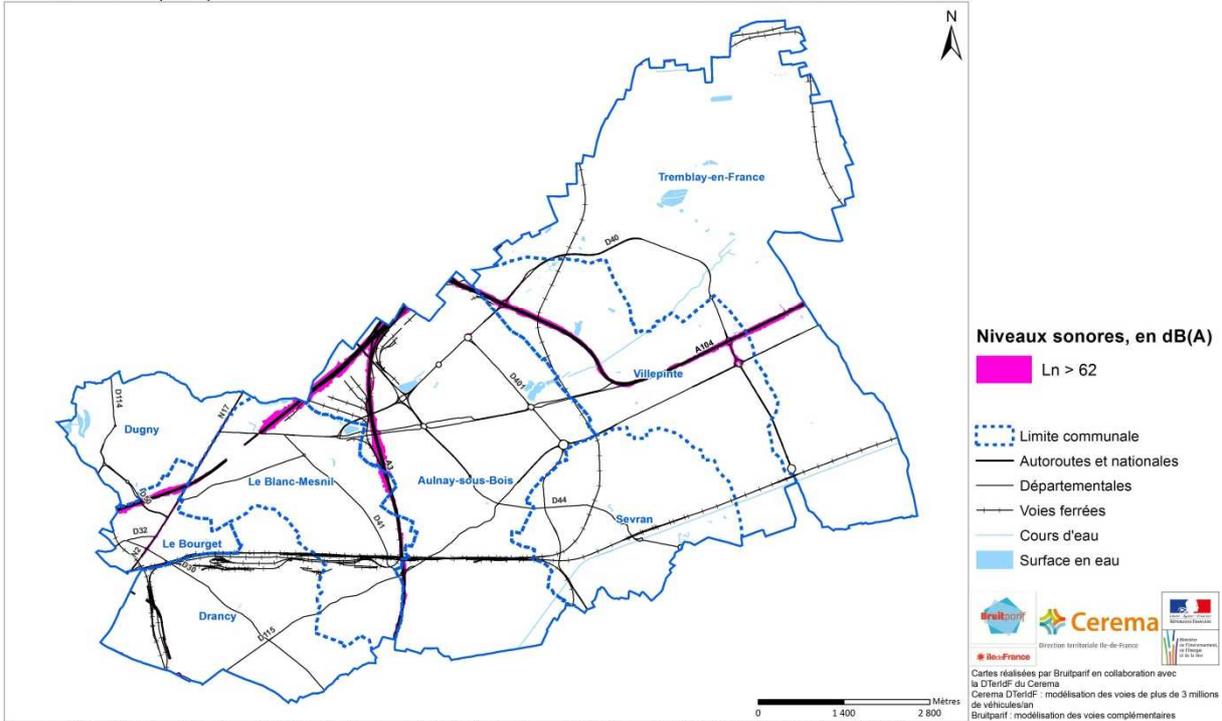
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



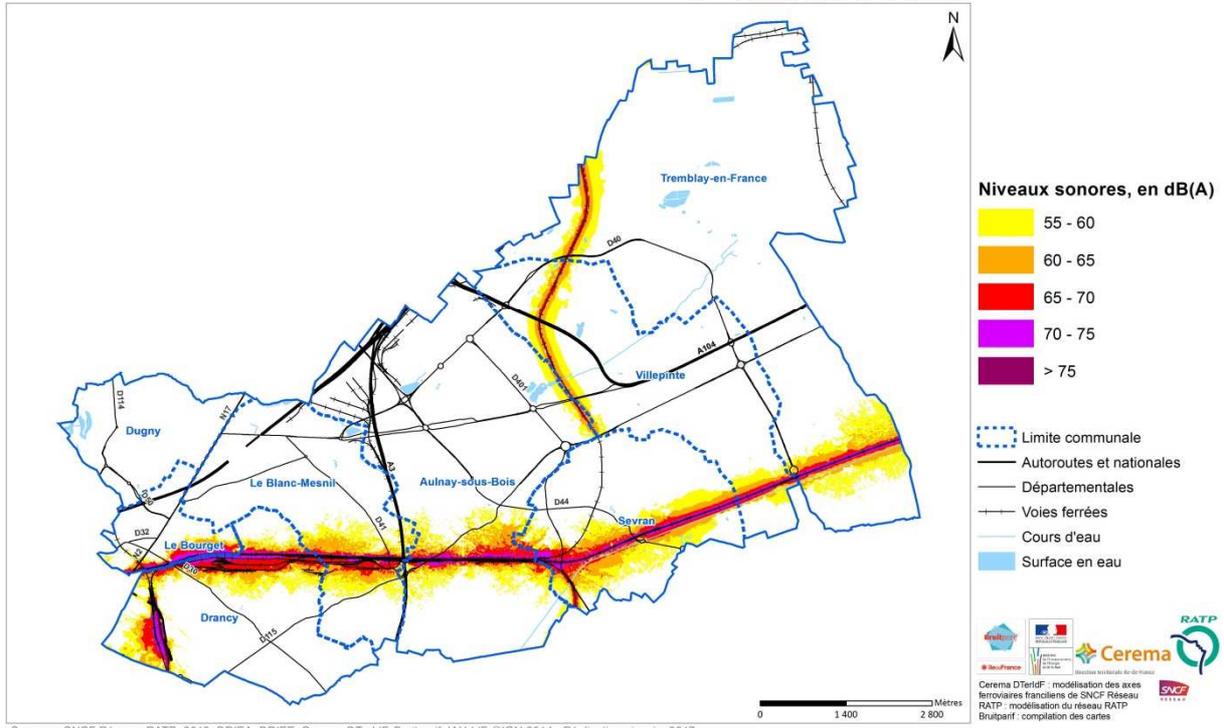
Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, collectivités territoriales, Cerema D'TerIdF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : juillet 2016

BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

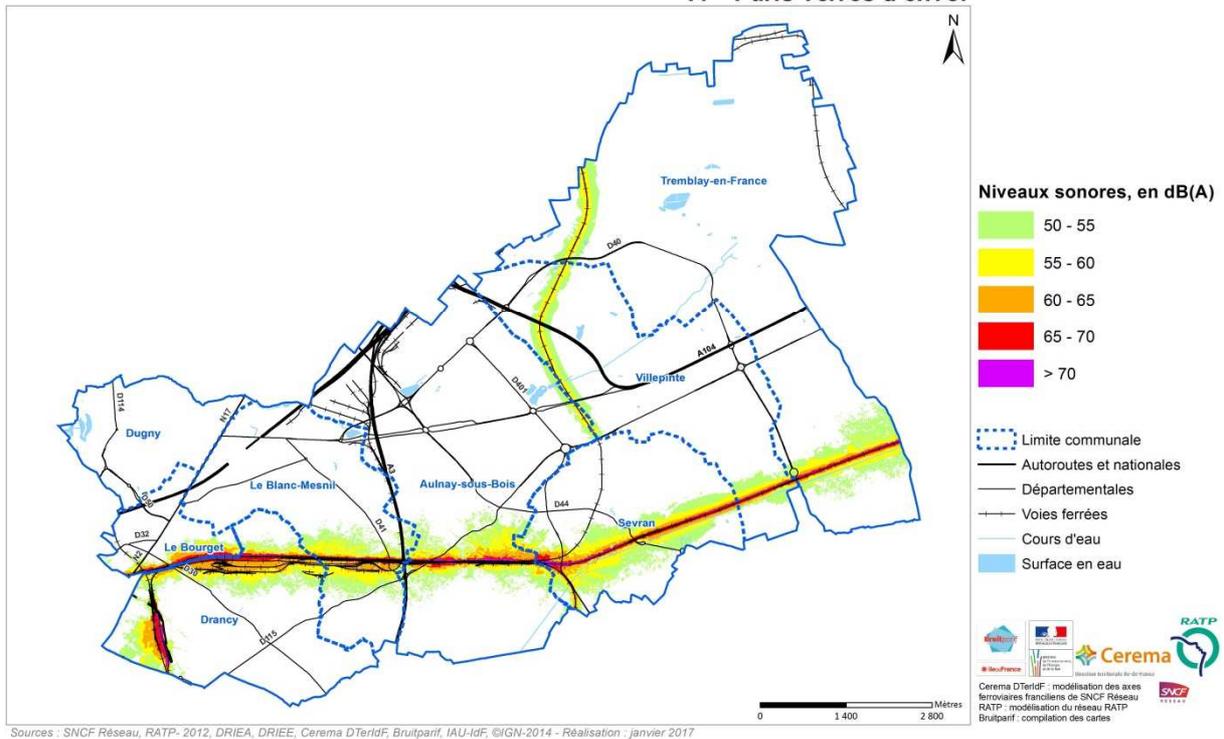
T7 - Paris Terres d'envol



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



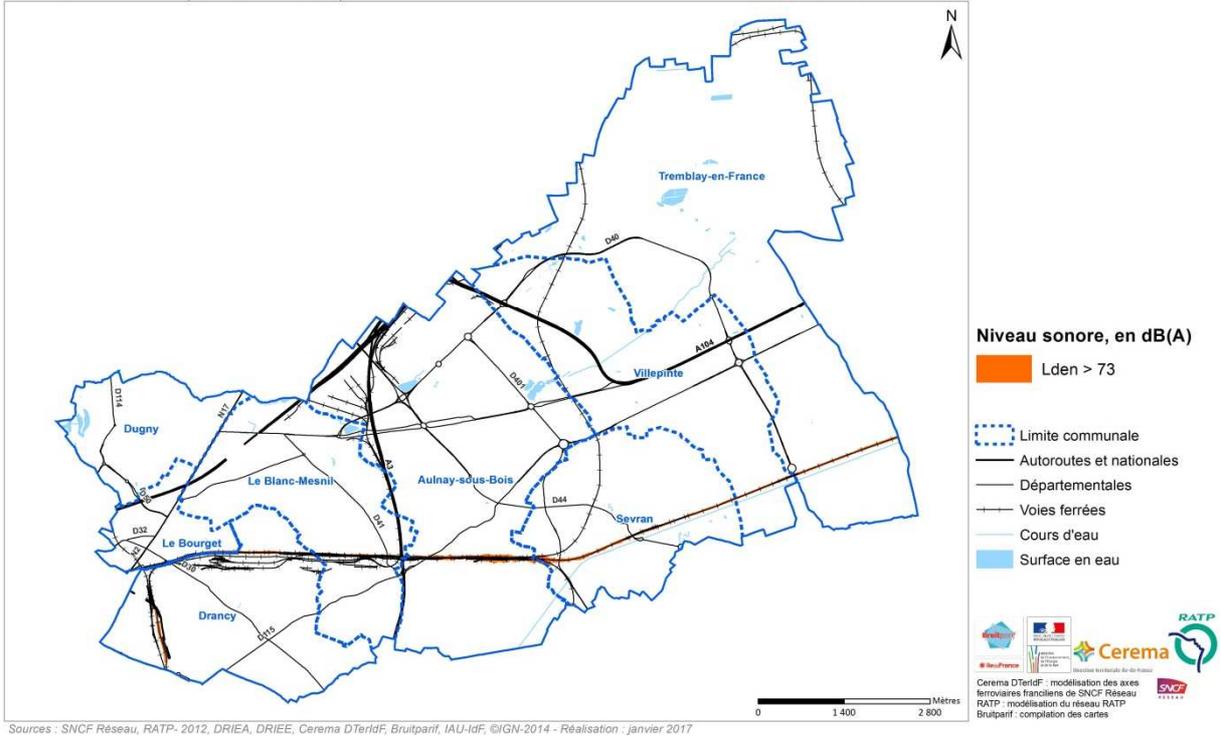
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



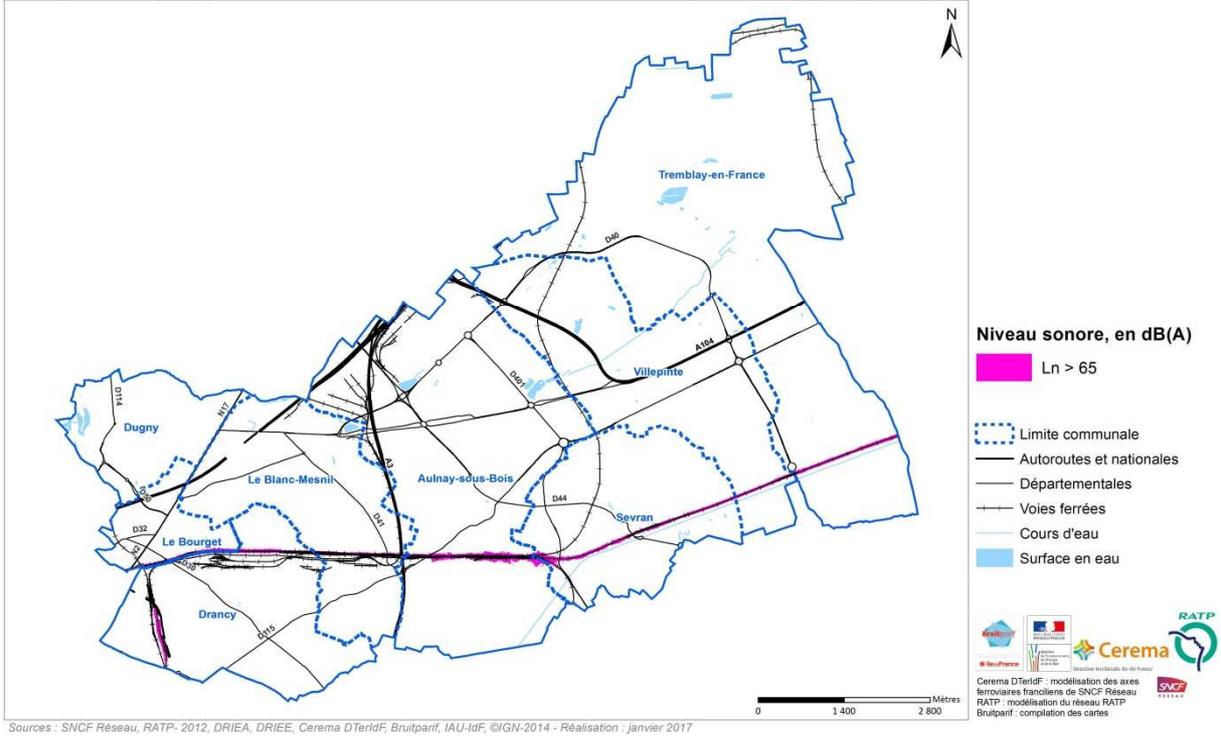
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

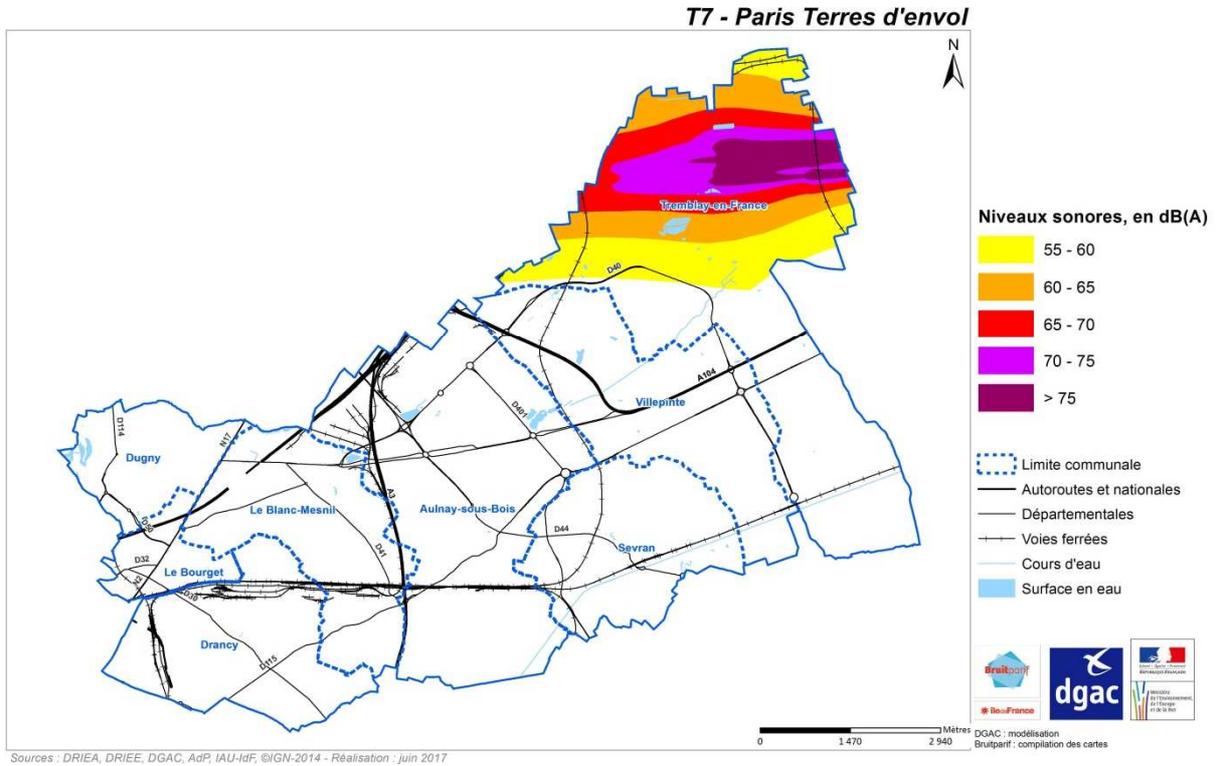
T7 - Paris Terres d'envol



BRUIT AERIEN

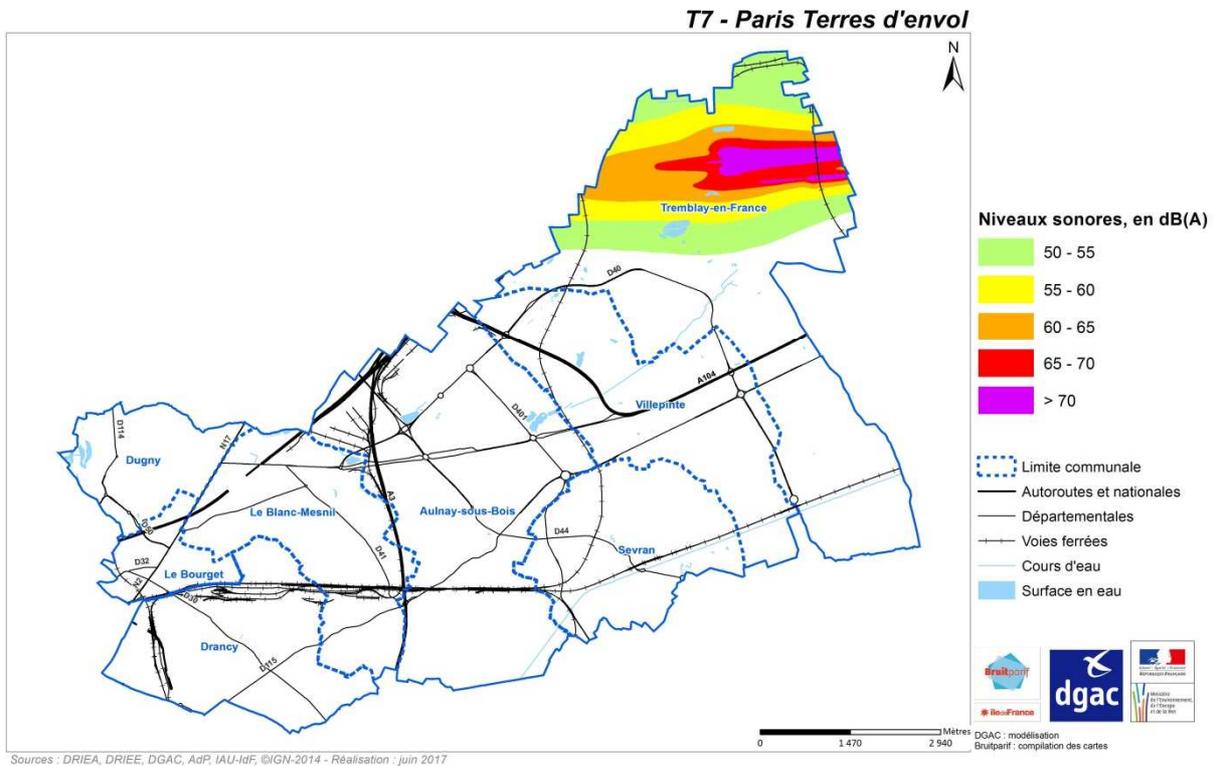
Bruit aérien - Aéroport Paris-CDG

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



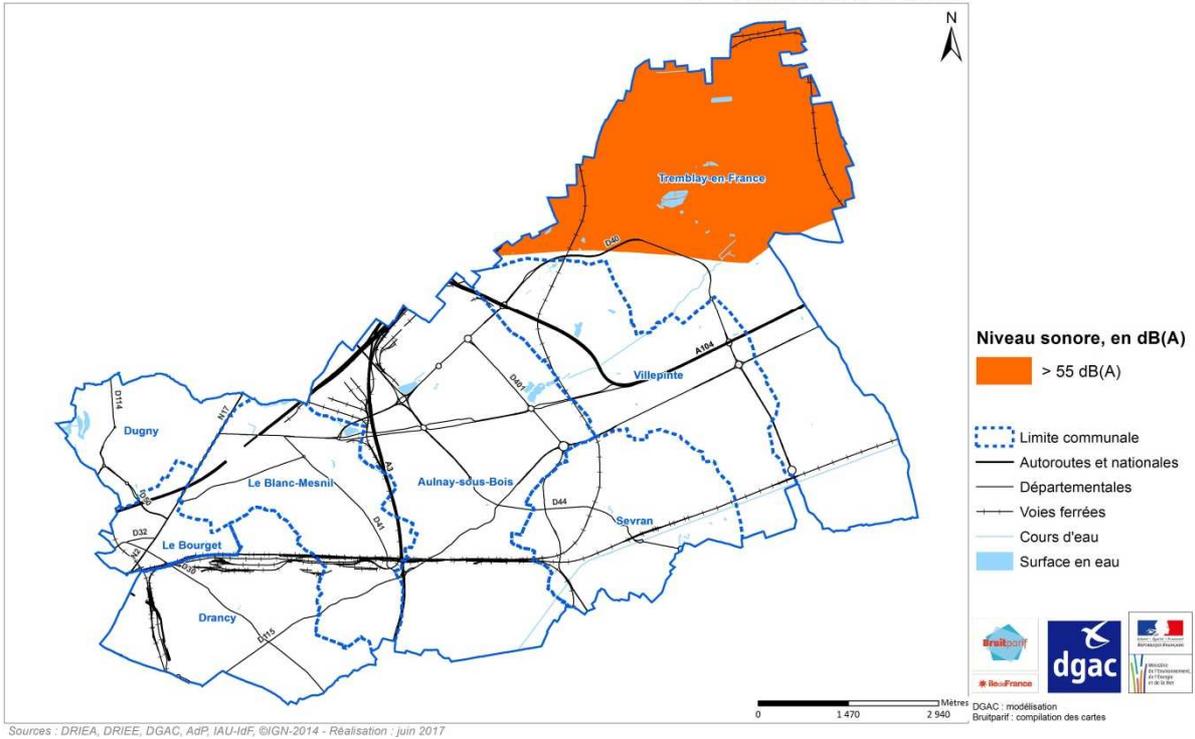
Bruit aérien - Aéroport Paris-CDG

Indicateur Ln (Nuit)



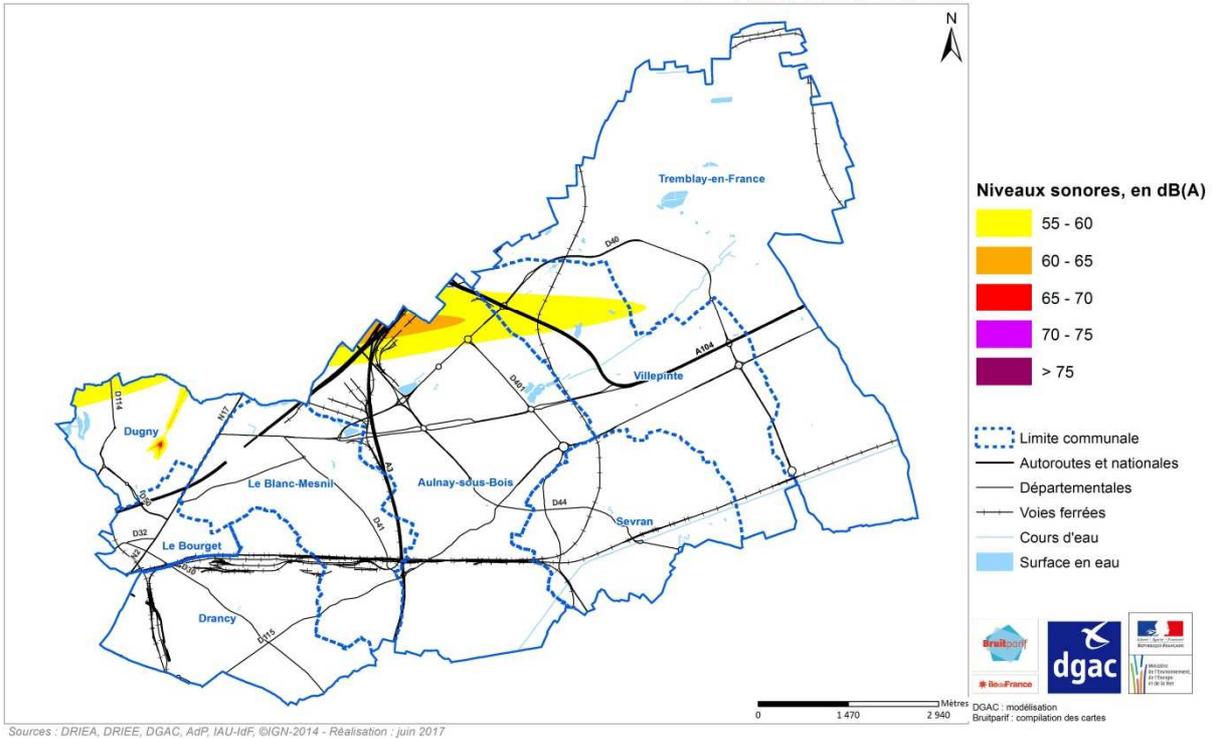
Bruit aérien - Aéroport Paris-CDG
Zones de dépassement de la valeur limite
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



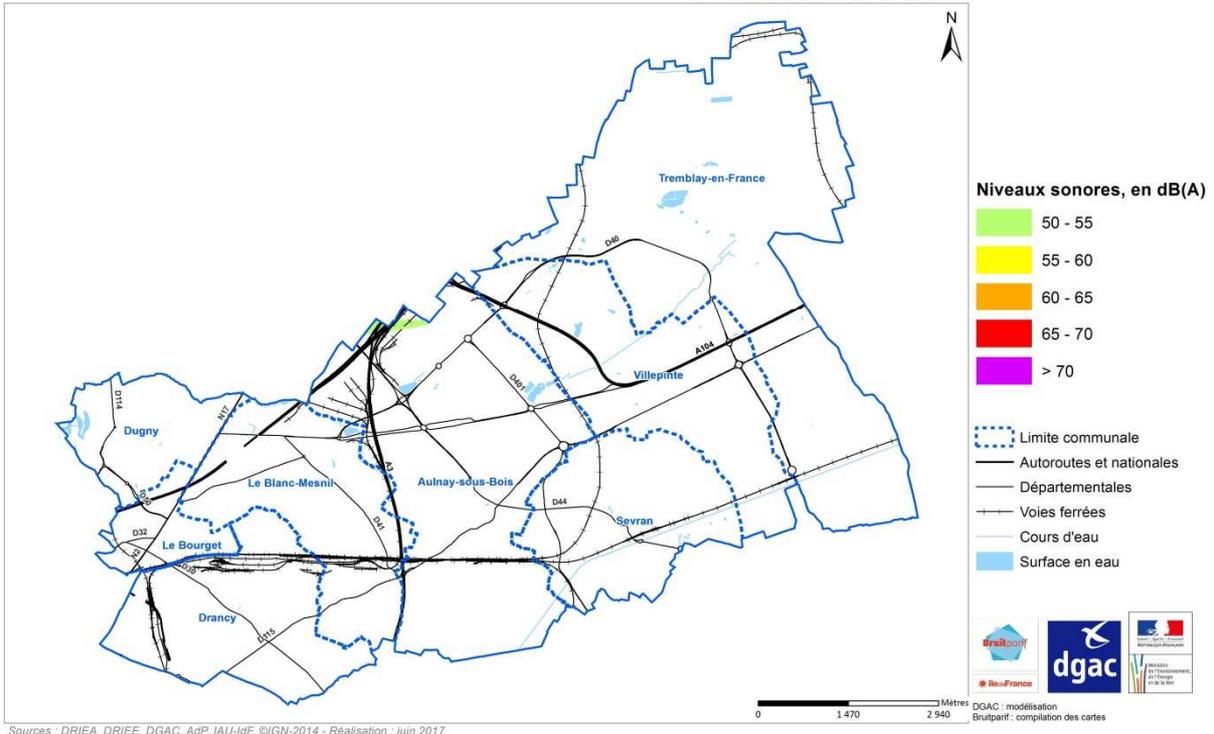
Bruit aérien - Aéroport Paris-Le Bourget
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



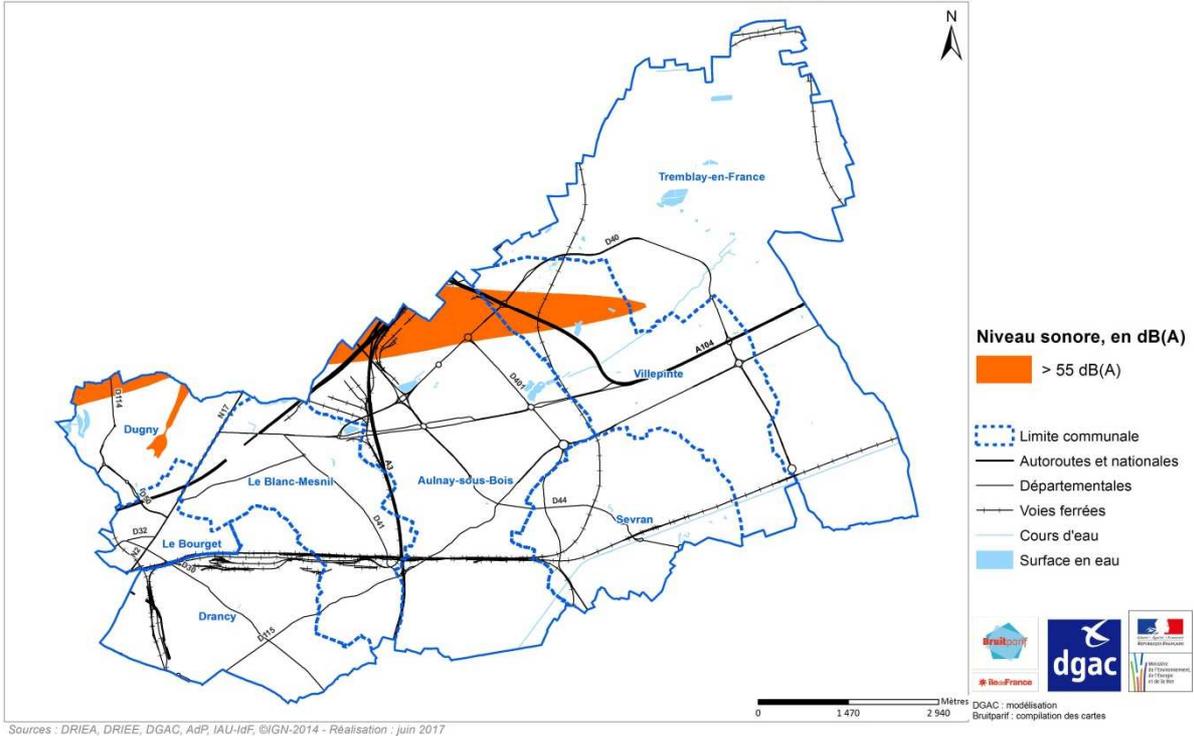
Bruit aérien - Aéroport Paris-Le Bourget
Indicateur Ln (Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



Bruit aérien - Aéroport Paris-Le Bourget
Zones de dépassement de la valeur limite
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T7 - Paris Terres d'envol



T7 - Paris Terres d'envol

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien CDG		Bruit aérien LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	167282	49,2%	28074	8,3%	1594	0,5%	2435	0,7%
entre 60 et 65 dB(A)	60956	17,9%	13295	3,9%	263	0,1%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	24515	7,2%	4432	1,3%	0	0,0%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	10119	3,0%	1364	0,4%	5	0,0%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	34	0,0%	702	0,2%	0	0,0%	0	0,0%
Au dessus du seuil	20230	5,9%	1416	0,4%	1862	0,5%	2435	0,7%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%				

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien CDG		Bruit aérien LBG	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	72131	21,2%	24147	7,1%	389	0,1%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	25355	7,5%	10022	2,9%	0	0,0%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	11665	3,4%	3177	0,9%	5	0,0%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	260	0,1%	1345	0,4%	0	0,0%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	4	0,0%	498	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
Au dessus du seuil	5981	1,8%	1843	0,5%				
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%				

T7 – Paris Terres d’envol**ETABLISSEMENTS SENSIBLES****Indicateur Lden**

T7	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	104	18	34
entre 60 et 65 dB(A)	47	10	17
entre 65 et 70 dB(A)	31	6	12
entre 70 et 75 dB(A)	10	1	0
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	24	3	3

T7	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	18	3	8
entre 60 et 65 dB(A)	8	2	4
entre 65 et 70 dB(A)	3	1	3
entre 70 et 75 dB(A)	1	1	0
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	0	1	0

T7	Bruit aérien - CDG		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	1		0
entre 60 et 65 dB(A)	1		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	2		0

T7	Bruit aérien - LGB		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	2		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	2		0

Indicateur Ln

T7	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	52	11	20
entre 55 et 60 dB(A)	33	4	12
entre 60 et 65 dB(A)	11	2	0
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	4	1	0

T7	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	20	3	8
entre 55 et 60 dB(A)	4	1	3
entre 60 et 65 dB(A)	4	1	2
entre 65 et 70 dB(A)	0	1	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	0	1	0

T7	Bruit aérien - CDG		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	1		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T7	Bruit aérien - LBG		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T7 – Paris Terres d’envol - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L’activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l’établissement.

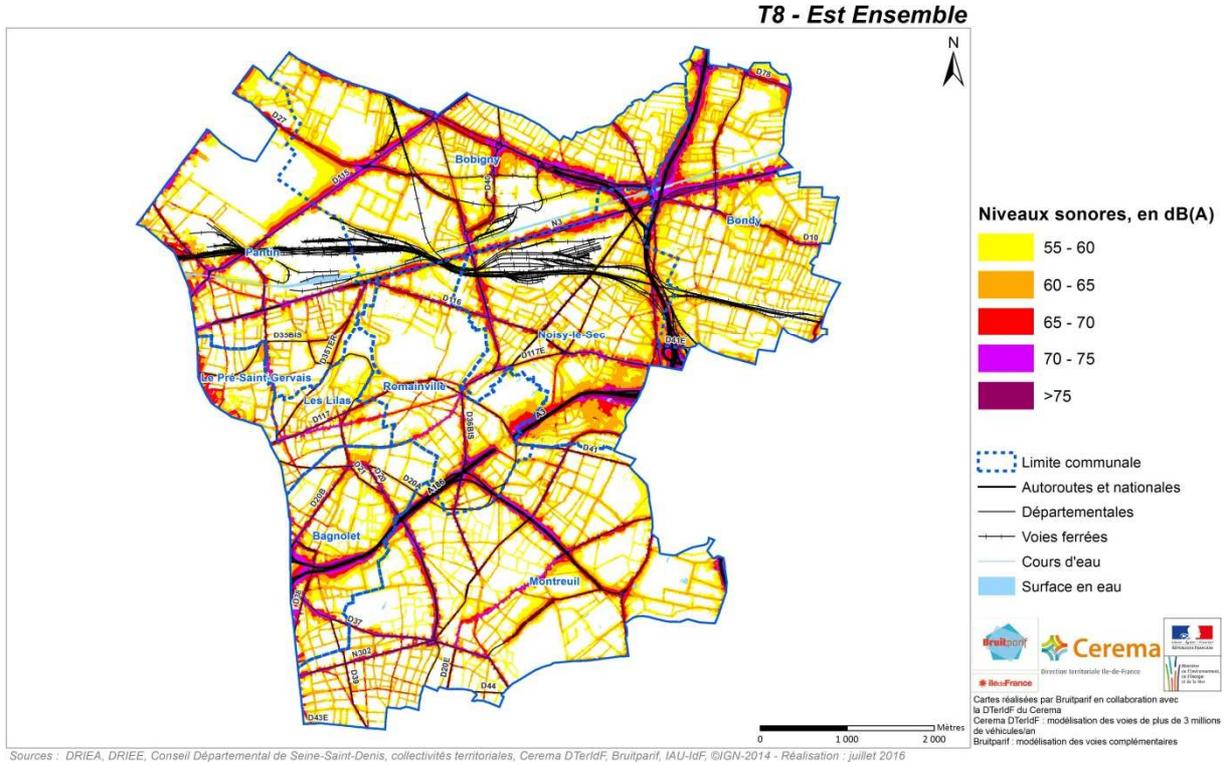
Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
AULNAY 3000	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
AULNAY ENERGIE SERVICES	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
CARON LAFORGUE	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
DOCKS LIMEIL BREVANNES	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
ELIDEC	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
EVA INDUSTRIES	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
GARONOR FRANCE III (BAT 1 A 21)	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
JSBF Aulnay ex PERCIER	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
MA FRANCE	93602	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
PARINOR HYPERMARCHÉ CARREFOUR	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
PROLOGIS FRANCE CL XVI EURL	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
RCA FRANCE	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
SOPROREAL	93600	AULNAY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
CARFUEL	93700	DRANCY	Autorisation	Non Seveso
ADP - CENTRALE THERMIQUE	93440	DUGNY	Autorisation	Non Seveso
AIRBUS HELICOPTERS	93440	DUGNY	Autorisation	Non Seveso
CHIMIREC	93440	DUGNY	Autorisation	Seuil Bas
ESSO SAF	93440	DUGNY	Autorisation	Non Seveso
ID LOGISTICS	93440	DUGNY	Autorisation	Non Seveso
AIR LIQUIDE	93150	LE BLANC MESNIL	Autorisation	Seuil Bas
AIR LIQUIDE	93150	LE BLANC MESNIL	Autorisation	Non Seveso
CHRETIEN	93150	LE BLANC MESNIL	Autorisation	Non Seveso
PAPREC ILE DE FRANCE VALORISATION	93150	LE BLANC MESNIL	Autorisation	Non Seveso
SCI JP BLANC MESNIL	93150	LE BLANC MESNIL	Autorisation	Non Seveso
GCP AUTOMOBILES GARAGE CARLONI	93350	LE BOURGET	Autorisation	Non Seveso
HENNES & MAURITZ	93350	LE BOURGET	Autorisation	Non Seveso
SOLARZ & CIE	93350	LE BOURGET	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR	93270	SEVRAN	Autorisation	Non Seveso
EHOL	93270	SEVRAN	Autorisation	Non Seveso
GIE SOCCRAM	93270	SEVRAN	Autorisation	Non Seveso
LUBRO SAS	93270	SEVRAN	Autorisation	Non Seveso
SEBIO (Sevrans Energie Biomasse)	93270	SEVRAN	Autorisation	Non Seveso
AFFINE	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
AIR FRANCE CARGO	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
C.L.F.A. ROISSY SOGARIS	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
EROLIS	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
FRANCE HANDLING	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
L'IMPRIMERIE	93297	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
LOGISTA FRANCE	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
RAJA	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE IMMOBILIERE PETROLIERE DE GESTIO	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
SOGAFRO	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 270 AV D	93290	TREMBLAY EN FRANCE	Autorisation	Non Seveso

8. T8 : Est Ensemble

BRUIT ROUTIER

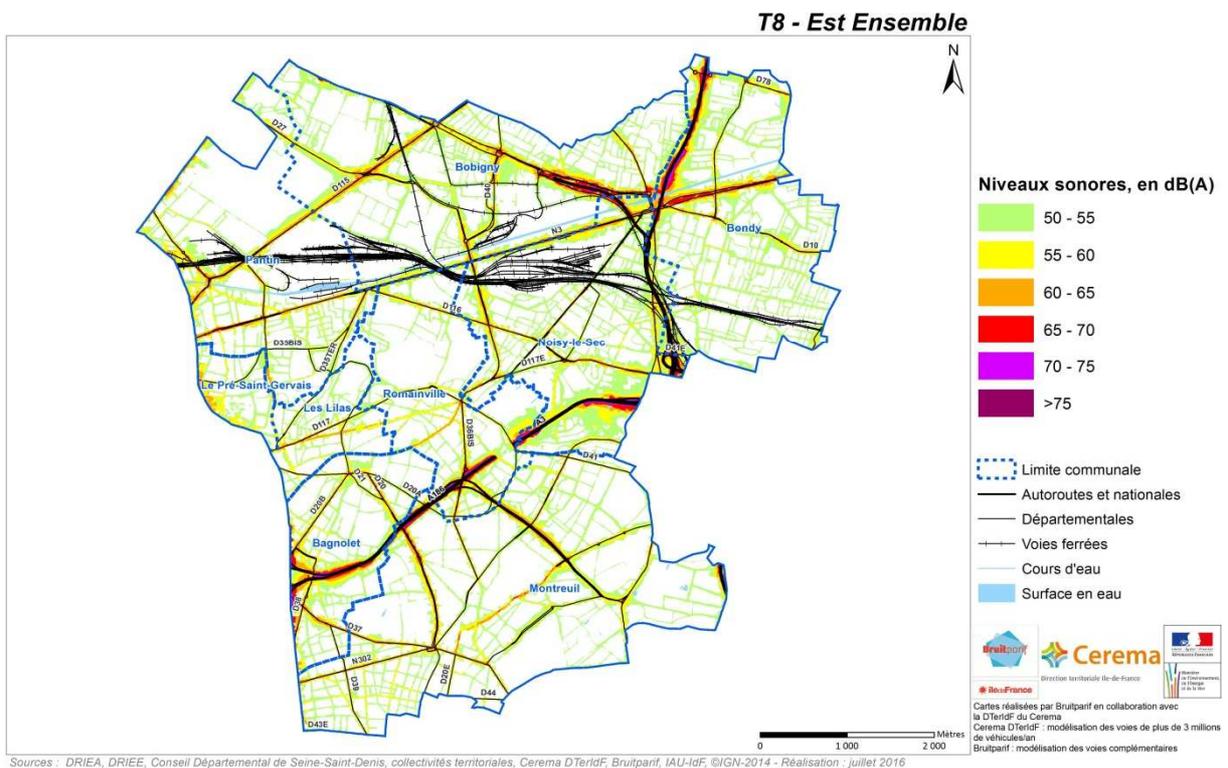
Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)



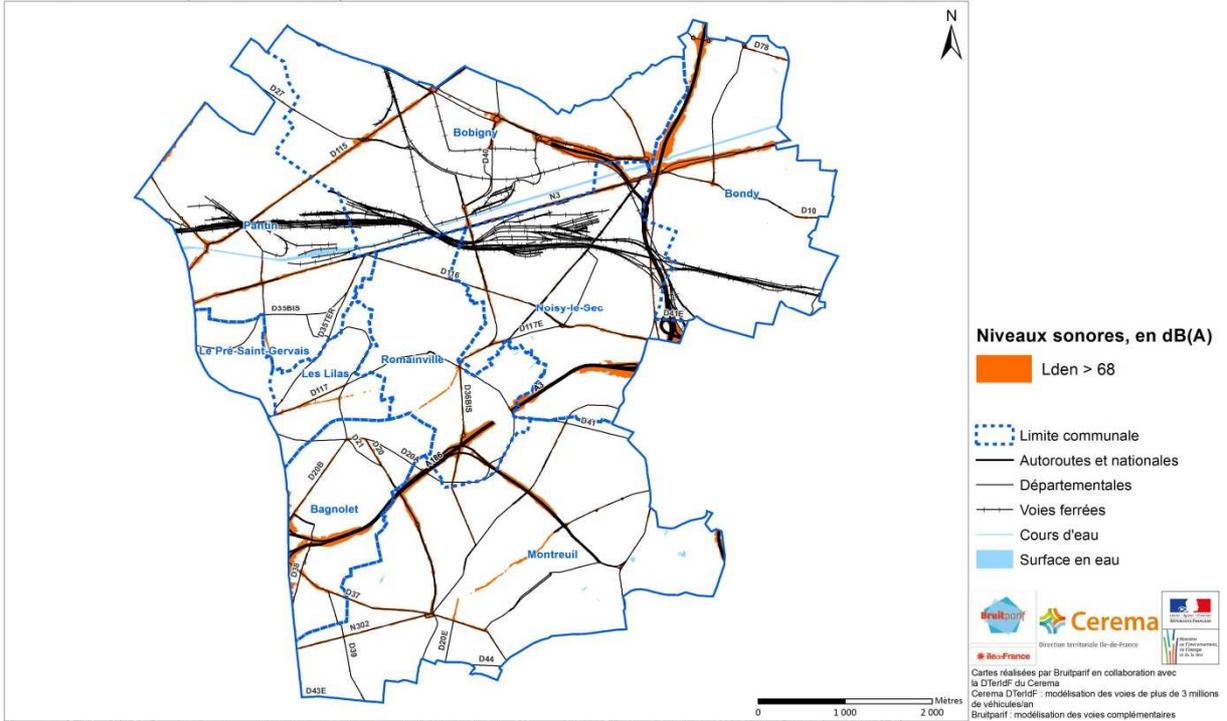
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T8 - Est Ensemble



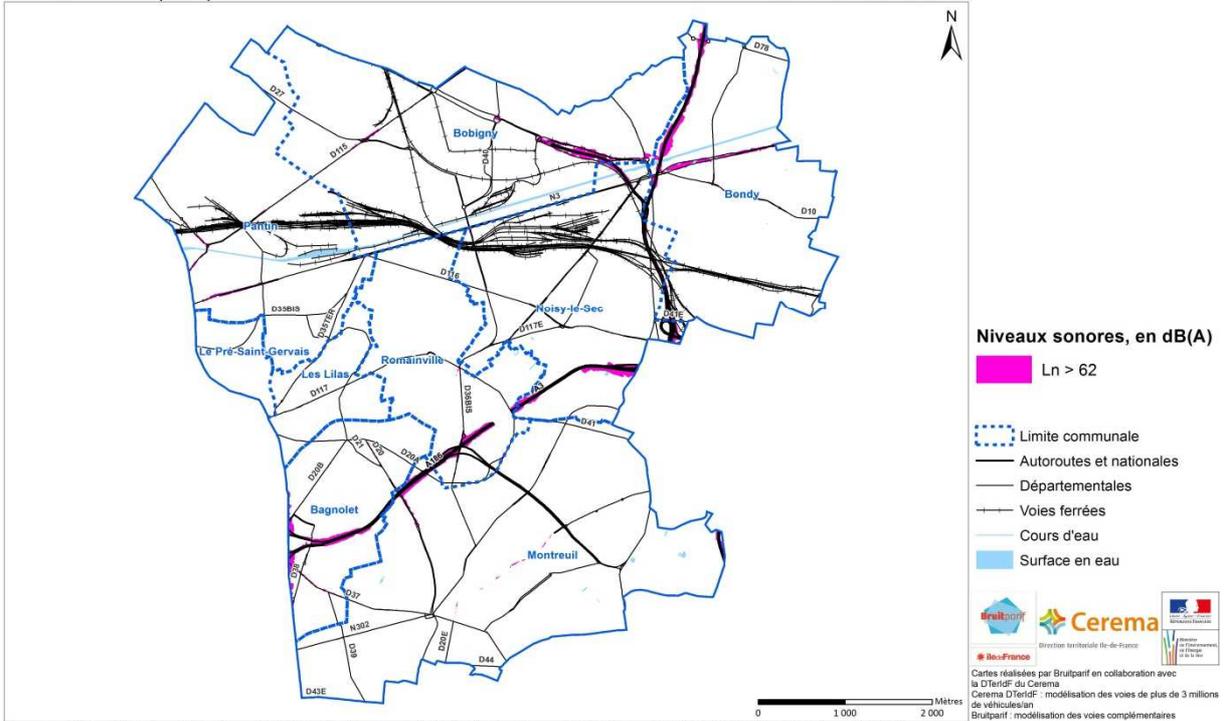
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T8 - Est Ensemble

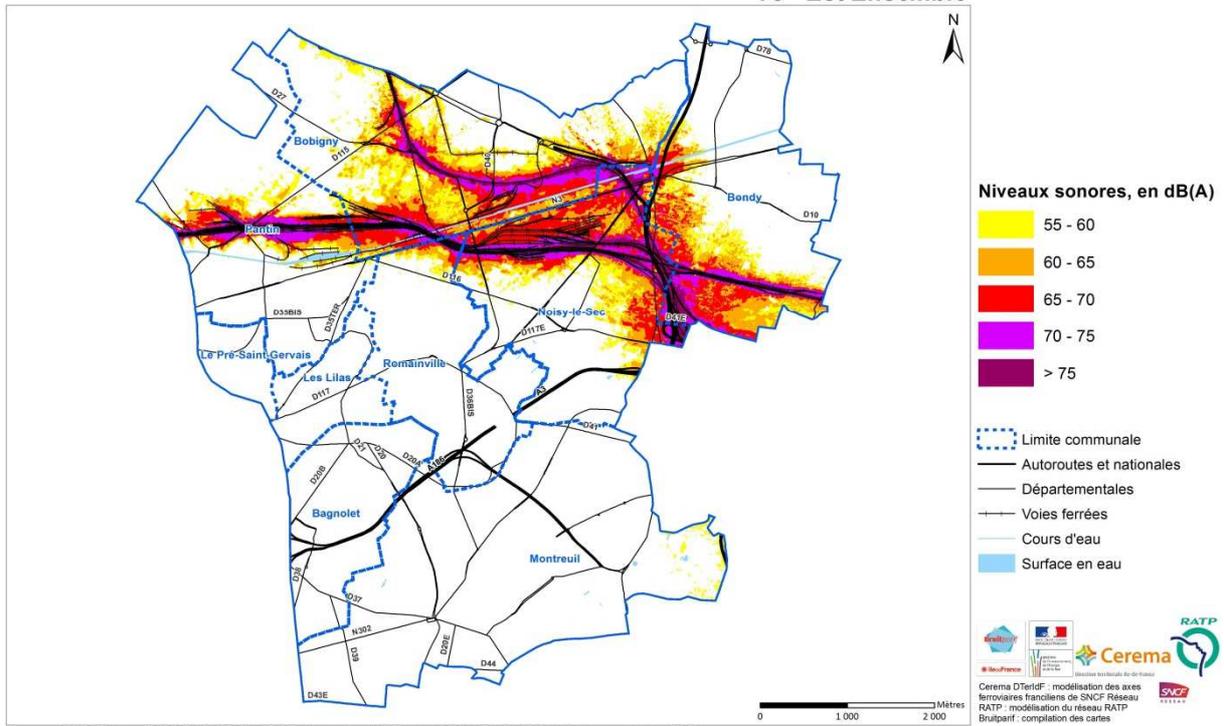


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T8 - Est Ensemble

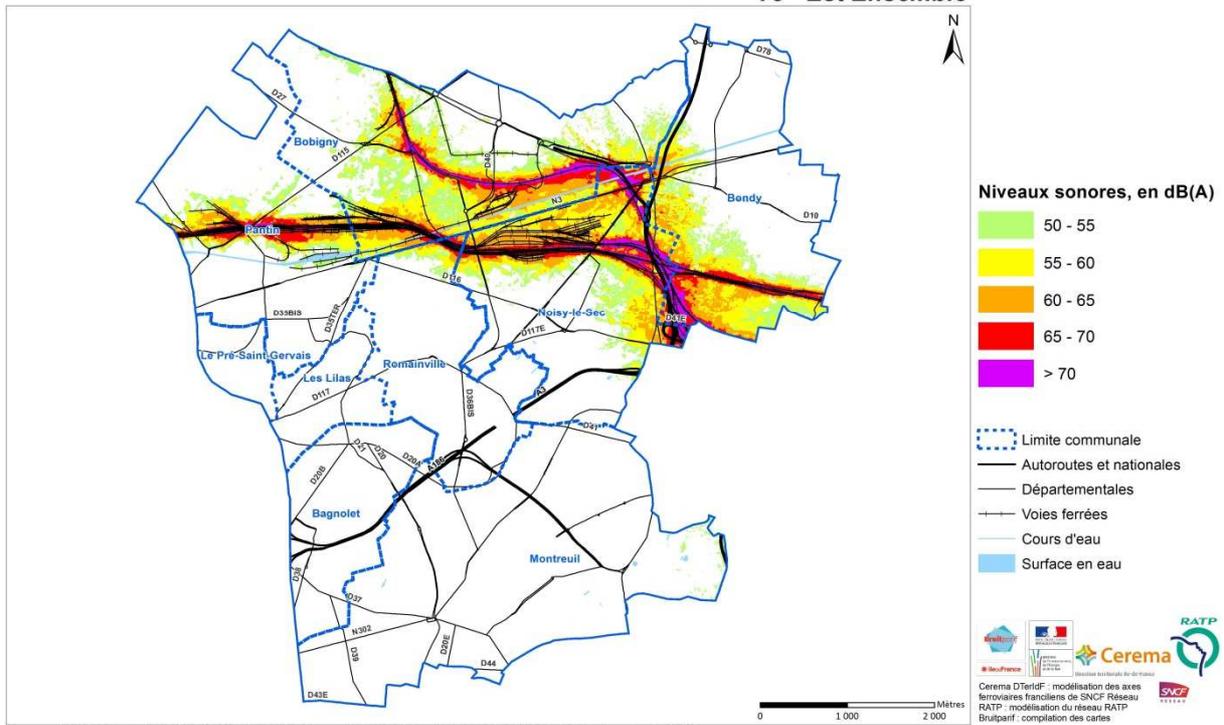


Sources : SNCF Réseau, RATP-2012, DRIEA, DRIEE, Cerema DTerIdF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : janvier 2017

Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T8 - Est Ensemble



Sources : SNCF Réseau, RATP-2012, DRIEA, DRIEE, Cerema DTerIdF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : janvier 2017

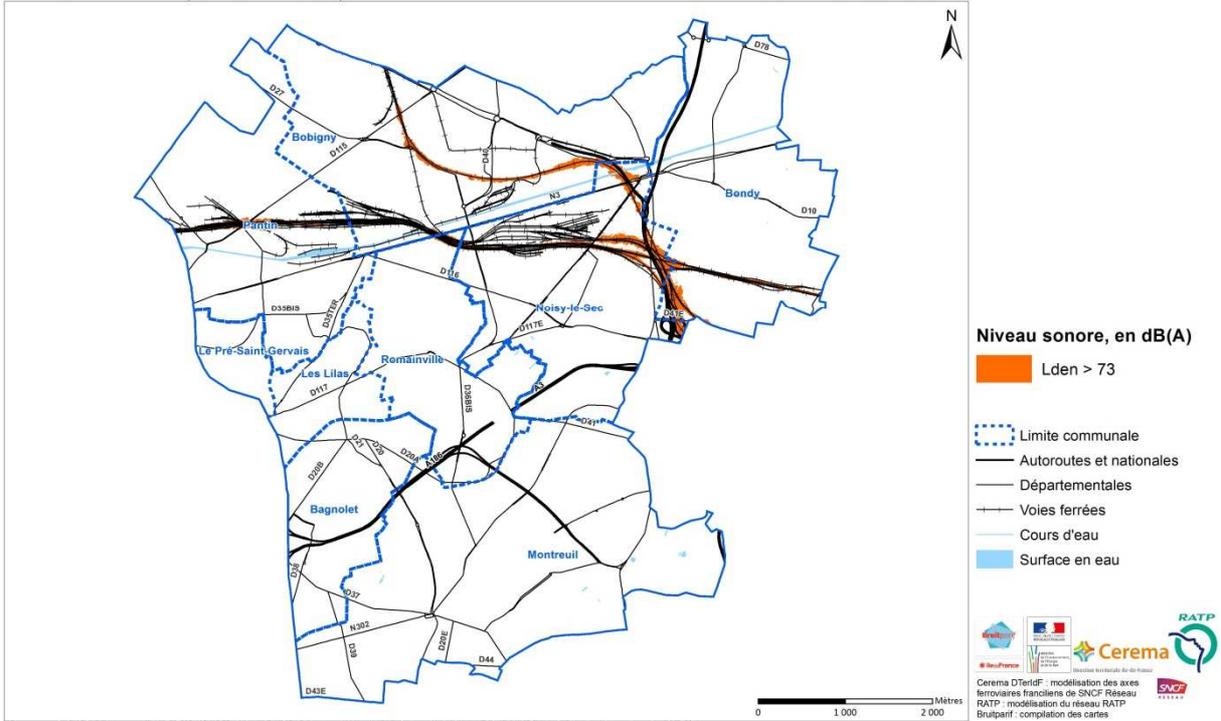
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T8 - Est Ensemble



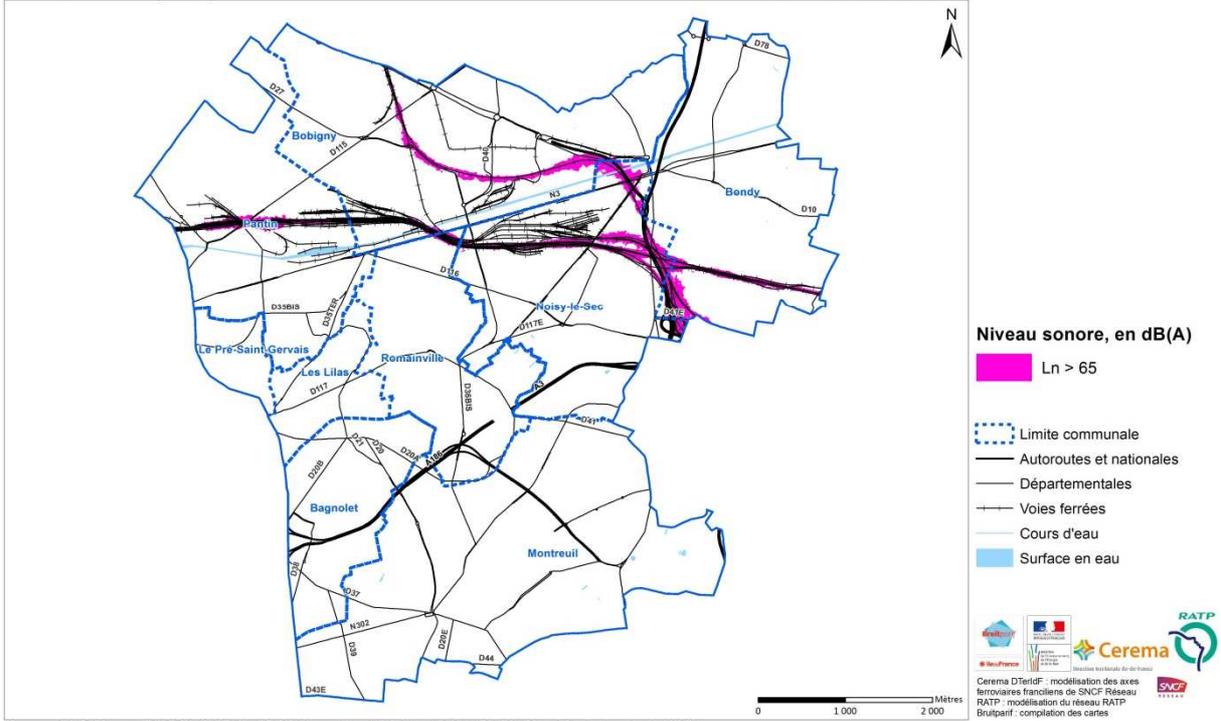
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T8 - Est Ensemble



T8 - Est Ensemble

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	145257	37,1%	23084	5,9%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	91088	23,3%	19559	5,0%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	52087	13,3%	9655	2,5%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	25444	6,5%	2207	0,6%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	240	0,1%	1389	0,4%	0	0,0%
Au dessus du seuil	46258	11,8%	2132	0,5%	0	0%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	101681	26,0%	22064	5,6%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	55050	14,1%	17366	4,4%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	28627	7,3%	8216	2,1%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	1266	0,3%	1736	0,4%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	15	0,0%	928	0,2%	0	0,0%
Au dessus du seuil	13084	3,3%	2664	0,7%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T8 – Est Ensemble

Etablissements sensibles

Indicateur Lden

T8	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	92	35	44
entre 60 et 65 dB(A)	69	13	18
entre 65 et 70 dB(A)	43	11	19
entre 70 et 75 dB(A)	17	1	4
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	34	4	12

T8	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	14	3	7
entre 60 et 65 dB(A)	20	2	10
entre 65 et 70 dB(A)	18	3	1
entre 70 et 75 dB(A)	4	2	1
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	1	2	0

T8	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

Indicateur Ln

T8	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	74	14	21
entre 55 et 60 dB(A)	44	10	16
entre 60 et 65 dB(A)	20	3	8
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	11	0	2

T8	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	16	2	8
entre 55 et 60 dB(A)	24	2	8
entre 60 et 65 dB(A)	12	3	2
entre 65 et 70 dB(A)	4	2	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	4	2	0

T8	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T8 – Est Ensemble - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

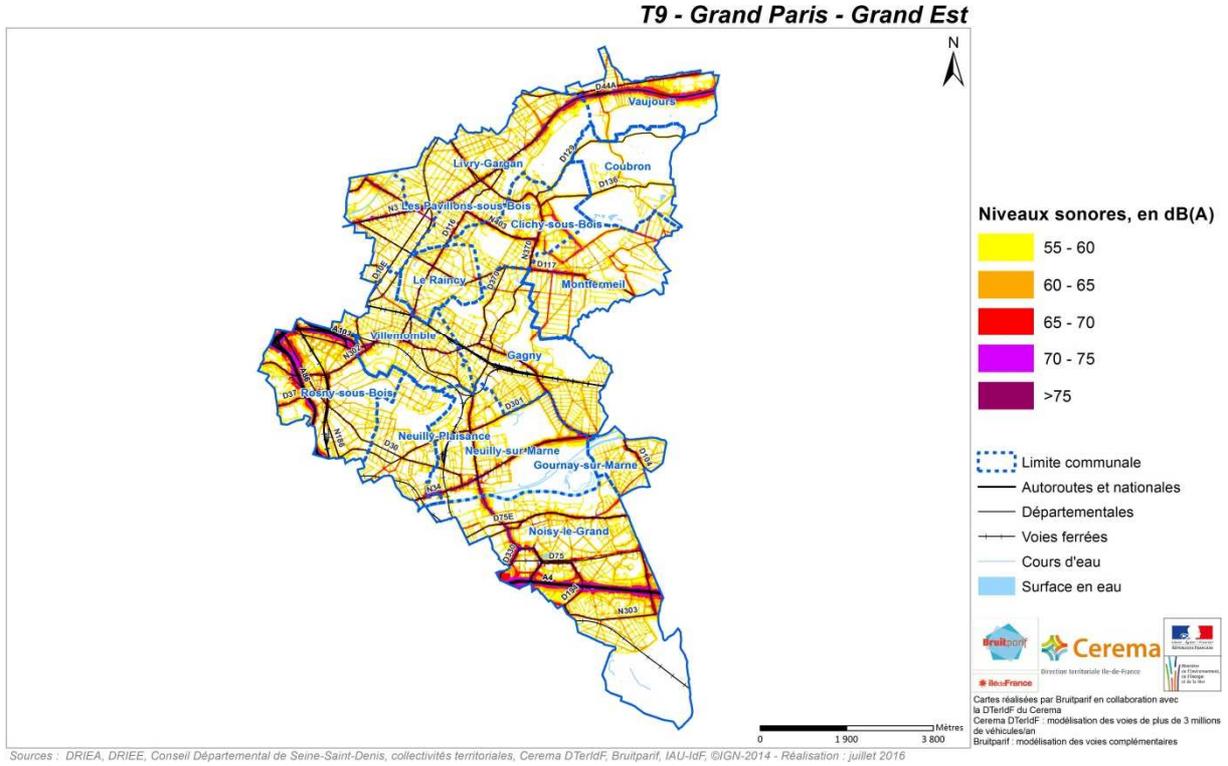
Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
BIOCITECH SAS	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
FAREVA ROMAINVILLE	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
LES BOUCHERIES D'ÎLE DE FRANCE	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
OCCASOTO	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
RH ENVIRONNEMENT	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
VALORAM	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
AUCHAN FRANCE SA	93170	BAGNOLET	Autorisation	Non Seveso
ENTREPOTS DE LA NOUE	93170	BAGNOLET	Autorisation	Non Seveso
LES MAITRES ARGENTEURS	93170	BAGNOLET	Autorisation	Non Seveso
LYCEE EUGENE HENAFF	93170	BAGNOLET	Autorisation	Non Seveso
SAS FONCIERE LES MERCURIALES	93170	BAGNOLET	Autorisation	Non Seveso
SDCB SUD	93170	BAGNOLET	Autorisation	Non Seveso
AIR LIQUIDE SA	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
CARMINE & Cie SA	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
COFERMET INDUSTRIES	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
GALLOO BOBIGNY (ex SDM)	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
HERMES	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
IDEX ENERGIES (SEMECO)	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
ROUSTAIN C.M.S.	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
SIRESCO BOBIGNY	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
SNCF TECHNICENTRE EST EUROPEEN	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
SORECFER SARL	93000	BOBIGNY	Autorisation	Non Seveso
CORIANCE	93140	BONDY	Autorisation	Non Seveso
MODERN CHROME	93260	LES LILAS	Autorisation	Non Seveso
LYCEE CONDORCET	93100	MONTREUIL	Autorisation	Non Seveso
MICRONOR ex TAAG	93100	MONTREUIL	Autorisation	Non Seveso
PARIS CHARPENTE	93100	MONTREUIL	Autorisation	Non Seveso
PERRIEN TRAITEMENT DE SURFACE (PTS)	93100	MONTREUIL	Autorisation	Non Seveso
SITA - ILE DE FRANCE	93100	MONTREUIL	Autorisation	Non Seveso
STE NOUVELLE D EUGENISATION DES METAUX	93100	MONTREUIL	Autorisation	Non Seveso
DABOVILLE ET GEORGES	93130	NOISY LE SEC	Autorisation	Non Seveso
PROTECTION DES METAUX SAS	93130	NOISY LE SEC	Autorisation	Non Seveso
ROUTIERE DE L'EST PARISIEN	93130	NOISY LE SEC	Autorisation	Non Seveso
SITREM	93130	NOISY LE SEC	Autorisation	Non Seveso
SNCF MOBILITES	93130	NOISY LE SEC	Autorisation	Non Seveso
VIET HUNG (SAS)	93130	NOISY LE SEC	Autorisation	Non Seveso
BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION	93500	PANTIN	Autorisation	Non Seveso
EQUINIX FRANCE SAS	93500	PANTIN	Autorisation	Non Seveso
IMMOBILIERE PANTIN BOBIGNY	93500	PANTIN	Autorisation	Non Seveso
POUCHARD TUBES S.A.	93500	PANTIN	Autorisation	Non Seveso
RENAULT EUROPE AUTOMOBILES	93500	PANTIN	Autorisation	Non Seveso

9. T9 : Grand Paris - Grand Est

BRUIT ROUTIER

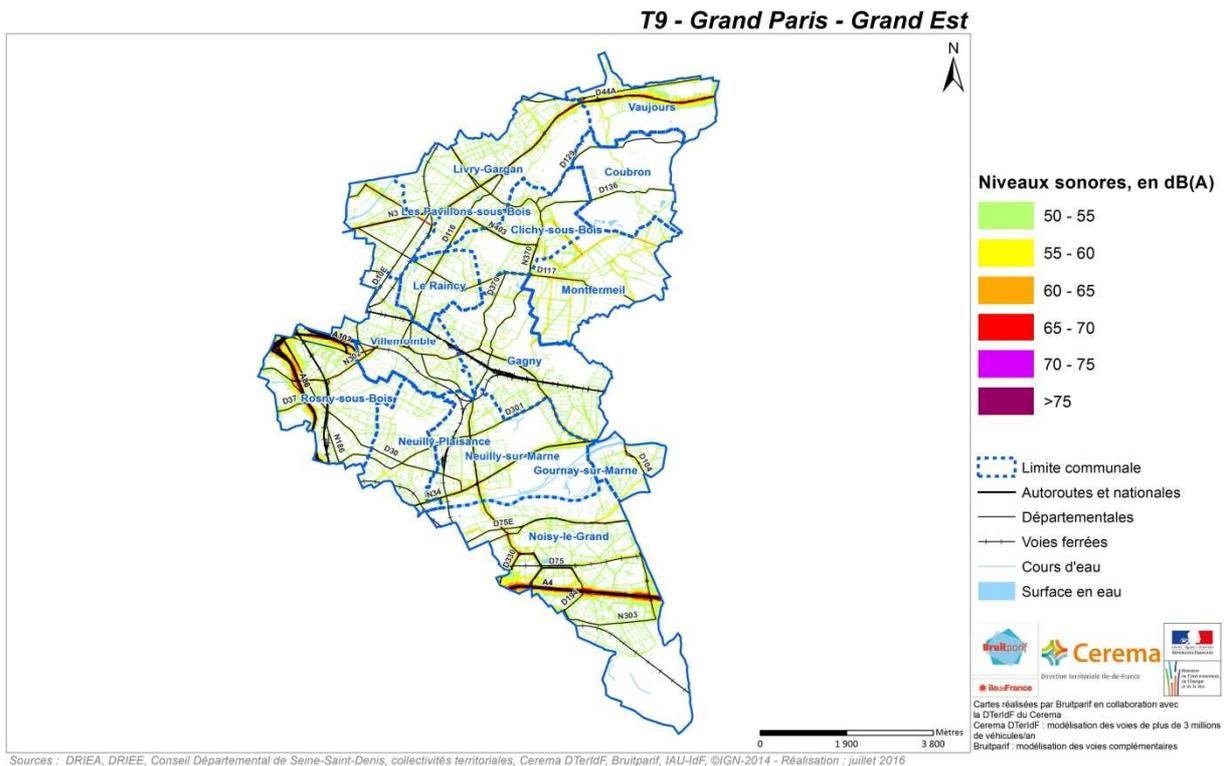
Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)



Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

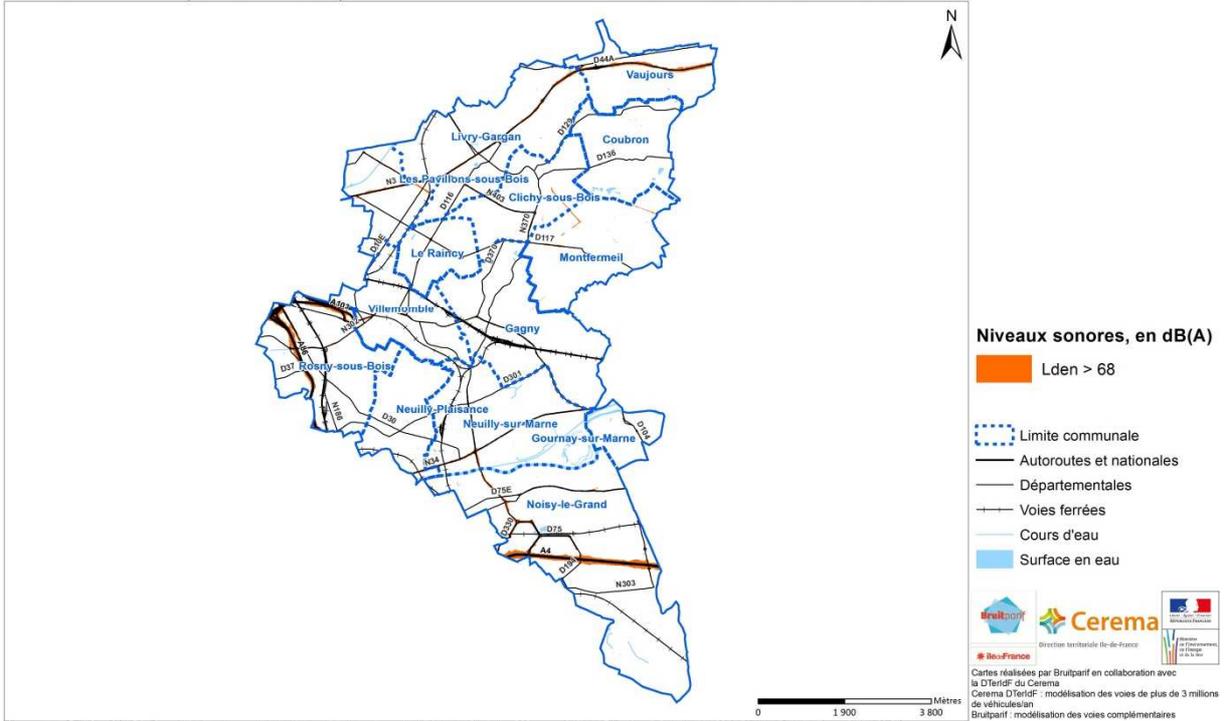


Bruit routier
Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T9 - Grand Paris - Grand Est



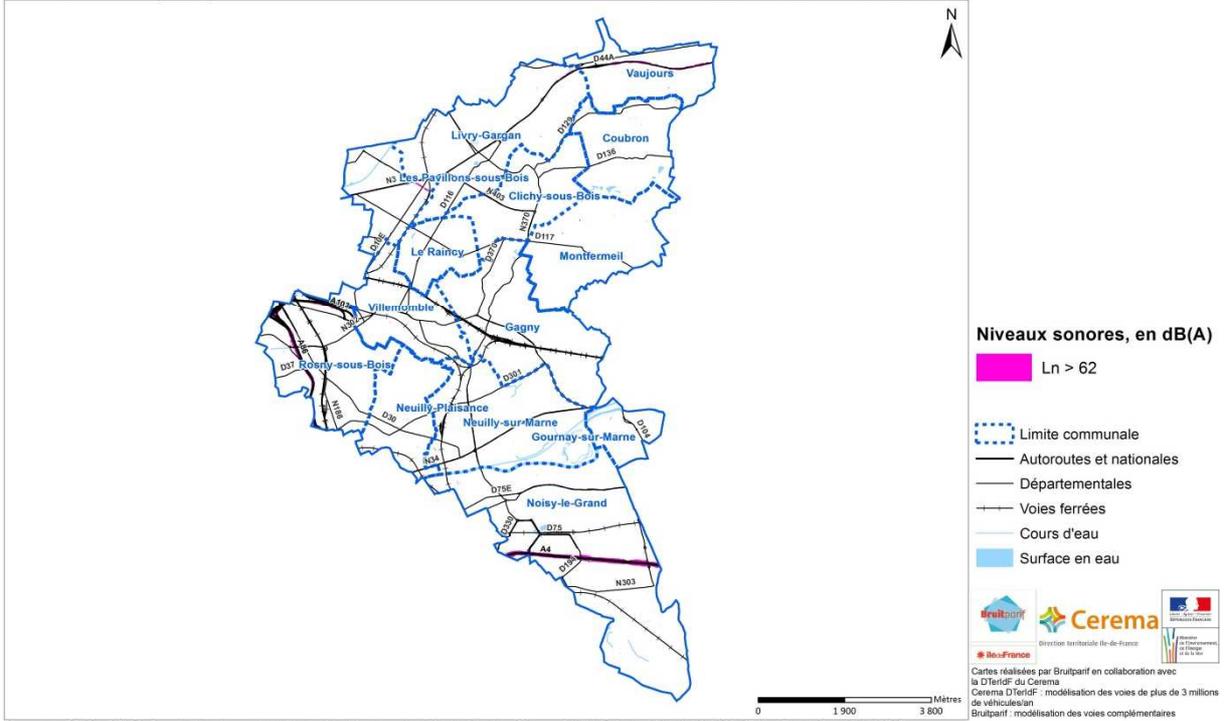
Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, collectivités territoriales, Cerema D'TeriDf, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : juillet 2016

Bruit routier
Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T9 - Grand Paris - Grand Est



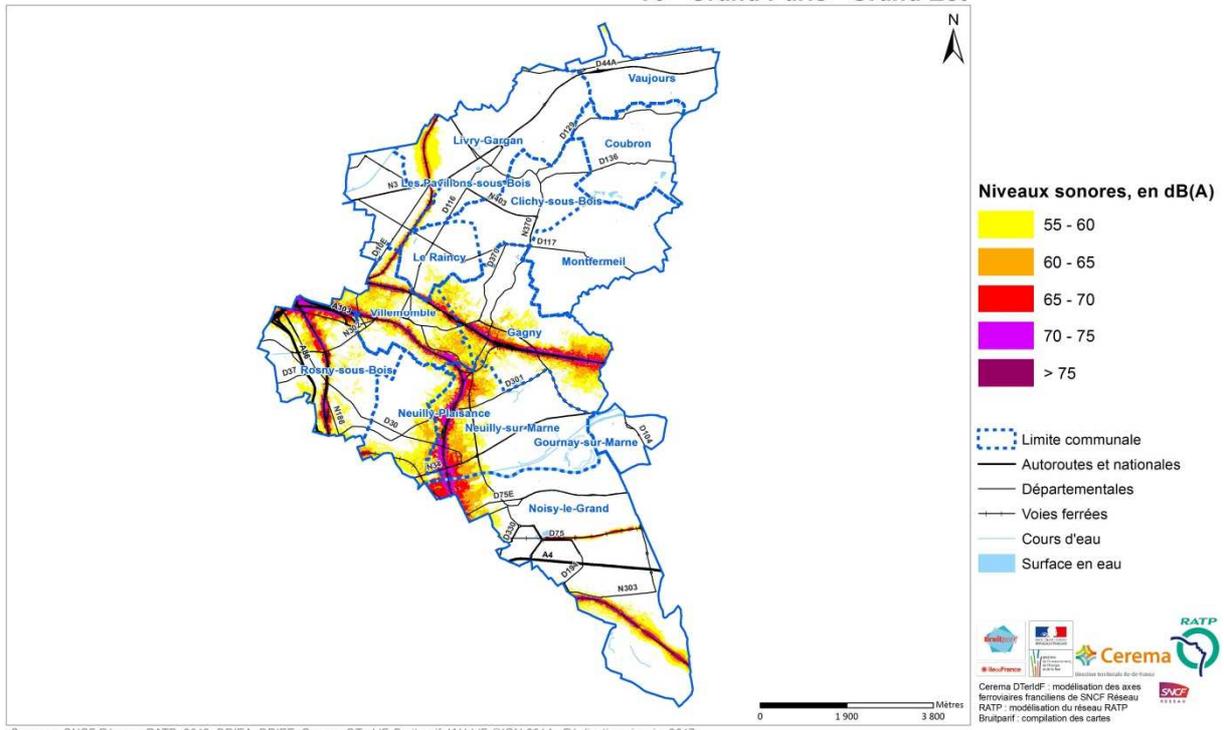
Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, collectivités territoriales, Cerema D'TeriDf, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : juillet 2016

BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

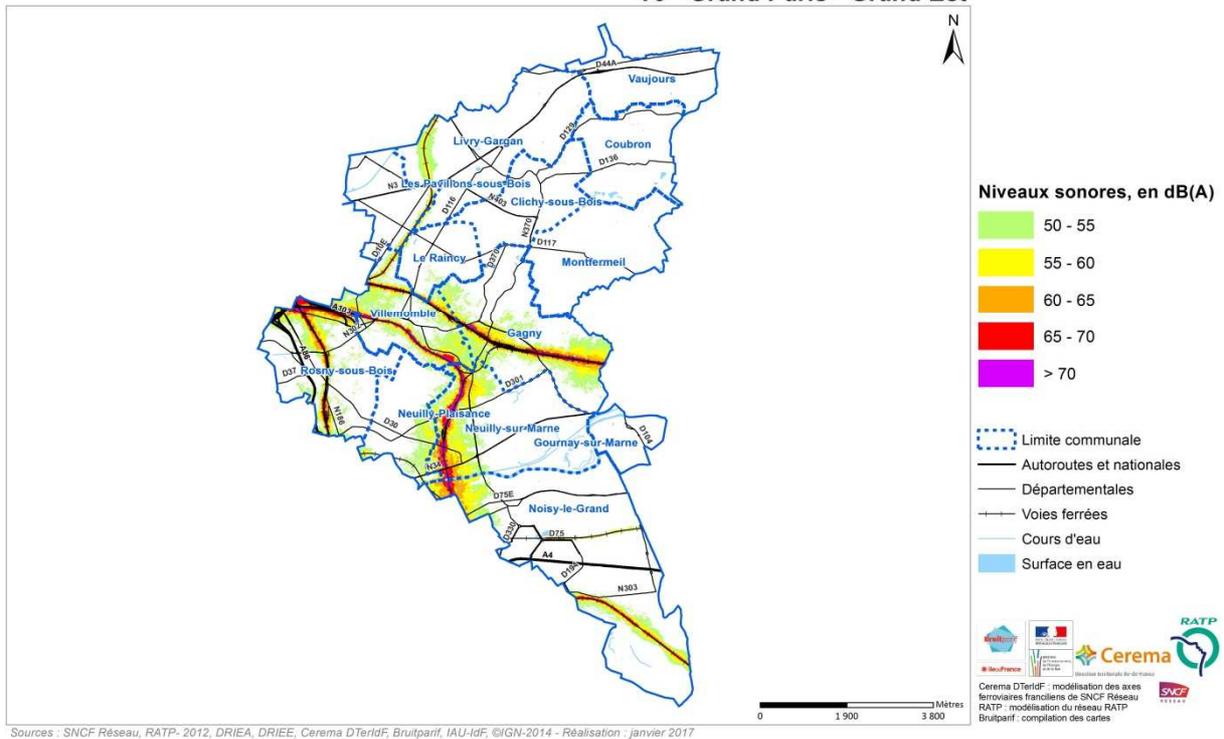
T9 - Grand Paris - Grand Est



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T9 - Grand Paris - Grand Est



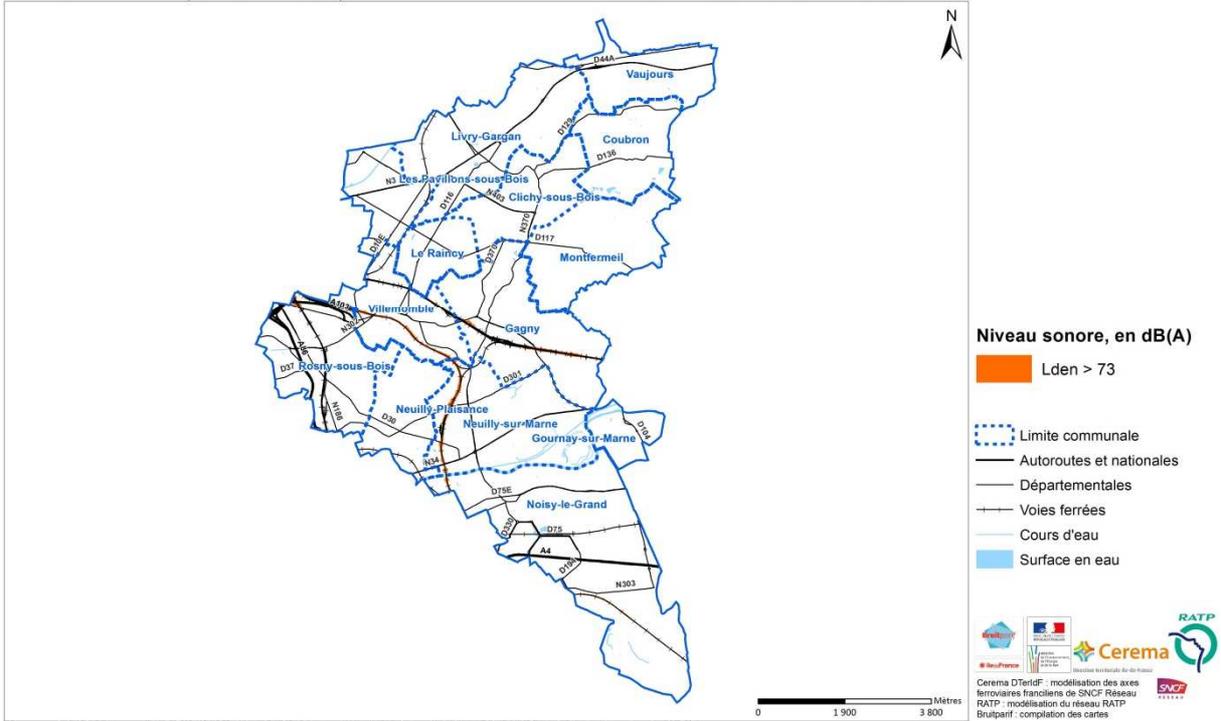
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T9 - Grand Paris - Grand Est



Sources : SNCF Réseau, RATP-2012, DRIEA, DRIEE, Cerema DTerIdF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : janvier 2017

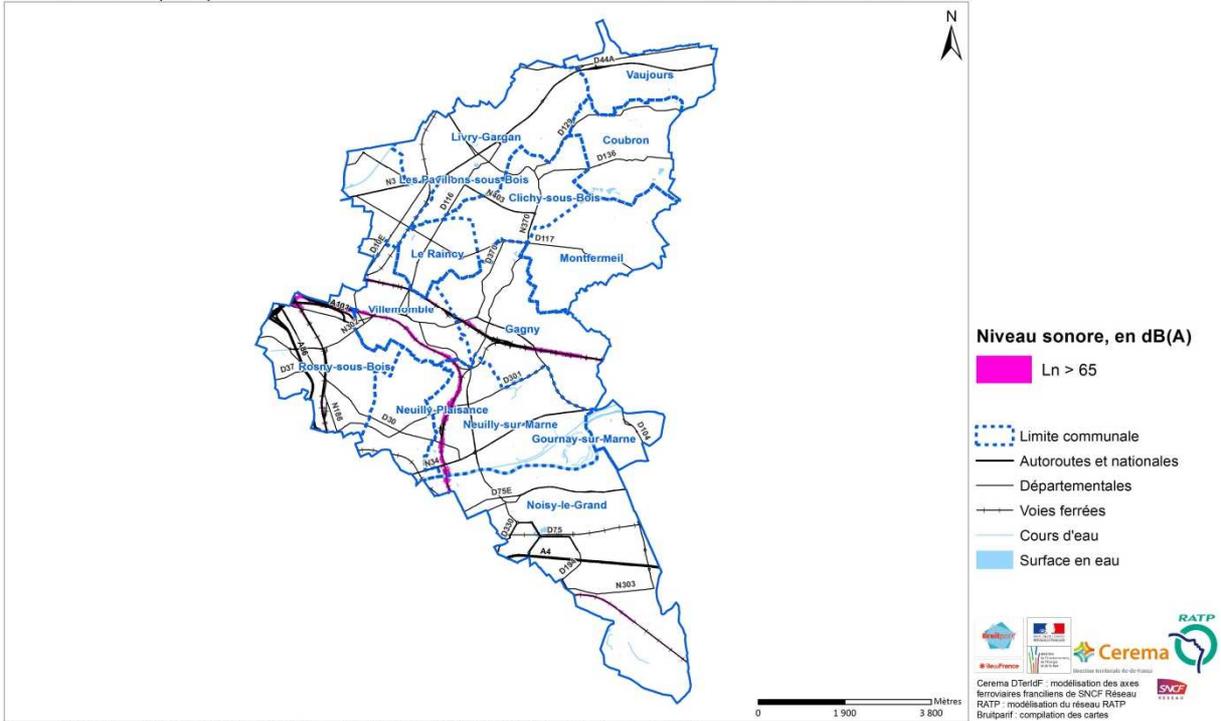
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T9 - Grand Paris - Grand Est



Sources : SNCF Réseau, RATP-2012, DRIEA, DRIEE, Cerema DTerIdF, Bruitparif, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : janvier 2017

T9 - Grand Paris - Grand Est

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	163092	44,1%	40628	11,0%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	58690	15,9%	22141	6,0%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	42272	11,4%	13098	3,5%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	18018	4,9%	6460	1,7%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	131	0,0%	753	0,2%	0	0,0%
Au dessus du seuil	34445	9,3%	2097	0,6%	0	0,0%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	67640	18,3%	35870	9,7%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	42858	11,6%	18107	4,9%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	19634	5,3%	12560	3,4%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	251	0,1%	4324	1,2%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	1	0,0%	554	0,1%	0	0,0%
Au dessus du seuil	7449	2,0%	4878	1,3%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T9 – Grand Paris Grand Est

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Indicateur Lden

T9	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	112	19	28
entre 60 et 65 dB(A)	49	13	15
entre 65 et 70 dB(A)	37	6	15
entre 70 et 75 dB(A)	8	2	2
à plus de 75 dB(A)	1	0	0
Au-dessus du seuil	23	3	6

T9	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	34	11	11
entre 60 et 65 dB(A)	13	2	4
entre 65 et 70 dB(A)	14	4	2
entre 70 et 75 dB(A)	2	2	3
à plus de 75 dB(A)	2	0	0
Au-dessus du seuil	2	1	1

T9	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

Indicateur Ln

T9	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	60	14	15
entre 55 et 60 dB(A)	40	6	17
entre 60 et 65 dB(A)	8	2	2
entre 65 et 70 dB(A)	1	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	4	2	1

T9	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	28	9	6
entre 55 et 60 dB(A)	11	2	4
entre 60 et 65 dB(A)	13	5	3
entre 65 et 70 dB(A)	3	1	2
à plus de 70 dB(A)	1	0	0
Au-dessus du seuil	4	1	2

T9	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T9 – Grand Paris Grand Est - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
PLACOPLATRE	93470	COUBRON	Autorisation	Non Seveso
ENVIRONNEMENT 93 (en liquidation)	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
SCALP	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
Sté NOUVELLE ENVIRONNEMENT 93	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
MELJAC - BETTENCOURT sarl	93360	NEUILLY PLAISANCE	Autorisation	Non Seveso
GYBEM	93330	NEUILLY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
LAG ET CIE	93330	NEUILLY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
PERRIEN	93330	NEUILLY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
SIH - BLANCHISSERIE DE L'EST FRANCILIEN	93330	NEUILLY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE GEOTHERMALE DES RIVES DE MARNE	93330	NEUILLY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
SYNEOS	93330	NEUILLY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
METALLIUM	93160	NOISY LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
ROYAL SERVICE	93160	NOISY LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
SIAAP	93160	NOISY LE GRAND	Autorisation	Non Seveso
VEOLIA EAU IDF EX CGE	93160	NOISY LE GRAND	Autorisation	Seuil Bas
ADVENIS	93110	ROSNY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR	93110	ROSNY SOUS BOIS	Autorisation	Non Seveso
ETABLISSEMENT LAZARE TABAK SARL	93410	VAUJOURS	Autorisation	Non Seveso
GUILBERT S.A.S.	93410	VAUJOURS	Autorisation	Non Seveso
PLACOPLATRE	93410	VAUJOURS	Autorisation	Non Seveso
UNITE PLACOPLATRE	93410	VAUJOURS	Autorisation	Non Seveso

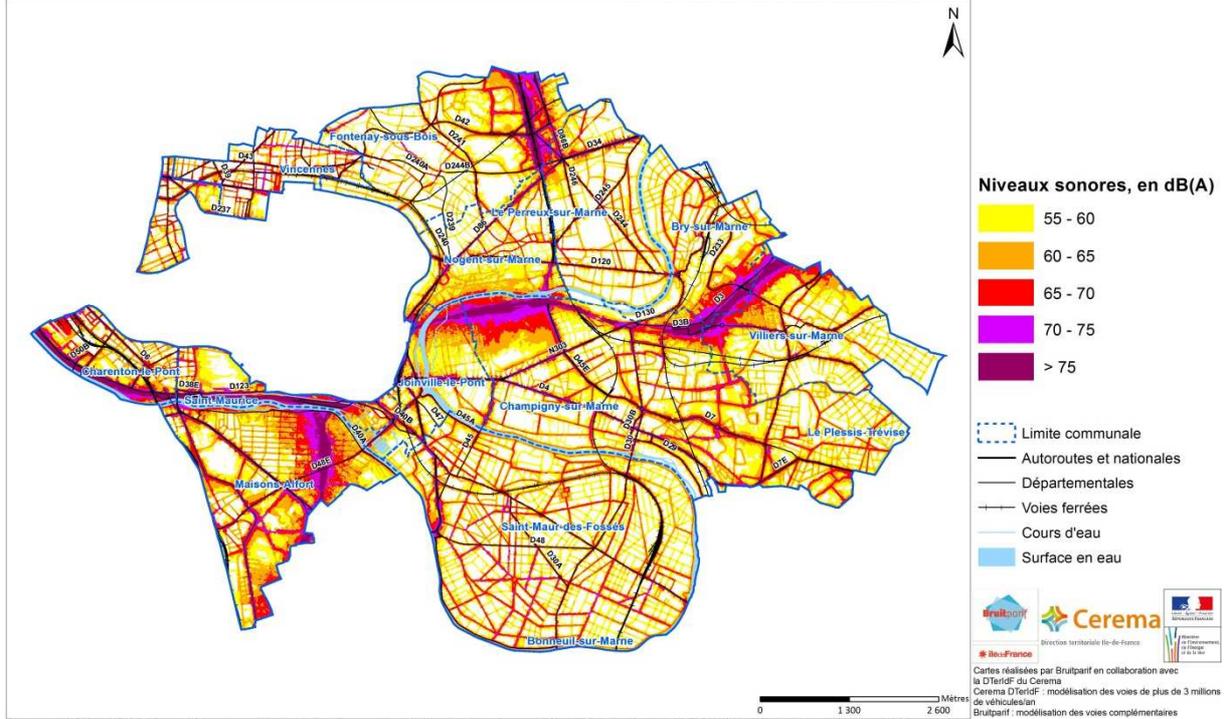
10.T10 : Paris-Est-Marne et Bois

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T10 - Paris-Est-Marne et Bois

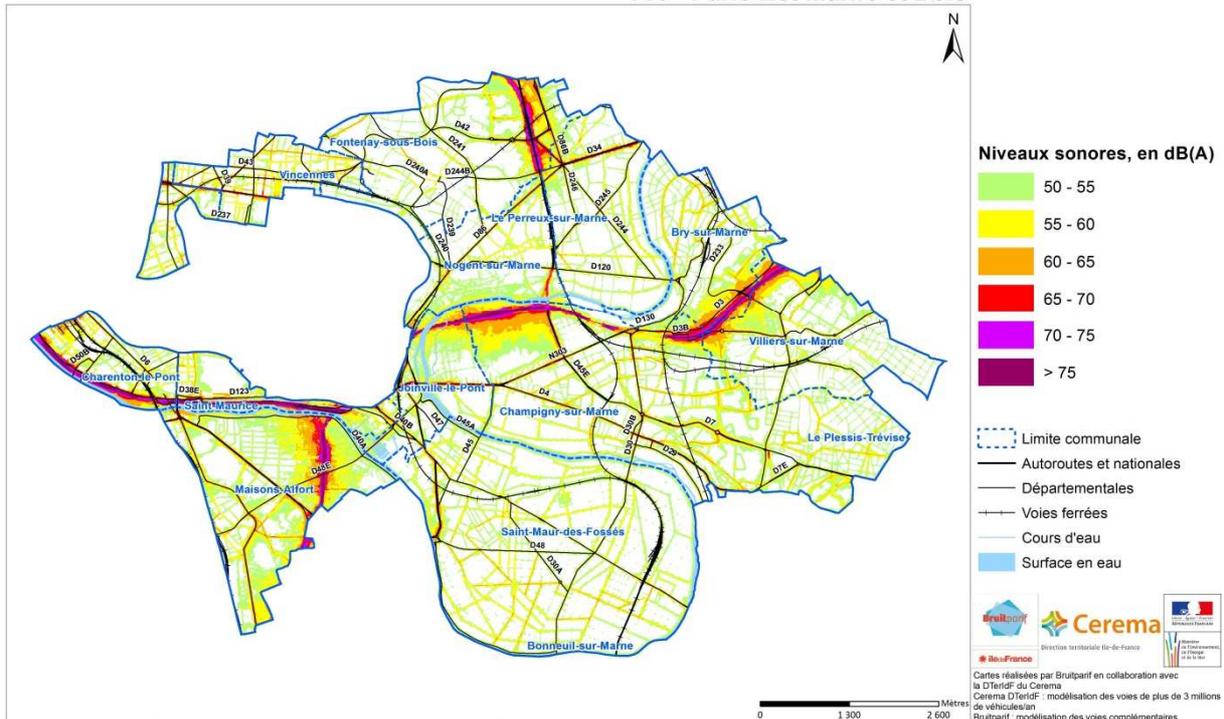


Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental du Val-de-Marne, collectivités territoriales, Cerema DTerIdF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : décembre 2016

Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T10 - Paris-Est-Marne et Bois



Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental du Val-de-Marne, collectivités territoriales, Cerema DTerIdF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : décembre 2016

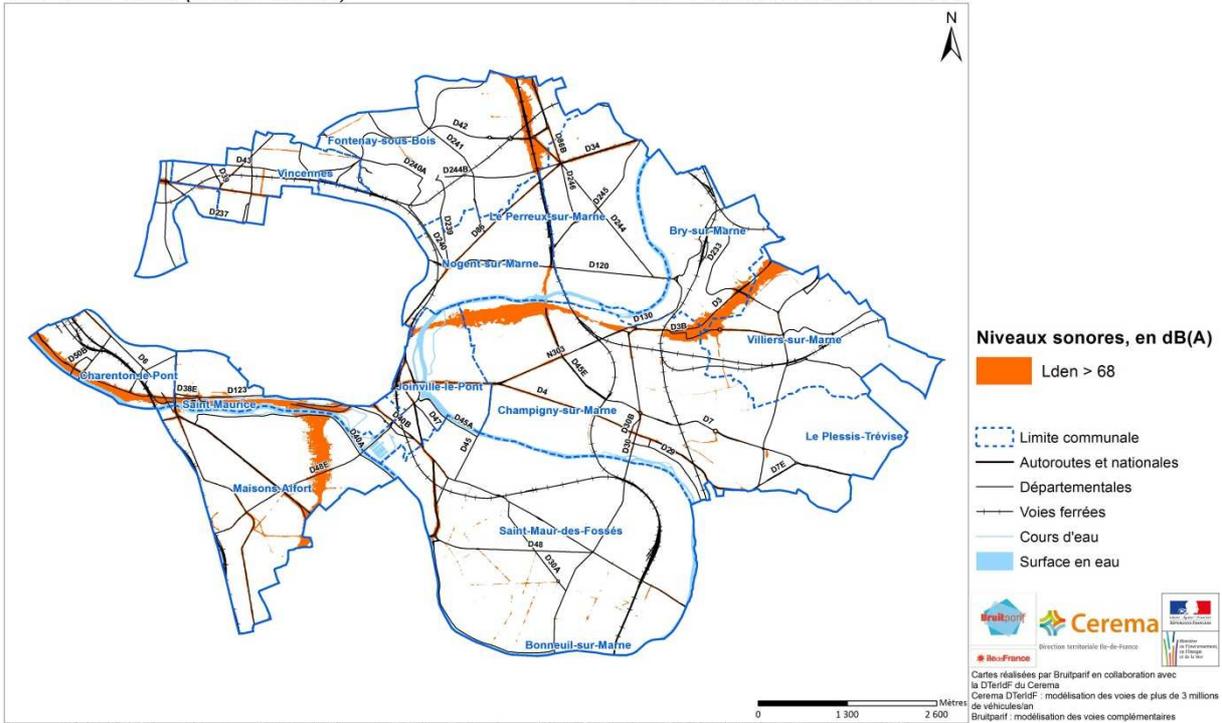
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T10 - Paris-Est-Marne et Bois



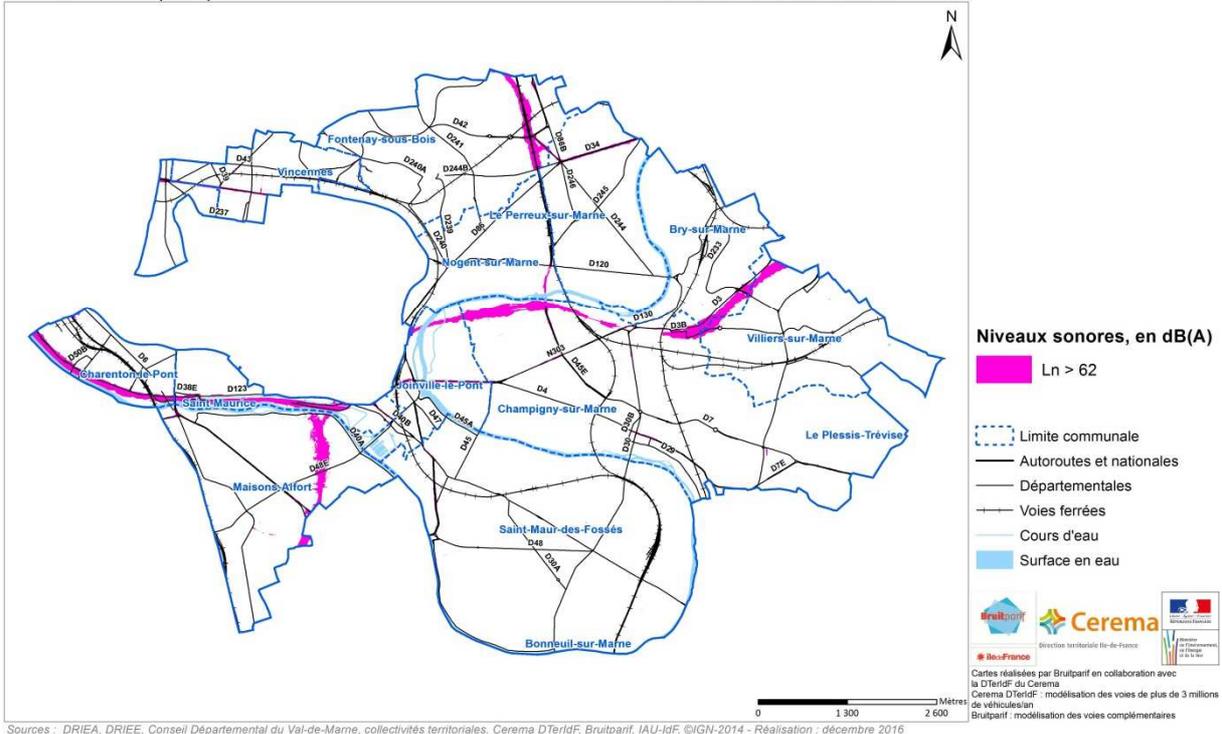
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T10 - Paris-Est-Marne et Bois

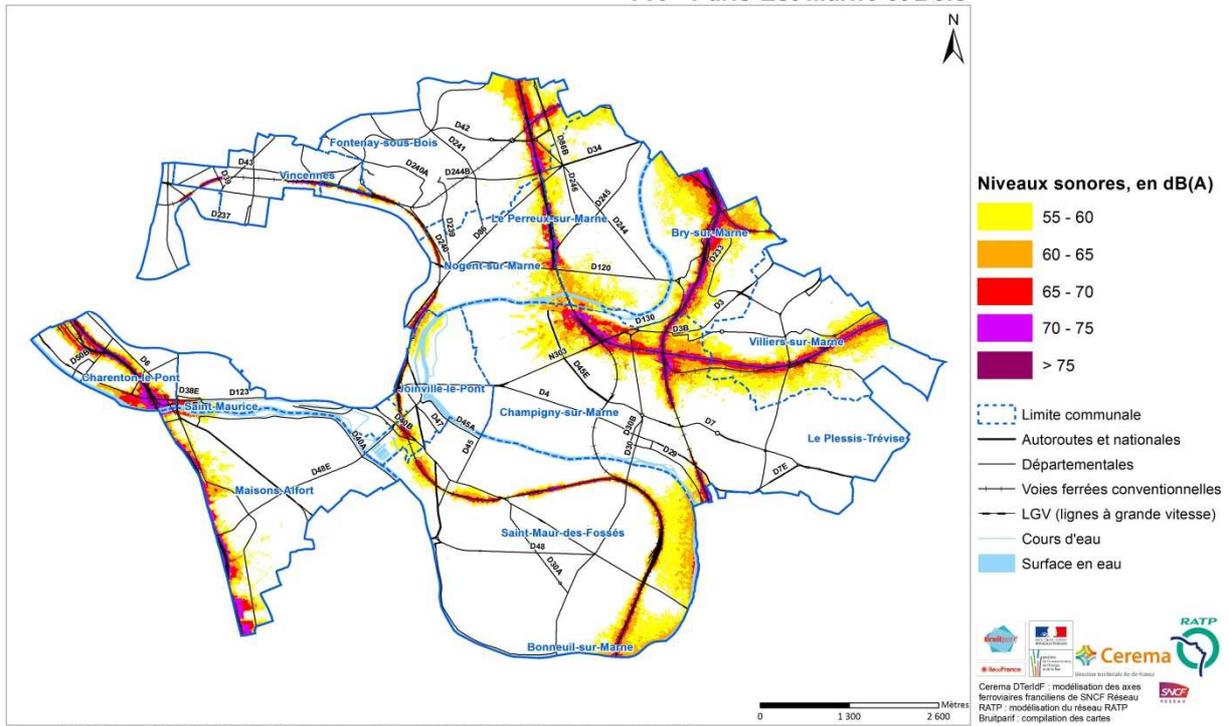


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

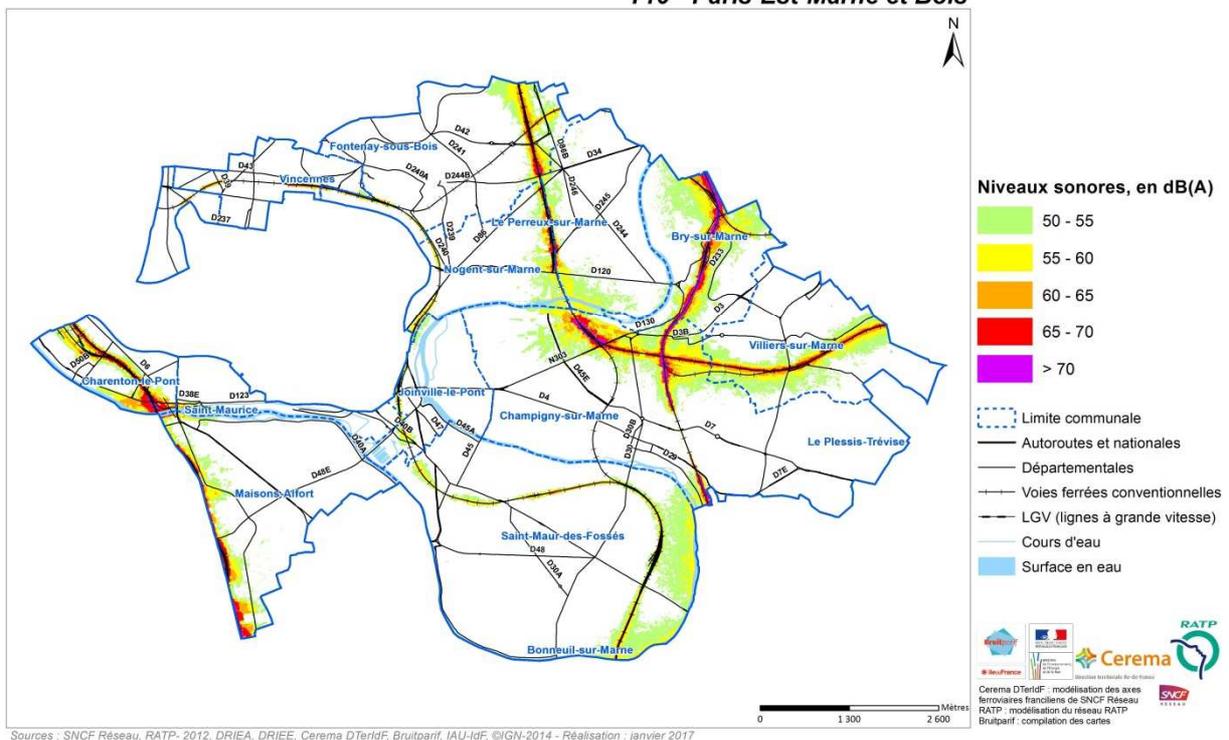
T10 - Paris-Est-Marne et Bois



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T10 - Paris-Est-Marne et Bois

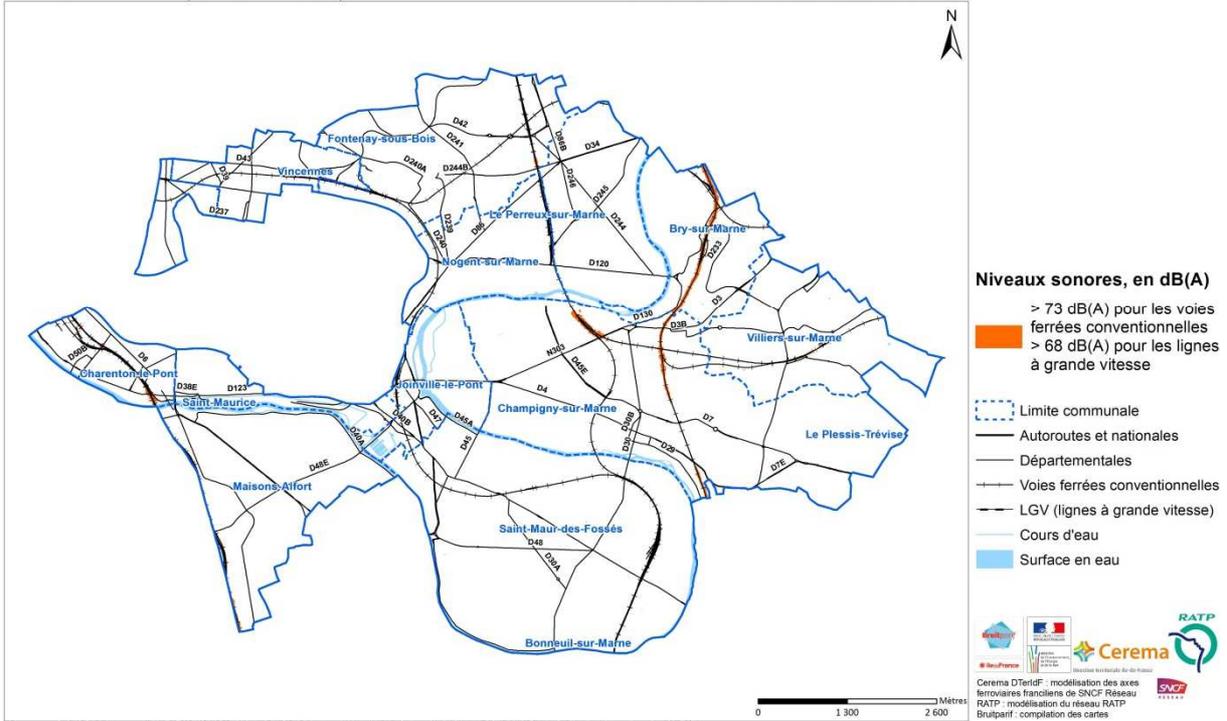


Bruit ferré
Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T10 - Paris-Est-Marne et Bois

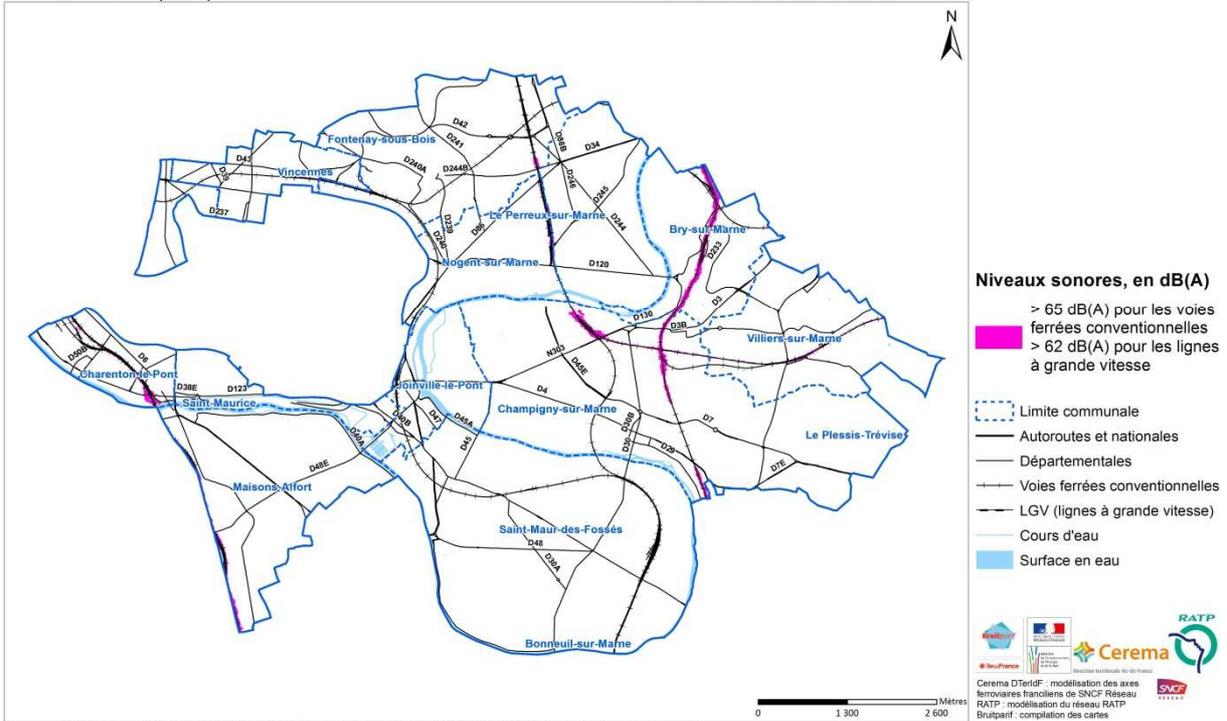


Bruit ferré
Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

T10 - Paris-Est-Marne et Bois



T10 - Paris-Est-Marne et Bois

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	110607	22,5%	40039	8,1%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	146809	29,8%	19598	4,0%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	118297	24,0%	15279	3,1%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	32732	6,6%	6973	1,4%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	6474	1,3%	1213	0,2%	0	0,0%
Au dessus du seuil	79469	16,1%	2481	0,5%	0	0,0%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	140209	28,5%	33771	6,9%	0	0,0%
entre 55 et 60 dB(A)	123659	25,1%	17029	3,5%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	45686	9,3%	12109	2,5%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	8659	1,8%	4315	0,9%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	1552	0,3%	778	0,2%	0	0,0%
Au dessus du seuil	27145	5,5%	5093	1,0%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T10 – Paris Est Marne et Bois**ETABLISSEMENTS SENSIBLES****Indicateur Lden**

T10	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	47	17	22
entre 60 et 65 dB(A)	69	41	39
entre 65 et 70 dB(A)	71	21	22
entre 70 et 75 dB(A)	7	5	13
à plus de 75 dB(A)	3	1	1
Au-dessus du seuil	28	8	21

T10	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	15	6	9
entre 60 et 65 dB(A)	19	2	4
entre 65 et 70 dB(A)	7	6	6
entre 70 et 75 dB(A)	7	1	0
à plus de 75 dB(A)	1	0	1
Au-dessus du seuil	2	0	1

T10	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	0		0

Indicateur Ln

T10	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	60	42	41
entre 55 et 60 dB(A)	79	22	24
entre 60 et 65 dB(A)	13	5	14
entre 65 et 70 dB(A)	4	2	1
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	8	5	6

T10	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	16	4	7
entre 55 et 60 dB(A)	15	1	6
entre 60 et 65 dB(A)	8	5	3
entre 65 et 70 dB(A)	2	1	0
à plus de 70 dB(A)	1	0	1
Au-dessus du seuil	3	1	1

T10	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T10 – Paris Est Marne et Bois - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
AMG BAT	94500	CHAMPIGNY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
AUTOS PIECES DU FORT SARL	94500	CHAMPIGNY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
JULEA	94500	CHAMPIGNY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
SITA ILE DE FRANCE	94500	CHAMPIGNY SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
COMPAGNIE DU PARC DE BERCY	94220	CHARENTON LE PONT	Autorisation	Non Seveso
SVS LA MARTINICAISE SAS	94220	CHARENTON LE PONT	Autorisation	Non Seveso
DIGIMAGE CINEMA	94340	JOINVILLE LE PONT	Autorisation	Non Seveso
BIO SPRINGER	94700	MAISONS ALFORT	Autorisation	Non Seveso
SEMGEMA	94700	MAISONS ALFORT	Autorisation	Non Seveso
LASCO SAS	94350	VILLIERS SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso

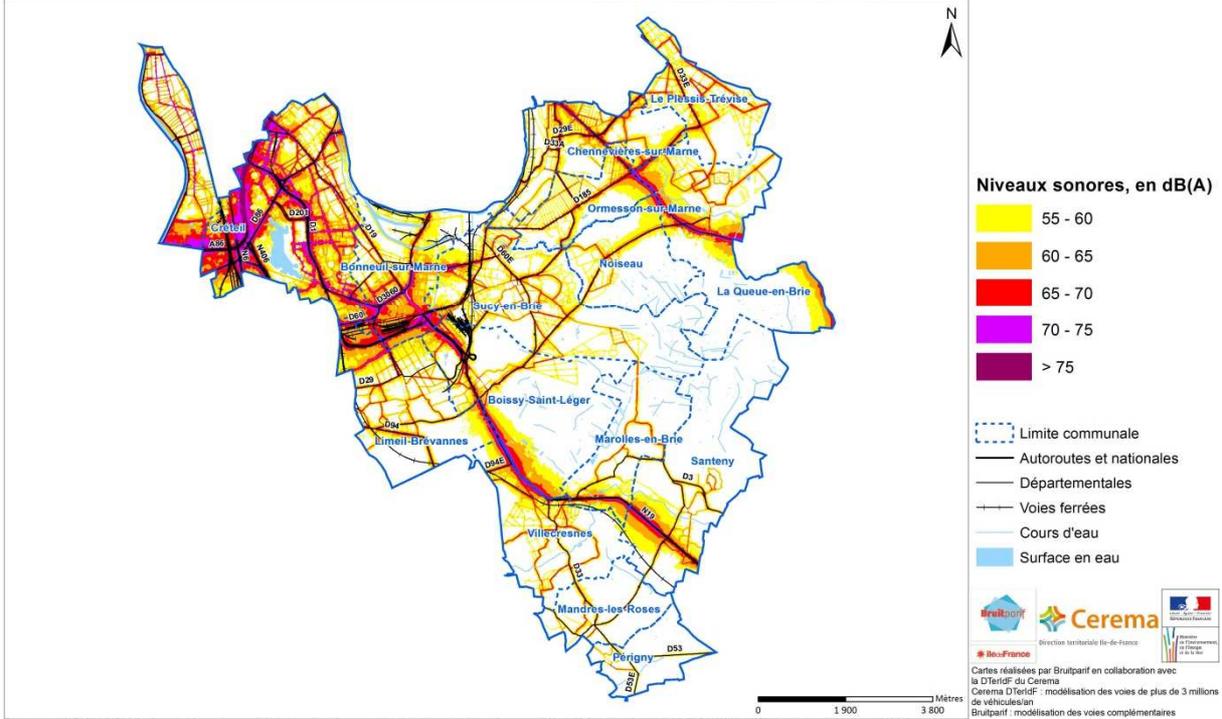
11.T11 : Grand Paris Sud Est Avenir

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir

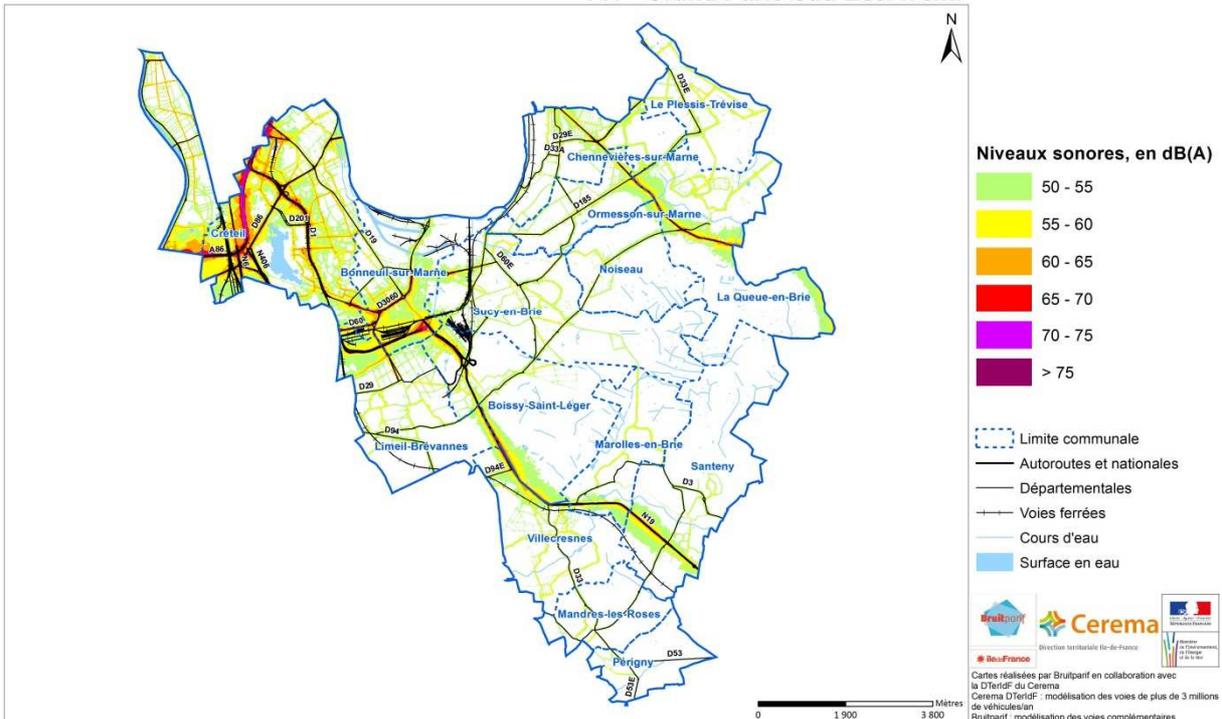


Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental du Val-de-Marne, collectivités territoriales, Cerema D'TerIDF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : décembre 2016

Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



Sources : DRIEA, DRIEE, Conseil Départemental du Val-de-Marne, collectivités territoriales, Cerema D'TerIDF, Bruitparif, IAU-IDF, ©IGN-2014 - Réalisation : décembre 2016

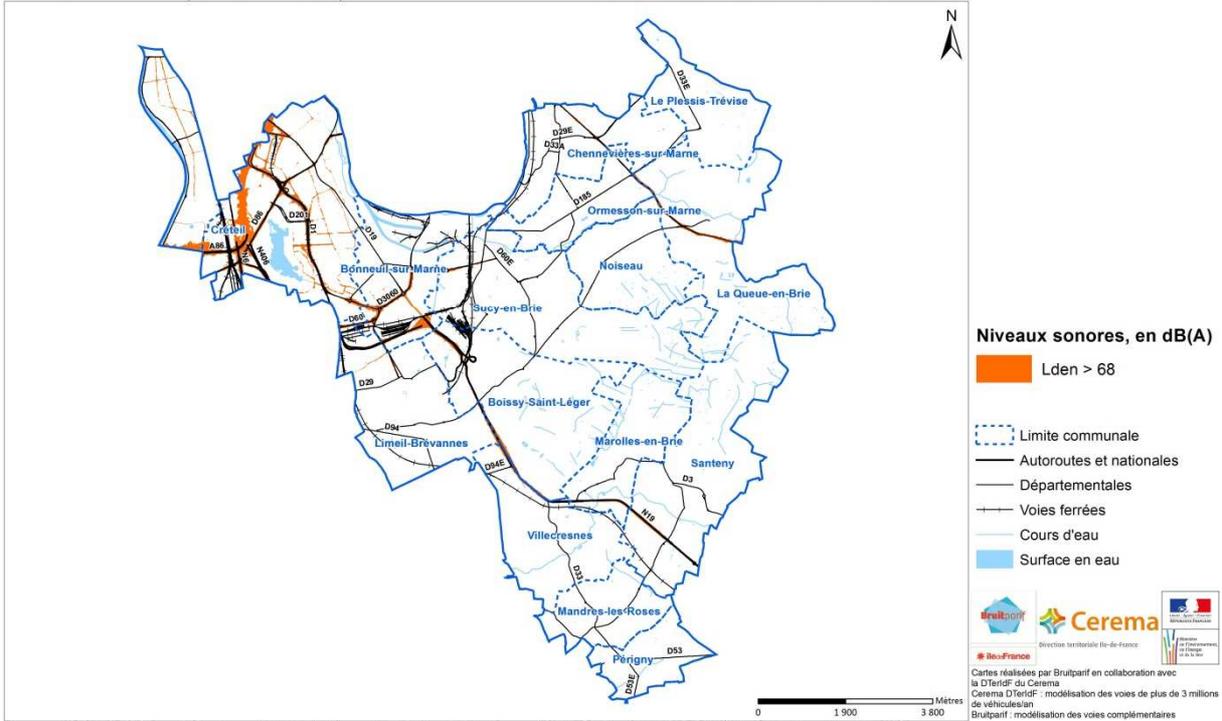
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



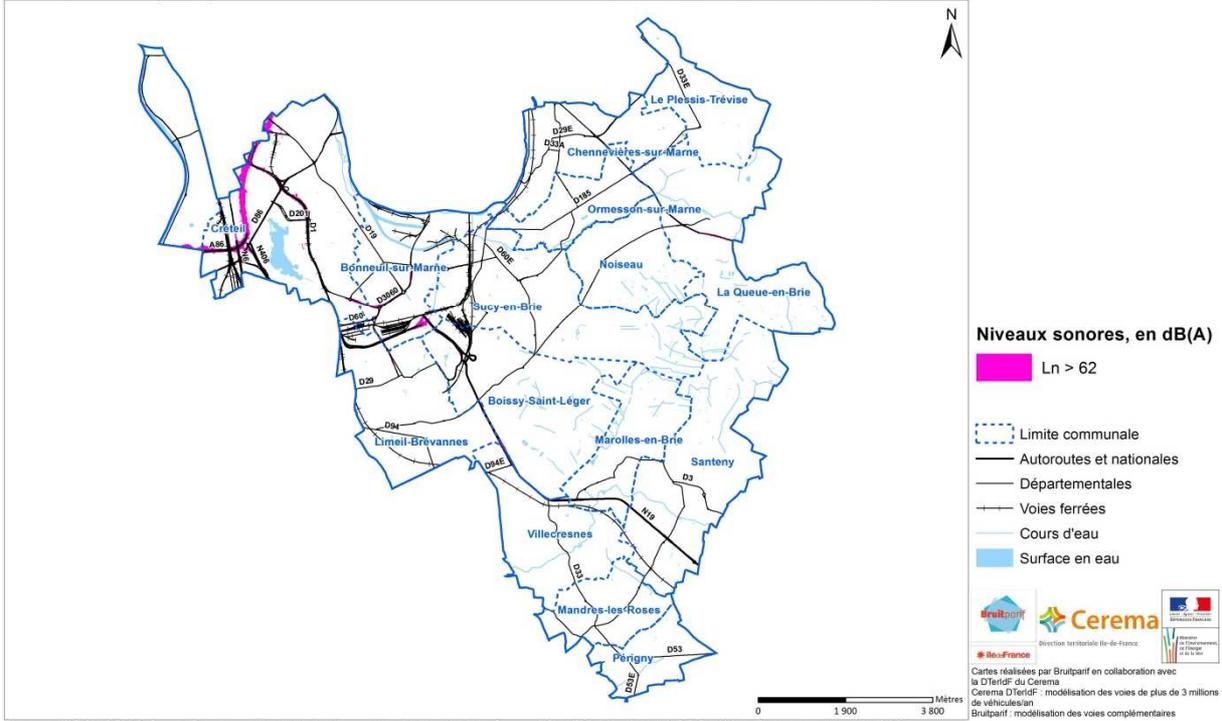
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir

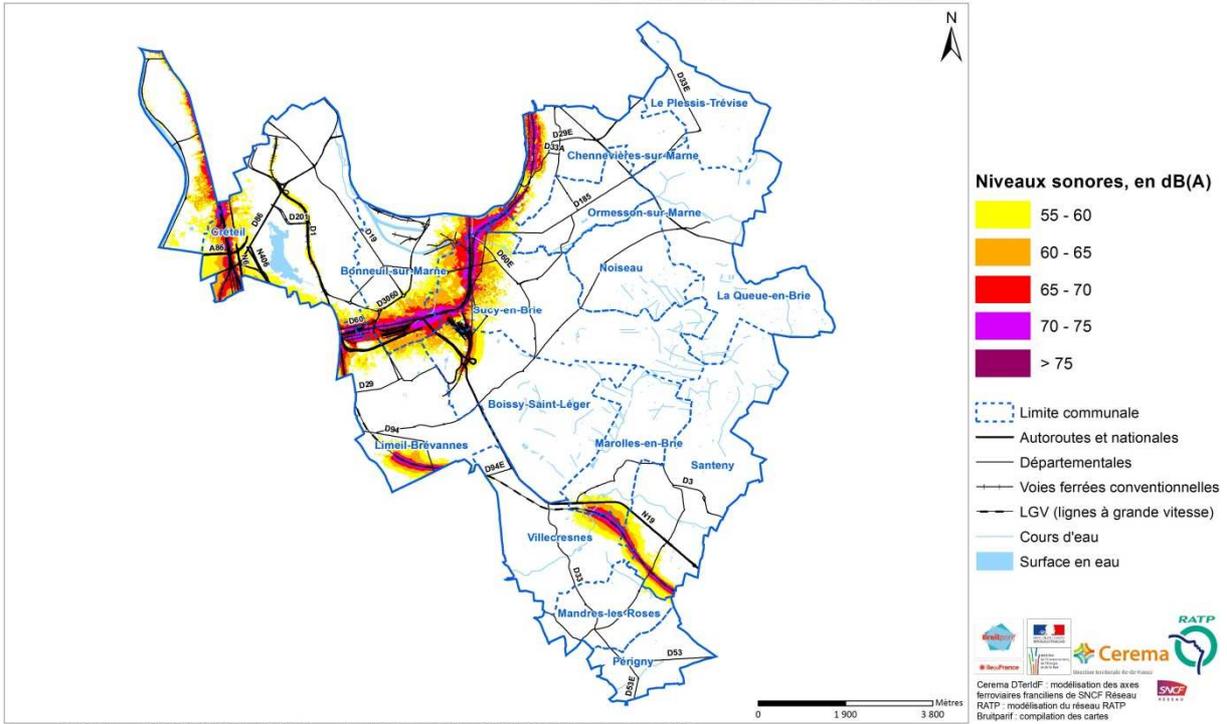


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

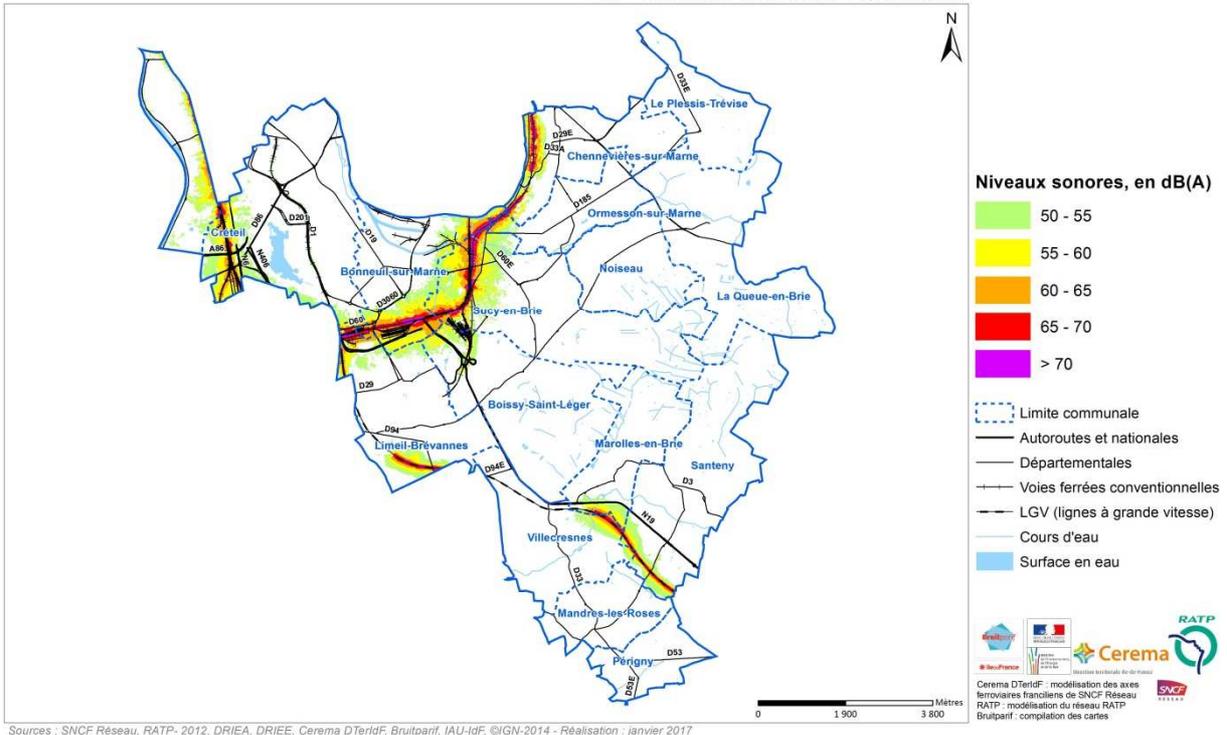
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



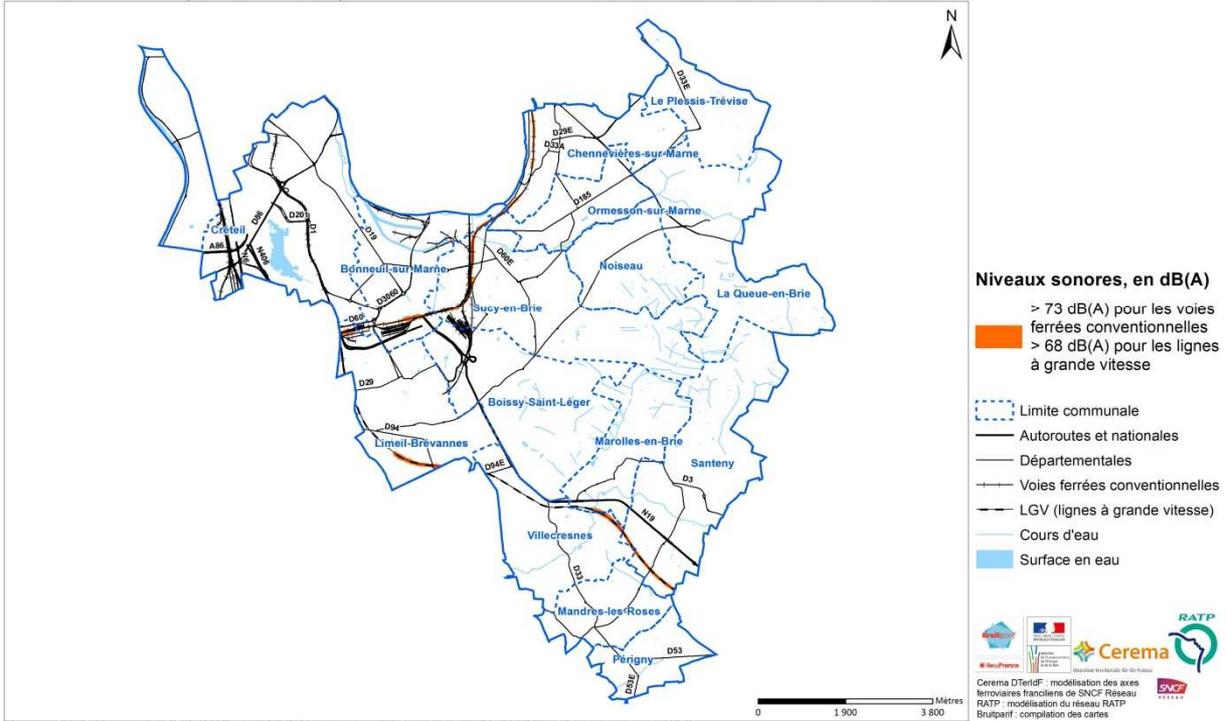
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



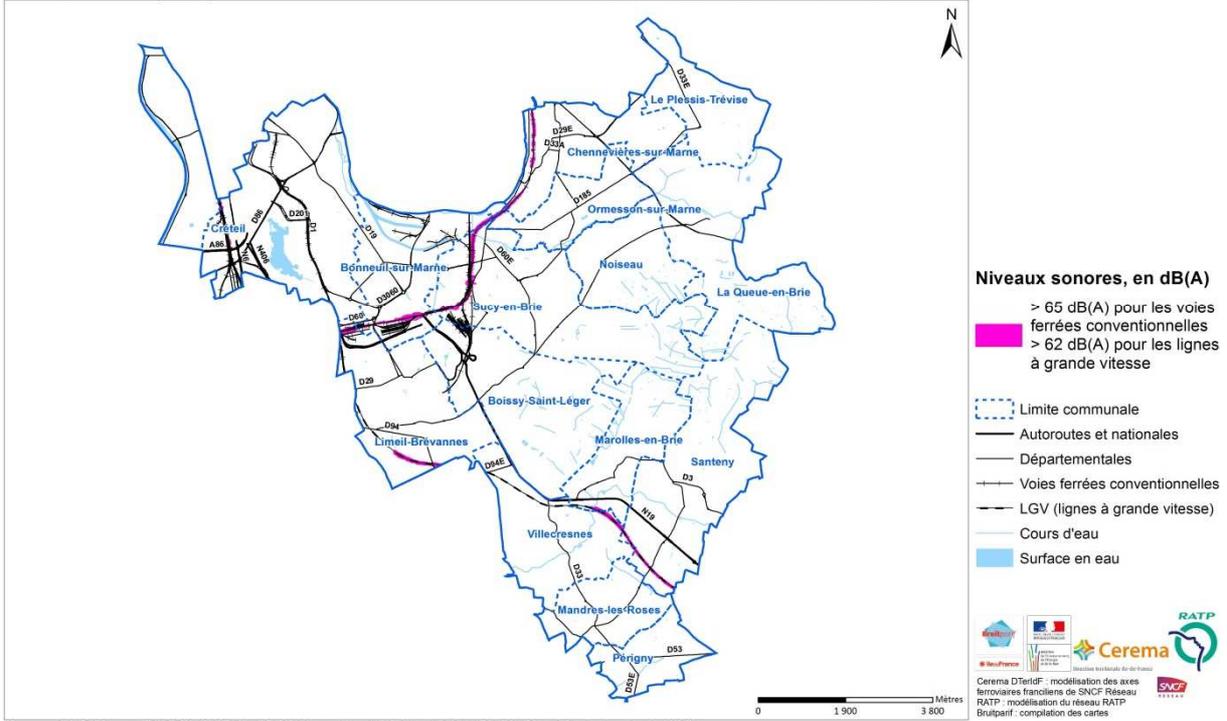
Bruit ferré

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir

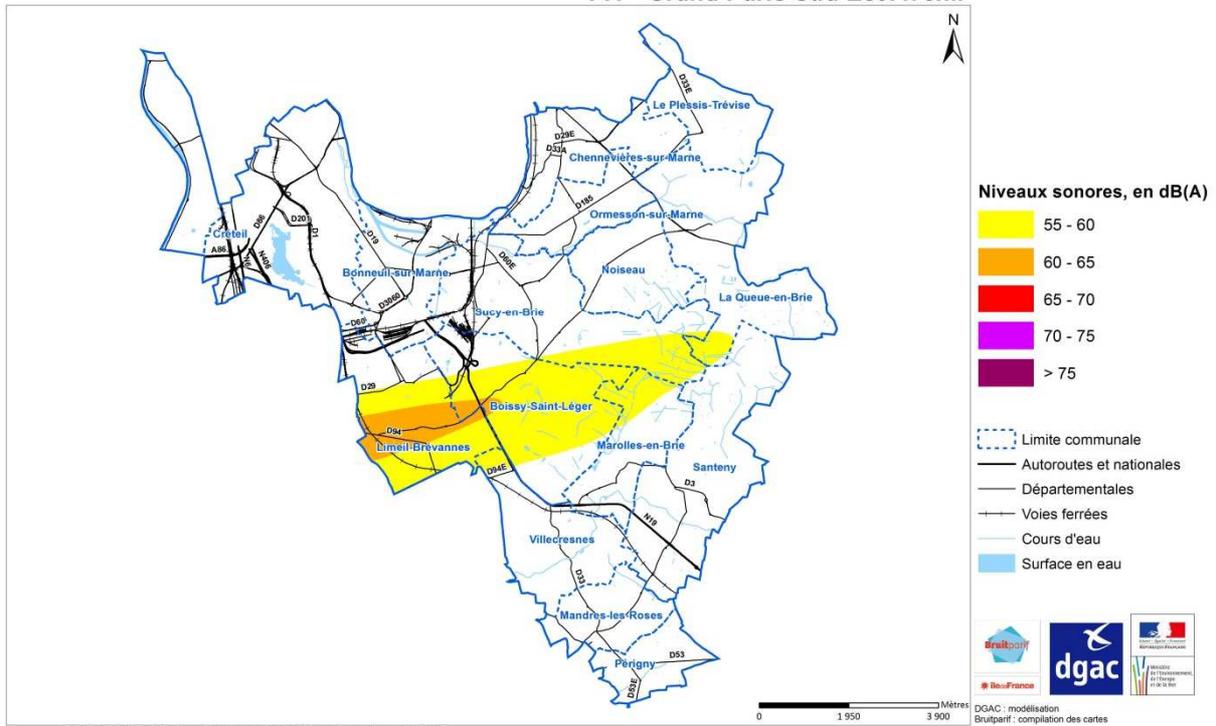


BRUIT AERIEN

Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

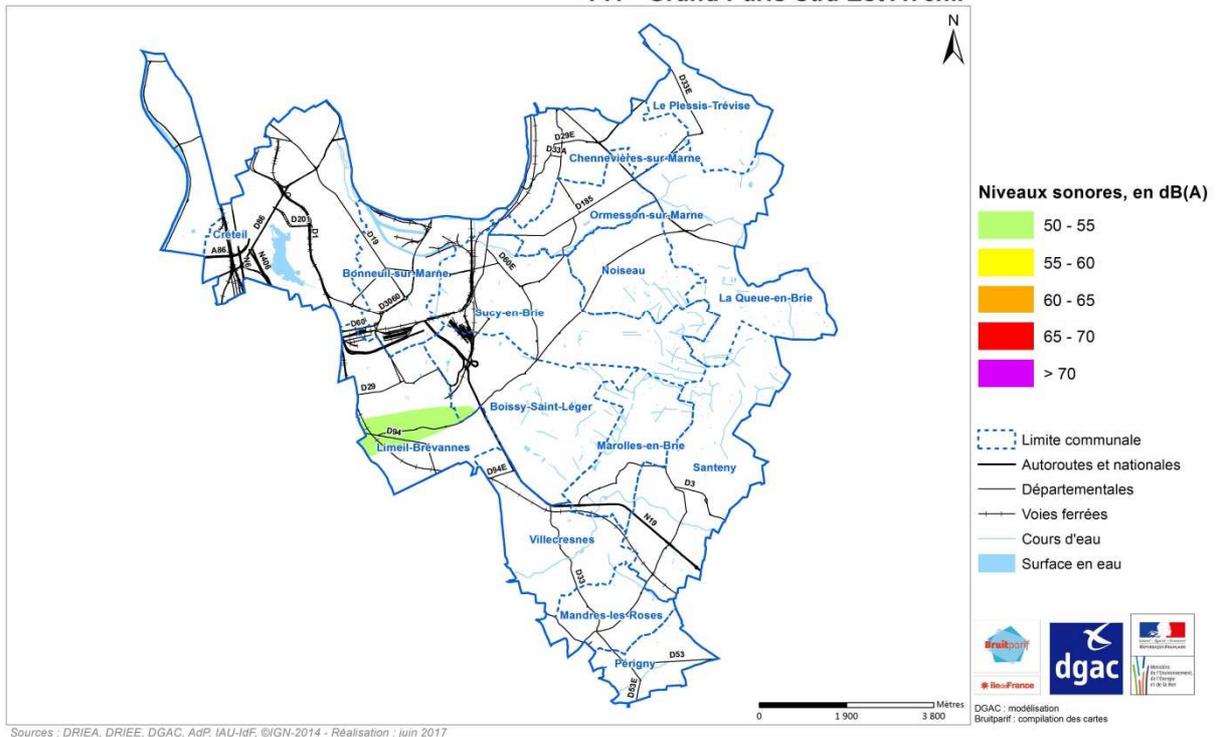
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly

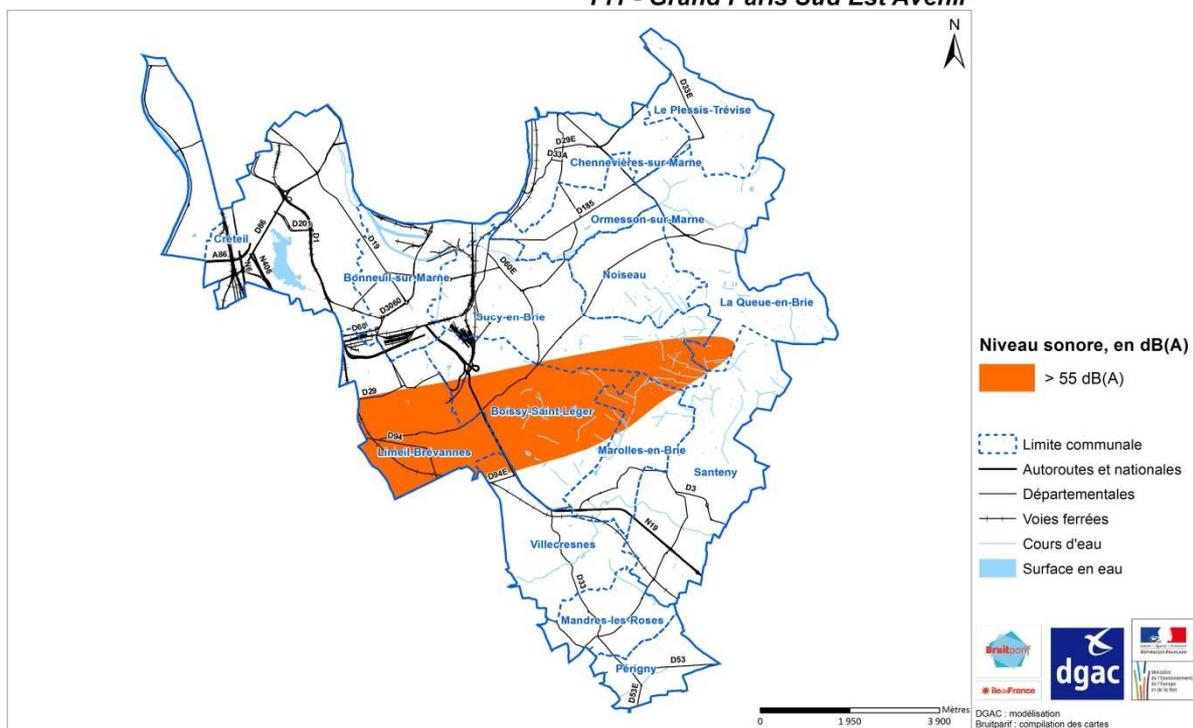
Indicateur Ln (Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly
Zones de dépassement de la valeur limite
 Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir



Sources : DRIEA, DRIEE, DGAC, AdP, IAU-IdF, ©IGN-2014 - Réalisation : juin 2017

T11 - Grand Paris Sud Est Avenir

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	78236	26,3%	18179	6,1%	15334	5,1%
entre 60 et 65 dB(A)	80503	27,0%	8525	2,9%	5890	2,0%
entre 65 et 70 dB(A)	56941	19,1%	5895	2,0%	0	0,0%
entre 70 et 75 dB(A)	6437	2,2%	2063	0,7%	0	0,0%
à plus de 75 dB(A)	81	0,0%	343	0,1%	0	0,0%
Au dessus du seuil	28276	9,5%	596	0,2%	21224	7,1%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	83998	28,2%	13925	4,7%	3993	1,3%
entre 55 et 60 dB(A)	57520	19,3%	8194	2,8%	0	0,0%
entre 60 et 65 dB(A)	7746	2,6%	5013	1,7%	0	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	598	0,2%	1378	0,5%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	0	0,0%	277	0,1%	0	0,0%
Au dessus du seuil	2055	0,7%	1655	0,6%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T11 – Grand Paris Sud Est Avenir

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Indicateur Lden

T11	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	41	11	21
entre 60 et 65 dB(A)	34	14	15
entre 65 et 70 dB(A)	43	15	18
entre 70 et 75 dB(A)	7	0	4
à plus de 75 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	20	5	11

T11	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	13	2	4
entre 60 et 65 dB(A)	6	1	5
entre 65 et 70 dB(A)	1	1	2
entre 70 et 75 dB(A)	1	1	0
à plus de 75 dB(A)	0	0	1
Au-dessus du seuil	0	0	0

T11	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	2		3
entre 60 et 65 dB(A)	2		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	4		3

Indicateur Ln

T11	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	35	13	18
entre 55 et 60 dB(A)	43	15	16
entre 60 et 65 dB(A)	7	1	5
entre 65 et 70 dB(A)	0	0	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	2	0	1

T11	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	12	1	3
entre 55 et 60 dB(A)	4	1	5
entre 60 et 65 dB(A)	2	1	1
entre 65 et 70 dB(A)	0	1	0
à plus de 70 dB(A)	0	0	1
Au-dessus du seuil	0	1	1

T11	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	0		0
entre 55 et 60 dB(A)	0		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T11 – Grand Paris Sud Est Avenir - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
LE CAMELEON	94140	ALFORTVILLE	Autorisation	Non Seveso
SANOFI AVENTIS	94140	ALFORTVILLE	Autorisation	Non Seveso
SEPUR SA	94140	ALFORTVILLE	Autorisation	Non Seveso
SMAG	94140	ALFORTVILLE	Autorisation	Non Seveso
SNCTA	94140	ALFORTVILLE	Autorisation	Non Seveso
BAMESA FRANCE	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
COMETSAMBRE SA	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
ECOPUR	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
EIFFAGE TP ILE FRANCE CTRE	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
INS BONNEUIL	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
MATERIAUX ROUTIERS DE BONNEUIL	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
METAL COULEUR SYSTEMES	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
PORT AUTONOME DE PARIS	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
PORT AUTONOME DE PARIS	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
RECYCLAGE 94	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
REVIVAL	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
REVIVAL	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
SAINT GOBAIN WEBER FRANCE	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
SEMANAZ	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
SPME	94388	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
TAIS	94380	BONNEUIL SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR	94435	CHENNEVIERES SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR CHENNEVIERES	94430	CHENNEVIERES SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR	94490	ORMESSON SUR MARNE	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR CRETEIL	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
CRETEIL INCINERATION ENERGIE (CIE)	94034	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
DELI PLANETE	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
HOPITAL HENRI MONDOR	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
RATP	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
SCUC CHAUFFERIE A CENTRE	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
SCUC CHAUFFERIE CT1	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
SCUC CHAUFFERIE F et G	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso
SCUC CHAUFFERIE ECHAT	94000	CRETEIL	Autorisation	Non Seveso

Cartes stratégiques de bruit - Métropole du Grand Paris - Documents cartographiques

QUEST				
RESTOR A9	94420	LE PLESSIS TREVISE	Autorisation	Non Seveso
TEVA SARL	94510	LA QUEUE EN BRIE	Autorisation	Non Seveso
MRF	94450	LIMEIL BREVANNES	Autorisation	Non Seveso
SITA ILE DE FRANCE	94450	LIMEIL BREVANNES	Autorisation	Non Seveso
SODERN	94450	LIMEIL BREVANNES	Autorisation	Non Seveso
TRANSPORT BOUISSOU	94450	LIMEIL BREVANNES	Autorisation	Non Seveso
SOURIAU	94440	MAROLLES EN BRIE	Autorisation	Non Seveso
MANUFACTURE CARTIER LUNETTES	94370	SUCY EN BRIE	Autorisation	Non Seveso
NAGA	94370	SUCY EN BRIE	Autorisation	Non Seveso
RATP	94370	SUCY EN BRIE	Autorisation	Non Seveso
SGD SA	94370	SUCY EN BRIE	Autorisation	Non Seveso

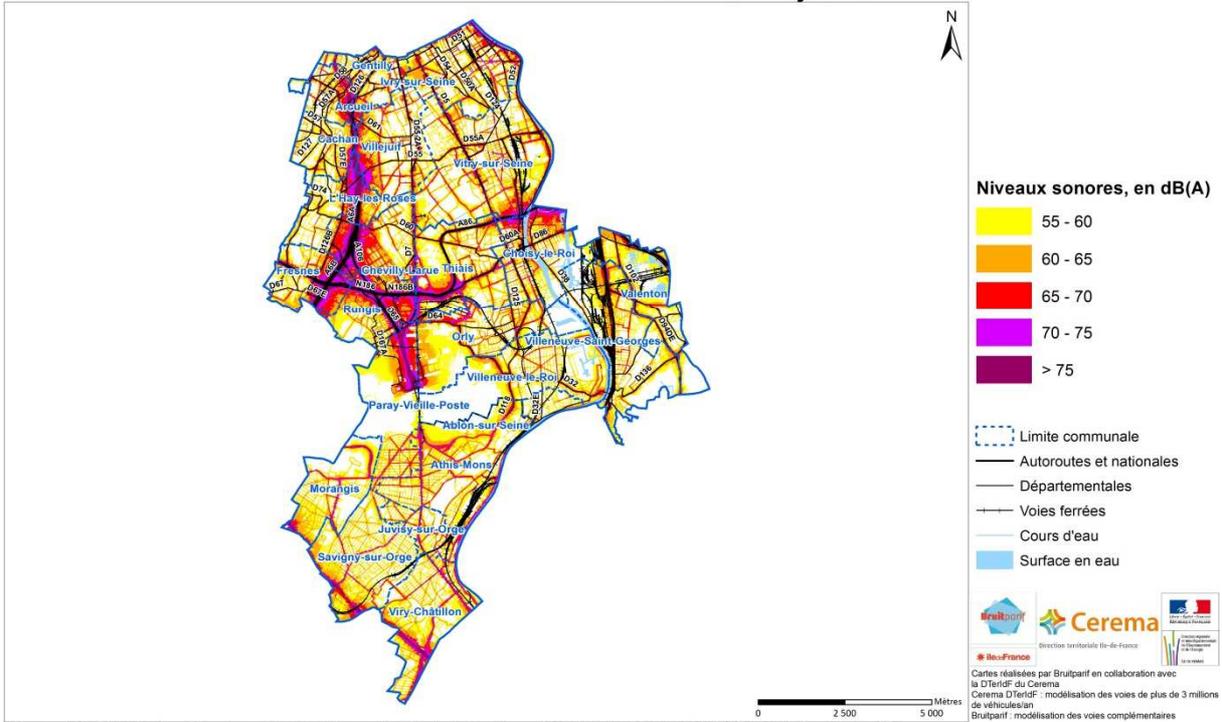
12.T12 : Grand-Orly Seine Bièvre

BRUIT ROUTIER

Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

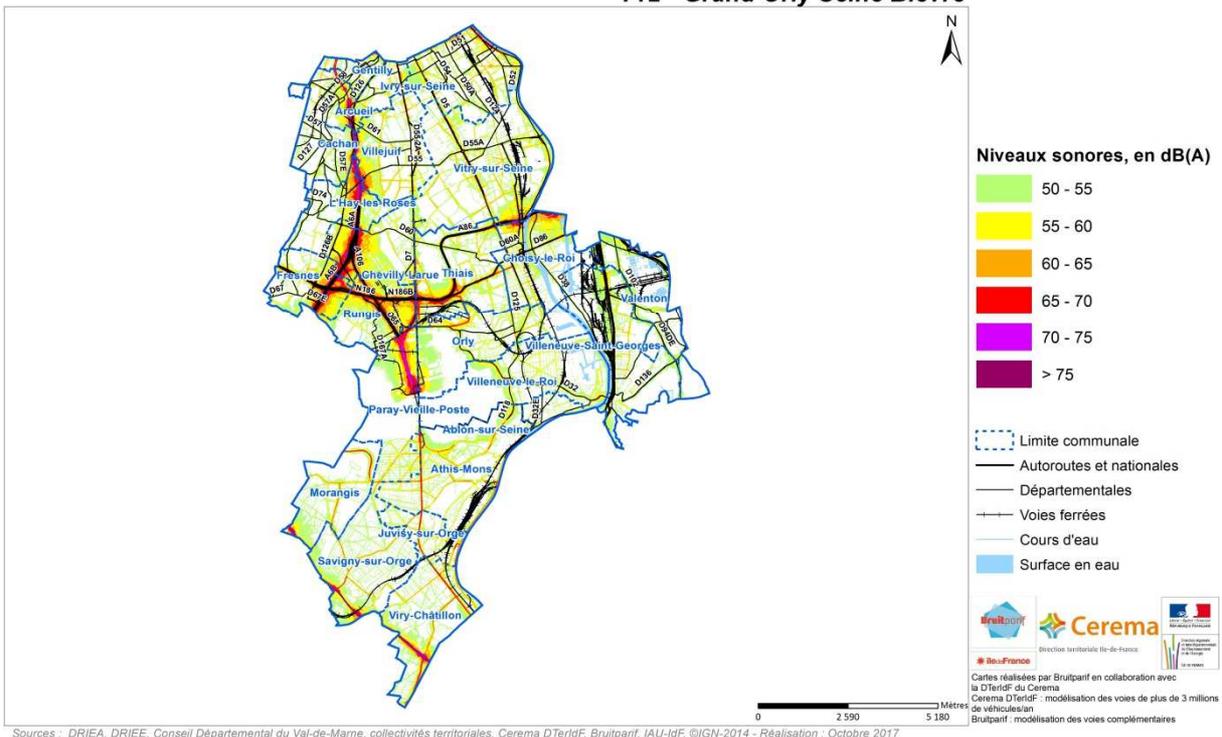
T12 - Grand Orly Seine Bièvre



Bruit routier

Indicateur Ln (Nuit)

T12 - Grand Orly Seine Bièvre



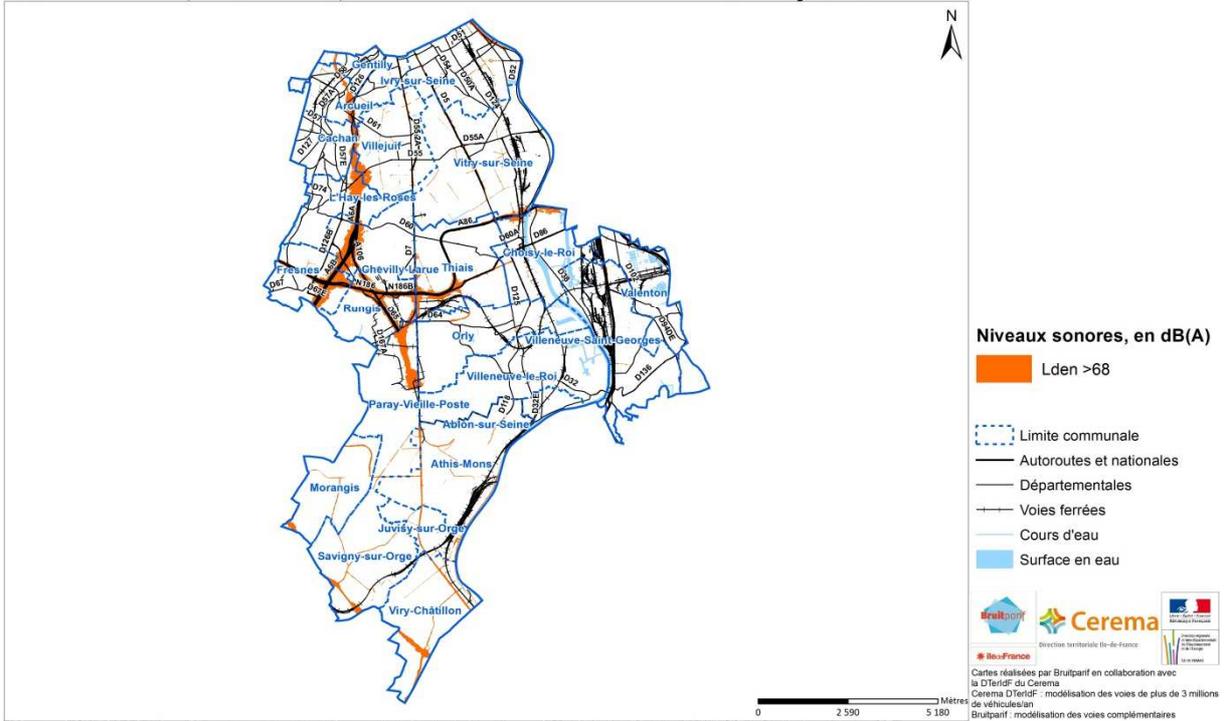
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T12 - Grand Orly Seine Bièvre



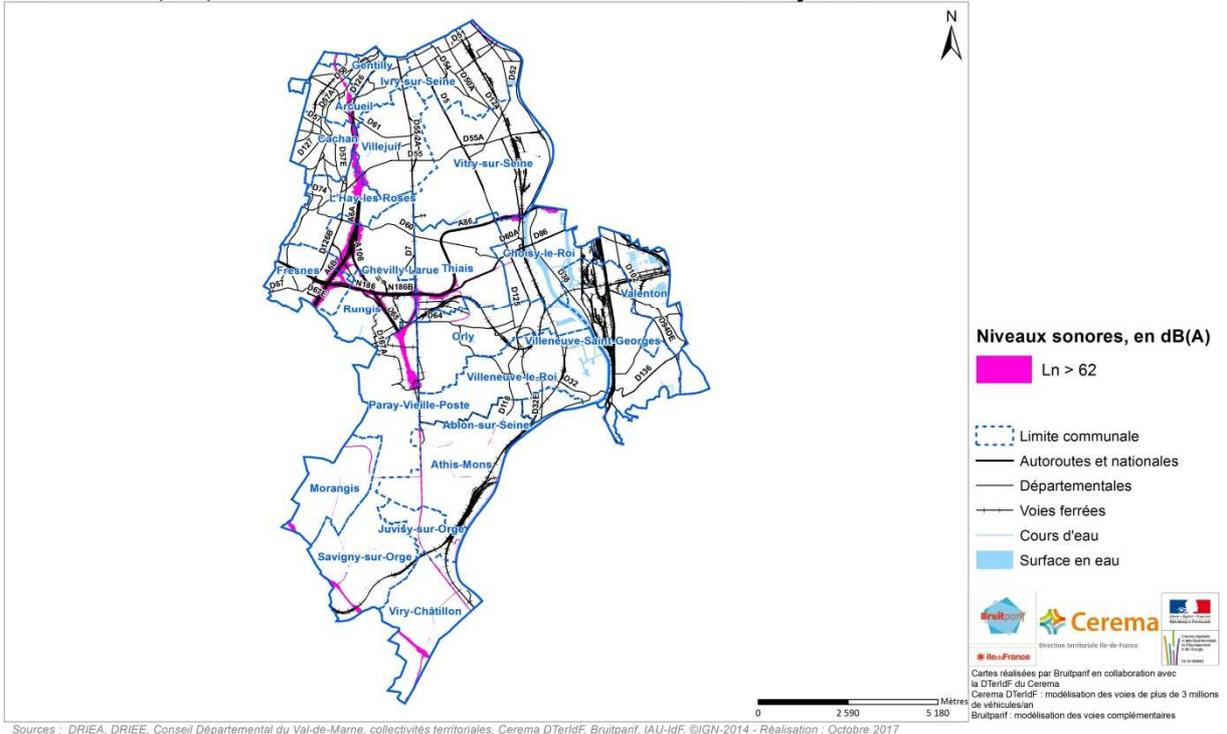
Bruit routier

Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

T12 - Grand Orly Seine Bièvre

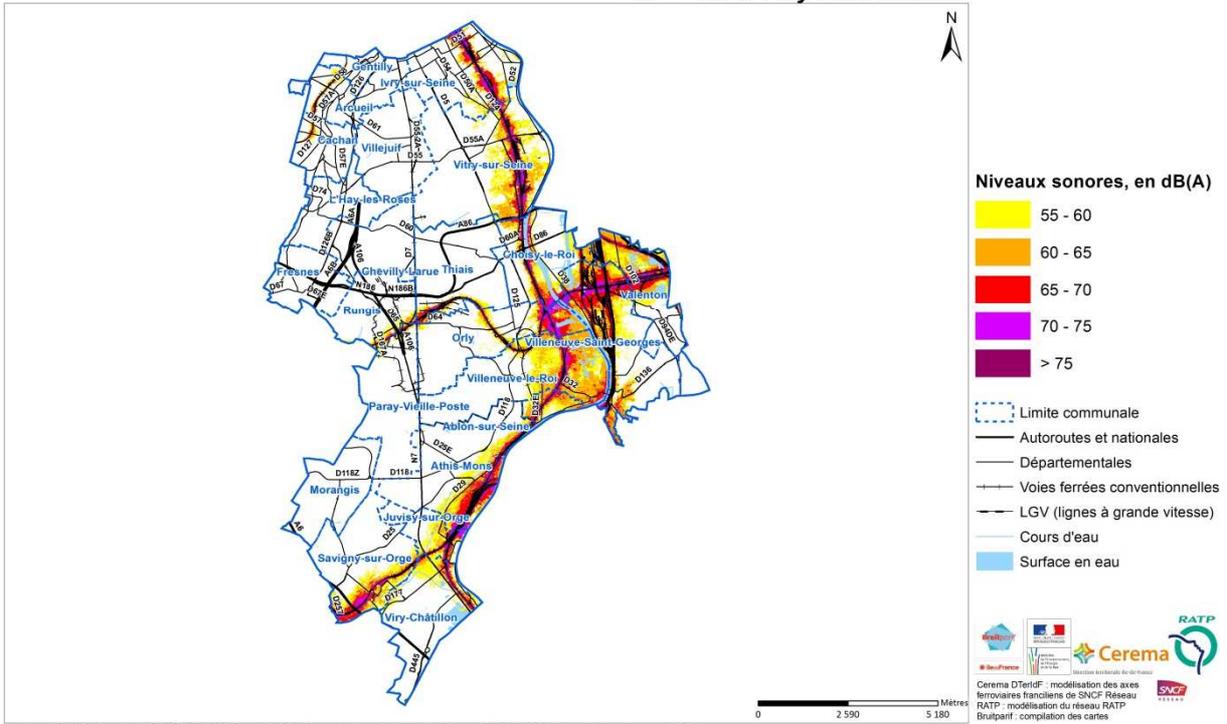


BRUIT FERRE

Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

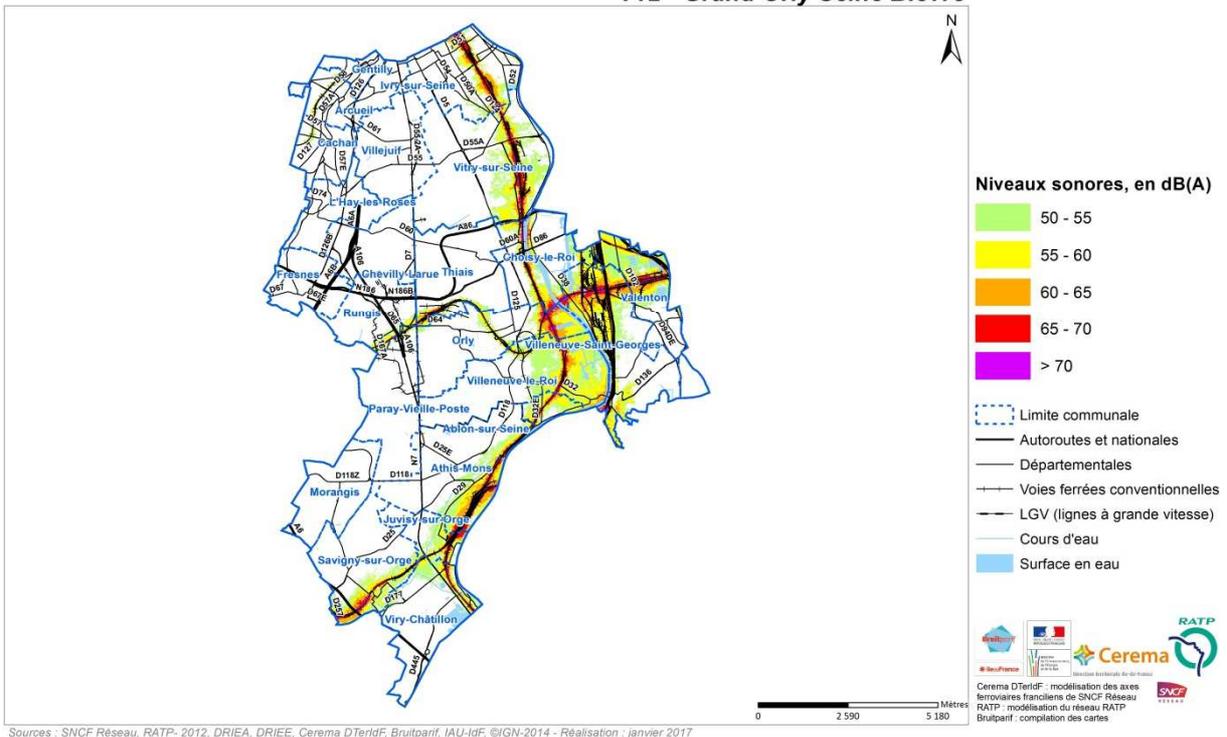
T12 - Grand Orly Seine Bièvre



Bruit ferré

Indicateur Ln (Nuit)

T12 - Grand Orly Seine Bièvre

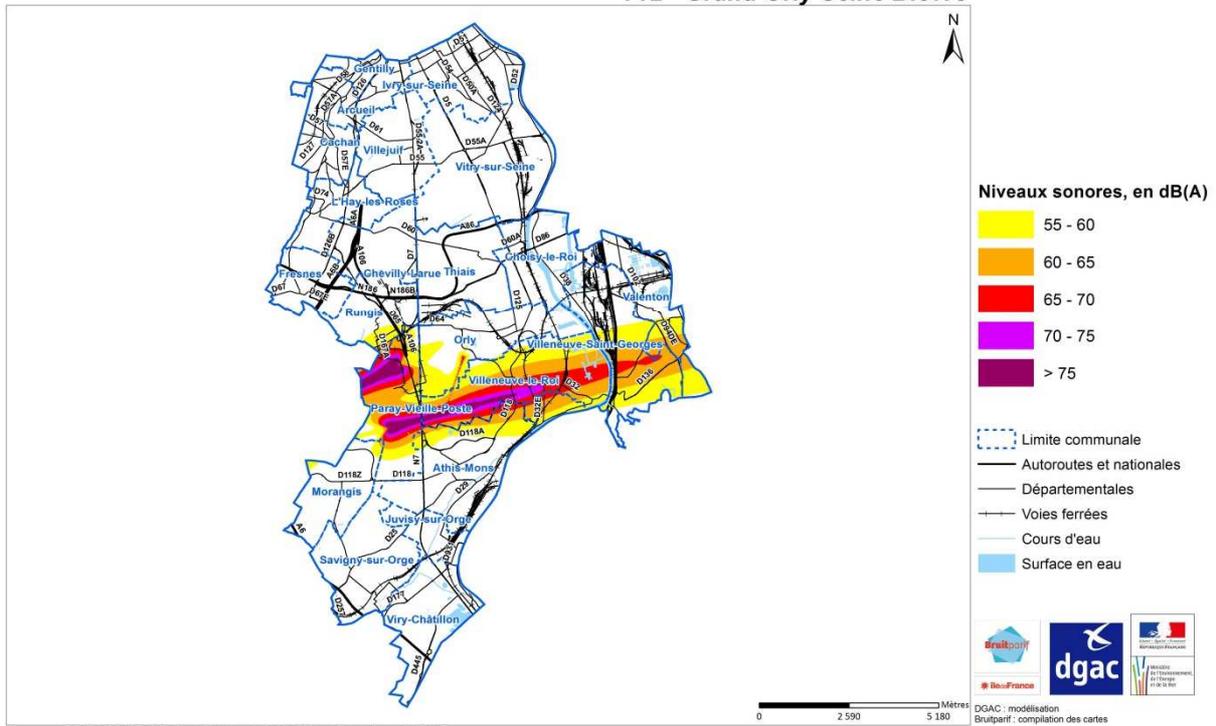


BRUIT AERIEN

Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

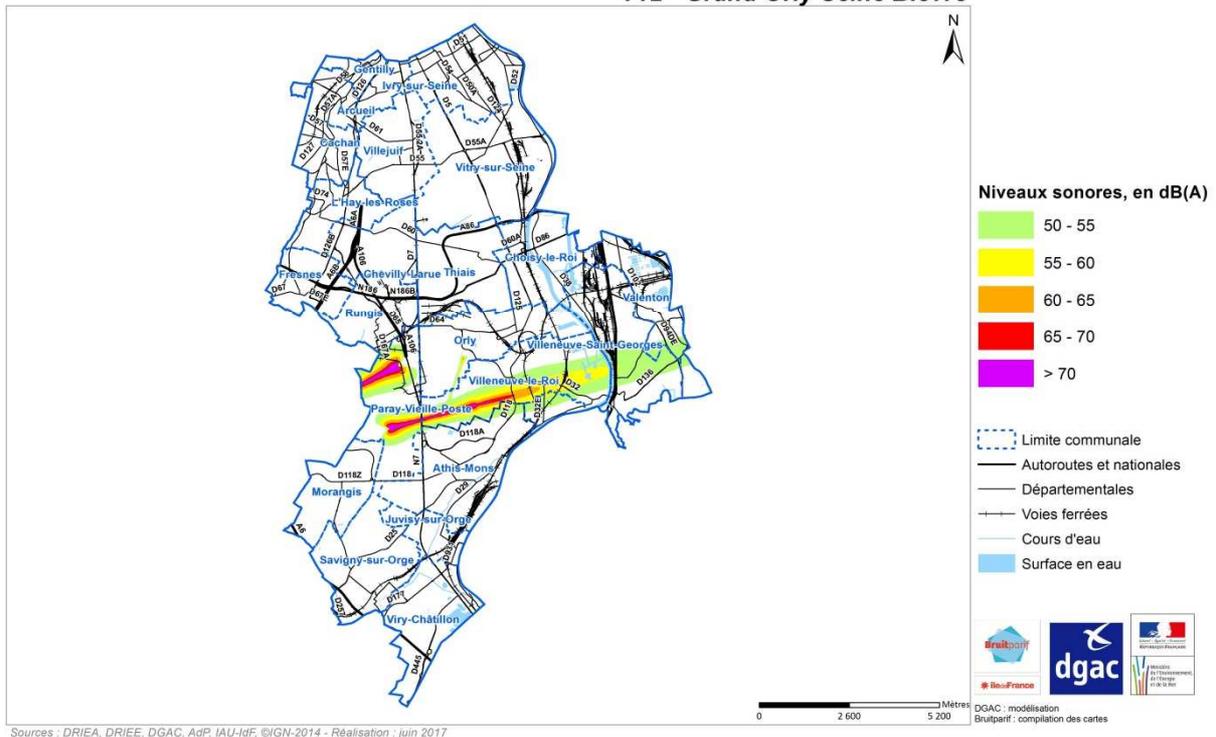
T12 - Grand Orly Seine Bièvre



Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly

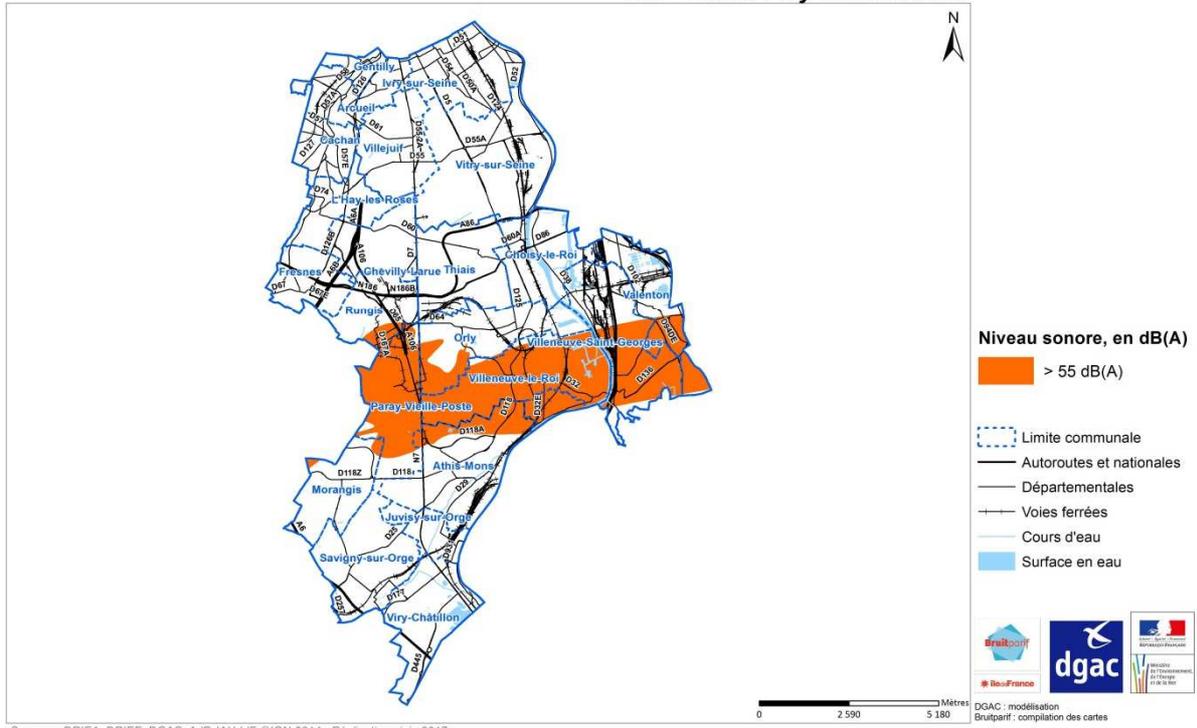
Indicateur Ln (Nuit)

T12 - Grand Orly Seine Bièvre



Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly
Zones de dépassement de la valeur limite
Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

T12 - Grand Orly Seine Bièvre



T12 - Grand-Orly Seine Bièvre

Statistiques d'exposition au bruit

Population

Indicateur Lden

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	184640	28,3%	55559	8,5%	23586	3,6%
entre 60 et 65 dB(A)	179428	27,5%	33877	5,2%	21956	3,4%
entre 65 et 70 dB(A)	129583	19,8%	15631	2,4%	7327	1,1%
entre 70 et 75 dB(A)	46118	7,1%	6779	1,0%	333	0,1%
à plus de 75 dB(A)	4625	0,7%	1935	0,3%	0	0,0%
Au dessus du seuil	90911	13,9%	3146	0,5%	53202	8,1%
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

Indicateur Ln

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	181849	27,8%	54414	8,3%	19833	3,0%
entre 55 et 60 dB(A)	138989	21,3%	27144	4,2%	3831	0,6%
entre 60 et 65 dB(A)	55026	8,4%	12204	1,9%	134	0,0%
entre 65 et 70 dB(A)	8342	1,3%	5765	0,9%	0	0,0%
à plus de 70 dB(A)	592	0,1%	1112	0,2%	0	0,0%
Au dessus du seuil	35580	5,4%	6876	1,1%		
Au dessus du seuil Fer LGV			0	0,0%		

T12 – Grand Orly Seine Bièvre

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Indicateur Lden

T12	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	77	21	32
entre 60 et 65 dB(A)	99	37	42
entre 65 et 70 dB(A)	82	22	39
entre 70 et 75 dB(A)	24	4	10
à plus de 75 dB(A)	0	0	2
Au-dessus du seuil	50	13	25

T12	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	38	6	9
entre 60 et 65 dB(A)	27	3	7
entre 65 et 70 dB(A)	8	2	5
entre 70 et 75 dB(A)	2	1	1
à plus de 75 dB(A)	3	0	0
Au-dessus du seuil	3	0	0

T12	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 55 et 60 dB(A)	5		1
entre 60 et 65 dB(A)	9		2
entre 65 et 70 dB(A)	3		0
entre 70 et 75 dB(A)	0		0
à plus de 75 dB(A)	0		0
Au-dessus du seuil	17		3

Indicateur Ln

T12	Bruit routier		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	93	37	39
entre 55 et 60 dB(A)	91	28	43
entre 60 et 65 dB(A)	27	4	13
entre 65 et 70 dB(A)	3	0	2
à plus de 70 dB(A)	0	0	0
Au-dessus du seuil	12	3	7

T12	Bruit ferré		
Etablissements	Enseignement	Petite enfance	Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	42	6	5
entre 55 et 60 dB(A)	23	3	8
entre 60 et 65 dB(A)	3	2	4
entre 65 et 70 dB(A)	4	1	1
à plus de 70 dB(A)	1	0	0
Au-dessus du seuil	5	1	1

T12	Bruit aérien		
Etablissements	Enseignement		Sanitaire et social
entre 50 et 55 dB(A)	7		1
entre 55 et 60 dB(A)	2		0
entre 60 et 65 dB(A)	0		0
entre 65 et 70 dB(A)	0		0
à plus de 70 dB(A)	0		0

T12 – Grand Orly Seine Bièvre - Bruit industriel

La liste des ICPE A potentiellement bruyantes est accessible sur le site de la DRIEE IdF : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> → **Base des Installations Classées**

A partir de ce site, il est possible de faire une recherche par localisation (région, département, commune) pour sélectionner les installations classées dans la base de données de la DRIEE IdF. L'activité de chaque établissement est indiquée en cliquant sur le nom de l'établissement.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
SOCACHAL	94230	CACHAN	Autorisation	Non Seveso
CHEVILLY AUTOS SPORT	94158	CHEVILLY LARUE	Autorisation	Non Seveso
RENAULT	94600	CHOISY LE ROI	Autorisation	Non Seveso
SOLAL	94600	CHOISY LE ROI	Autorisation	Non Seveso
VEOLIA EAU ILE DE FRANCE	94600	CHOISY LE ROI	Autorisation	Seuil Bas
AXELIS	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
CARREFOUR	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
CPCU IVRY	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
IVRY PARIS 13	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
REVIVAL	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
REVIVAL	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
SITA SUEZ	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
SOCGRAM	94200	IVRY SUR SEINE	Autorisation	Non Seveso
ELRES	94260	FRESNES	Autorisation	Non Seveso
AUCHAN OKABE	94270	LE KREMLIN BICETRE	Autorisation	Non Seveso
AEROPORTS de PARIS	94396	ORLY	Autorisation	Non Seveso
AGESVAM	94310	ORLY	Autorisation	Non Seveso
AIR FRANCE INDUSTRIES	94310	ORLY	Autorisation	Non Seveso
SCI GONCOURT 3 ARPENTS	94310	ORLY	Autorisation	Non Seveso
VOLUMEN	94310	ORLY	Autorisation	Non Seveso
COVED	94150	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
COVED	94619	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
DALKIA	94150	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
DOLE SA	94150	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
GENERIS	94569	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
GENERIS	94150	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
HI RUNGIS PLUS DUPAS	94150	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
SEMMARIS	94150	RUNGIS	Autorisation	Non Seveso
5000 UTILITAIRES SARL	94320	THIAIS	Autorisation	Non Seveso
AUTO 55 FILS SARL	94320	THIAIS	Autorisation	Non Seveso
SIAAP	94460	VALENTON	Autorisation	Seuil Haut



ANNEXE

Avis du Préfet de région sur
les cartes stratégiques de bruit
de la Métropole du Grand Paris
reçu le 29 juin 2018



29 JUIN 2018

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

N° 2018-6843 SGAR/SM/DRIEE/SPRN

Paris, le 19 JUIN 2018

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,

Par courrier du 13 mars 2018, vous m'avez sollicité pour rendre un avis sur les projets de cartes de bruit stratégiques de la Métropole du Grand Paris, avant leur approbation par le Conseil Métropolitain. Ces documents ont été produits en application des articles L572-1 à L572-11 du code de l'environnement qui traduisent les dispositions de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Cette directive a introduit l'obligation pour les États membres de l'union européenne d'élaborer des cartes de bruit et des plans d'actions pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants pour sa première échéance de mise en œuvre (2007/2008), puis de plus de 100 000 habitants pour les suivantes qui ont lieu tous les cinq ans. La directive poursuit, à travers ces documents, deux objectifs :

- évaluer l'exposition aux nuisances sonores des citoyens et les en informer ;
- agir pour maîtriser et réduire cette nuisance.

La liste des agglomérations a été fixée par un arrêté publié au Journal officiel de la République Française le 29 avril 2017. La Métropole du Grand Paris est concernée par cet arrêté et, à ce titre, vous êtes compétents pour réaliser une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement sur votre territoire.

Les projets de cartes de bruit que vous m'avez fait parvenir appellent plusieurs remarques de fond et de forme. Vous trouverez les remarques de forme en annexe 1 de ce courrier.

Monsieur Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur Jacques-Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Conseiller Métropolitain

Métropole du Grand Paris
15 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

8105 0001 8 5

La directive européenne 2002/49/CE a introduit des obligations pour les grandes infrastructures de transport et pour les agglomérations qui parfois peuvent se superposer¹. En général, les cartes de bruit relatives aux grandes infrastructures de transport terrestre, élaborées dans chaque département et arrêtées par les préfets, couvrent un périmètre plus vaste que celles d'agglomération. Or, en ce qui concerne la Métropole du Grand Paris, l'intégralité du périmètre couvert par les cartes de bruit des grandes infrastructures de transport terrestre de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne est incluse dans le périmètre de la Métropole. Aussi, pour assurer une information claire et cohérente au public, il convient d'insister dans le résumé non technique sur cette double compétence (Etat / collectivité) qui induit une superposition des productions (grandes infrastructures de transport terrestre / agglomération) singulière en France (périmètre « grandes infrastructures » contenu dans le périmètre « agglomération »).

Les services de l'Etat, appuyés par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), sont en cours d'élaboration de leurs cartes de bruit des grandes infrastructures de transport terrestre de troisième échéance. Cette élaboration consiste pour grande partie à l'actualisation des cartes de deuxième échéance.

Ce travail survient postérieurement à l'élaboration des cartes d'agglomération réalisées par BruitParif et que vous souhaitez approuver. Un travail itératif et collaboratif entre BruitParif et le CEREMA a permis d'intégrer les données « grandes infrastructures » de l'Etat dans vos cartes d'agglomération.

Néanmoins, les variations dans les méthodes de calcul et dans les dates de données utilisées par ces deux prestataires peuvent conduire à des différences de niveau de bruit entre les cartes de bruit de l'Etat (75, 91, 92, 93, 94, 95) pour les infrastructures de transport et celles de la Métropole du Grand Paris, pourtant pour la même échéance. Il conviendrait donc de préciser dans le résumé non technique que le travail de production mené par l'Etat est en cours et pourra conduire à des actualisations des cartes d'agglomération par BruitParif afin d'assurer une cohérence entre les deux productions.

Ces travaux d'actualisation permettront également de faciliter le travail de révision de vos cartes qui s'engagera pour la quatrième échéance, dont l'échéance est prévue à l'été 2022.

Des différences peuvent également apparaître dans l'estimation des populations exposées aux nuisances sonores. Une précaution de lecture devrait être également ajoutée pour expliquer que des différences sont possibles entre les estimations des personnes exposées au bruit, effectuées par Bruitparif, et celles faites par le CEREMA pour les mêmes raisons que celles exposées précédemment.

Une fois que les cartes de bruit seront approuvées par le Conseil Métropolitain de la Métropole du Grand Paris, un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) devra être élaboré. La date limite prévue par la troisième échéance de mise en œuvre de la directive européenne pour arrêter ce plan est fixée au 18 juillet 2018. La France, dans ses échanges avec la Commission Européenne, a obtenu et s'est engagée auprès d'elle à ce que les PPBE des agglomérations soient élaborés avant mars 2019.

Afin de mener à bien les travaux d'élaboration de votre plan de prévention du bruit dans l'environnement, je vous rappelle que l'association BruitParif, qui a élaboré vos cartes de bruit, peut également vous apporter son expertise et son appui.

Un certain nombre de communes appartenant à la Métropole du Grand Paris dispose de voiries en gestion communale qui dépassent le seuil de trafic de trois millions de véhicules par an. Ces voiries sont recensées dans les cartes de bruit de troisième échéance relatives aux grandes infrastructures de transport terrestre, qui seront arrêtées par les préfets de département. Ces communes sont compétentes au sens de la réglementation pour réaliser un PPBE grandes infrastructures. Néanmoins, l'esprit de l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 est de réduire le nombre d'autorités compétentes afin de faciliter le déploiement de cette politique publique et de répondre aux impératifs communautaires. Aussi, je vous invite à vous associer avec les communes obligataires

¹ Voir annexe 2 : schéma explicatif de la superposition des compétences « grandes infrastructures » et « agglomération »

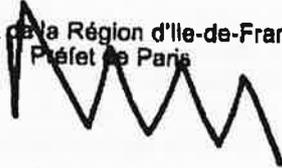
concernées sur le territoire de la Métropole pour traiter explicitement les obligations « grandes infrastructures de transport terrestre » dans le cadre d'un PPBE unique d'agglomération².

Les voiries départementales seront quant à elles traitées dans le cadre des PPBE des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Le réseau routier national le sera dans le cadre des PPBE de l'État, arrêtés par les préfets de ces mêmes départements.

Enfin, je vous rappelle que les cartes de bruit et les PPBE arrêtés doivent être notifiés et rapportés par la France à la Commission européenne. Aussi, je vous invite, une fois les cartes métropolitaines arrêtées, à vous rapprocher de BruitParif qui effectuera cette notification et ce rapportage en lien avec les services de l'État.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT

Copie :

Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA)
Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE)
Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Essonne (DDT 91)

² Voir annexe 2 : schéma explicatif de la superposition des compétences « grandes infrastructures » et « agglomération »

ANNEXE 1 : Remarques de forme sur les documents soumis à la consultation

Le résumé non technique est complet et clair. Il apporte un contenu pédagogique et réglementaire exhaustif ainsi que de riches informations concernant la méthodologie d'élaboration des cartes stratégiques de bruit.

Résumé non technique relatif à l'élaboration des cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris :

p12 :

Parmi la liste des partenaires de l'État, il convient de remplacer « DRIEE et ses unités territoriales » par « DRIEE » et d'y affecter une troisième couleur, car la DRIEE n'est ni producteur de carte, ni fournisseur de cartes mais financeur de BruitParif et animateur des services de l'État sur les politiques publiques de Bruit ; de remplacer « DRIEA-DIRIF » par « DRIEA, sa direction des routes et ses unités départementales » ; et d'ajouter « les Directions départementales des territoires de l'Essonne et du Val-d'Oise ».

p16 :

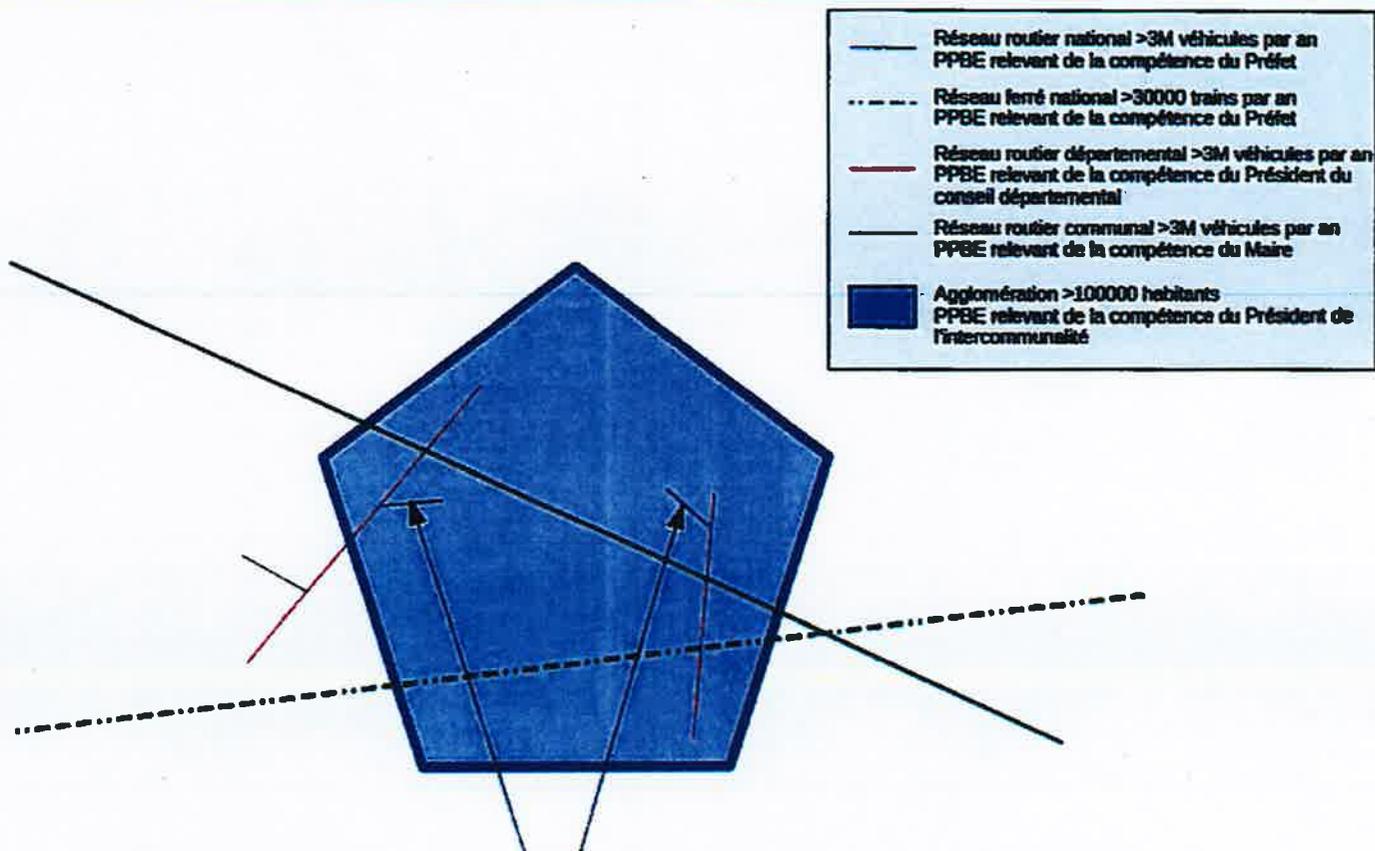
Il convient de remplacer à la description de l'étape 8 de la méthode, « web-SIG » par le lien URL de l'espace cartographique de Bruitparif, pour faciliter l'accès à l'information mise en ligne.

Cartes stratégiques de bruit de la Métropole du Grand Paris – Documents graphiques :

p2 à p12 et p18 à p22 :

Afin de faciliter la compréhension du grand public, il conviendrait de remplacer dans les titres des cartes présentées « Carte de type A » par « Carte des niveaux sonores » et « Carte de type C » par « Cartes de dépassement des valeurs limites », comme cela a été fait pour les cartes des EPT 2 à 12.

ANNEXE 2 : Schéma explicatif de la superposition des compétences « grandes infrastructures » et « agglomération »



Afin de limiter la multiplication des PPBE et la dispersion des actions ; d'améliorer la lisibilité des politiques publiques en faveur de la lutte contre les nuisances sonores auprès du grand public ; et de remplir les obligations communautaires, les PPBE d'agglomération peuvent également traiter les obligations relatives aux voiries communales qui dépassent le seuil de trafic de 3 millions de véhicules par an (lignes noires) incluses dans le périmètre d'agglomération (polygone bleu), en association avec les communes concernées.



15-19 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr